


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO



LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES,

ECRITES DES MISSIONS

Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS.

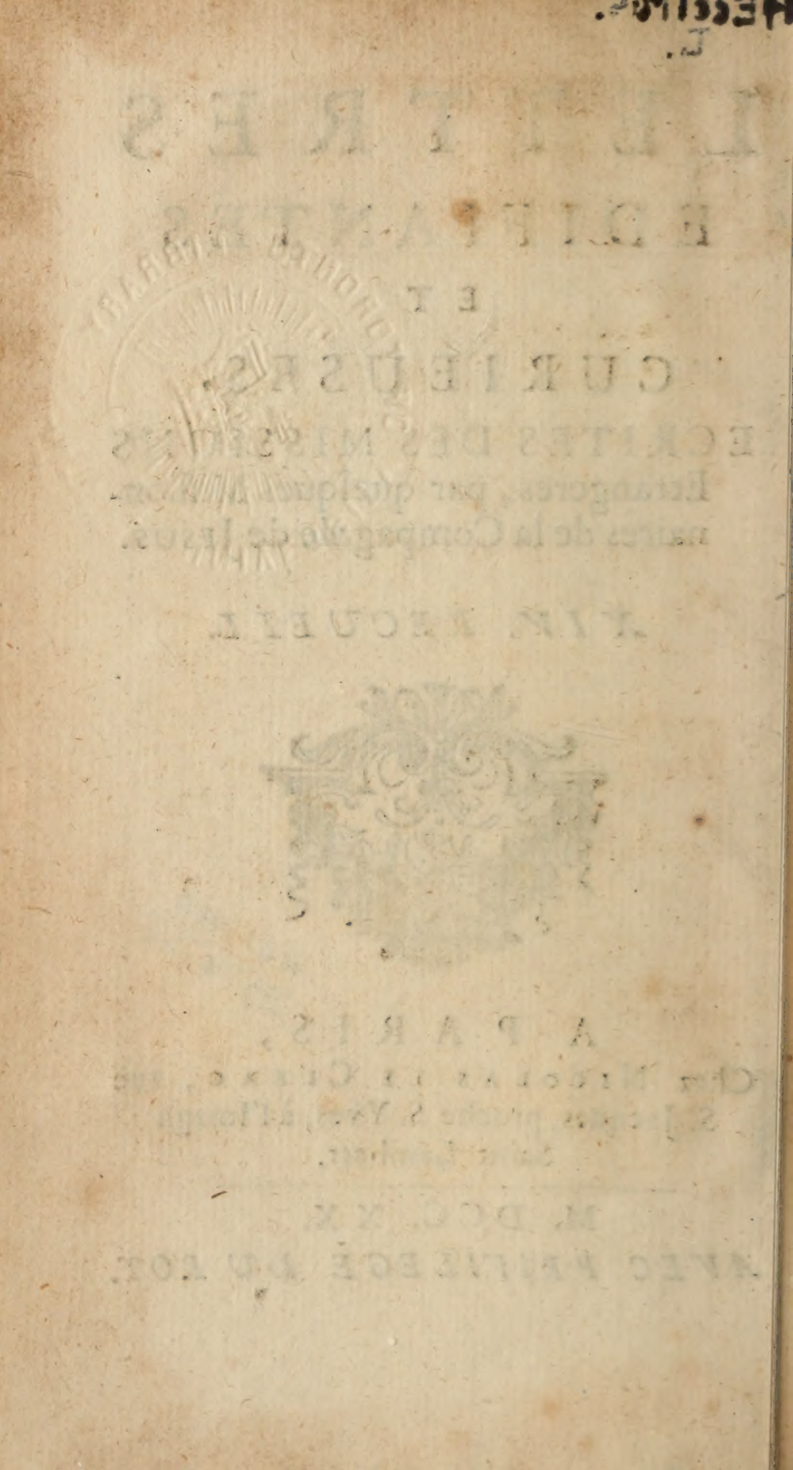
XIV. RECUEIL.



A PARIS,
Chez NICOLAS LE CLERC, ruë S. Jacques, proche S. Yves, à l'Image Saint Lambert.

M. DCC. XX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





AUX JESUITES DE FRANCE.



Es Reverends Peres,

Je me persuade que vous recevrez les nouvelles Lettres qui composent ce quatorziéme Recueil, avec la même bonté que vous avez receu celles que j'ai déja

eu l'honneur de vous presenter, & qu'elles vous paroîtront également interessantes.

La premiere contient une description exacte des Isles de Pong-hou, *& de cette portion de l'Isle de Formose qui appartient aux Chinois. Ce n'est encore qu'une légere partie du grand Ouvrage dont l'Empereur a chargé quelques-uns des Missionnaires. Dans le dessein que ce grand Prince forma il y a quelques années de faire dresser une carte universelle de la Tartarie & de la Chine, selon la méthode Européanne, il les distribua dans les diverses Provinces de l'Empire, & fournit libérale-*

ment aux frais necessaires pour leur entretien & leurs voyages. Cinq Jesuites François ; sçavoir, le P. Bouvet, le Pere Jartoux, le P. Regis, le P. de Tartre, & le P. de Mailla furent employez à cet ouvrage. Quatre autres Missionnaires partagerent le même travail ; sçavoir, le P. Bonjour Fabri Religieux Augustin, le P. Cardoso Jesuite Portugais, le P. Frideli Jesuite Allemand, le & P. Henderer Jesuite d'Alsace.

On commença d'abord par dresser la carte de la Tartarie, du Petcheli, *& du* Xan-tong. *L'Empereur l'ayant examinée, en fut fort satisfait, & il or-*

donna qu'on dressât de la même maniere les cartes des autres Provinces. Les PP. Regis, Henderer, & de Mailla eurent ordre de faire les cartes du Honan *& de* Nankin, *& ensuite celles du* Tsekiang *& de* Fokien. *Elles sont entierement achevées. Les PP. de Tartre & Cardoso furent employez à la carte du* Xansi *& à celle de* Xensi.

Quand ils eurent fini ces deux cartes qui avoient chacune environ dix pieds en quarré, ils retournerent à Pekin. Le Mandarin qui presenta ces cartes à l'Empereur lui dit, que si S. M. souhaittoit quelques éclaircissemens, le P. de Tartre pourroit

les lui donner, qu'il s'expliquoit fort bien en Chinois, & qu'il attendoit ses ordres. L'Empereur le fit entrer, & prenant en main une longue baguette, il lui en fit donner une pareille, pour lui montrer divers endroits que S. M. avoit remarquez elle-même en visitant ces Provinces. Ce Prince dit alors plusieurs fois y tien pou-tso : *Il ne se trompe en rien.*

Il arriva une chose assez particuliere dans cette audience: L'Empereur prétendoit que le cours d'une certaine riviere estoit mal placé dans une autre carte qu'il examinoit, & qui avoit du rapport aux cartes du Xansi

& du Xensi. *Le Pere de Tartre voyant que l'Empereur se trompoit, soutint le sentiment de la verité avec la modestie & le respect qui est dû à la majesté des Princes, & il le fit d'une maniere si claire que l'Empereur fut obligé d'en convenir.* Tsoleao, *dit-il, je me suis trompé. Aveu bien remarquable dans l'Empereur de la Chine.*

L'Audience finie, les deux Missionnaires eurent ordre de tracer au plûtost ces deux cartes particulieres sur la carte générale qu'on fait à Pekin, & de partir ensuite pour d'autres Provinces. Ils furent destinez par l'Empereur même à faire la carte des

Provinces du Kiam-ſi, *de* Canton, *&* *du* Quam-ſi. *Les deux premieres furent achevées au mois de Novembre de l'année* 1714. *En même temps le P. Bonjour & le P. Frideli furent envoyez dans les Provinces du* Su-chuen, *de* Yunnan, *de* Kouei-tcheou, *& du* Hou-quang, *pour en dreſſer les cartes, qui ont dû eſtre faites dans le cours de l'année* 1715.

On ne peut diſconvenir que cet ouvrage ne doive eſtre d'une grande utilité pour la perfection des ſciences, & ſur tout de la Géographie. Mais on en retirera encore un autre avantage: on

pourra avoir avec le temps une histoire naturelle de la Chine très-complette & trés-curieuse. Il y a eu un ordre de l'Empereur de communiquer aux Missionnaires occupez à dresser les cartes des Provinces, certains livres particuliers qui se conservent dans chaque Ville, & qui sont entre les mains des seuls Mandarins Ils s'impriment dans leur Imprimerie secrette, & ils ne se trouvent point chez les Imprimeurs publics Ces livres sont trés-anciens, & lorsqu'on les réimprime, ce qui arrive de temps en temps, on y ajoûte tout ce qui est capable de les perfectionner. Ils contiennent d'abord

une Topographie du territoire de la Ville qui n'eſt pas fort exacte. On y trouve en ſecond lieu ce que l'hiſtoire naturelle du payis a de plus rare & de plus remarquable : cette partie y eſt traittée avec une grande exactitude & avec beaucoup de fidelité. Enfin, on y a inſeré certains exemples heroiques de vertu morale, par leſquels les Mandarins ou d'autres habitans du lieu ſe ſont ſignalez en divers temps, & ont rendu leur nom recommandable à la poſterité. Si l'on a le loiſir de travailler à cet ouvrage qui demande du temps & de l'application, on fera part au public de ce qu'on y trouvera qui mérite

le plus ſon attention.

Ce qu'il y a eu de conſolant pour les Miſſionnaires dans une occupation auſſi pénible que celle de parcourir toutes les Provinces d'un ſi vaſte Empire, c'eſt qu'outre la protection de l'Empereur que leur travail procuroit aux Prédicateurs de l'Evangile, ils ont eſté en eſtat de rendre par eux-mêmes de grands ſervices à la Religion. Comme ils eſtoient reveſtus du caractere d'Envoyez de l'Empereur, ils eſtoient bien reçus par tout, & favorablement écoutez des Mandarins. Il n'y a aujourd'hui aucune Ville ni aucun lieu tant ſoit peu conſiderable de la Chine, où ils n'ayent

pénétré. En plusieurs endroits ils ont fait restituer aux Missionnaires des Eglises qui avoient esté usurpées par les Infideles, & consacrées à des usages prophanes. Ils ont ménagé à d'autres de l'appui & de la protection pour faire leurs fonctions avec plus de liberté. Ils ont consolé, instruit, animé un grand nombre de Chrestiens abandonnez depuis long-temps, & destituez de Pasteurs. Par tout ils ont fait rendre à la Religion & à ses Ministres la réputation & le crédit qu'on avoit perdu dans ces malheureux temps de division & de trouble.

L'Empereur tout occupé qu'il est du gouvernement de ses vastes

Estats, trouve encore le loisir de satisfaire le goût singulier qu'il a pour les sciences : il continue de s'appliquer aux Mathematiques, sur tout à l'Algebre, à la Géométrie, & à l'Astronomie : il en propose souvent des problêmes de sa façon aux Missionnaires qui sont à sa Cour : il voit volontiers les Traductions de livres Européans, où il y a quelque nouveau systême & quelque invention nouvelle. On lui presenta un jour un extrait des Journaux de Trevoux qu'on avoit traduit en Chinois, où l'on expliquoit une nouvelle espece d'arithmetique proposée par Monsieur Leibnitz : il la goûta &

l'estima fort. Une autre fois s'entretenant familierement avec quelques-uns des Missionnaires, il leur dit entre autres choses que les sciences Chinoises ne pouvoient s'acquerir parfaitement sans le secours des sciences Européanes ; que les Chinois avoient obligation aux Européans de leur avoir découvert certaines veritez qu'ils ignoroient auparavant ; que les Européans avoient composé d'excellens ouvrages en langue Chinoise ; qu'il falloit les imprimer de nouveau, & mettre à la teste le nom des Auteurs, quoiqu'ils fussent morts, afin de conserver le souvenir du service qu'ils ont rendu à l'Empire.

Il y a peu d'années que les Moscovites apporterent à Pekin un livre d'anatomie. Je n'ai pû sçavoir quel estoit le titre de ce livre, ni en quelle langue il estoit écrit. L'Empereur souhaitta qu'on le traduisist exactement en langue Tartare, & il chargea de ce travail le P. Parennin qui parle fort bien les deux langues, la Tartare & la Chinoise. Le Missionnaire y travailla pendant le séjour qu'il fit en Tartarie à la suite de l'Empereur : il présentoit tous les deux jours à S. M. un cahier de sa traduction. Ce Prince parut fort content de l'ouvrage, il loua surtout l'endroit où l'on traite de l'origine des larmes. Il a des-

ſein, dit-on, de le faire traduire du Tartare en Chinois, & d'appeller pour cela les plus habiles Médecins de l'Empire, afin de donner les termes propres du ſujet qu'on y traitte. Si cet ouvrage s'execute, il ſera très-utile aux Chinois, dont les connoiſſances ſur l'anatomie du corps humain ſont trés-bornées.

Puiſque la deſcription de l'Iſle de Formoſe m'a engagé inſenſiblement dans ce détail qui regarde la Chine, je ne puis me diſpenſer de vous faire part d'un évenement ſingulier arrivé depuis peu dans la Province de Xenſi. *Cette belle Province a eſté preſque toute ravagée par un*

tremblement de terre des plus extraordinaires qu'on ait encore vû. On en a sçeu les circonstances des Mandarins que l'Empereur a envoyez sur les lieux pour examiner la chose, & lui en faire un rapport fidele.

Ce fut le 19. *de Juin de l'année* 1718. *qu'on sentit à trois heures du matin quelques legeres secousses à* Sin-gan fou*Capitale de la Province : elles n'eurent pas de suite. La même chose arriva sur les sept heures à* Ning-hia *: le tremblement ne fut ni long ni considerable. Mais à la même heure il se fit sentir bien plus rudement à* Lan-tcheou *: la porte méridionale tomba, &*

dans les Hien *ou petites Villes de* Ouei yven, *de* Fou-Kiang, *de* Si-ho, *&* *de* Li, *qui sont de la dépendance de* Lin-tchao, *&* *de* Kong tchang-fou, *toutes les murailles furent renversées. A* Yong-ning-tchin *les montagnes du Nord furent jettées au midi, bien qu'il y eut entre deux une étendue de plus de deux lieuës : ce gros Bourg fut tout à fait englouti, sans qu'il y soit resté aucun vestige de maisons, d'hommes, & d'animaux. Au Nord de la Ville de* Tong-ouei, *la terre s'ouvrit, les montagnes tomberent, & en tombant roulerent dans la Ville par le costé du Nord & passerent*

vers le midi, de ſorte qu'en un clin d'œil la Ville fut engloutie: la plaine s'enfla & s'éleva à la hauteur de plus de ſix toiſes: les maiſons, les greniers publics, l'argent du treſor, les priſons & les priſonniers tout fut enſeveli ſous terre: de dix perſonnes à peine s'en put il ſauver deux ou trois: de toute la famille du Gouverneur nommé Hoang, *il échapa ſeul avec un de ſes fils & un valet. A* Tſing ning tchin *depuis trois heures du matin juſqu'à onze, la terre trembla, les édifices publics & les murs du coſté du Midi furent abbatus: le mont* Ou-tai *tomba plus qu'à moitié vers le midi, il y eut une infinité*

d'hommes & d'animaux tuez ou blessez. Dans la suite il y a toûjours eu quelques tremblemens qui ont continué jusqu'au neuviéme de Juillet, où l'on essuya une violente secousse qui renversa les murs & les maisons de la Ville de Hoei-ning. *Il est impossible de compter le nombre des morts & des blessez. Enfin il n'y a presque aucun endroit de cette Province qui n'ait ressenti les effets de ce furieux tremblement, & qui n'en ait esté ébranlé.*

Un autre événement vous touchera davantage, mes R R. P P. car il interesse la Religion. Un Mandarin avoit entrepris

de l'exterminer de la Chine : il presenta pour cela une Requeste à l'Empereur pleine d'invectives & de calomnies contre la loi sainte & contre ceux qui la prêchent. Il coloroit ce que la passion lui faisoit inventer de plus atroce, du spécieux prétexte de veiller à la tranquillité de l'Empire, qui étoit sur le point, disoit-il, d'estre attaqué au dedans & au dehors ; au dedans par les Missionnaires & leurs disciples ; & au dehors par les Européans qui font leur commerce à la Chine. On fut consterné quand on apprit que cette Requeste avoit esté presentée à l'Empereur, & que S. M. l'avoit donnée à examiner aux premiers Tribunaux peu affec-

tionnez au Christianisme. Comme elle fut en même-temps inserée dans la Gazete publique, & par conséquent répanduë dans toutes les Provinces ; on avoit lieu de craindre une persécution presque générale. C'est ce qui engagea les Missionnaires à faire & à publier une Apologie dans laquelle on réfute les calomnies avancées dans la Requeste : c'estoit l'unique moyen qu'on avoit de prévenir les mauvaises impressions qu'elle estoit capable de faire sur l'esprit des Mandarins des Provinces. Vous trouverez l'une & l'autre Piece dans la seconde lettre de ce Recueil.

On a appris depuis par des

lettres de Canton que le Mandarin auteur de la Requeste a esté cassé de son emploi, & qu'il a esté condamné lui & toute sa famille à passer le reste de ses jours en exil dans la Tartarie : on ne dit pas le sujet de sa disgrace, mais on assure comme un fait certain, que le desespoir l'a porté à s'empoisonner lui-même, & qu'il a laissé en mourant une nouvelle Requeste, dans laquelle il retracte un article de la premiere, qui regardoit le commerce des Chinois hors de l'Empire. Il convient qu'il est de l'interest de l'Estat de permettre aux barques Chinoises de sortir des Ports, & d'aller faire leur commerce

merce à l'ordinaire : mais il persiste à dire qu'il faut anéantir la Religion Chrestienne, & fermer les Ports de la Chine aux Vaisseaux d'Europe. C'est ainsi que persécutant la foy jusqu'aux derniers instans de sa vie, ce malheureux Mandarin a rendu son ame au démon.

Je n'ai rien de particulier à vous faire observer sur les autres Lettres contenuës dans ce Recueil. J'ai lieu de croire qu'elles intéresseront également, & les personnes curieuses, & celles qui prennent part au progrez de l'Evangile dans les contrées Idolâtres.

Les maximes observées aux

Indes dans l'administration de la Justice, ont mérité l'attention de l'habile Magistrat à qui elles sont adressées. Ces sortes de connoissances ne peuvent gueres s'acquerir que par un long séjour parmi les Indiens, & par une étude sérieuse de leurs coûtumes & de leurs usages. C'est l'avantage qu'ont les Missionnaires sur ceux qui voyagent simplement par curiosité ou par interest, & qui ne résident d'ordinaire que dans des Ports de mer, ou sur les costes des payis qu'ils parcourent. Ils ont peu d'occasions de s'instruire par eux-mêmes de ce qu'ils rapportent dans leurs Relations; au lieu que les Missionnaires occupez

ſans ceſſe à l'inſtruction des peuples les plus avancez dans les terres, ſont comme naturaliſez parmi eux, ils parlent la même langue, & ils ne leur manque aucun des moyens neceſſaires pour connoiſtre parfaitement leurs mœurs, leurs loix, & leurs uſages.

A l'égard de ceux qui touchez du deſir de faire connoiſtre le vrai Dieu à tant de Nations qui l'ignorent, ſe ſentent portez à contribuer par leurs prieres ou par leurs charitez à une œuvre ſi ſainte, ils trouveront dans quelques-unes de ces Lettres dequoi ſatisfaire leur pieté. Peut-eſtre même ſeront-ils animez à

la pratique des vertus Chrestiennes, en voyant que des peuples nez & élevez dans les folles superstitions du Paganisme, n'ont pas plûtost goûté le don de Dieu, que par leur ferveur & par l'innocence de leur vie ils retracent à nos yeux la constance & les vertus des premiers heros du Christianisme, & qu'ils comptent pour rien la perte de leurs biens, de leur réputation, de leur vie même, pourvû qu'ils conservent le précieux trésor de la foy.

Pour nous, mes R R. P P. nous devons benir le Seigneur, & lui demander sans cesse qu'il daigne conserver toûjours dans

nostre Compagnie, cet esprit de de zele qui fait les Apostres & les Confesseurs de Jesus-Christ. Les terres barbares qui sont le long du fleuve Paraguay, fument encore du sang de nos freres qui y a esté répandu tout récemment par la main des Infideles, comme vous le verrez dans la troisiéme Lettre de ce Recueil. S'ils sont heureux d'avoir esté les Prédicateurs de la foy, ils le sont encore plus d'en avoir esté les victimes, & d'avoir vû couronner leurs travaux par une mort si glorieuse. Sans doute que leur sang n'arrosera pas inutilement ces terres idolâtres : il les rendra fécondes en nouveaux

Chrestiens, & il enflamera le zele d'un grand nombre d'hommes apostoliques qui aspireront aux mêmes travaux & aux mêmes récompenses. J'ai l'honneur d'estre avec beaucoup de respect en l'union de vos saints Sacrifices,

MES REVERENDS PERES,

Vostre très-humble & très obéïssant
Serviteur en N. S.
J. B. DU HALDE, de la Compagnie de JESUS.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, ce nouveau *Recueil des Lettres édifiantes & curieuſes.* Il m'a paru très-inſtructif & très-agréable. Fait à Paris ce 18. Février 1720.

RAGUET.

Permiſſion du R. P. *Provincial.*

JE ſouſſigné Provincial de la Compagnie de JESUS, en la Province de France, ſuivant le pouvoir que j'ai reçû de noſtre Réverend Pere Général, permets au Pere J. B. DU HALDE, de faire imprimer *le quatorziéme Recueil des Lettres édifiantes & curieuſes, écrites des Miſſions étrangeres, par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de* JESUS, qui a eſté lû & approuvé par trois Theologiens de noſtre Compagnie. En foi de quoi j'ai ſigné la préſente. Fait à Paris le 10 Decembre de l'année 1719.

XAVIER de la GRANVILLE.

Fautes à corriger.

P*Age* 87. *lign.* 10. de me presenter *lis.* de présenter
page 94. *l.* 12. & *page* 160. *l.* 4. dont, *lis.* donc
page 100. *l.* 1. subjugée, *lis.* subjuguée
page 136. *l.* 21. que, *lis.* qui
page 170. *l.* 2. parcoutir, *lis.* parcourir
page 215. *l.* 7. servit, *lis.* servoit
page 236. *l.* 20. grossieres, *lis.* grossiers
page 266. *l.* 19. crauté, *lis.* cruauté, *l.* 20. resufer, *lis.* refuser
page 300. *l.* 14. proche celui, *lis.* proche de celui
page 390. *l.* 19. dispose, *ajoustez*, les choses
page 454. *l.* 6. contraire, *lis.* contraires

LETTRE



LETTRE DU PERE DE MAILLA, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS:

Au Pere de Colonia de la même Compagnie.

A *Kieou Kian-fou* dans la Province du *Kiam-si* au mois d'Aoust 1715.



MON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

J'ai receu tout à la fois les deux Lettres que vous m'avez

fait l'honneur de m'écrire dans les années 1713. & 1714. Que je ſuis conſolé de voir qu'une abſence ſi longue & la diſtance de pluſieurs mille lieuës, ne m'aient pas encore effacé de voſtre cher ſouvenir ! Je vous avouerai pourtant que j'ai eſté encore plus ſenſible au zele que vous faites paroiſtre pour cette Miſſion. La vaſte étenduë du payis, la multitude innombrable des peuples qui l'habitent, les épaiſſes tenebres dans leſquelles ils vivent, le peu de ſecours que nous avons pour les en retirer, les obſtacles infinis qui augmentent chaque jour, ne nous permettent preſque pas de gouſter le plaiſir ſi touchant que donne le ſouvenir de nos plus tendres amis.

Je ne prétends pas vous expoſer dans cette Lettre le déplorable eſtat où ſe trouvent ces

Missions : le détail que je vous ferois des Eglises pillées, des Autels profanez, des Idoles mises à la place du Dieu vivant, des Ministres de J. C. indignement traittez par les Infideles, suites funestes des divisions presentes ; ce détail augmenteroit sans doute vostre zele, mais en même temps il vous causeroit la plus vive douleur.

A peine m'est-il permis depuis environ quatre ans de vacquer, comme je le souhaitterois, aux fonctions de Missionnaire. L'Empereur m'a fait travailler tout ce temps-là à la carte de la Chine. S. M. y a employé en differens temps neuf Missionnaires, sept François, dont six sont de nostre Compagnie ; sçavoir, les Peres Bouvet, Regis, Jartoux, de Tartre, Hinderer, & moi avec le R. P. Bonjour Fabri Augus-

tin. Les deux autres ſont, le P. Fredelli Allemand, & le P. Cardoſo Portugais, tous deux Jeſuites. Je ſçai qu'on attend avec impatience en Europe le fruit de ces travaux : on ſera content de nous, mais il faut nous donner encore quelque temps.

Les quatre Provinces qui nous ſont échuës en partage aux Peres Regis, Henderer, & à moi, ſont ſans contredit les plus belles, les plus riches, & les plus importantes de cet Empire. Ce ſont les Provinces du *Honan*, du *Kiang-nan* ou *Nankin*, du *Tchekiang*, de *Fou-kien*, de *Formoſe*, & toutes les Iſles de ces coſtes. Ces Iſles ſont la plûpart ſteriles, incultes, & inhabitées. Vous ne vous attendez pas mon R. P. que je vous faſſe un recit exact de tout ce que nous avons remarqué dans nos courſes, je

paſſerois les bornes d'une lettre ; je me contenterai de vous faire part de mes dernieres occupations , c'eſt-à-dire., du voyage que nous avons fait à l'Iſle de Formoſe, appellée par les Chinois *Miouan*, & de ce que nous y avons remarqué de particulier.

Il eſt peu de Payis dans le monde dont on n'ait fait en Europe des Relations détaillées. Formoſe toute éloignée qu'elle en eſt, & quoique peu conſiderable en elle-même , n'y eſt pas tout à fait inconnuë. Cependant il eſt difficile que nos voyageurs donnent des connoiſſances bien exactes des lieux où ils ont eſté ; ils ne demeurent d'ordinaire que dans les ports ou ſur les coſtes ; & ils ne peuvent parler que de ce qu'ils ont vû , ou de ce qu'ils ont appris des peuples

avec leſquels ils ont eu quelque habitude. Ces connoiſſances ſont fort bornées. Quand on penetre dans les terres, on ſent combien les mœurs & les uſages de leurs habitans reſſemblent peu aux mœurs & aux couſtumes de ceux qui demeurent ſur les bords de la mer. On y trouve quelquefois autant de differen-ce, qu'il y en a entre l'Europe & les trois autres parties du monde. C'eſt ce qui fait que ces Relations ſont ſouvent defectueuſes. Les Miſſionnaires eux-mêmes, quoique beaucoup mieux inſtruits, ne voyent qu'une petite étenduë de payis : & ſans ſortir de la Chine, un des plus vaſtes Empires qui ſoit au monde, il n'y a point de Province où les Miſſionnaires n'ayent porté la foy, ni de villes conſiderables qu'ils n'ayent parcouruës.

Cependant parceque leurs voyages se font presque toujours dans des barques, d'où ils ne sortent que pour se rendre dans la maison de quelque Chrestien ou dans quelque Eglise ; la description qu'ils ont faite de cet Empire, n'est pas exempte de défaut. Nous serons en cela plus heureux que nos prédecesseurs : la visite que nous avons faite de tous les lieux grands & petits, Villes, Bourgs, villages, rivieres, lacs, montagnes, &c. de cet Empire ; les secours que chaque Mandarin avoit ordre de nous donner, & les soins que nous nous sommes donnez nous-mêmes pour que rien n'échapast à nos recherches, nous persuadent que l'Europe n'aura rien à souhaitter en ce genre.

Le 3e. du mois d'Avril de l'année 1714. Les PP. Regis, Hin-

derer & moi, nous nous embarquasmes à *Hia-men* : c'eſt un port de mer de la Province de *Fou kien*, qu'on appelle en Europe *Emoui*. Quatre Mandarins Tartares nommez par l'Empereur nous accompagnerent dans cette expédition géographique. Noſtre petite eſcadre eſtoit de quinze Vaiſſeaux de guerre ; il y avoit dans chaque Vaiſſeau cinquante ſoldats qui eſtoient commandez par un Mandarin de guerre Chinois, & quatre autres Officiers ſubalternes.

Ne penſez pas au reſte, mon R. P. que les Vaiſſeaux de guerre Chinois puiſſent ſe comparer aux noſtres : les plus gros ne ſont pas au deſſus de 250. à 300. tonneaux de port. Ce ne ſont à proprement parler que des Barques plattes à deux mats : ils ne paſſent pas 80. à 90. pieds de lon-

gueur, 60. à 70. de l'étrave à l'étambort, 10. à 15. pieds de longueur à la façon d'avant sur 7. à 8. pieds de hauteur ; 7. à 8. pieds de largeur à la façon d'arriere sur une égale hauteur ; 12. à 15. pieds de largeur au dehors des membres du Vaisseau ; 7. à 8. pieds de profondeur depuis la quille en droite ligne jusqu'au bout du bau. La prouë coupée & sans éperon est relevée en haut de deux especes d'ailerons en forme de corne, qui font une figure assez bizare : la poupe est ouverte en dehors par le milieu ; afin que le gouvernail y soit à couvert des coups de mer : ce gouvernail qui est large de 5. à 6. pieds peut aisement s'élever & s'abbaisser par le moyen d'un cable qui le soûtient sur la poupe.

Ces Vaisseaux n'ont ni arti-

mon, ni beaupré, ni mats de hune. Toute leur mâture consiste dans le grand mats & le mats de misene, ausquels ils ajoûtent quelquefois un fort petit mats de perroquet qui n'est pas d'un grand secours. Le grand mats est placé à peu près où nous plaçons le nostre, celui de misene est fort sur l'avant : la proportion de l'un à l'autre est communément comme 2. à 3. & celle du grand mats au Vaisseau ne va jamais au dessous, estant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du Vaisseau.

Leurs voiles sont faites de nattes de Bambou ou d'une espece de cannes communes à la Chine, lesquelles se divisent par feuilles en forme de tablettes, arrestées dans chaque jointure par des perches qui sont aussi de Bambou. En haut & en bas sont

deux pieces de bois ; celle d'en haut ſert de vergue : celle d'en bas faite en forme de planche,& large d'un pied & davantage ſur 5. à 6. pouces d'épaiſſeur, retient la voile, lorſqu'on la veut hiſſer, ou qu'on la veut ramaſſer. Ces ſortes de Baſtimens ne ſont nullement bons voiliers : ils tiennent cependant beaucoup mieux le vent que les noſtres ; cela vient de la roideur de leurs voiles qui ne cedent point au vent ; mais auſſi comme la conſtruction n'en eſt pas avantageuſe, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont ſur nous en ce point.

Ils ne calfattent point leurs Vaiſſeaux avec du goudron comme en Europe. Leur calfas eſt fait d'une eſpece de gomme particuliere, & il eſt ſi bon, qu'un ſeul puits ou deux à fond de cale

du Vaisseau suffit pour le tenir sec. Jusqu'ici ils n'ont eu aucune connoissance de la pompe. Leurs ancres ne sont point de fer comme les nostres : ils sont d'un bois dur & pesant, qu'ils appellent pour cela *tiemou*, c'est-à-dire, bois de fer. Ils prétendent que ces ancres vallent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, disent-ils, celles-ci sont sujettes à se fausser, ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils employent.

Les Chinois n'ont sur leur bord ni Pilote ni Maistre de manœuvre ; ce sont les seuls timonniers qui conduisent le Vaisseau & qui commandent la manœuvre. Cependant ils sout assez bons manœuvriers, & bons Pilotes costiers, mais assez mauvais Pilotes en haute mer. Ils mettent le cap sur le Rhumb

qu'ils croyent devoir faire, & sans se mettre en peine des élans du Vaisseau, ils courent ainsi comme ils le jugent à propos. Cette negligence vient de ce qu'ils ne font pas de voyages de long cours : mais j'ai éprouvé que quand ils veulent ils naviguent assez bien. Je m'apperçûs dès la sortie du Port du peu de soin que se donnoit le Pilote de mon bord, qui passoit pour un des plus experimentez de nostre escadre : je lui fis donner quelques avis par l'Officier que j'avois avec moi ; comme je veillai ensuite autant sur le Pilote que sur la route avec un bon compas d'Europe pour regler mon estime durant nostre traversée, je remarquai qu'il gouvernoit assez juste.

Nous partîmes donc le 3e du mois d'Avril de *Hiamen* ou *E-*

moui. Le vent n'eſtoit pas fort favorable : ce jour-là nous ne fîmes que ſix lieuës, & nous allâmes mouiller à l'Iſle de *Kin-men* à un Port nommé *Leaolo*. Le vent tomba tout-à-fait ſur le ſoir : mais le lendemain il s'éleva une tempeſte qui nous obligea d'y reſter juſqu'au 9[e]. Nous ne mîmes à la voile que ſur les quatre heures du ſoir, le vent eſtant au Nord-eſt & aſſez frais. Durant noſtre traverſée nous gouvernâmes toûjours à l'Eſt $\frac{1}{4}$ de Sud-eſt, parce que les courans portent extrêmement au Sud dans cette Manche, ce qui fait que la mer y eſt toûjours groſſe, ſur tout en eſté, qui eſt le temps de la mouſſon des vents de Sud. Le 10[e] ſur les 5. à 6. heures du ſoir nous commençâmes à decouvrir les Iſles de *Pong-hou*, & ſur les 9. heures nous mouil-

lâmes à l'abri de la premiere Isle appellée *Si-sse-yu*, où tous les Mandarins de guerre de la garnison qui est de mille hommes effectifs, vinrent nous recevoir à la teste de leurs troupes qui estoient sous les armes.

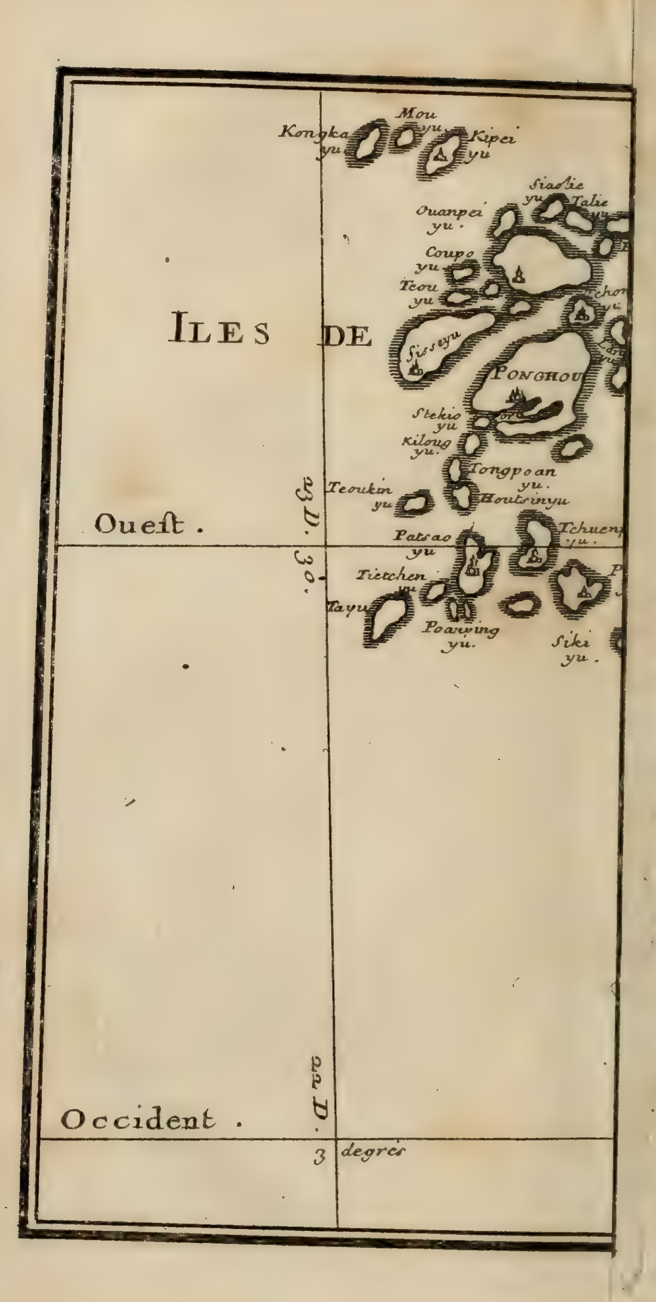
Les Isles de *Pong-hou* forment un petit Archipel de 36. Isles steriles qui ne sont habitées que par la garnison Chinoise. Il y a cependant un Mandarin de lettres qui y fait sa résidence pour veiller sur les Vaisseaux marchands qui vont ou qui viennent de la Chine à Formose, & de Formose à la Chine. Le passage de ces Vaisseaux est presque continuel, & est d'un revenu considerable pour l'Etat: nous y abordâmes avec plus de 60. Vaisseaux marchands qui alloient de la Chine à Formose.

Comme les Isles de *Pong-hou*

ne ſont que ſables ou rochers ; il faut y porter ou de *Hia-men* ou de Formoſe, tout ce qui eſt neceſſaire à la vie, même juſqu'au bois de chauffage. Nous n'y avons vû ni buiſſons ni broſſailles ; un ſeul arbre ſauvage en fait tout l'ornement. Le Port y eſt bon, il eſt à l'abri de toute ſorte de vents, ſon fonds eſt de ſable ſans roche & ſans aucun danger, il a bien 20. à 25. braſſes de profondeur. Lorſque les Hollandois eſtoient maiſtres du Port de Formoſe, ils avoient conſtruit une eſpece de fort au bout de la grande Iſle de *Pong-hou* ſur le Port, pour en défendre l'entrée : aujourd'hui il n'en reſte preſque plus que le nom *Hong-mao-tchai*, qui veut dire fort des cheveux roux : (c'eſt ainſi qu'on appelle les Hollandois à la Chine.) Ce port quoi-



Carte des Iles de Ponghou Suivant le point Sur lequel ont été faites les Cartes de la Chine et de la Tartarie par l'Ordre et aux frais de l'Empereur.
Nord.
Midi.
Oueſt.
Eſt
Occident.
Orient.
Iles de Ponghou
Ile de Formose
Ponghou
Kongka yu
Kipei yu
Ouanpei yu
Lieutsiao yu.
Pexatseyu.
Coupo yu
Teou yu
Tchongnan
Nanpexa yu.
Keoutchi yu.
Yang yu.
Stekio yu
Kiloug yu.
Tongpoan yu.
Houtsinyu
Teoukin yu
Tchuenpong yu.
Patsao yu
Patchao yu.
Tietchen
Tayu
Poanping yu.
Siki yu.
Tongki yu.
Maxakeou
Kive
Kialao
Louan
Loulhmen
Takiam
Nganping
Paotatong
Paoliu
Taiouanfou
Tongpansin
Tahousin
Poanhoutchou
Montagnel
23 D. 30.
30.
22 D.
3 degres
4 degres



Mou yu
Kongka yu
Kipei yu
Siaslie yu
Talie yu
Ouanpei yu.
Coupo yu
Teou yu
ILES DE
Sisseyu
PONGHOU
Stekio yu
Kiloug yu.
Tongpoan yu.
Teoukin yu
Houtsinyu
Ouest.
23 D.
Patsao yu
Tchuen yu.
30.
Tietchen yu
Tayu
Poanving yu.
Siki yu.
22 D.
Occident.
3 degrés

que dans un payis inculte & inhabité, est absolument necessaire pour la conservation de Formose, qui n'a aujourd'hui aucun Port où les Vaisseaux tirans plus de 8. pieds puissent aborder.

Nous employâmes quatre jours à prendre les differentes situations de ces Isles, leurs distances, & leur grandeur, telles que vous pouvez les voir dans la Carte que je joins ici. Nous avons trouvé le Port de la grande Isle qui porte particulierement le nom de *Pong-hou* à la hauteur de 23. degrez, 28. minutes & 10. secondes, & par la comparaison d'*Emoui* & nostre estime à 3. degrez 9′ 50″ à l'Est du meridien de Pekin où nous avons establi le premier meridien par rapport aux Cartes de la Chine.

Le 15e d'Avril nous mîmes à la

voile à une heure après minuit avec un bon vent de Nord-eſt. Après avoir doublé la grande Iſle, nous fîmes la route de l'Eſt jusqu'au jour, de peur de tomber ſur les Iſles de *Tong-ki* & de *Si-ki*. A la pointe du jour nous nous trouvâmes fort au vent de ces Iſles, & nous commencâmes à découvrir les montagnes de Formoſe. Alors nous gouvernâmes en route. Sur le midi nous entrâmes dans le Port de Formoſe, où eſt la Capitale de l'Iſle. Tous les Mandarins d'armes & de lettres nous vinrent recevoir revêtus de leurs habits de ceremonie. Ils nous traitterent avec toute ſorte d'honneur & de diſtinction, pendant un mois entier que nous employâmes à tracer la Carte de ce qui appartient à la Chine dans cette Iſle.


CARTE
de ce qui appartient à l'Empereur de la Chine dans l'Ile de Formose faite par ordre de l'Empereur Kamhi.
Nord.
MER
MER
MER
PROVINCE DE FOUKIEN
Yongfou hien.
Narngan hien.
Tsuentcheou fou.
Tchang tcheou fou.
Haitching hien
Emouy
Leaolo
Kinmen
Tchangpou hien
Yuntsiao hien
Kilongtchai
Tanacouitchin
Limites
Limites
FORMOSE
Tchulohien
Taiouan fou
Siao
Lieou Kieou
Xama Kiteou
Tropique
Tropique
ILES DE PONGHOU
25. Degrés
24.
23.
22.
25 Degrés
24.
23.
22.
OUEST.
3 Degrés
4 Degrés
5
EST.
SUD.

eil pag. 19.


Yongfou hien
PROVINCE DE FOUKIEN
Nanngan hien
Tchang tcheou fou
Haitching hien
Emouy
Leaolo
Kinmen
Tchangpou hien
Yuntsiao hien
Tropique
ILE
24.
MER
OUES

Après avoir demeuré deux jours dans la Capitale afin d'y regler toutes choses avec les Mandarins du lieu, nous nous separâmes. Les PP. Regis & Hinderer & deux de nos Compagnons Tartares choisirent la partie du Nord de l'Isle : pour moi, j'eus avec deux autres Tartares qui m'accompagnoient, le département de la Capitale, toute la partie du Sud, & les Isles de la coste.

Toute l'Isle de Formose n'est pas sous la domination des Chinois, elle est comme divisée en deux parties, Est & Ouest, par une chaîne de hautes montagnes qui commence à la pointe meridionale de *Xa-ma-ki-teou*, & ne finit proprement qu'à la mer septentrionale de l'Isle, à la forteresse que les Espagnols avoient autrefois fait bâtir, ap-

pellée *Ki-long-tchai* par les Chinois. Il n'y a que ce qui eſt à l'Oueſt de ces montagnes qui appartienne à la Chine, c'eſt-à-dire, ce qui eſt renfermé entre les 22. degrez 8' & 25. degrez 20' de latitude ſeptentrionnale.

La partie orientale n'eſt habitée, diſent les Chinois, que par des Barbares : le payis eſt montagneux, inculte, & ſauvage. Le caractere qu'ils nous ont fait des peuples qui l'habitent, ne differe gueres de ce qu'on dit des ſauvages de l'Amerique. Ils nous les ont dépeint moins brutaux que les Iroquois, beaucoup plus chaſtes que les Indiens, d'un naturel doux & paiſible ; s'aimant les uns les autres, ſe ſecourant mutuellement, nullement intereſſez, ne faiſant nul cas de l'or & de l'argent, dont on dit qu'ils ont pluſieurs mines;

mais vindicatifs à l'excès, sans loy, sans gouvernement, sans police, ne vivant que de la chasse & de la pêche; enfin sans Religion, ne reconnoissant nulle Divinité. Tel est le caractere que les Chinois nous ont fait des peuples qui habitent la partie orientale de Formose. Mais comme le Chinois n'est pas trop croyable quand il s'agit d'un peuple étranger; je n'ose garantir ce portrait, d'autant plus qu'il n'y a aujourd'hui nulle communication entre les Chinois & ces peuples, & qu'ils se font depuis près de 20, ans une guerre continuelle.

Les Chinois, avant même que d'avoir subjugué Formose, sçavoient qu'il y avoit des mines d'or dans l'Isle. Ils ne l'eurent pas plustost soumis à leur puissance, qu'ils chercherent de

tous coſtez ces mines : comme il ne s'en trouva point dans la partie occidentale , dont ils étoient les maiſtres , ils prirent la reſolution de les chercher dans la partie orientale , où on leur avoit aſſuré qu'elles eſtoient. Ils firent équiper un petit Baſtiment afin d'y aller par mer , ne voulant point s'expoſer dans des montagnes inconnuës où ils auroient couru riſque de la vie. Ils furent reçûs avec bonté de ces Inſulaires , qui leur offrirent genereuſement leurs maiſons , des vivres en abondance , & tout le ſecours qu'ils pouvoient attendre d'eux. Les Chinois y demeurerent environ huit jours ; mais tous les ſoins qu'ils ſe donnerent pour découvrir les mines furent inutiles , ſoit faute d'interprete qui expliquât leur deſſein à ces peuples ; ſoit crainte & politique,

ne voulant point faire ombrage à une Nation qui avoit lieu d'apprehender la domination Chinoise. Quoiqu'il en soit, de tout l'or qu'ils estoient allez chercher, ils ne découvrirent que quelques lingots exposez dans les cabannes, dont ces pauvres gens faisoient très peu de cas. Dangereuse tentation pour un Chinois. C'est pourquoi peu contens du mauvais succès de leur voyage, & impatiens de posseder ces lingots exposez à leurs yeux, ils s'aviserent du stratagême le plus barbare. Ils équiperent leur Vaisseau, & ces bonnes gens leur fournirent tout ce qui estoit necessaire pour leur retour. Ensuite ils inviterent leurs hostes à un grand repas qu'ils avoient préparé, disoient-ils, pour témoigner leur reconnoissance. Ils firent tant boire ces pau-

vres gens qu'ils les enyvrerent, & comme ils estoient plongez dans le sommeil causé par l'yvresse, ils les égorgerent tous, se saisirent des lingots & mirent à la voile. Le chef de cette barbare expédition est encore vivant dans Formose, sans que les Chinois ayent songé à punir un tel forfait. Néanmoins il ne demeura pas absolument impuni, mais les innocens porterent la peine que méritoient les coupables. Le bruit d'une action si cruelle ne se fut pas plustost répandu dans la partie orientale de l'Isle, que ces Insulaires entrerent à main armée dans la partie septentrionnale qui appartient à la Chine, massacrerent impitoyablement tout ce qu'ils rencontrerent, hommes, femmes, enfans, & mirent le feu à quelques habitations Chinoises. Depuis ce

temps-là

temps-là ces deux parties de l'Isle sont continuellement en guerre. Comme j'estois obligé d'aller à la vûë des habitations de ces Insulaires, on me donna deux cens soldats d'escorte pour tout le temps que j'employai à faire la Carte de la partie du Sud : nonobstant cette précaution ils ne laisserent pas de descendre une fois au nombre de 30. à 40. armez de fleches & de javelots : mais comme nous étions beaucoup plus forts qu'eux, ils se retirerent.

La partie de Formose que possedent les Chinois, mérite certainement le nom qu'on lui a donné : c'est un fort beau payis, l'air y est pur & toûjours serein, il est fertile en toute sorte de grains, arrosé de quantité de petites rivieres, lesquelles descendent des montagnes qui la

ſeparent de la partie orientale. La terre y porte abondamment du bled, du ris, &c. On y trouve la plûpart des fruits des Indes, des oranges, des bananes, des ananas, des goyaves, des papayas, des cocos, &c. La terre porteroit auſſi nos arbres fruitiers d'Europe ſi on les y plantoit. On y voit des pêches, des abricots, des figues, des raiſins, des chataignes, des grenades. Ils cultivent une ſorte de melons qu'ils appellent melons d'eau; ces melons ſont beaucoup plus gros que ceux de l'Europe, d'une figure oblongue, quelquefois ronde: la chair en eſt blanche ou rouge: ils ſont pleins d'une eau fraiche & ſucrée qui eſt fort au gouſt des Chinois; ils ne ſont pas cependant comparables à ceux qui viennent de Fernambouc, & dont j'ai mangé à la Baye de

tous les Saints dans l'Amerique meridionale. Le tabac & le sucre y viennent parfaitement bien. Tous ces arbres sont si agreablement arrangez, que, lorsque le ris est transplanté à l'ordinaire au cordeau & en échiquier, toute cette grande plaine de la partie meridionale ressemble bien moins à une simple campagne, qu'à un vaste jardin que des mains industrieuses ont pris soin de cultiver.

Comme le payis n'a esté jusqu'ici habité que par un peuple barbare & nullement policé, les chevaux, les moutons, & les chevres y sont fort rares ; le cochon même si commun à la Chine y est encore assez cher : mais les poules, les canards, les oyes domestiques, y sont en grand nombre : on y a aussi quantité de bœufs ; ils servent de mon-

ture ordinaire faute de chevaux, de mulets & d'aſnes. On les dreſſe de bonne heure ; & croiriez-vous, mon R. P. qu'ils vont le pas auſſi bien & auſſi viſte que les meilleurs chevaux ; ils ont bride, ſelle, & croupiere, qui ſont quelquefois de très-grand prix. Ce que je trouvois de plaiſant, c'eſtoit de voir le Chinois auſſi fier ſur cette monture, que s'il eut eſté ſur le plus beau cheval de l'Europe.

A la reſerve des cerfs & des ſinges qu'on y voit par troupeaux, les beſtes fauves y ſont très-rares : & s'il y a des ours, des ſangliers, des loups, des tigres, & des leopards comme à la Chine, ils ſont dans les montagnes de la partie de l'Eſt ; on n'en voit point dans celle de l'Oueſt. On y voit auſſi très-peu d'oiſeaux. Les plus communs ſont les faiſans que les

chasseurs ne permettent gueres de peupler. Enfin je croi qu'on peut dire que si les eaux des rivieres de Formose estoient bonnes à boire, comme elles sont utiles pour fertiliser les campagnes de ris, il n'y auroit rien à souhaitter dans cette Isle. Mais ces eaux sont pour tous les étrangers un poison contre lequel on n'a pû trouver jusqu'ici aucun remede. Un domestique du Gouverneur du département du midi que j'avois à ma suite, homme fort & robuste, se fiant sur la force de sa complexion, ne voulut point croire ce qu'on lui disoit de ces eaux ; il en but & mourut en moins de cinq jours, sans qu'aucun cordial ni contrepoison pût le tirer d'affaire. Il n'y a que les eaux de la Capitale dont on puisse boire ; les Mandarins du lieu eurent soin d'en

faire voiturer ſur des charettes pour noſtre uſage. Au pied de la montagne qui eſt au Sud-oueſt à une Lieuë de *Fong-kan hien*, on trouve une ſource qui produit un petit ruiſſeau, dont l'eau eſt d'un bleu blanchâtre, & d'une infection qui n'eſt pas ſupportable.

Les Chinois diviſent les terres qu'ils poſſedent dans Formoſe en trois *Hien* ou Gouvernemens ſubalternes, qui dépendent de la Capitale de l'Iſle. Ces trois Gouvernemens ſont, *Tai-ouan-hien*, *Fong-kan-hien*, & *Tchu-lo-hien*. Chacun a ſes Officiers particuliers qui dépendent immédiatement du Gouverneur general de l'Iſle, & celui-cy de même que toute l'Iſle eſt ſoumis au Viceroy de la Province de *Fou-kien* dont *Tai-ouan* ou Formoſe fait partie.

La Capitale qu'on appelle *Tai-ouan-fou* eſt fort peuplée, d'un grand abord & d'un grand commerce. Elle peut ſe comparer à la plûpart des meilleures Villes & des plus peuplées de la Chine. On y trouve tout ce qu'on peut ſouhaitter, ſoit de ce que l'Iſle même fournit, comme le ris, le ſucre, le ſucre candi, le tabac, le ſel, la viande de cerf boucannée qui eſt fort eſtimée des Chinois; des fruits de toute eſpece; des toiles de differente ſorte; des laines de coton, de chanvre, de l'écorce de certains arbres & de certaine plante qui reſſemble aſſez à l'ortie; quantité d'herbes medicinales, dont la plûpart ſont inconnuës en Europe: ſoit de ce qu'on y apporte d'ailleurs; comme toiles de la Chine & des Indes, ſoyeries, vernis, porcelaines, dif-

ferens ouvrages d'Europe, &c. Il y a peu de meuriers dans l'Isle, & par conſequent peu de ſoyeries du payis & peu de manufactures; mais le gain conſiderable de ceux qui ont commencé à y faire leur commerce, donnera peut-être lieu à y en établir dans la ſuite. S'il étoit libre aux Chinois de paſſer dans l'Isle de Formoſe pour y fixer leur demeure, je ne doute pas que pluſieurs familles ne s'y fuſſent déja tranſportées: mais pour y paſſer on a beſoin de Paſſeports des Mandarins de la Chine, & ces Paſſeports ſe vendent bien cher, encore avec cela faut-il donner des cautions. Ce n'eſt pas tout: lorſqu'on arrive dans l'Isle, il faut encore donner de l'argent au Mandarin qui eſt très-attentif à examiner ceux qui entrent ou qui ſortent. Si on n'offre rien

ou peu de chose, l'on doit s'attendre à estre renvoyé, nonobstant le meilleur Passeport. Cet excez de précaution vient sans doute de l'avidité naturelle qu'ont les Chinois d'amasser de l'argent. Néanmoins il faut avoüer qu'il est d'une bonne politique d'empêcher toute sorte de personnes de passer à Formose, sur tout les Tartares étant maîtres de la Chine. Formose est un lieu très-important, & si un Chinois s'en emparoit, il pourroit exciter de grands troubles dans l'Empire. Aussi les Tartares y tiennent-ils une garnison de dix mille hommes commandez par un *Tsong-ping* ou Lieutenant General, par deux *Fou-tsiang* ou Marechaux de Camp, & par plusieurs Officiers subalternes, qu'on a soin de changer tous les trois ans, & même plus souvent

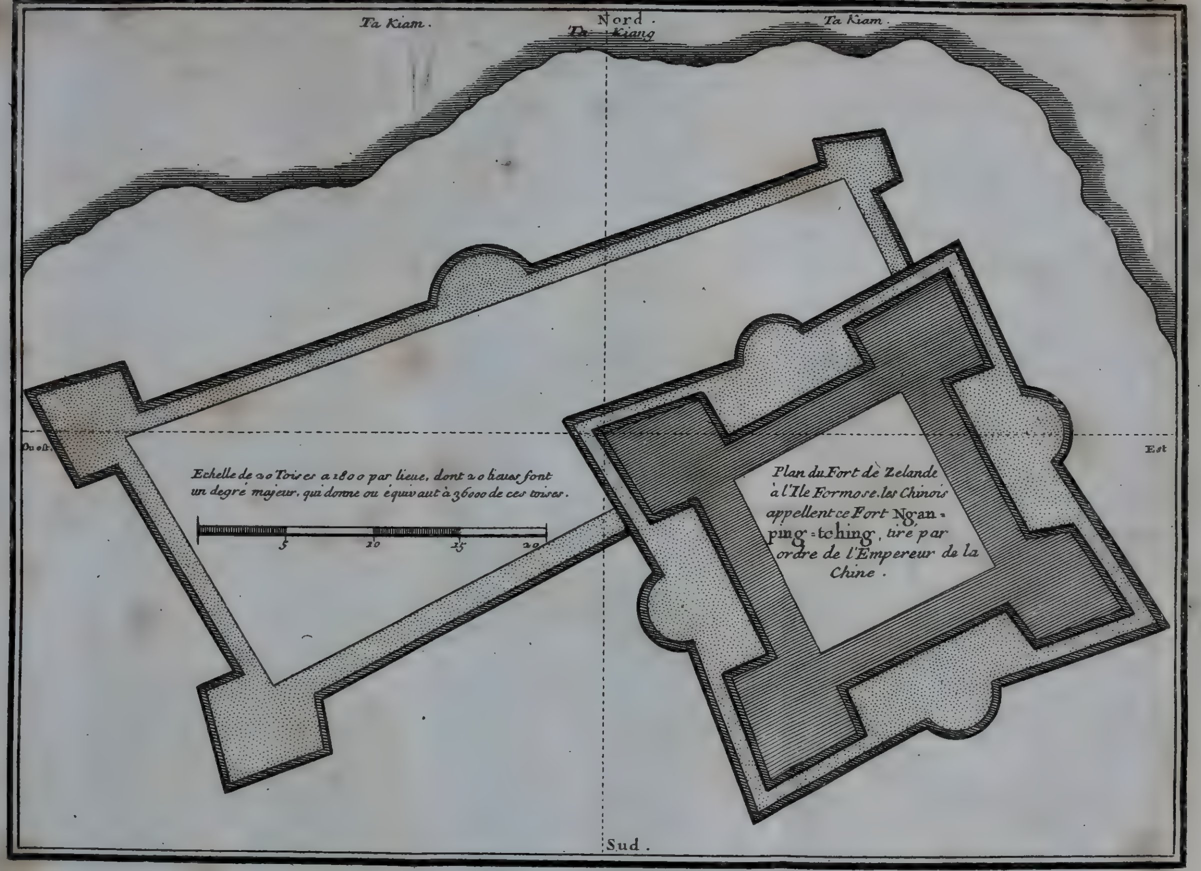
ſi quelque raiſon y oblige. Pendant que nous y étions on changea une Brigade de 400. hommes, dont le principal Officier fut caſſé, pour avoir inſulté un Mandarin de lettres qu'ils prétendoient ne leur pas faire juſtice ſur la mort du frere d'un de leurs camarades, qui avoit eſté tué peu de jours auparavant.

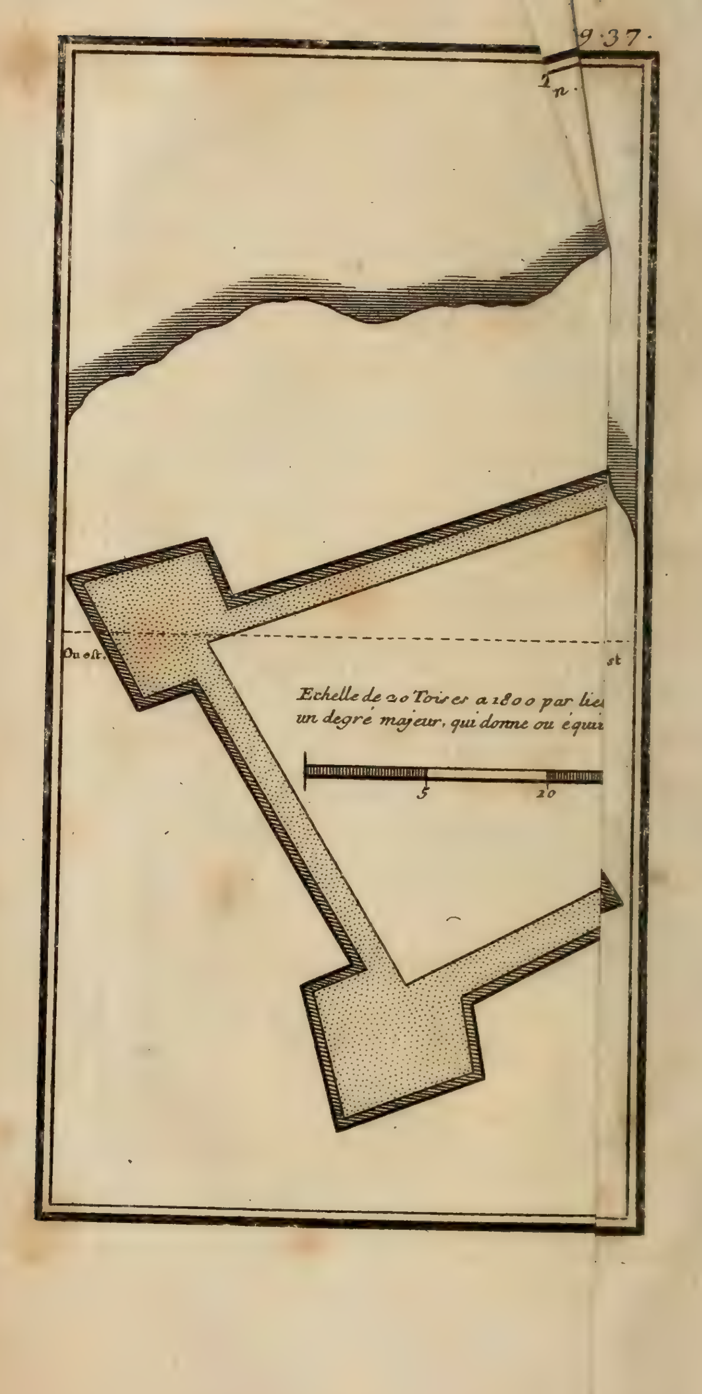
Les ruës de la Capitale ſont preſque toutes tirées au cordeau, & toutes couvertes pendant ſept à huit mois de l'année, pour ſe défendre des ardeurs du Soleil : elles ne ſont larges que de 30. à 40. pieds, mais longues de près d'une lieuë en certains endroits. Elles ſont preſque toutes bordées de maiſons marchandes, & de boutiques ornées de ſoyeries, de porcelaines, de vernis, & d'autres marchandiſes admirablement bien rangées, en quoi

les Chinois excellent. Ces ruës paroissent des galleries charmantes, & il y auroit plaisir de s'y promener, si la foule des passans étoit moins grande, & si les ruës étoient mieux pavées. Les maisons sont couvertes de paille, & ne sont bâties la plûpart que de terre & de bambou. Les tentes dont les ruës sont couvertes ne laissant voir que les boutiques, en ostent le desagrément. La seule maison que les Hollandois y ont élevée lorsqu'ils en étoient les maîtres, est de quelque prix. C'est un grand corps de logis à trois étages, défendu par un rempart de quatre demi-bastions : précaution necessaire pour les Européans dans ces payis éloignez, où l'on trouve rarement de l'équité & de la bonne foy, & où la fraude & l'injustice tiennent souvent lieu

de mérite. Cette maiſon a vûë ſur le Port, & pourroit dans le beſoin diſputer un débarquement.

Tai-ouan-fou n'a ni fortifications ni murailles : les Tartares ne mettent point leurs forces & ne renferment pas leur courage dans l'enceinte d'un rempart : ils aiment à ſe battre à cheval en raſe campagne. Le Port eſt aſſez bon, à l'abri de tout vent, mais l'entrée en devient tous les jours plus difficile. Autrefois on pouvoit y entrer par deux endroits, l'un appellé *Ta-kiang* où les plus gros Vaiſſeaux flottoient ſans peine ; & l'autre appellé *Loulh-men*, dont le fonds eſt de roche & n'a que 9. à 10. pieds dans les plus hautes marées. Le premier paſſage eſt aujourd'hui impratiquable : il y a de certains endroits où l'on ne trouve pas 5.


Ta Kiam.
Nord.
Ta Kiang
Ta Kiam.
Ouest.
Est
Echelle de 20 Toises a 1800 par lieue, dont 20 lieues font un degré majeur, qui donne ou équivaut à 36000 de ces toises.
5
10
15
20
Plan du Fort de Zelande à l'Ile Formose. les Chinois appellent ce Fort Ngan-ping-tching, tiré par ordre de l'Empereur de la Chine.
Sud.


9.37.
Ouest.
st
Echelle de 20 Toises a 1800 par lie
un degré majeur, qui donne ou équi
5
10

pieds d'eau ; le plus qu'il y en ait va jusqu'à 7. à 8. pieds, & il se comble tous les jours par les sables que la mer y charrie. C'est par ce *Ta-kiang* que les Vaisseaux Hollandois entroient autrefois dans le Port ; & pour en défendre l'entrée aux Vaisseaux étrangers, ils avoient fait à la pointe de l'Isle qui est au Sud de *Ta-kiang*, une Citadelle qui seroit excellente si elle n'étoit pas bâtie sur le sable ; mais qui étoit trés-propre à se défendre des ennemis qu'ils avoient le plus à craindre ; sçavoir, des Chinois & des Japonois. Je joins ici le plan que j'en ai tiré. Elle est à 2. minutes à l'Ouest de *Tai-ouan-fou*, & domine tout le Port où les Vaisseaux au dessus de 200. tonneaux peuvent entrer.

La partie de Formose qui est soumise aux Chinois, est com-

posée de deux Nations differentes : des Chinois, & des naturels du payis. Les premiers attirez par l'avidité du gain y sont venus des diverses Provinces de la Chine. *Tai-ouan-fou*, *Fong-kan-hien*, & *Tchu-lo-hien* ne sont habitez que par de Chinois : il n'y a des naturels du Payis que ceux qui leur servent de domestiques, ou pour mieux dire, d'esclaves. Outre ces trois Villes, les Chinois ont encore plusieurs villages, mais ils n'ont aucun Fort considerable, à la reserve de *Ngan-ping-tching*. Ce Fort est au pied du Chasteau de Zelande, car c'est le nom que les Hollandois donnerent à la Citadelle dont j'ai parlé ci dessus. Il y a bien à *Ngan-ping-tching* environ quatre à cinq cens familles. On y voit une garnison de deux mille hommes comman-

dez par un *Fou-tsiang*, oú Marechal de Camp.

Le gouvernement & les mœurs des Chinois à Formose, ne different en rien des mœurs & du gouvernement de la Chine. Ainsi je ne m'arrêterai qu'à vous faire connoistre quel est le genie & l'espece de gouvernement des naturels de l'Isle.

Les peuples de Formose qui se sont soumis aux Chinois, sont partagez en 45. Bourgades ou habitations qu'on appelle *Ché* : 36. dans la partie du Nord, & 9. dans celle du Sud. Les Bourgades du Nord sont assez peuplées, & les maisons à peu de choses près, sont comme celles des Chinois. Celles du midi ne sont qu'un amas de cabanes de terre & de bambou couvertes de paille, élevées sur une espece d'estrade haute de 3. à 4. pieds,

bâties en forme d'un entonnoir renversé de 15. 20. 30. jusqu'à 40. pieds de diametre : quelques-unes sont divisées par cloisons. Ils n'ont dans ces huttes ni chaise, ni banc, ni table, ni lit, ni aucun meuble. Au milieu est une espece de cheminée ou de fourneau élevé de terre de deux pieds & davantage, sur lequel ils font leur cuisine. Ils se nourrissent d'ordinaire de ris, de menus grains, & de gibier. Ils prennent le gibier à la course ou avec leurs armes. Ils courent d'une vitesse surprenante : J'ai esté surpris moi-même de les voir courir plus viste que ne font les chevaux, lorsqu'ils courent à bride abbatuë. Cette vitesse à la course vient, disent les Chinois, de ce que jusqu'à l'âge de 14. à 15. ans ils se serrent extrêmement les genoux & les reins. Ils ont pour

armes une espece de javelot qu'-ils lancent à la distance de 70. à 80. pas avec la derniere justesse : & quoique rien ne soit plus simple que leur arc & leurs fleches, ils ne laissent pas de tuer un faisan en volant aussi seurement qu'on le fait en Europe avec le fusil. Ils sont très-malpropres dans leurs repas:ils n'ont ni plats, ni assiettes, ni écuelles, ni cuilliers, ni fourchettes, ni batonnets. Ce qu'ils ont préparé pour leur repas se met simplement sur un ais de bois ou sur une natte ; & ils se servent de leurs doigts pour manger, à peu près comme les singes. Ils mangent la chair demi-cruë, & pour peu qu'elle soit presentée au feu elle leur paroît excellente. Pour lit, ils se contentent de cueillir les feuilles fraiches d'un certain arbre dont je ne sçai pas le nom,

& qui eſt fort commun dans le payis ; ils les étendent ſur la terre ou ſur le plancher de leurs cabannes, & c'eſt-là qu'ils prennent leur ſommeil. Ils n'ont pour tout habit qu'une ſimple toile, dont ils ſe couvrent depuis la ceinture juſqu'aux genoux : & croiriez-vous que l'orgueil ſi enraciné dans le cœur de l'homme, trouve le moyen de ſe nourrir & de s'entretenir avec une pareille nudité? Croiriez-vous même qu'il leur en coute davantage qu'aux peuples les plus polis, & qui ſe piquent le plus de luxe & de magnificence ? Ceux-ci empruntent le poil des animaux & la ſoye des vers qu'ils brodent d'or ou d'argent : ceux-là ſe ſervent de leur propre peau, ſur laquelle ils gravent pluſieurs figures groteſques d'arbres, d'animaux, de fleurs, &c. ce qui leur

cause des douleurs si vives, qu'elles seroient capables, me disoient-ils, de leur causer la mort, si l'opération se faisoit tout de suite & sans discontinuer. Ils y employent plusieurs mois, & quelques-uns une année entiere. Il faut durant tout ce temps-là venir chaque jour se mettre à une espece de torture, & cela pour satisfaire le penchant qu'ils ont de se distinguer de la foule: car il n'est pas permis indifferémment à toute sorte de personnes de porter ces traits de magnificence. Ce privilege ne s'accorde qu'à ceux, qui, au jugement des plus considerables de la Bourgade, ont surpassé les autres à la course ou à la chasse. Néanmoins tous peuvent se noircir les dents, porter des pendants d'oreille, des bracelets au dessus du coude ou au dessus

du poignet, des colliers & des couronnes de petits grains de differentes couleurs à plusieurs rangs. La couronne se termine par une espece d'aigrette faite de plumes de coq ou de faisans qu'ils ramassent avec beaucoup de soin. Figurez-vous ces bizarres ornemens sur le corps d'un homme d'une taille aisée & déliée, d'un teint olivastre, dont les cheveux lissez pendent négligemment sur les épaules, armé d'un arc & d'un javelot, n'ayant pour tout habit qu'une toile de deux à trois pieds qui lui entoure le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux ; & vous aurez le veritable portrait d'un brave de la partie méridionale de l'Isle de Formose.

Dans la partie du Nord, comme le climat y est un peu moins chaud, ils se couvrent de la peau

des cerfs qu'ils ont tuez à la chaſſe, & ils s'en font une eſpece dhabit ſans manches, de la figure à peu près d'une dalmatique. Ils portent un bonnet en forme de cylindre, fait du pied des feuilles de bananiers, qu'ils ornent de pluſieurs couronnes poſées les unes ſur les autres, & attachées par des bandes fort étroites, ou par de petites treſſes de differentes couleurs : ils ajoûtent au deſſus du bonnet, comme ceux du midi, une aigrette de plumes de coq ou de faiſan.

Leurs mariages n'ont rien de barbare. On n'achete point les femmes comme à la Chine, & on n'a nul égard au bien qu'on peut avoir de part & d'autre, comme il arrive communément en Europe : Les peres & les meres n'y entrent preſque pour

rien. Lorſqu'un jeune homme veut ſe marier & qu'il a trouvé une fille qui lui agrée, il va pluſieurs jours de ſuite avec un inſtrument de muſique à ſa porte : ſi la fille en eſt contente, elle ſort & va joindre celui qui la recherche : ils conviennent enſemble de leurs articles. Enſuite ils en donnent avis à leurs peres & à leurs meres. Ceux-ci préparent le feſtin de nôces qui ſe fait dans la maiſon de la fille, où le jeune homme reſte ſans retourner deſormais chez ſon pere. Deſlors le jeune homme regarde la maiſon de ſon beau-pere comme la ſienne propre, il en eſt le ſoûtien ; & la maiſon de ſon propre pere n'eſt plus à ſon égard, que ce qu'elle eſt à l'égard des filles en Europe, qui quittent la maiſon paternelle pour aller demeurer avec leur

époux. Aussi ne mettent-ils point leur bonheur à avoir des enfans mâles, ils n'aspirent qu'à avoir des filles, lesquelles leur procurent des gendres qui deviennent l'appui de leur vieillesse.

Quoique ces Insulaires soient entierement soumis aux Chinois, ils ont encore quelques restes de leur ancien gouvernement. Chaque Bourgade se choisit trois ou quatre des plus anciens qui sont le plus en réputation de probité. Ils deviennent par ce choix les Chefs & les Juges du reste de l'habitation : ce sont eux qui terminent en dernier ressort tous les differens ; & si quelqu'un refusoit de s'en tenir à leur jugement, il seroit chassé à l'instant de la Bourgade, sans esperance d'y pouvoir jamais rentrer ; & nulle autre Bourgade n'oseroit le recevoir. Ils payent en grains

leur tribut aux Chinois. Pour regler ce qui concerne ce tribut, il y a dans chaque Bourgade un Chinois qui en apprend la langue, afin de ſervir d'Interprete aux Mandarins. Ces Interpretes qui devroient procurer le ſoulagement de ce pauvre peuple, & empêcher qu'il ne ſoit ſurchargé, ſont eux-mêmes d'indignes harpies qui les ſuccent impitoyablement : ce ſont autant de petits tirans qui pouſſent à bout, non-ſeulement la patience de ces Inſulaires, mais même celle des Mandarins du lieu, qui ſont forcez de les laiſſer dans leurs Emplois pour éviter de plus grands inconveniens. Cependant de douze Bourgades qui s'étoient ſoumiſes aux Chinois dans la partie du Sud, il n'y en a aujourd'hui que neuf: trois ſe ſont révoltées, ont chaſ-

ſé

ſé leurs Interpretes, ne payent plus de tribut à la Chine depuis trois ans, & ſe ſont unies avec ceux de la partie orientale de l'Iſle. C'eſt un fort mauvais exemple & qui pourroit avoir des ſuites. J'en touchai un mot au premier Mandarin de lettres de Formoſe, Docteur Chinois qui vient d'être fait Viceroy de la Province de *Fou-kien*. Il me répondit froidement : Tant pis, « mon Pere, pour ces Barbares, « s'ils veulent reſter dans leur « barbarie ; nous tâchons de les « rendre hommes, & ils ne le veu- « lent pas, tant pis pour eux, il « y a des inconveniens par tout. «

Quelque barbares cependant qu'ils ſoient, ſelon certaines maximes du monde Chinois, je les crois plus près de la vraie Philoſophie que le grand nombre des plus célebres Philoſophes de

la Chine. On ne voit parmi eux, de l'aveu même des Chinois, ni fourberie, ni vols, ni querelles, ni procez, que contre leurs Interpretes. Ils ſont équitables, & s'entr'aiment les uns les autres : ce qu'on donne à l'un d'eux, il n'oſeroit y toucher, que ceux qui ont partagé avec lui le travail & la peine, ne partagent auſſi le ſalaire ; c'eſt dequoi j'ai eſté ſouvent témoin moi-même : ils ſont attentifs au moindre ſignal de ceux qui ont droit de leur commander ; ils ſont circonſpects dans leurs paroles, & d'un cœur droit & chaſte. On en peut juger par ce petit trait. Un Chinois que les Mandarins du lieu avoient mis à ma ſuite, laiſſa échaper quelques paroles peu ſéantes. Un de ces Inſulaires qui n'avoit gueres que 30. ans & qui ſçavoit quelques mots de la lan-

gue Mandarine, le reprit hardiment en presence de tout le monde. *Pou hao*, lui dit-il, cela n'est pas bien : *ngomen sin tching*, nous avons le cœur droit, *pou-can-choue*, *pou-can-siang*, aucun de nous n'oseroit parler ainsi, n'oseroit pas même le penser ; *Pou-hao*, *pou-hao*, cela n'est pas bien, cela n'est pas bien.

Avant que de partir d'*Emoui*, on nous avoit dit qu'il y avoit des Chrestiens dans Formose : nous nous en sommes informez, & certainement il n'y en a aucun parmi les Chinois : mais il y a apparence qu'il y en a eu parmi les Insulaires, du temps que les Hollandois étoient maîtres du Port. Nous en avons trouvé plusieurs qui sçavent la langue des Hollandois, qui lisent leurs livres, & qui en écrivant se servent de leurs caracte-

res. Nous avons même trouvé entre leurs mains quelques fragmens de nos Saints Livres en Hollandois. Ils n'adorent aucune Idole, ils ont même en horreur tout ce qui y a quelque rapport: ils ne font aucun acte de Religion, & ne recitent aucune priere. Cependant nous en avons vû qui connoissent un Dieu createur du Ciel & de la terre, un Dieu en trois personnes Pere, Fils, & Saint-Esprit; & qui disent que le premier de tous les hommes s'appelloit Adam, & la premiere des femmes Eve; que pour avoir desobéi à Dieu, ils avoient attiré sa colere sur eux & sur tous leurs descendans; qu'il est necessaire d'avoir recours au Baptême pour effacer cette tache: ils sçavent même la formule du Baptême. Néanmoins nous n'avons pû sçavoir

certainement s'ils baptisoient ou non. Les Chinois qui nous servoient d'Interpretes, nous ont assuré que dez qu'un enfant leur est né, ils prennent de l'eau froide, & la leur versent sur le corps. Mais comme ces Interpretes Chinois étoient Infidelles, & que d'ailleurs ils ne sçavoient qu'imparfaitement la langue du payis, nous ne pusmes jamais nous en assurer suffisamment. Il paroist parceque nous avons pû tirer d'eux qu'ils n'ont aucune idée des récompenses ni des peines de l'autre vie : ainsi il est vraisemblable qu'ils n'ont pas grand soin de baptiser leurs enfans. Nous avons tâché, autant que nous le pouvions, de leur enseigner les veritez les plus necessaires de nostre sainte Religion : nous avons recommandé en particulier à ceux qui nous

paroiſſoient le mieux inſtruits, d'inculquer à leurs concitoyens ces veritez importantes, & ſur tout de baptiſer les enfans auſſitoſt qu'ils ſeroient nez, en cas qu'ils euſſent quelque eſperance de pouvoir les inſtruire des Myſteres de la foy quand ils en ſeroient capables. Nous leur avons laiſſé la formule du Baptême, & c'eſt tout ce que nous avons pû faire.

Quelle douleur pour nous, mon R. P. de nous voir au milieu d'une ſi belle moiſſon, & qui deviendroit très abondante, ſi elle avoit des ouvriers apoſtoliques pour la cultiver ; & cependant d'eſtre obligez de l'abandonner ſans eſperance de ſecours ! Il ne peut leur en venir du coſté de la Chine dans les circonſtances preſentes : en vain a-t-on tenté deux ou trois fois

d'y passer : la porte en est fermée aux Européans. Il n'y a qu'un coup de Providence, ou qu'une commission pareille à la nostre qui puisse en faciliter l'entrée. La chose deviendroit plus aisée s'il y avoit quelque Port dans la partie de l'Est. Le payis n'est soumis à aucune Puissance étrangere que nous sçachions, le caractere qu'on nous a fait de ces habitans n'a rien de fort barbare, le Japon n'en est pas éloigné. Si ces motifs engageoient des Missionnaires à y porter les lumieres de la Foy, il leur seroit aisé d'étendre leur zele dans la partie de l'Ouest, sur tout dans la meridionale de l'Isle, dont les habitations soumises aux Chinois ne sont en trois ou quatre endroits éloignées des habitations de l'Est, que d'environ une lieuë. Com-

me la converſion de ces pauvres peuples n'eſt pas l'ouvrage des hommes, mais l'effet de la miſericorde de noſtre divin Maître, taſchons de l'obtenir par nos prieres & par des œuvres ſaintes. Il ne ſe paſſe aucun jour que je ne me reſſouvienne au pied des Autels de ces pauvres gens. Plaiſe à la miſericorde du Seigneur exaucer les vœux que je forme pour leur converſion.

Quoique l'Iſle de Formoſe ſoit peu éloignée de la Chine, néanmoins les Chinois, ſuivant leur Hiſtoire, ne commencerent d'en avoir connoiſſance que du temps de l'Empereur *Siven-te* de la Dynaſtie des *Ming*, environ l'an de grace 1430. que l'Eunuque *Ouan ſan pao* revenant d'Occident y fut jetté par la tempeſte. Cet Eunuque ſe trouvant dans une terre étran-

gere, dont le peuple lui sembloit aussi barbare que le payis lui paroissoit beau, y fit quelque séjour pour en prendre des connoissances dont il pust informer son maistre. Mais tout le fruit de ses soins se réduisit à quelques plantes & à quelques herbes medicinales qu'il en rapporta, dont on se sert encore aujourd'hui à la Chine avec succez.

La 42e. année de l'Empereur *Kia-tsing* l'an de grace 1564. le *Tou-tou* ou Chef d'escadre *Yu-ta-yeou* croisant sur la mer Orientale de la Chine, y rencontra un Corsaire nommé *Lin-tao-kien*, qui s'étoit emparé des Isles de *Pong-hou*, où il avoit laissé une partie de son monde. C'étoit un homme fier & ambitieux, passionné pour la gloire, & qui cherchoit à se faire un nom. Il n'eut pas plustost ap-

perçu *Yu-ta-yeou*, qu'il va ſur lui à pleines voiles, l'attaque bruſquement, & auroit infailliblement défait l'Eſcadre Chinoiſe, ſi celui qui la commandoit euſt eſté moins ſage & moins intrépide. *Yu-ta-yeou* ſoutint le premier feu avec beaucoup de ſang froid, après quoi il attaqua à ſon tour *Lin tao-kien*. Le combat dura plus de cinq heures, & ne finit qu'à la nuit, que *Lin-tao-kien* prit la fuite, & ſe retira vers les Iſles de *Pong hou*, pour y rafraichir ſes troupes, prendre ce qu'il y avoit laiſſé de ſoldats, & retourner vers l'ennemi Mais *Yu-ta-yeou* en habile Capitaine le pourſuivit de ſi près, que *Lin-tao-kien* trouva dès la pointe du jour l'entrée du Port de *Pong-hou* fermée par une partie de l'Eſcadre ennemie. Ses troupes qui étoient fort

diminuées dans le combat, & la frayeur qui s'étoit emparée des autres lui, firent juger qu'il étoit dangereux de tenter l'entrée du Port. Il prit donc la resolution de continuer sa route & d'aller moüiller à Formose. *Yu-ta-yeou* l'y poursuivit : mais comme il trouva que la mer étoit basse, & que d'ailleurs il n'avoit nulle connoissance de l'entrée de ce Port, il ne voulut pas exposer ses Vaisseaux, & il se retira aux Isles de *Pong-hou* dont il se rendit maistre. Il fit prisonniers les soldats qu'il y trouva, il y mit bonne garnison, & retourna victorieux à la Chine, où il donna avis de ses découvertes & de son expédition. La Cour recut avec joye ces nouvelles, & nomma deslors un Mandarin de lettres pour Gouverneur des Isles de *Pong-hou.*

Formose, dit l'Historien Chinois, étoit alors une terre inculte, qui n'étoit habitée que par des Barbares. *Lin-tao-kien* qui n'avoit que de grandes vuës, ne crut pas que cette Isle, dans l'état où elle étoit, lui convînt: c'est pourquoi il fit égorger tous les Insulaires qu'il trouva sous sa main, & avec une inhumanité qui n'a point d'exemple, il se servit du sang de ces infortunez pour calfatter ses Vaisseaux, & mettant aussi-tost à la voile, il se retira dans la Province de Canton, où il mourut miserablement.

Sur la fin de l'année 1620. qui est la premiere année de l'Empereur *Tien ki*, une Escadre Japonoise vint aborder à Formose. L'officier qui la commandoit, trouva le payis, tout inculte qu'il étoit, assez propre à

y établir une colonie : il prit la resolution de s'en emparer, & pour cela il y laissa une partie de son monde, avec ordre de prendre toutes les connoissances necessaires à l'execution de son dessein. Environ ce même temps un Vaisseau Hollandois qui alloit ou revenoit du Japon, fut jetté par la tempeste à Formose : il y trouva les Japonois peu en état de lui faire ombrage. Le payis parut beau aux Hollandois, dit l'Historien Chinois, & avantageux pour leur commerce. Ils prétexterent le besoin qu'ils avoient de quelques rafraichissemens, & des choses necessaires pour radouber leur Vaisseau maltraité par la tempeste. Quelques-uns d'eux pénetrerent dans les terres, & après avoir bien examiné le payis, ils revinrent sur leur bord.

Les Hollandois ne toucherent point à leur Vaiſſeau pendant l'abſence de leurs compagnons ; ce ne fut qu'à leur retour qu'ils ſongerent a le radouber. Ils prierent les Japonois, avec qui ils ne vouloient point ſe broüiller de peur de nuire à leur commerce, de leur permettre de baſtir une maiſon ſur le bord de l'Iſle qui eſt à une des entrées du Port, dont ils puſſent dans la ſuite tirer quelques ſecours, par rapport au commerce qu'ils faiſoient au Japon. Les Japonois rejetterent d'abord la propoſition : mais les Hollandois inſiſterent de telle ſorte, en aſſurant qu'ils n'occuperoient de terrain que ce qu'en pouvoit renfermer une peau de bœuf, qu'enfin les Japonois y conſentirent. Les Hollandois prirent donc une peau de bœuf qu'ils coupe-

rent en petites aiguillettes fort fines, puis ils les mirent bout à bout, & ils s'en servirent pour mesurer le terrain qu'ils souhaittoient. Les Japonois furent d'abord un peu faschez de cette supercherie : mais enfin aprés quelques reflexions, la chose leur parut plaisante ; ils s'adoucirent, & ils permirent aux Holandois de faire de ce terrain ce qu'ils jugeroient à propos. C'est sur ce terrain qu'ils bastirent le Fort dont j'ai parlé plus haut, & dont je vous envoye le Plan : on voit encore aujourd'hui sur la porte ces mots : *Castel Zelanda* 1634.

La construction de ce Fort rendoit les Hollandois les maistres du Port, & du seul passage par où les gros Vaisseaux pouvoient y entrer. Peut-estre les Japonois en connurent-ils trop

tard l'importance. Quoiqu'il en ſoit, ſoit que le nouveau Fort leur fit ombrage, ſoit qu'ils ne trouvaſſent pas leur compte dans cette Iſle qui eſtoit encore inculte, peu après ils l'abandonnerent abſolument, & ſe retirerent chez eux. Les Hollandois ſe virent par-là les ſeuls maiſtres de Formoſe, car les Inſulaires n'eſtoient pas en eſtat de leur tenir teſte. Pour mieux s'aſſurer du Port, ils firent conſtruire de l'autre coſté vis-à-vis du Fort de Zelande, une maiſon fortifiée de quatre demi-Baſtions, dont j'ai déja parlé.

Dans ce temps-là la Chine eſtoit toute en feu, ſoit par la guerre civile qui a deſolé tant de belles Provinces de cet Empire; ſoit par la guerre qu'elle ſoûtenoit contre le Tartare qui s'en eſt enfin emparé, & qui a

fondé la Dynaſtie glorieuſement regnante ſous l'Empereur *Cam-hi*. Un de ceux qui s'oppoſerent avec le plus de courage aux Tartares, fut un homme de fortune de la Province de *Fou-kien*, appellé *Tching-tchi-long*. De petit Marchand il eſtoit devenu le plus riche négociant de la Chine : heureux s'il avoit eſté auſſi fidele à Dieu dans les promeſſes qu'il avoit faites à ſon Baptême, (car il eſtoit Chreſtien) qu'il fut fidele à ſon Prince & à ſa Patrie, preſte à tomber ſous une domination étrangere.

Tching-tchi-long arma à ſes dépens une petite flotte contre le Tartare : il fut bien-toſt ſuivi d'une multitude innombrable de Vaiſſeaux Chinois, & il devint par-là le Chef d'une des plus formidables flottes qu'on ait vû dans ces mers. Le Tar-

tare lui offrit la dignité de Roy s'il vouloit le reconnoiſtre. Il la refuſa, mais il ne joüit pas long-temps de ſa bonne fortune. Son fils *Tching-tching-cong* lui ſucceda au commandement de cette nombreuſe flotte ; plus zelé encore pour ſa Patrie & pour ſa fortune que n'eſtoit ſon pere, il tenta diverſes entrepriſes ; il aſſiegea pluſieurs Villes conſiderables, comme *Hai-tching* du *Fou-kien*, qu'il prit après avoir taillé en pieces l'armée Tartare qui eſtoit venuë au ſecours : *Ouen-tcheou* du *Tche-kiang*, *Nan-kin* du *Kiam-nan*, &c. Ces premiers ſuccez durerent peu, il fut enfin vaincu par les Tartares, & chaſſé abſolument de la Chine. Alors il tourna ſes vuës & ſon ambition vers Formoſe, dont il reſolut de chaſſer les Hollandois, & d'y établir

un nouveau Royaume.

Ce fut la 17e. année de l'Empereur *Xun-chi* pere de *Cam-hi*, la 1661e. de l'Ere Chrestienne, que *Tching-tching-cong* quitta son entreprise sur la Chine, pour se retirer à Formose avec sa formidable Flotte. Il se saisit en passant des Isles de *Pong-hou*. Les Hollandois qui sans doute se croyoient en seureté du costé de la Chine, où il y avoit encore du trouble, n'avoient pas eu soin de munir de troupes *Pong-hou*, & *Tai-ouan*. Ainsi *Tching-tching-cong* s'empara de ces Isles presque aussi-tost qu'il y parut. Il y laissa cent de ses Vaisseaux pour les garder, & il continua sa route vers Formose.

J'ai appris d'un Mandarin qui servoit en ce temps-là *Tching-tching-cong* en qualité de *Fou-tsiang*, ou de Maréchal de Camp,

qu'il n'y avoit pour la garde du Fort & du Port de Formoſe, qu'onze Hollandois. Le reſte de la garniſon eſtoit composée partie des Noirs des Indes, partie des Inſulaires du payis. Nonobſtant cette inégalité de forces, les Hollandois reſolurent de ſe défendre, & ils ſe défendirent en effet en braves gens.

Tching-tching-cong entra dans le Port avec ſa Flotte, composée de neuf cens voiles, par la paſſe de *Lou-lh-men*, à une grande lieuë au deſſus du Fort de Zelande. Il fit deſcendre à terre une partie de ſon monde, afin d'attaquer le Fort par mer & par terre: Le ſiege dura quatre mois entiers, pendant leſquels les Hollandois ſe défendirent de leur canon avec plus de ſuccez qu'ils n'auroient oſé l'eſperer. *Tching-tching-cong* eſtoit au de-

ſeſpoir de voir tant de réſiſtance & de courage dans cette poignée d'Européans, contre une armée auſſi nombreuſe que la ſienne.

Comme les Chinois n'avoient pas l'uſage du canon, il ne pouvoit pas répondre à celui des Hollandois ; ainſi il n'avoit d'eſperance de les réduire que par la famine, ce qui demandoit beaucoup de temps, pendant lequel ils pouvoient recevoir du ſecours de leurs Vaiſſeaux de Barbarie, ou de ceux qui alloient commercer au Japon. *Tching-tching-cong* connut toute la difficulté de ſon entrepriſe : mais il ſe voyoit hors de la Chine, ſans eſperance de pouvoir jamais y rentrer ſous les Tartares, auſquels il venoit de faire la guerre : il n'ignoroit pas d'ailleurs que ſi Formoſe lui eſtoit

fermée, il n'avoit plus de ressource : C'est pourquoi il se détermina à faire un dernier effort contre les Hollandois. Ceux-ci avoient actuellement quatre Vaisseaux dans le Port : Ils avoient mis sur le bord de chaque Vaisseau un de leurs gens avec des Indiens pour le garder : les sept autres Hollandois s'estoient renfermez dans la Citadelle ou le Fort de Zelande. Le Capitaine Chinois resolut de sacrifier quelques-uns de ses Vaisseaux sur lesquels il mit quantité de feux d'artifice ; & profitant d'un grand vent de Nord-est, il les poussa sur les Vaisseaux Hollandois. Il réussit au de-là de ses esperances ; de quatre Vaisseaux, trois furent brulez. Aussi-tost il fit sommer les Hollandois renfermez dans le Port de se rendre, en leur

declarant qu'il leur permettoit de se retirer avec tous leurs effets ; mais que s'ils persistoient à se defendre, il n'y auroit point de quartier pour eux Les Hollandois à qui il ne restoit pour toute ressource qu'un seul Vaisseau, accepterent volontiers ces offres : ils chargerent leur Vaisseau de tous leurs effets, remirent la place entre les mains du Chinois, & se retirerent.

Tching-tching-cong n'ayant plus personne qui s'opposast à ses desseins, distribua une partie de ses troupes dans la partie de Formose que possedent aujourd'hui les Chinois : il établit une garnison à *Ki-long-tchai*, Forteresse que les Espagnols bastirent autrefois & qu'ils trouverent abandonnée. Il construisit une Forteresse à *Tan-choui-tching* sur l'embouchure de la riviere *Tan-*

choui où les Vaiſſeaux Chinois peuvent mouiller l'ancre : il détermina les lieux où ſont aujourd'hui *Tchu-lo-yen* & *Fong-Xan-hien*, pour y baſtir deux Villes auſquelles il donna le nom de *Tien-hing-hien* & *Ouan-nien hien* : il établit pour Capitale de ſes nouveaux Etats l'endroit où eſt aujourd'hui *Tai-ouan-fou*, & il donna à cette Ville le nom de *Xing-tien-fou* : il mit ſon Palais & ſa Cour au Fort de Zelande, auquel il donna le nom de *Ngan-ping-tching*, qu'il conſerve encore maintenant.

Ce fut alors que Formoſe commença à prendre une nouvelle forme. Il y établit les mêmes loix, les mêmes Couſtumes, & le même gouvernement qui regnent à la Chine : mais il ne jouit que peu de temps de ſa nouvelle conqueſte. Il mourut une

une année & quelques mois après avoir pris possession de l'Isle. Son fils *Tching-king-mai* lui succeda : comme il avoit esté élevé dans l'étude des livres, il ne fit presque rien pour cultiver le payis que son pere lui avoit acquis avec tant de soins & de fatigues : c'est ce qui ralentit beaucoup le courage & le zele des troupes pour son service.

La 12e. année du regne de *Cam-hi*, & l'an 1673. de l'Ere Chrestienne, les Rois de Canton & de *Fou-kien* se révolterent contre l'Empereur. *Tching-king-mai* voulant ranimer l'ardeur de ses soldats, prit la resolution de se joindre au Roy de *Fou-kien* contre le Tartare : Il fait armer ses Vaisseaux, & va pour s'aboucher avec lui sur les costes de cette Province. Mais comme il vouloit estre traitté en

Prince ſouverain, & que le Roy de *Fou-kien* prétendoit avoir le pas ſur lui, il en fut tellement irrité, que ſur le champ il lui declara la guerre. On ſe batit de part & d'autre avec beaucoup d'ardeur & de courage : mais comme les troupes de *Tching-king-mai* eſtoient compoſées de vieux ſoldats, autant de combats qu'il donna, furent autant de victoires. Le Roy de *Fou-kien* fut enfin obligé de ſe faire raſer une ſeconde fois, & de s'abandonner à la diſcretion des Tartares. *Tching-king-mai* retourna à Formoſe, où il mourut peu de temps après, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils *Tching-ke-ſan* dans un âge encore fort tendre ſous la conduite de *Li-cou-kouc-can* & *Fong-ſi-fan*, deux Officiers qui lui eſtoient extrêmement attachez.

La revolte de *Fou kien* estant heureusement terminée à l'avantage des Tartares, ils abolirent le titre de Roy, & la 21e. année de *Cam hi* en 1682. ils établirent pour Gouverneur de cette Province & de celle du *Tchekiang*, un *Tsong-tou* : c'est une dignité qui est au dessus de celle du Viceroy. Le premier qu'ils mirent, fut le *Tsong tou Yao*. C'estoit un homme adroit, poli, & engageant. Il ne fut pas plutost en charge, qu'il fit publier jusques dans Formose une amnistie generale pour tous ceux qui se soûmettroient à la domination Tartare, avec promesse de leur procurer les mêmes charges, les mêmes honneurs, & les mêmes prérogatives qu'ils possedoient sous leurs Chefs particuliers. Cette Declaration eut tout l'effet que pouvoit esperer le *Tsong-*

tou Yao : la plûpart de ceux qui avoient ſuivi *Tching-tching-cong*, avoient abandonné leur payis, leurs femmes, & leurs enfans : éloignez dans une terre étrangere, inculte, & preſque inhabitée, ſans eſperance d'en retirer ſitoſt aucun avantage conſiderable, ils eſtoient ravis de trouver une porte honneſte pour retourner chez eux. Quelques-uns ne délibererent point, & quitterent d'abord *Tching-ke-ſan* pour aller dans le *Fou-kien*. Le *Tſong-tou Yao* les receut avec tant de politeſſe, & leur fit de ſi grands avantages, qu'ils furent ſuivis bien-toſt après de pluſieurs autres. Le *Tſong-tou Yao* crut alors que la conjoncture eſtoit favorable pour s'emparer de Formoſe. Il fit partir auſſi-toſt une flotte conſiderable ſous les ordres d'un *Titou-che* ou Lieutenant

General pour se saisir des Isles de *Pong hou*. Le *Titou-che* y trouva plus de resistance qu'il ne croyoit : les soldats avec le secours du canon Hollandois se défendirent avec vigueur : mais enfin il fallut ceder au nombre & à la force. *Pong-hou* estant pris, le Conseil du jeune Prince jugea qu'il seroit difficile dans la situation d'esprit où estoient les troupes, de conserver Formose, & sans attendre que le *Titou-che* vînt les attaquer dans les formes, ils dépêcherent un Vaisseau pour porter un Placet à l'Empereur au nom du jeune Prince, par lequel il se soûmettoit à Sa Majesté. Voici ce Placet traduit fidellement du Chinois.

*Le Roy d'*Yen-ping *Grand General d'armée*, Tching-ke-ſan, *preſente ce Placet à l'Empereur.*

» Lorſqu'abaiſſé aux pieds de
» de V. M. je fais attention à la
» grandeur de la Chine, que
» depuis un temps immémorial
» elle s'eſt toûjours ſoûtenuë a-
» vec éclat, qu'un nombre infi-
» ni de Rois s'y ſont ſuccedez les
» uns aux autres; je ne puis m'em-
» pêcher d'avoüer que c'eſt l'ef-
» fet d'une Providence ſpeciale
» du Ciel, qui a choiſi voſtre
» illuſtre Maiſon pour gouver-
» ner les (*a*) neuf terres : le Ciel

(*a*) C'eſt-à-dire, tout le monde habitable. Les Chinois diviſent les terres en neuf eſpeces : 1°. Montagnes de bonne terre. 2°. Montagnes pierreuſes. 3°. Terres & collines. 4°. Terres noires & ſeches. 5°. Terres humides. 6°. Terres ſabloneuſes. 7°. Terres graſſes. 8°. Terres jaunes. 9°. Terres rouges.

n'a fait ce changement que «
pour perfectionner les cinq (*a*) «
vertus, comme cela paroist «
clairement par le bon ordre & «
l'heureux succez de tout ce «
que V. M. a entrepris. Quand «
je pense avec humilité à mes «
Ancestres, je vois qu'ils ont eu «
un veritable attachement pour «
leurs Souverains; qu'en cela «
ils ont taché de reconnoistre «
les bienfaits qu'ils avoient re- «
ceus de la Dynastie précéden- «
te, dans un temps auquel ma «
Maison n'en avoit receu aucun «
de vostre glorieuse Dynastie. «
C'est cet attachement à son «
Prince qui obligea mon ayeul «
Tching-tching-cong de sortir de «
la Chine, & d'aller defricher «
les terres incultes de l'Orient. «

(*a*) La charité, la justice, l'honnesteté ou les cérémonies, la prudence, la fidelité ou la bonne foy.

» Mon pere *Tching - king - maï*
» eſtoit un homme d'eſtude qui
» n'auroit pas oſé s'expoſer ſur
» le bord d'un précipice : ſem-
» blable aux Rois (*a*) d'*Ye-lang*
» il eſtoit tout occupé à gouver-
» ner & à inſtruire ſon peuple,
» ſe bornant à ce coin de terre
» au milieu de la mer, ſans avoir
» d'autres vûës.

» Juſqu'ici j'ai joui des bien-
» faits de mes Anceſtres ; moi
» leur petit-fils, je ne ceſſe de
» leur en témoigner ma recon-
» noiſſance, en me rappellant
» continuellement à la memoire
» les bienfaits qu'ils ont receus
» du Ciel, ſans penſer à m'agran-
» dir ſur la terre. Maintenant
» que je vois V. M. ſemblable
» au Ciel, qui par ſon étenduë

(*a*) Royaume ancien qui confinoit avec la Province du *Sse - tchuen*, les peuples de ce Royaume eſtoient des Barbares très-difficiles à policer.

& son élevation couvre toutes « choses, & a la terre qui par « sa solidité les soûtient, toû- « jours portée à faire du bien, « à arrester les effets de sa justi- « ce ; fondement sur lequel elle « gouverne la Chine : mainte- « nant que je vois V. M. sem- « blable au Soleil levant, dont « la lumiere se répand dans un « instant sur toute la terre, dez « que cet astre commence à pa- « roistre sur l'horison, & dissipe « dans un moment les legers « nuages qui se rencontroient sur « la surface de la terre ; com- « ment oserois-je penser à autre « chose qu'à m'appliquer à ma « perfection ? C'est ce que moi, » homme étranger, je regarde « comme l'unique moyen de vi- « vre content. Si je pensois à fai- « re passer mes Vaisseaux du co- « sté de l'Occident (de la Chi- «

» ne) j'avoüe que je ſerois en
» faute : mais helas ! de ce ſang
» qui eſtoit venu en Orient
» (Formoſe) qu'en reſte-t il ?
» N'eſt ce pas comme une foi-
» ble roſée qui tombe d'elle-
» même de grand matin, & qui
» ſe diſſipe dez que le Soleil pa-
» roiſt ? Comment donc oſerois-
» je entreprendre quelque cho-
» ſe contre V. M. mon cœur lui
» eſt entierement ſoûmis, il le
» proteſte à V. M. dans ce Pla-
» cet, & elle en verra l'effet.
» Je connois aujourd'hui que je
» n'ai pas eſté dans la bonne
» voye, & à l'avenir j'oſerai mar-
» cher librement dans le par-
» terre de la charité à la ſuite
» du (*a*) *Ki-ling*. Je ſouhaite a-

(*a*) Le *Ki-ling* eſt un animal fabuleux & myſterieux de l'antiquité Chinoiſe : il eſt né d'une vache : ſa charité eſt ſi grande qu'il n'oſe pas même fouler aux pieds le moindre brin d'herbe. Il ne paroiſt que lorſque l'Empire eſt gouverné par un ſaint Empereur.

vec passion voir le Ciel & la « terre ne faire qu'un tout. Le « pauvre peuple de cette Isle ne « demande pas de pouvoir s'en- « yvrer ni de se rassasier de « viandes. S'il est traitté avec « douceur, il en sera plus porté « à la soûmission. La nature du « poisson est d'aller dans les pré- « cipices, & les eaux les plus « profondes ne le sont pas trop « pour eux, & ils peuvent jouir « d'une longue vie au milieu des « ondes de la mer. Pour serment « de tout ce que je represente à « V. M. dans ce Placet, que le « Soleil ne m'éclaire point, si « ce ne sont-là les sentimens de « mon cœur. «

L'Empereur répondit à ce Placet que *Tching-ke-san* eut à sortir de Formose & à venir à Pekin. *Tching-ke-san* qui craignoit d'aller à Pekin, represen-

ta à l'Empereur dans un ſecond Placet, en envoyant les Sceaux & ceux de ſes principaux Officiers, qu'eſtant né dans les contrées meridionales, & eſtant d'une ſanté fort foible, il apprehendoit les froids du Nord; qu'ainſi il ſupplioit Sa Majeſté de lui permettre de ſe retirer dans la Province de *Fou-kien* dont ſes Anceſtres eſtoient ſortis. Ce dernier Placet n'eut aucun effet, de ſorte que ce malheureux Prince, qui ſe voyoit preſque abandonné, fut obligé de remettre Formoſe entre les mains des Tartares, & d'aller à Pekin, où il eſt encore vivant, avec la qualité de Comte dont il fut revêtu à ſon arrivée à la Cour, qui fut la 22e. année de *Cam-hi*, & la 1683e. de l'Ere Chreſtienne.

Je me flatte que vous ſerez

content de cette description que je vous envoye de l'Isle de Formose : du moins je puis vous assurer qu'elle est exacte. Je voudrois pouvoir mieux vous marquer tout le respect avec lequel je suis dans l'union de vos S. S. vostre, &c.





SECONDE LETTRE DU MESME.

A Pekin le 5. Juin 1717.



ON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

Le zele que vous avez pour la Miſſion de la Chine, & l'intereſt que vous y prenez, m'engagent à vous faire part d'un événement qui nous a tous conſternez, & qui met la Religion dans un danger extrême.

Sur la fin de l'année derniere les Mandarins des costes maritimes representerent à l'Empereur que plusieurs Vaisseaux Chinois transportoient quantité de ris hors de la Chine, & entretenoient d'étroites liaisons avec les Chinois qui demeurent à Batavie. Sur quoi l'Empereur défendit sous de griéves peines, qu'aucun Vaisseau Chinois n'allât sous prétexte de commerce, dans les contrées qui sont au midi de la Chine. Cette défense fut portée à la fin du mois de janvier de cette année 1717. & fut insérée dans la Gazette. Un (*a*) *Tsong ping* de la Province de Canton a pris de-là occasion de me presenter une Requeste à l'Empereur, dans laquelle il se déchaisne violemment, & contre les Européans qui trafiquent à

(*a*) Mandarin de guerre du second ordre.

la Chine, & contre l'exercice de noſtre ſainte Religion. Voici la Requeſte auſſi fidellement traduite, que le permet la difference qu'il y a entre la langue Chinoiſe & la noſtre.

Tchin-mao (*c'eſt le nom de noſtre accuſateur* (*a*) Hie-che-tchin Tſong-ping, (*b*) *ſur les précautions qu'on doit prendre par rapport aux coſtes maritimes.*

» Moi votre ſujet, j'ai viſité » exactement ſelon la coûtume » & ſelon le devoir de ma char» ge, toutes les Iſles de la mer. » A la 6e. Lune j'ai parcouru tou» tes les coſtes maritimes qui » ſont vers l'Occident : à la ſe-

(*a*) Lieu de la Juriſdiction de ce Mandarin.

(*b*) Les Chinois mettent toûjours à la teſte de leur Requeſte le ſujet dont ils veulent parler.

conde Lune j'ai visité toutes «
celles qui sont vers l'Orient «
du costé de l'Isle de *Nanngao*, «
& dans le cours d'une année «
j'ai parcouru toutes les Isles de «
la mer qui sont de ma Juris- «
diction. Il n'y a point de Golfe «
ni de Détroit que je n'aye exa- «
miné par moi-même. J'ai trou- «
vé que la haute sagesse & l'au- «
torité absoluë de V. M. main- «
tiennent dans une tranquillité «
parfaite les payis les plus recu- «
lez de l'Empire. Mais quand je «
suis arrivé à Macao qui est de «
la dépendance de *Hiam-xan-* «
hien, j'avoüe que j'ai esté effrayé «
de voir dans le Port plus de dix «
Vaisseaux (*a*) Européans qui «

(*a*) Il y a dans l'original Chinois, des Vaisseaux de cheveux roux ; c'est ainsi que les Chinois appellerent les Hollandois, lorsqu'ils prirent sur eux l'Isle de Formose. *Tchin-mao* comprend aussi sous ce nom les Anglois.

» faiſoient voile vers Canton
» pour leur commerce : je pré-
» vis auſſi-toſt ce qu'on en de-
» voit craindre, & j'eus la pen-
» ſée de preſenter une Requeſte
» à V. M. pour l'informer du gé-
» nie dur & féroce de ces peu-
» ples : mais j'appris que le 18e.
» jour de la 12e. Lune V. M. a-
» voit porté l'Edit ſuivant.

Au regard des lieux les plus éloignez du coſté de la mer, qu'on ait ſoin de tout obſerver, & ſur tout qu'on ſoit très-attentif aux Royaumes des étrangers. C'eſt pourquoi qu'il ſoit fait très-expreſſe défenſe à tous les Vaiſſeaux de cet Empire de naviger vers la mer du midi. Avec cette précaution on empèchera qu'il ne vienne du ſecours de la part des étrangers, l'on ira au devant du mal qu'on apprehende.

» Noſtre auguſte Empereur ne

s'est pas contenté de consulter «
sur cette affaire les neuf suprê- «
mes Tribunaux de l'Empire, «
il a daigné écoûter encore les «
avis de personnes d'un rang «
beaucoup inferieur. Si sa sa- «
gesse n'estoit pas fort superieu- «
re à celle de (*a*) *Yao* & de «
Xun, joüirions-nous d'une paix «
si profonde ? Qui seroit assez «
hardi pour entretenir l'Empe- «
reur de ce qui se passe dans les «
Royaumes étrangers, s'il ne «
s'en est pas instruit par lui-mê- «
me ? Pour moi dez ma plus «
tendre jeunesse, j'ai esté en- «
gagé dans le commerce, & «
j'ai traversé plusieurs mers : «
j'ai voyagé au Japon, au Royau «
me de Siam, à la Cochinchi- «
ne, au Tonkin, à Batavie, à «

(*a*) Deux anciens Empereurs de la Chine regardez des Chinois comme des modeles que doivent imiter les Princes qui veulent gouverner sagement.

» Manille, &c. Je connois les
» mœurs de ces peuples, leurs
» coûtumes, & la politique de
» leur gouvernement; & c'eſt ce
» qui me donne la hardieſſe d'en
» parler à mon grand Empe-
» reur.
» Vers l'Orient de la Chine,
» il n'y a de Royaume conſide-
» rable que le Japon : les autres
» ſont fort peu de choſe, & le
» ſeul Royaume de *Lieou-kieou*
» merite quelque attention. Tous
» les fleuves de ces Royaumes
» ont leur cours vers l'Orient;
» & à dire vrai, on ne trouve
» nul autre Royaume juſqu'à la
» Province de *Fou-kien*, de la-
» quelle dépend l'Iſle de For-
» moſe.
» A l'Occident ſont, les Royau-
» mes de Siam, de la Cochin-
» chine, & du Tonkin, qui con-
» fine avec *Kium-tcheou-fou* qui

est à l'extrêmité de nostre Em- «
pire. «
On découvre au midi plu- «
sieurs Royaumes de Barbares, «
tels que sont Johor, Malaca, «
Achem, &c. Bien que ces «
Royaumes ne soient pas d'une «
grande etenduë, ils ont ce- «
pendant leurs loix particulie- «
res ausquelles ils se confor- «
ment. Mais ils n'oseroient ja- «
mais porter leurs vuës ambi- «
tieuses sur les terres des autres «
Princes. Ainsi l'Edit de V. M. «
que je viens de rapporter, ne «
regarde que les Ports de Ba- «
tavie & de Manille qui appar- «
tiennent aux Européans. Ils y «
vinrent d'abord simplement «
pour commercer, & ensuite «
sous prétexte du commerce, «
ils subjuguerent tout le payis. «
Moi vostre sujet, lorsque je «
considere tous les Royaumes «

» barbares qui ſont au de-là des
» mers, il me ſemble que le
» Royaume du Japon ſurpaſſe
» tous les autres Royaumes en
» force & en puiſſance. Sous la
» Dynaſtie des *Ming*, il s'éleva
» une grande révolte excitée
» par quelques ſcelerats de no-
» ſtre Empire; cependant les
» peuples du Japon ont toûjours
» fait paiſiblement leur com-
» merce avec nous. Le Royaume
» de *Lieou kieou* tient de nous
» les loix, ſelon leſquelles il ſe
» gouverne depuis pluſieurs ſie-
» cles: l'Iſle de Formoſe nous
» eſt ſoûmiſe: les Royaumes de
» Siam, du Tonkin, & les au-
» tres nous payent tous les ans
» un tribut, & ils n'ont nulle
» mauvaiſe intention. On n'a
» dont à craindre que des Eu-
» ropéans, les plus méchans &
« les plus intraittables de tous
« les hommes.

Hong-mao est un nom com- « mun à tous les Barbares qui « habitent les terres situées en- « tre le Septentrion & l'Orient : « sçavoir, (*a*) *Yn-koueli*, *Yutse* « (*b*) *Laholansi*, *Holan*. Ces « Royaumes sont ou d'Europe, « ou des Indes ; mais bien qu'ils « soient differens les uns des au- « tres, les peuples en sont égale- « ment barbares. Les *Laholansi* « le sont encore davantage : sem- « blables à des tygres & à des « loups feroces, ils jettent la « consternation & l'effroy dans « tous les Vaisseaux, soit des « Marchands, soit des Barba- « res, & il n'y en a aucun qui «

(*a*) Noms qui nous sont inconnus, peut-estre au lieu de *Yakoueli*, a-t-il voulu mettre *Ynkeli*, nom que les Chinois donnent aux Anglois.

(*b*) *Laholansi* & *Holan* sont deux noms qu'on donne indifferemment aux Hollandois. L'accusateur en fait deux Royaumes.

» puiſſe tenir contre leurs efforts.
» S'ils abordent à quelque ter-
» re, ils examinent d'abord par
» quel moïen ils pourront s'en
» rendre les maiſtres : les Vaiſ-
» ſeaux qu'ils montent, ſont à l'é-
» preuve des vents les plus furieux
» & des plus fortes tempeſtes :
» chacun de ces Vaiſſeaux eſt au
» moins de cent groſſes pieces
» de canon : rien ne peut leur
» reſiſter. Nous l'éprouvâmes
» l'année derniere dans le Port
» (*a*) d'*Emoui* ; quelle frayeur
» ne cauſa pas l'entrepriſe d'un
» ſeul de ces Vaiſſeaux ? & que
» ne doit-on pas aprehender de
» plus de dix de ces mêmes Vaiſ-
» ſeaux qui ont abordé cette an-

(*a*) Il y a environ deux ans qu'un Marchand Chinois, après avoir receu l'argent d'un Anglois; refuſa de lui donner ſa marchandiſe. Celui-cy ſe fit juſtice lui-même, en s'emparant d'une Barque qui appartenoit au Marchand Chinois.

née

née à Canton ? Ce sont les mê- «
mes gens qui demeurent à Ma- «
cao, ils tirent leur origine du «
même payis, ils parlent la mê- «
me langue, leurs coûtumes «
sont les mêmes ; de plus, ils «
ont ensemble les plus etroites «
liaisons. Il ne sera plus temps «
de remedier au mal, si on ne «
l'arreste dans sa source. C'est «
pourquoi j'espere que V. M. «
donnera ordre aux principaux «
Mandarins des Provinces de «
prendre les mesures propres à «
le prévenir : comme par exem- «
ple, d'obliger tous les Capitai- «
nes de ces Vaisseaux d'en ti «
rer tout le canon, & de n'en- «
trer dans le Port que desar- «
mez ; ou bien de les tenir ren- «
fermez dans une Forteresse «
tout le temps qu'ils seront à «
faire leur commerce ; ou du «
moins de ne leur pas permet- «

» tre de venir un si grand nom-
» bre à la fois, mais les uns a-
» près les autres, jusqu'à ce qu'ils
» se soient entierement défaits
» de leurs manieres féroces &
» barbares. Ce sera le moyen de
» nous maintenir dans cette paix
» dont nous joüissons.
» Il y a un autre article qui
» concerne la Religion Chre-
» stienne. Cette Religion a esté
» apportée d'Europe à Manile.
» Sous la Dynastie précedente
» des *Ming*, ceux de Manile fai-
» soient leur commerce avec les
» Japonois: les Européans se ser-
» virent de leur Religion pour
» changer le cœur des Japo-
» nois, ils en gagnerent un grand
» nombre, ils attaquerent ensui-
» te le Royaume au dedans &
» au dehors, & il ne s'en fallut
» presque rien qu'ils ne s'en ren-
» dissent tout-à-fait les maistres:

mais ayant esté vigoureuse « ment repoussez, ils se retire- « rent vers les Royaumes d'Oc- « cident. Ils ont encore des vuës « sur le Japon, & ils ne desespe- « rent pas d'en faire la conques- « te. Rien, ce me semble, ne les « autorise à bâtir des Eglises dans « toutes les Provinces de l'Em- « pire : ils répandent de gran- « des sommes d'argent, ils ras- « semblent à certains jours une « infinité de gens de la lie du « peuple pour faire leurs céré- « monies, ils examinent nos loix « & nos coûtumes, ils dressent « des Cartes de nos montagnes « & de nos fleuves, ils s'effor- « cent de gagner le peuple : je « ne vois pas quel est leur des- « sein ; ce n'est pas à moi de le « pénétrer : je sçai pourtant que « cette Religion a esté apportée « d'Europe à Manile, que Ma- «

» nile a esté subjugée par les Eu-
» ropéans, que les Européans
» sont naturellement si barba-
» res, que sous le prétexte de
» la Religion, ils ont songé à
» s'emparer du Japon, qu'ils se
» sont effectivement emparez de
» Manile, qu'ils ont bâti plu-
» sieurs Eglises à Canton & ail-
» leurs, qu'ils ont gagné une in-
» finité de personnes. Ajoûtez
» à cela qu'ils sont de la même
» Nation que ceux qui viennent
» dans ces formidables Vaisseaux
» dont j'ai déja parlé. Mais je me
» repose entierement sur la sages-
» se des augustes Tribunaux de
» l'Empire, & je m'assure qu'ils
» ne permettront pas à ces viles
» plantes de croistre & de se
» fortifier. Le péril est grand : les
» plus petits ruisseaux devien-
» nent de grands fleuves ; si l'on
» n'arrache les branches des ar-

bres quand elles ſont encore « tendres, on ne peut les couper « dans la ſuite qu'avec la coi- « gnée. Si la ſageſſe avec laquel- « le noſtre grand Empereur gou- « verne paiſiblement l'Empire, « ne devoit pas s'étendre à une « centaine de ſiecles, je n'au- « rois jamais eu la hardieſſe d'ex- « poſer toutes ces choſes dans « ma Requeſte. «

Pour ce qui eſt des Forteref- « ſes qui défendent les coſtes « maritimes, c'eſt à nous de les « tenir en bon état. Je finis en « ſuppliant très humblement V. « M. d'examiner les motifs de « cette Requeſte, de declarer « ſur cela ſes intentions, & de « les faire connoiſtre dans les « Provinces. «

Telle eſtoit la Requeſte du Mandarin *Tchin-mao*. L'Empereur l'ayant examinée la ren-

voya aux Tribunaux pour lui en faire le rapport. Nous en eûmes connoiſſance dez les premiers jours d'Avril : mais nous repoſant d'un coſté ſur les bontez dont l'Empereur nous honore, & de l'autre ſur les fauſſetez manifeſtes de cette accuſation qui ne pouvoient eſtre ignorées de l'Empereur, nous ne crûmes pas en devoir faire beaucoup de cas. Cependant nous appriſmes que le 16e. du même mois d'Avril il s'étoit tenu à ce ſujet par ordre de l'Empereur une Aſſemblée generale des chefs de tous les Tribunaux, où noſtre ſainte Religion avoit eſté abſolument condamnée, les Miſſionnaires chaſſez, &c. Voici quelle eſtoit la Sentence qu'ils porterent.

» Au regard de la Religion
» Chreſtienne, on a trouvé dans
» les Archives des Tribunaux,

que l'année 8. de *Cam-hi* l'Em- «
pereur avoit porté l'Edit sui- «
vant. «

La Religion Chreſtienne s'étend de plus en plus dans les Provinces, quoiqu'on n'en ait permis l'exercice qu'à Ferdinand Verbieſt & à ses compagnons. Peut-eſtre bâtit-on des Egliſes dans la Province de Petcheli *& dans les autres Provinces, peut-eſtre y en a-t-il qui embraſſent cette loy. C'eſt pourquoi il eſt à propos de la défendre ſeverement. Que cet Edit ſoit exactement obſervé. Cet Edit ſe conſerve avec reſpect dans les Archives des Tribunaux.*

Il y a fort long-temps qu'on «
a défendu dans toutes les Pro- «
vinces de bâtir des Egliſes & «
d'embraſſer la Loy Chreſtien- «
ne. On trouvera ſans doute «
des gens de la lie du peuple «
qui ne font pas le cas qu'ils «

» doivent de cette défense. Le
» Mandarin *Tchin mao* soûtient
» dans sa Requeste qu'on bâtit
» des Eglises dans toutes les Pro-
» vinces, que plusieurs person-
» nes de la populace embrassent
» cette Religion, & qu'on ne
» doit pas permettre à ces viles
» plantes de croistre & de se for-
» tifier. Nous, vû ce qui est con-
» tenu dans ladite Requeste, de-
» clarons qu'on accordera le
» pardon dans toutes les Pro-
» vinces de l'Empire à ceux qui
» depuis la publication de cette
» défense ont embrassé la loy
» Chrestienne, pourvû qu'ils se
» repentent de leur faute, &
» qu'ils contribuent à détruire
» entierement les Eglises, en sor-
» te qu'il n'en reste plus nul ve-
» stige : que ceux qui voudront
» persévérer dans cette Reli-
» gion, seront traitez avec la

« même rigueur que les Rebel-
« les : que si les Mandarins né-
« gligent d'en faire la recher-
« che, ils seront punis de la mê-
« me maniere que les Manda-
« rins peu soigneux à découvrir
« les rebelles. Pour ce qui est des
« Missionnaires Européans, que
« les Mandarins d'armes & de let-
« tres en fassent d'exactes perqui-
« sitions, & qu'ils les découvrent
« aussi tost aux premiers Manda-
« rins. Que les Mandarins *Tsong-
« tou*, *Fou yven*, *Titou*, *Tsong-
« ping* les renvoyent à Macao, &
« qu'aprés avoir abbattu toutes
« leurs Eglises, ils leur ordon-
« nent de retourner chacun dans
« leur payis. Cette Sentence ne
« sera envoyée dans les Provin-
« ces pour y estre executée, qu'-
« près qu'elle aura esté luë & ap-
« prouvée de l'Empereur.

Vous pouvez juger des senti-

mens de nos cœurs à cette nouvelle, par l'effet qu'elle ne manquera pas de produire ſur le voſtre. Nous ſongeâmes auſſi-toſt à preſenter un Placet à l'Empereur pour noſtre juſtification. La difficulté eſtoit de le faire paſſer à Sa Majeſté. Nous nous adreſſâmes pour cela à tous nos amis Eunuques & autres, qui pouvoient nous rendre ce ſervice. Perſonne n'oſa s'en charger. Dans cette extrémité le Pere Parennin demanda conſeil au premier Miniſtre, qui eſt de ſes amis, & au 9e. Fils de l'Empereur qui eſt plein de bonté pour les Européans. Ils lui répondirent qu'ils verroient nos Juges, & qu'ils n'épargneroient rien pour les engager à changer leur Sentence. Ils ſe donnerent en effet l'un & l'autre de grands mouvemens pour noſtre affaire :

leurs sollicitations eurent du moins cela de bon, que la Sentence ne fut point portée à Sa M. avant les Festes que l'on fait tous les ans pour la naissance de l'Empereur. Ces Festes qui étoient fort proches, durent ordinairement dix jours. Pour surcroît de bonheur, les Festes ne furent pas plûtost finies, que l'Empereur fit un voyage de cinq jours. Tout cela nous donna le temps de faire agir auprès de nos Juges. Mais le succez répondit bien peu à nos esperances: Dans la seconde Assemblée que les neuf Tribunaux tinrent le 11. May sur cette affaire, ils porterent la Sentence suivante.

Les Missionnaires Européans « ont rendu un grand service à « cet Empire, en réformant le « Tribunal des Mathematiques, « & en prenant le soin de faire «

» faire des machines de guerre:
» c'eſt pour cette raiſon qu'on
» leur a permis de demeurer en
» chaque Province, & d'y faire
» en particulier les exercices de
» leur Religion. Mais en même-
» temps on a fait défenſe à tous
» les Chinois de la Province de
» *Petcheli* & des autres Provin-
» ces, de les aider à bâtir des
» Egliſes & d'embraſſer leur loy.
» Comme il s'eſt écoulé bien du
» temps depuis cette défenſe,
» il y a ſans doute parmi la po-
» pulace des gens qui en font peu
» de cas. Le Mandarin *Tchin-*
» *mao* aſſure dans ſa Requeſte,
» qu'on bâtit des Egliſes dans
» toutes les Provinces, & qu'une
» infinité de gens de la lie du
» peuple embraſſent la Religion
» Chreſtienne; & il eſt d'avis
» qu'on ne permette pas à ces
» viles plantes de croiſtre & de

se fortifier. C'est pourquoi vû « cette Requeste, nous decla- « rons que ceux qui dans le ress- « sort des huit etendarts, dans « la Province de *Petcheli* & dans « les autres Provinces, ont em- « brassé cette loy depuis la suss- « dite défense, obtiendront le « pardon de leur faute, pourvû « qu'ils s'en repentent. Que si au « contraire ils perseverent dans « leur ignorance & dans leur a- « veuglement, ils seront trait- « tez avec la même rigueur, que « ceux qui vendent du ris vers « la mer du midi. De plus, que « les peres, les freres, les pa- « rens, les voisins, qui manque- « ront à dénoncer leurs enfans, « leurs freres, & leurs voisins, « seront punis de cent coups de « batons, & bannis à trois cens « lieuës. Enfin, que les Manda- « rins peu exacts à en faire la re- «

» cherche, seront privez de leur
» Mandarinat. Pour ce qui est des
» Europeans, nous permettons
» à ceux qui ont receu la Pa-
» tente & qui sont au nombre
» de 47. de demeurer chacun
» dans son Eglise, & d'y faire en
» particulier l'exercice de sa Re-
» ligion. Mais pour ceux qui
» n'ont pas la Patente, nous or-
» donnons aux Mandarins d'ar-
» mes & de lettres d'en faire d'é-
» xactes perquisitions, & de les
» dénoncer aussi-tost aux pre-
» miers Mandarins *Tsong-tou*,
» *Fou-yven*, *Titou*, *Tsong-ping*,
» qui les renvoyeront à Macao,
» avec ordre de retourner dans
» leur payis, &c.

Ce fut le 12e. de May que nous eûmes copie de cette Sentence. Le même jour le P. Parennin alla chez le premier Ministre pour la lui montrer. Ce Minis-

tre en fut surpris, & dit qu'il devoit aller le lendemain à *Tchang-tchun-yven* lieu de plaisance où l'Empereur fait ordinairement son séjour ; & que là il parleroit à nos Juges qui devoient s'y trouver. Il le fit effectivement, quoique d'abord avec peu de succez. Mais comme les PP. Suarez & Parrennin avoient eu occasion de presenter un Placet à l'Empereur la veille de son départ pour le petit voyage dont j'ai parlé ; le Ministre profita avantageusement de cette circonstance en nostre faveur. Voici le Placet que nous presentâmes, il est fidellement traduit du Chinois.

Nous Kilien Stumph, Jo- « seph Suarez, Dominique Pa- « rennin, &c. au sujet de l'accu- « sation intentée par le *Tsong* « *ping Tchin-mao* contre les Hol- «

» landois, dans laquelle il nous
» enveloppe fauſſement, en di-
» ſant, que nous raſſemblons
» une infinité de gens de la lie
» du peuple, que nous ſommes
» de viles plantes qu'il faut dé-
» raciner, que nous examinons
» les mœurs & les Coûtumes des
» Chinois, que nous dreſſons
» des Cartes des montagnes &
» des fleuves de l'Empire, &c.
» V. M. a donné ordre aux Tri-
» bunaux d'examiner cette ac-
» cuſation du Mandarin.
» Nous vos ſujets, lorſque nous
» penſons que V. M. eſt parfai-
» tement informée de noſtre
» conduite & des ſentimens de
» nos cœurs, toutes nos crain-
» tes ſe diſſipent : cependant
» nous apprehendons que vos
» ſujets qui compoſent les Tri-
» bunaux, ne ſçachant pas la
» grande difference qui ſe trou-

ve entre les Hollandois & «
nous, ne prêtent trop aisément «
l'oreille aux fausses accusations «
du *Tsong ping*. C'est pourquoi «
prosternez aux pieds de V. M. «
nous osons la supplier très- «
humblement d'ordonner à ces «
augustes Tribunaux, que dans «
la Sentence qu'ils porteront, «
ils fassent attention à cette dif- «
ference. Nous avons renoncé «
au siecle pour nous consacrer «
à la vie Religieuse, & c'est en «
essuïant toute sorte de fatigues «
& de périls que nous sommes «
venus ici des extremitez de la «
terre, pour y couler paisible- «
ment nos jours dans la prati- «
que des vertus Religieuses. «
Nous n'avons d'autre occupa- «
tion que d'exhorter les peu- «
ples à remplir exactement les «
devoirs de leur estat, & à con- «
former leurs mœurs aux loix «

» de l'Empire : nos instructions
» & les regles de conduite que
» nous donnons aux Chinois,
» sont depuis près de deux cens
» ans entre les mains de tout le
» monde. Comment donc nos-
» tre accusateur peut-il dire que
» nous rassemblons la lie du
» peuple ? *Yang-quang-sien* avan-
» ça autrefois la même calom-
» nie : Adam Schall & ses com-
» pagnons eurent alors beaucoup
» à souffrir de ce Mandarin. Mais
» V. M. toûjours équitable n'eut
» pas de peine à démêler ce qu'il
» y avoit de vrai d'avec ce qu'il
» y avoit de faux, ce qui estoit
» raisonnable d'avec ce qui estoit
» injuste. Lannée 31e. de *Camhi*,
» (*a*) *Tchang-pong-ke* qui estoit
» alors Viceroy de *Tchekiang*,
» produisit les mêmes faussetez

(*a*) Il est aujourd'hui le premier de nos Juges, & sollicite fortement contre nous.

& les mêmes calomnies contre « nostre sainte Religion, & la « defendit severement dans sa « Province. Dans cette extre- « mité, Thomas Pereïra, Antoi- « ne Thomas, & leurs compa- « gnons, presenterent un Placet « à Vostre Majeste, & ce fut par « une grace singuliere de Vostre « M. que le Tribunal du de- « dans du Palais & celui des Ri- « tes prononcerent ce qui suit: « *Les Européeans qui sont dans toutes les Provinces de nostre Empire n'y causent aucun trouble: d'ailleurs la Religion qu'ils professent n'est point fausse, elle ne souffre aucune heresie, elle n'excite point de querelles: on permet bien aux Chinois d'aller dans les Temples des* Lamas, *des* Hoxam, *des* Taosse, *& des autres Idoles; & l'on défend la loy des Européans qui n'a rien de*

contraire aux bonnes mœurs & aux loix de l'Empire : cela ne nous paroist pas raisonnable. C'est pourquoi nous voulons qu'on leur permette de batir des Eglises comme auparavant, & qu'on cesse d'inquieter ceux qui faisant profession de la Religion Chrestienne, frequentent ces Eglises, &c. V. M.
» confirma cette Sentence, & ce
» très auguste Edit se conserve
» dans les Archives des Tribu-
» naux.

» Depuis la 47°. année de *Cam-*
» *hi* V. M. a daigné admettre en
» sa presence tous les Européans
» qui demeurent dans les Egli-
» ses des Provinces ; Elle leur a
» donné une Patente Imperia-
» le, dans laquelle ils promet-
» tent de ne jamais retourner
» en Europe. Il y a sur cela un
» Edit de V. M.

» Qui se seroit imaginé qu'a-

près tant de faveurs signalées « de V. M. il se fut trouvé quel- « qu'un qui eut osé nous estre « contraire ? Cependant l'année « 50. de *Cam-hi*, *Fan-tch.io-tso* « vostre sujet nous accusa dans « une Requeste d'enseigner une « Religion qui est mauvaise, &c. « Le Tribunal des Rites après « avoir déliberé sur cette affai- « re, se conforma à l'Edit que « V. M. porta l'année 31. de « *Cam-hi*, & rapportant ensuite « la raison pour laquelle on a « donné la Patente Imperiale « aux Européans, conformé- « ment à la délibération du (*a*) « *Ou-yn-tien*, il dit ouvertement « qu'il ne falloit avoir aucun é- « gard à la Requeste. Cette der- « niere Sentence se conserve « dans les Archives. Cependant «

(*a*) C'est un Tribunal inferieur.

» *Tchin-mao* qui ne sçait pas les
» graces extraordinaires que V.
» M. nous a accordées, & qui
» ignore pareillement quelle est
» nostre origine, nous confond
» avec les Hollandois, & nous
» accuse faussement comme eux
» de rebellion. Il ignore sans
» doute qu'il y a au de-là des
» mers un grand nombre de
» Royaumes très-differens les
» uns des autres, & que nous n'a-
» vons nul rapport avec les Hol-
» landois, ni en ce qui concerne
» la Religion, ni en toute autre
» chose. Il y a long-temps que
» nous avons eu l'honneur d'en
» avertir Vostre Majesté. Néan-
» moins le *Tsong-ping*, sans avoir
» examiné auparavant ce qu'il
» avance, nous preste de perni-
» cieux desseins, lesquels, à ce
» qu'il prétend, nous ont fait
» venir ici des extremitez de la

terre ; & il s'en explique d'u- «
ne maniere si atroce, que nous «
ne pouvons retenir nos larmes. «
Dans ces tristes conjonctures «
où nous nous trouvons, desti- «
tuez de tout appui, nous met- «
tons toute nostre confiance «
dans la bonté avec laquelle V. «
M. nous a toûjours soûtenus «
& protégez. C'est Elle qui nous «
fait goûter le bonheur qu'il y «
a de vivre dans son Empire. «
Nous la supplions donc très- «
humblement de faire sçavoir «
dans toutes les Provinces que «
nous n'enseignons point aux «
Chinois une doctrine mauvai- «
se, & que nous ne cherchons «
point à les séduire. Ce bien- «
fait de V. M. dont nous con- «
serverons éternellement le sou- «
venir, nous rendra la vie, & «
c'est pour cela que prosternez «
aux pieds de V. M. nous osons «

» lui preſenter cette Requeſte
» avec le plus profond reſpect.

Le premier Miniſtre à qui le P. Parennin avoit montré noſtre Placet, & qui ſçavoit que nous l'avions preſenté à l'Empereur, s'en ſervit avantageuſement auprès de nos Juges. Il leur repréſenta que noſtre Placet ayant eſté vû de l'Empereur, Sa Majeſté ne laiſſeroit jamais paſſer leur Sentence, ce qui les couvriroit de confuſion. Cette raiſon qui fait plus d'impreſſion ſur les Chinois que ſur les Européans, eut alors tout l'effet que nous pouvions en eſperer : Elle engagea les Tribunaux à s'aſſembler une troiſiéme fois. Ils le firent effectivement le 1[illegible]. Mai. & le 21. ils porterent le Réſultat de leurs déliberations au Tribunal du dedans du Palais, d'où il ne peut ſortir quand il eſt une

fois

fois donné, qu'il n'ait esté ou approuvé ou rejetté de Sa Majesté. Voici cette sentence telle qu'elle a esté confirmée par l'Empereur, & envoyée dans toutes les Provinces. Dans les deux Sentences qu'on a rapportées, on n'a traduit que ce qui avoit rapport à la Religion : ici on traduit la Sentence toute entiere, tant sur ce qui regarde les Vaisseaux des Européans, que sur ce qui concerne notre sainte foy.

Sur les précautions que nostre très-sage Empereur ordonne de prendre, par rapport aux payis éloignez qui sont au de-là des mers.

Selon le rapport qui a esté « fait par le Tribunal de guerre, « on trouve que ce Tribunal & « les autres Tribunaux de l'Em- «

» pire ont donné leurs avis ſur
» les choſes contenuës dans la
» Requeſte de *Tchin-mao* Man-
» darin de *Hie - che - tchim* de la
» Province de *Quang - toung* : &
» ouvrant le papier qui renfer-
» me leur avis, on y lit ces pa-
» roles : Nous vos ſujets nous
» avons déliberé enſemble ſur le
» contenu de la Requeſte pre-
» ſentée par *Tchin-mao* Manda-
» rin de *Hie-che-tchim* de la Pro-
» vince de *Quang-toung*. Cette
» Requeſte eſt conçuë en ces ter-
» mes :

Ici eſt tout du long la Requeſte de Tchin-mao, *telle qu'elle eſt rapportée cy-deſſus.*

» Nous, après avoir examiné
» la ſuſdite Requeſte, c'eſt ainſi
» que nous prononçons.
» Pour ce qui eſt du premier

article, les premiers Manda- «
rins n'ont esté élevez à une si «
haute dignité, que pour humi- «
lier & reprimer les méchans. «
C'est à eux de prendre les pré- «
cautions qu'ils jugeront neces- «
saires, c'est à eux de détermi- «
ner le nombre des Vaisseaux «
Européans qui doivent com- «
mercer avec nous, en quels «
lieux ils doivent moüiller, de «
quelle sorte on doit leur per- «
mettre de faire le commerce, «
s'il est à propos, & de quelle «
maniere il convient de leur «
donner entrée dans nos Ports, «
s'il est necessaire de lever quel- «
que Forteresse, s'il faut laisser «
aborder les Vaisseaux tous en- «
semble, ou l'un après l'autre. «
En cas qu'il y ait quelque cho- «
se de plus à examiner, que les «
Mandarins *Tsiang-kiun*, *Tsong-* «
tou, *Fou-yven*, *Titou*, *Tsong-* «

» *ping* s'assemblent pour en dé-
» libérer, & qu'ils nous envoyent
» le Résultat de leurs délibéra-
» tions, nous déterminerons a-
» lors à quoi l'on doit s'en tenir.
» A l'égard de la Religion
» Chrestienne, aprés avoir con-
» sulté les Archives des Tribu-
» naux, on y a trouvé que l'an-
» née 8e. de *Cam-hi* les Tribu-
» naux porterent la Sentence
» suivante, qui fut approuvée
» de l'Empereur.

A la reserve de Ferdinand Verbiest & de ses compagnons, ausquels il est permis de demeurer comme auparavant dans les Provinces, la Religion Chrestienne s'étend peut-estre dans la Province de Petcheli *& dans les autres Provinces; on y bastit de nouvelles Eglises, & il se trouve de nouveaux Disciples qui embrassent cette Loy. C'est pourquoi il est à propos de la défen-*

dre severement. Qu'on observe exactement cet Edit.

De plus l'année 45ᵉ. de *Camhi*, il y eut un autre Edit de « l'Empereur qui est ainsi exprimé : *Qu'on donne aux Européans qui ne doivent point retourner en Europe, une Patente Imperiale scellée du Sceau, dans laquelle on lise le payis de chacun d'eux, son âge, l'Ordre Religieux qu'il a embrassé, depuis combien de temps il est à la Chine, & la promesse qu'il fait de ne plus retourner en Europe. Que les Européans viennent à la Cour, & qu'ils paroissent devant l'Empereur pour recevoir la susdite Patente écrite en caracteres Tartares & Chinois, & scellée du Sceau. Que cette Patente leur serve de témoignage. Qu'on observe exactement cet Edit, & qu'on le conserve dans les Archives.*

Mais après tant de temps é- «

» coulé, il ſe peut bien faire qu'il
» ſe ſoit gliſſé quelque choſe de
» mauvais ; c'eſt pourquoi que
» la défenſe ſoit faite & publiée
» dans le reſſort des huit é-
» tendarts, dans la Province
» de *Petcheli*, & dans les autres
» Provinces, à *Leao-tong*, &
» dans les autres lieux. Nous,
» vos ſujets, nous n'oſons rien
» décider abſolument, c'eſt
» pourquoi nous attendons a-
» vec un profond reſpect les or-
» dres de V. M.

ORDRE DE L'EMPEREUR.

Qu'il ſoit fait ainſi qu'il eſt décidé.

Le 19e. de May nous eûmes avis de ce que contenoit cette Sentence : malheureuſement tout ce jour-là & le lendemain 20e. le premier Miniſtre eſtoit occupé des affaires des

Moscovites, ce qui fit qu'on ne put pas lui parler. C'estoit le seul qui par son crédit pouvoit nous rendre service. Le 21[e]. au soir le Ministre allant à son Tribunal y trouva la Sentence : le lendemain il envoya en avertir le P. Moran qui demeure à *Tchang-tchun-yven*. Le 23. nous apprismes que cette Sentence avoit esté presentée à l'Empereur, & que Sa Majesté l'avoit confirmée. Aussi-tost le P. Parennin courut chez le Ministre pour lui demander conseil : Il « n'est gueres possible, répondit « le Ministre, d'y apporter quel- « que remede : tout ce que vous « avez à faire, c'est de presen- « ter une seconde fois vostre Pla- « cet à Sa Majesté, & cela dez « demain matin sans differer. « Comme j'ai droit de voir la « Sentence & l'ordre de S. M. je «

» me ferai apporter l'un & l'au-
» tre, & je les garderai un jour
» chez moi, agissez & ne per-
» dez point de temps. Le 24. nous allâmes tous à *Tchang-tchun-yven*, pour presenter notre Placet. Il n'y eut aucun Mandarin qui voulut s'en charger, ni même nous permettre de paroistre en presence de l'Empereur. Néanmoins comme le P. Suarez avoit quelques lunettes que l'Empereur lui avoit donné à examiner, il en donna quelques-unes au P. Parennin, & ce fut par ce moyen qu'il leur fut permis aussi-bien qu'au P. Moran d'avoir audience de l'Empereur. Au sortir de cette audience on écrivit tout ce qui s'y estoit passé, & je vais le rapporter fidellement.

» Le 24. May 1717. l'année 56e.
» de *Cam-hi* le 14e. jour de la 4e.
» Lune.

Comme nous apprîmes hier « que les neuf Tribunaux avoient « porté une Sentence touchant « l'affaire de nostre sainte Reli- « gion, & qu'elle avoit esté pre- « sentée à l'Empereur, nous nous « rendîmes à *Tchang-tchun-yven* « ayant en main le Placet que nous « avions presenté à S. M. la Lune « précedente. Les PP. Suarez, « Parennin, & Moran parurent « en presence de S. M. le Placet « à la main. Dez que l'Empereur « les apperçût, il demanda de « quoi il s'agissoit. Il s'agit d'un « Placet, répondirent les Peres, « que V. M. a eu la bonté de lire, « & qu'elle a ordonné de garder « jusqu'à ce que les Tribunaux lui « eussent fait le rapport de cette « affaire. Maintenant nous appre- « nons que les Tribunaux ont por- « té une Sentence très-rigoureu- « se qui proscrit la Religion Chre- «

» ſtienne. Non, répondit l'Empe-
» reur, la Sentence n'eſt pas ri-
» goureuſe, & la Religion Chreſ-
» tienne n'eſt pas proſcrite. On
» défend ſeulement de prêcher
» aux Européans qui n'ont pas re-
» ceu la Patente. Cette défenſe
» ne regarde point ceux qui ont
» la Patente. Cette diſtinction que
» fait V. M. dirent les Peres, n'eſt
» pas exprimée clairement dans
» la Sentence. Elle y eſt claire-
» ment, répondit l'Empereur, j'ai
» lû attentivement la Sentence :
» que ſi vous prétendez qu'il ſoit
» permis de prêcher voſtre loy à
» ceux qui n'ont pas la Patente,
» c'eſt ce qui n'eſt pas poſſible.
» Mais, dirent les Peres, on cite
» au commencement de la Sen-
» tence l'Edit de la 8[e]. année de
» *Cam-hi.* Il eſt vrai, répondit
» l'Empereur, mais cela veut dire
» qu'il eſt défendu ſelon cet Edit

de prêcher à ceux qui n'ont pas « la Patente. Les Peres firent de « nouvelles instances : Nous crai- « gnons, dirent-ils, que les Man- « darins des Provinces ne nous « traittent tous de la même ma- « niere, & qu'ils ne permettent « pas de prêcher nostre sainte loy, « même à ceux qui ont la Paten- « te. Si cela arrive, dit l'Empe- « reur, ceux qui ont la Patente, « n'ont qu'à la montrer ; on y ver- « ra la permission qu'ils ont de « prêcher vostre loy. Ils peuvent « la prêcher, c'est aux Chinois « de l'écouter s'ils veulent. Pour « ce qui est de ceux qui n'ont « pas la Patente, qu'ils viennent « icy, je la leur donnerai. (L'Em- « pereur se mit à sourire en disant « ces dernieres paroles) puis il a- « joûta : au reste, on ne permet « de prêcher, même à ceux qui ont « la Patente, que pour un temps, «

» on verra dans la ſuite quelle re-
» ſolution il faut prendre à leur
» égard. Mais, dirent les Peres, ſi
» on inquiete auſſi ceux qui ont la
» Patente, nous aurons recours à
» V. M. Ayez ſoin de m'en don-
» ner avis, dit l'Empereur. Il y a
» une choſe, ajoûterent les Pe-
» res, qui nous fait une peine in-
» finie, c'eſt que les Tribunaux
» nous traittent de rebelles. Ne
» vous en inquietez point, répon-
» dit l'Empereur, c'eſt une formu-
» le ordinaire dont ſe ſervent les
» Tribunaux. Auſſi-toſt que cet
» Edit ſera publié, dirent les Pe-
» res, on fera des recherches des
» Miſſionnaires & des Chréſtiens,
» il s'excitera des troubles, &c.
» Pour ce qui eſt des recherches,
» répondit l'Empereur, elles ſont
» indiſpenſables. Quand j'ai en-
» voyé *Liping-tchong* à Canton,
» je l'ai chargé d'un ordre pour le

Viceroy, par lequel je lui en- «
joins de rechercher & de raſ- «
ſembler en un même lieu ceux «
qui n'ont pas la Patente. Et de- «
puis peu que le *Tſong-tou Yan-* «
ling eſt retourné à Canton je lui «
ai donné de pareils ordres, & «
j'attends ſa réponſe. Il m'a dit «
qu'il eſtoit ſurpris que *Tchin-* «
mao vous ait traitté ſi durement «
dans ſa Requeſte : car, m'a-t-il «
ajoûté, j'ai vû pluſieurs Euro- «
péans à la Cour & ailleurs, & «
je n'ai jamais apperceu qu'ils «
ayent rien fait de mal, ni qu'ils «
ayent excité des troubles. Les «
Peres vouloient pourſuivre, mais les Mandarins & les Officiers de la Chambre qui eſtoient preſens, leur fermerent la bouche, en leur diſant : Que vous reſte-t il davantage à faire, que de rendre de très-humbles graces à S. M. qui dit que voſtre loy

n'eſt pas défenduë ? &c. Les Peres s'inclinerent juſqu'à terre, & ſe retirerent accablez de triſteſſe.

Peut eſtre ſerez-vous ſurpris que le P. Parennin qui portoit la parole, ait parlé à l'Empereur de maniere à faire connoiſtre que nous regardons cette Sentence comme défendant noſtre ſainte Religion, ce qui ne paroiſt pas d'abord aux termes de la Sentence. Mais il eſt bon que vous ſcachiez que le ſeul mot *King*, qui ſignifie, *qu'il ſoit fait défenſe*, eſtant mis à la ſuite des deux Edits de la 8e. & de la 45e. année de *Cam-hi*, peut ſe rapporter également à tous les deux, & que certainement les Mandarins des Provinces le prendront en ce ſens-là, qui, ſelon le Chinois, eſt le ſens naturel. C'eſt ce qui fit que, non-

obstant les interpretations de l'Empereur, nous prîmes la résolution le 26. de presenter un autre Placet. Mais les Mandarins refuserent absolument de le recevoir, & ils ne voulurent jamais permettre qu'aucun de nous parût en presence de l'Empereur. Nous nous mîmes tous à genoux, & frappant de la teste contre terre, nous les conjurâmes de supplier du moins l'Empereur d'avoir pitié de nous. Les Mandarins, bien loin de nous écouter, nous tournerent le dos, & se retirerent.

Comme la Requeste du Mandarin *Tchin-mao* estoit renduë publique, & qu'elle pouvoit faire de trés-facheuses impressions sur l'esprit des Mandarins & des Chinois, nous jugeâmes qu'il étoit necessaire de faire une Apologie à peu près semblable à celle

qu'on fit du temps de la perſecution de *Yang-kuang-ſien.* Vous ne ſerez pas fâché de la voir : la voici traduite du Chinois.

RE'PONSE APOLOGETIQUE à la Requeſte preſentée à l'Empereur par le Mandarin Tchin-mao, *contre les Européans, & contre la Religion Chreſtienne.*

Dans la 8e. année de *Cam hi*, *Yang-quang-ſien* commença le premier à calomnier la ſainte loy dans les termes les plus injurieux : alors les Chreſtiens furent obligez de faire une Apologie, & de refuter pied à pied la fauſſeté de ſes accuſations. Maintenant dans l'année 56e. de *Cam-hi*, *Tchin-mao* natif d'*Yulin* dans la Province de *Chenſi*, que de ſimple ſoldat eſt parvenu à la dignité de *Tſong-ping*,

& qui commande les troupes à *Kie-ke* dans la Province de *Quang-toung*, ſans avoir nulle connoiſſance de la ſainte loy, vient de prétexter une viſite qu'il a faite des coſtes de la mer, dont il a pris occaſion d'offrir une Requeſte à l'Empereur pour lui inſpirer de fauſſes défiances.

Cette Requeſte n'eſt remplie que de paroles en l'air & d'imaginations pueriles, & ce qu'avance noſtre accuſateur fait aſſez connoiſtre le penchant naturel qu'il a de nous nuire.

On peut réduire tout ce qu'il dit dans ſa Requeſte à deux principaux chefs : le premier contient les ſoupçons qu'il a conçus des Marchands d'Europe qui abordent en ce payis-cy : le ſecond comprend pareillement les ſoupçons qu'il fait naiſtre ſur la conduite des Miſſionnaires

qui demeurent dans l'Empire. Mais ſes diſcours ſeduiſans ne peuvent tromper un Prince auſſi éclairé que l'Empereur. S. M. ayant vû la Requeſte, a ordonné qu'elle fût portée aux neuf ſuprêmes Tribunaux, pour y eſtre examinée; & Elle en a uſé ainſi afin de donner un cours libre aux avis, & de fournir aux Mandarins une occaſion de ſe diſtinguer. Ces grands Magiſtrats qui à l'exemple de l'Empereur, ſont pleins de bonté pour les étrangers, prononcent que pour l'affaire des Négocians, il faut la faire bien examiner par les premiers Gouverneurs de la Province de *Quang-toung*, & que ſur leur rapport ils donneront leurs concluſions. Qu'à l'égard des Miſſionnaires, il n'y a qu'une précaution à prendre, c'eſt de faire exactement

obſerver la loy de l'année 45e. qui leur preſcrit de recevoir la Patente. C'eſt pourquoi ils ont donné ordre qu'on veillât à l'execution de cette loy.

Mais comme à la teſte de la Déliberation qu'ils ont preſentée à l'Empereur, ſelon la coûtume, il y eſt fait mention de l'Edit Imperial émané la 8e. année de *Cam-hi*, qui défend la loy Chreſtienne, & que ſur la fin de la même Déliberation il y a des termes qui énoncent la même défenſe; les Européans qui ſont à la Cour, craignant qu'on n'abuſe de cette défenſe conçuë en termes vagues & generaux, ſont allez trouver l'Empereur. S. M. leur a répondu ainſi avec ſa bonté ordinaire: « Ne ſoyez pas inquiets, la loy « Chreſtienne n'eſt pas défen- « duë: cette défenſe regarde les «

» Européans qui n'ont pas receu
» la Patente : ce ſont ceux - là
» qui ſeront traittez conformé-
» ment à l'Edit émané la 8e. an-
» née de *Cam-hi.* Mais cela ne
» regarde point ceux qui ont la
» Patente. Cependant ſi les Man-
» darins les inquiettoient pareil-
» lement, ils n'ont qu'à mon-
» trer la Patente qui leur don-
» ne le droit de prêcher la loy
» Chreſtienne, ainſi tenez-vous
» en repos. S'il arrivoit qu'on in-
» quietât auſſi ceux qui ont la
» Patente, vous aurez recours
» à moi, &c. Par-là les fauſſes
accuſations du Mandarin s'en
vont en fumée. Mais comme la
plûpart des gens ont des vûës
bornées, & que les Mandarins
répandus dans les Provinces ne
ſont pas toûjours capables d'ap-
profondir les choſes, ils peu-
vent eſtre dans l'inquietude &

se laisser surprendre par de faux soupçons : c'est pourquoi nous ne pouvons nous dispenser de réfuter exactement la Requeste presentée par *Tchin-mao*, soit afin de separer la verité du mensonge, soit pour en informer plus exactement Sa Majesté imperiale.

L'Auteur d'une Requeste qui est proposée à la déliberation des Tribunaux, doit avoir en vûë le bien public, & non pas chercher à satisfaire sa passion. Peut-on dire que la Requeste en question vient d'un amour sincere de la Patrie ? N'est-ce pas plûtost une vaine ostentation qui l'a enfantée ? Peut-estre que les liberalitez des Négocians n'ont pas répondu à l'attente du Mandarin : ce pourroit bien estre là la source de sa haine & de sa vengeance. Il se peut faire aussi qu'il

ait dans ſa maiſon quelque ennemi ſecret de la loy Chreſtienne, qui l'a porté à faire une pareille Requeſte : c'eſt ſur quoi l'on ne peut rien dire de certain. Quoiqu'il en ſoit, il ne convient point à un grand Mandarin d'agir légérement & avec précipitation. S'il n'a point d'autre motif que le ſalut de l'Empire & l'utilité publique, il ne doit pas s'appuyer ſur de vains ſoupçons & ſur des conjectures frivoles : il doit bien examiner & peſer les choſes avant que de les expoſer, & quand il les expoſe, il doit s'exprimer en termes convenables à ſa dignité. C'eſt aprés avoir pris de telles précautions qu'il peut preſenter avec confiance ſa Requeſte à l'Empereur. Mais trouve-t-on rien de ſemblable dans la Requeſte dont il s'agit. *Tchin-mao*

a vû dix Navires Marchands, aussi-tost il en est effrayé, diverses pensées l'agitent, & tout ce qui lui vient à l'esprit, il le debite hardiment, sans que ni lui ni personne puisse trouver un fondement raisonnable à ce qu'il avance. En verité quand on agit ainsi, ne faut-il pas estre bien aveuglé par sa passion, & merite-t-on la moindre croyance ?

Deux choses ont troublé l'esprit de nostre accusateur : il craint qu'au dehors les Marchands Européans ne projettent quelques mauvais desseins ; & qu'au dedans les Missionnaires n'excitent la populace à se soulever, & ne lui mettent les armes à la main. On peut juger par le texte même de la Requeste, si cette crainte est bien ou mal fondée : si nostre accusa-

teur n'avance rien qui ne ſoit appuyé ſur des raiſons ſolides, ſa crainte eſt juſte : mais s'il ſe fait des monſtres pour les combattre : ſi ſes ſoupçons ne ſont fondez que ſur des imaginations & des conjectures pueriles, ſa crainte eſt vaine.

Il y a long temps que les Ports de la Chine ſont ouverts aux étrangers ; & ſous la Dynaſtie précedente, comme ſous celle-cy, les Vaiſſeaux d'Europe ont abordé chaque année aux coſtes des Provinces maritimes de l'Empire pour y faire le commerce. Comment ſe peut-il faire, que pendant prés de deux cens ans, nul des premiers Mandarins des Provinces qui veillent à la ſeureté de l'Etat, n'ait eu ſoin d'en informer l'Empereur ? il eſtoit ſans doute reſervé au ſeul *Tchin-mao* d'appercevoir

voir un danger qu'on n'avoit pas connu jusqu'icy.

Tchin-mao dit : Quand il s'agit de l'Etat & de la situation des Royaumes qui sont au de-là des mers, n'est-ce pas une témerité de vouloir en faire le rapport à l'Empereur, sans y avoir esté soi même, & sans s'estre instruit par ses propres yeux de tout ce qui s'y passe ? &c.

Réponse. Il n'y a que cela de bien dit dans toute la Requeste de nostre accusateur. Mais c'en est assez pour démontrer qu'il est bien coupable lui-même, d'avoir osé en imposer à son Prince. Car enfin, dans la Requeste qu'il a presentée, il ne parle pas seulement du Japon, de l'Isle de Formose, & des autres payis qui sont dans le voisinage de l'Empire, il parle même des Royaumes les plus reculez de

l'Europe & des Indes. De bonne foy a-t-il visité ces Royaumes ? les a-t-il vûs, & en a-t-il quelque connoissance ? Cependant il ose entretenir S. M. de tous ces differens Royaumes. N'est ce pas là tromper l'Empereur ?

Tchin-mao dit : j'ai parcouru plusieurs mers dans ma jeunesse pour faire mon négoce : je suis allé au Japon, à Batavie, à Manile, & en d'autres Royaumes : je sçai parfaitement ce qui concerne ces Etats, &c.

Réponse. On ne peut gueres sçavoir s'il est vrai ou non, que nostre accusateur ait voyagé dans tous les endroits qu'il dit. Certainement il n'estoit pas en ce temps-là un de nos riches négocians : c'estoit un jeune homme qui ayant un très-petit fonds payoit le péage pour le transf.

port de ses marchandises. Après avoir amassé quelque argent, il se mit dans les troupes : depuis il est monté par degrez jusqu'à la dignité de *Tsong-ping*, dignité très considerable & qui mérite nos respects. Mais enfin, lorsqu'il negocioit dans sa jeunesse, quelle autorité, quel pouvoir avoit-il pour examiner l'état & la situation de chaque Royaume ? C'est à peu près la même chose que si quelque matelot d'Europe qui seroit venu une seule fois à Canton, & qui pendant deux ou trois mois de sejour qu'il auroit fait dans le Port, auroit parcouru quelques ruës de la Ville de *Kuang-tcheou*, diroit avec ostentation lorsqu'il seroit de retour en Europe : moi, je connois l'Estat, la situation, les forces, & la politique de l'Empire de la Chine. A l'en-

tendre parler ainſi, pourroit-on s'empêcher de rire ?

Tchin-mao dit : En parcourant les coſtes maritimes de la Province, je ſuis arrivé dans un lieu qui ſe nommé *Siang-channgnomen*, & tout à coup j'ai vû plus de dix Vaiſſeaux des étrangers appellez *Hong-mao*, qui entroient dans le Port pour leur négoce, &c.

Réponſe. Quoi ! dix Vaiſſeaux Européans qu'il voit, l'effrayent ? il ne ſçait plus où il en eſt ; cette vûë le conſterne : comme ſi la Cour & les treize Provinces avec leur Cavalerie & leur Infanterie ne pouvoient reſiſter à ces dix Vaiſſeaux, & que le vaſte Empire de la Chine mettant les armes bas eſtoit ſur le point d'eſtre ſubjugué. Mais n'inſiſtons pas davantage ſur la timidité puerile de *Tchin-mao*. Les

Tartares, cette Nation belliqueuse & accoûtumée à vaincre, auront sans doute esté également effrayez de ces dix Vaisseaux ? Si *Tchin-mao* ne rougit pas pour lui-même, il devroit au moins prendre garde de ne pas exposer l'Empire de la Chine à la dérision des peuples éloignez, & de ne pas inspirer à nos voisins, à qui rien de semblable ne vient dans l'esprit, l'envie de former des entreprises. Parmi les peuples qui sont au de-là des mers, les Japonois nos voisins ont fait de grands ravages dans cet Empire sous la Dynastie précédente. S'ils apprennent que les Chinois sont épouventez à la vûë de dix Vaisseaux Européans, comme on le seroit à la vûë d'un grand troupeau de loups & de tygres : augmentons, diront-ils, le nombre de nos Vaisseaux, &

nous n'aurons point de peine à accabler la Chine. Mais parlons plus ſerieuſement : ſi une telle penſée venoit aux Japonois, ils ſeroient devenus bien crédules. Dix Vaiſſeaux n'ont certainement point épouventé les Chinois. Il n'y a que *Tchin-mao* à qui ils ayent pû cauſer tant de frayeur.

Tchin-mao dit : *Hong-mao* eſt un nom commun à tous les Européans, &c.

Réponſe. Si l'on en croit noſtre accuſateur, Batavie eſt la Ville de ceux qu'on appelle *Hong-mao*; & *Lu-ſong* eſt celle des Européans. Il met dont de la difference entre les *Hongmao* & les Européans : il eſt donc évident, que, lorſqu'il dit que *Hong-mao* eſt un nom commun à tous les Européans, il ſe contredit lui-même, & que par

conſequent on ne doit point ajoûter de foy à ſes paroles. A la verité ces *Hong-mao* ont une petite portion de terre en Europe, c'eſt une Nation particuliere ; Batavie eſt le lieu de leur séjour dans les Indes : mais il eſt faux que Manile ſoit la Ville de tous les Européans ; il n'y a que les Eſpagnols qui y demeurent. Lors donc qu'il dit que Manile eſt la Ville des Européans, ne fait-il pas connoiſtre qu'il ne ſçait pas même ce que c'eſt que Manile ?

Tchin-mao dit : Nos Vaiſſeaux ſont en commerce avec les Japonois, & par conſéquent les Japonois n'ont point de mauvaiſes intentions, &c.

Réponſe. Lorſqu'il parle ainſi, ignore-t-il ce qui s'eſt paſſé ſous la Dynaſtie précédente ? alors les Vaiſſeaux Chinois eſtoient

en commerce avec les Japonois, & cependant ceux-cy ont ravagé les Provinces de *Tche-kiang* & de *Fou-kien* qui ſont proches de la mer, de ſorte que pendant ſept ou huit ans, on a perdu beaucoup de ſoldats, une infinité de peuples, & de grandes ſommes d'argent. Il eſt vrai que ſous le regne préſent, la Chine fait l'admiration de tous les peuples : on ſçait au Japon que les Tartares ſont grands guerriers, & qu'ils ſurpaſſent de beaucoup les Japonois en valeur : c'eſt ce qui rend ceux-cy timides, & ce qui les empêche, non-ſeulement de rien entreprendre, mais même d'en avoir la penſée. Ainſi leur amour pour la paix ne doit eſtre nullement attribué au commerce qu'ils font avec les Chinois. Mais ſi, ſelon *Thinmao*, c'eſt aſſez d'eſtre en com-

merce avec la Chine pour n'avoir point de mauvais desseins sur l'Empire ; pourquoi trouve-t-il dans le commerce que les Européans font avec les Chinois, une raison de leur attribuer des intentions pernicieuses au repos de l'Etat.

Tchin-mao dit : *Ngao-men* est comme la source & l'origine de ces sortes de gens, &c.

Réponse. Il n'est pas surprenant que *Tchin-mao* ignore ce qui se passe dans les Royaumes les plus reculez de l'Occident : mais ce qui étonne, c'est qu'il ait si peu de connoissance de ce qui concerne une Ville aussi voisine de la Chine que l'est Macao. Quand il dit que *Ngao-men* ou Macao est la source & l'origine des Européans, s'il prétend que tous les Européans qui viennent à la Chine, sortent de Macao, un

raiſonnement ſi abſurde ne mé-rite pas qu'on le réfute. Les habitans de Macao ſont Portugais, ainſi l'on ne peut dire que Macao ſoit la ſource & l'origine des autres peuples. S'il veut dire que ceux de cette Nation eſtant depuis long-temps à Macao, & ayant une connoiſſance parfaite de la Province de *Quang-toung*, il eſt à craindre qu'avec le ſecours des Vaiſſeaux qui y abordent, ils n'entreprennent de révolter cette Province; il ſe trompe groſſierement, parce qu'il ignore d'un coſté quelle eſt la fidelité & la probité de la Nation Portugaiſe, & de l'autre, ce qui lui a procuré cet établiſſement dans cette Ville. Pendant les années de *Houng-tchi* les Européans venoient faire leur commerce dans la Ville de *Kuang-tcheou* de la Province

de *Quang-toung*, & dans la Ville de *Ning-po* de la Province de *Tche-kiang*, jusqu'à ce que durant les années de *Kiat sing* un Pirate appellé *Tchang-si-lao* qui rodoit sur les mers de Canton, s'empara de Macao, & assiegea la Capitale de la Province. Les Mandarins appellerent à leur secours les Marchands Européans: ceux-cy firent lever le siege, & poursuivirent le Pirate jusqu'à Macao, où ils le tuerent. Le *Tsong-tou* fit sçavoir à l'Empereur le détail de cette victoire, & S. M. fit un Edit par lequel Elle accordoit Macao à ces Marchands d'Europe, afin qu'ils pussent s'y établir. Enfin, dans la premiere année de *Tien-ki*, il y eut de grands troubles dans l'Empire, les Pirates vinrent attaquer Macao. Les Européans allerent au devant d'eux, en

vinrent aux mains, tuerent plus de quinze cens de ces miſerables, & firent une infinité de priſonniers. *Tſong-tou* & *Fou-yven* rendirent compte à l'Empereur de cette victoire, & dans un Edit de Sa Majeſté les Européans furent comblez d'éloges & d'honneurs à cauſe des grands ſervices qu'ils avoient rendus à l'Empire. Sur la fin de la famille précédente, l'Empire fut encore agité de troubles: les Européans de Macao faiſoient leur commerce à l'ordinaire, & pendant près de deux cens ans ils n'ont jamais eu la moindre penſée qui fut préjudiciable au bien de l'Empire: au contraire ils lui ont rendu de tout temps de ſignalez ſervices. Que veut donc dire *Tchin-mao* quand il avance que ceux de Macao ſont la ſource & l'origine des autres peuples?

Tchin-mao dit : Les Européans ont de gros Vaisseaux qui ne craignent rien des flots & des vents : chaque Vaisseau a plus de cent pieces de canon , &c.

Réponse. Sans doute que *Tchin-mao* pour remplir le devoir de sa charge est monté sur les Vaisseaux d'Europe , & qu'il a compté sur chacun d'eux plus de cent pieces de canon : il a vû ce qu'il y avoit à craindre , & il en a fait aussi-tost son rapport à l'Empereur : mais qu'y a-t-il de plus aisé que de sçavoir si ce qu'il a vû, & ce qu'il a rapporté , est vrai ou faux ? Les Vaisseaux d'Europe viennent tous les ans à *Quang-toung* , à *Fo-kien* , & à *Tse-kiang* : il est libre de compter ce qu'ils portent d'hommes , & le nombre qu'ils ont de pieces de canon. En trouvera-t-on un pareil nombre dans aucun de ces Vais-

ſeaux ? *Tchin-mao* prétend qu'il y a dans chaque Vaiſſeau plus de cent pieces de canon ; & tous ceux qui ſont à *Quang-toung* & à *Fo-kien* ſçavent que rien n'eſt plus faux. Or ſi noſtre accuſateur dans une affaire ſi connuë, a bien oſé tromper la redoutable majeſté de l'Empereur, avec combien plus d'audace l'aura-t-il trompé, lorſqu'il lui a parlé du Japon, de Manile, des Indes, & de l'Europe ?

Pour reprendre donc en peu de mots ce qui a eſté dit juſqu'ici, noſtre accuſateur ne dit rien de vraiſemblable dans ſa Requeſte, ni qui merite la moindre créance. Il parle avec une hardieſſe ſurprenante des peuples qui ſont au de-là des mers, de l'eſtat & des affaires de divers Royaumes, & ce qu'il en dit eſt plein de menſonges & de

contradictions : il ne connoît ni Manile, ni le Japon, ni les Indes, ni l'Europe, ni les peuples qu'il appelle *Hong-mao* : il ne sçait pas même ce que c'est que Macao, & il n'a nulle connoissance des Vaisseaux d'Europe. C'est une honte pour un grand Mandarin de *Kie-ke* d'ignorer toutes ces choses : mais les ignorant, comme il fait, c'est un crime punissable d'oser en parler à l'Empereur dans une Requeste.

Tchin-mao dit : Cette Religion des Européans est venuë d'Europe, & s'est étenduë peu à peu jusqu'à Manile, &c.

Réponse. Voici une belle parole de Confucius : c'est estre sçavant que de dire que vous sçavez ce que vous sçavez effectivement, & d'avoüer que vous ignorez ce que vous ne sçavez pas. *Tchin-mao* fait le contraire.

La ſainte Religion de Dieu eſt la loi generale de tout l'univers. Comment a-t-il donc le front de dire qu'elle n'eſt venuë que d'Europe, & que peu à peu elle s'eſt étenduë jusqu'à Manile. L'Orient & l'Occident, le Septentrion & le Midi ; les Empires où les Sciences & les Loix fleuriſſent, comme les payis incultes & barbares, toutes les Nations, en un mot, ont eſté dociles aux enſeignemens de la vraie Religion : elle a touché les cœurs des peuples, mais elle n'a pas changé les Loix des Empires : chaque Royaume à ſon Roy, & chacun s'y fait un devoir de lui eſtre fidelle : on y honore du culte ſuprême le ſouverain Seigneur du Ciel, on y pratique la vertu, & l'on tâche de ſe former un cœur droit. C'eſt-là le devoir eſſentiel de

tous les peuples qui ſont entre les quatre mers. Et *Tchin-mao* n'a pas honte de dire que cette ſainte Loy fait ſemblant de vouloir convertir le cœur des peuples, tandis que par des voyes ſecrettes elle tâche d'envahir leurs Royaumes. Peut-on inventer une calomnie plus atroce & plus ridicule ?

Tchin mao dit : Du temps de la famille précédente, les Marchands de Manile venoient au Japon pour leur commerce ; & pendant pluſieurs années ils ſe ſervirent de cette loy pour attirer à eux les peuples. Enſuite ayant raſſemblé une infinité de monde qu'ils avoient gagné, ils attaquerent le Japon au dedans & au dehors ; & il s'en fallut peu que cet Empire ne fût abſolument détruit : mais enfin ils en furent chaſſez, & la haine

qui eſt depuis ce temps-là entre les deux Nations ſubſiſte encore aujourd'hui.

Réponſe. Ce diſcours de noſtre accuſateur eſt d'autant plus faux qu'il eſt plus artificieux. On diroit à l'entendre, qu'il ne dit rien que de très-certain, tandis qu'il avance les plus impudens menſonges. On voit bien qu'il ne cherche qu'à empoiſonner l'eſprit de ceux qui ne ſont pas ſur leurs gardes. Qu'il nous diſe en quelle année le Japon a penſé eſtre détruit par les Européans : qu'il nous diſe quel jour s'eſt donné le combat où les Européans furent mis en fuite. Il y a bien de l'artifice & de la malignité à répandre de ſemblables diſcours pour en impoſer au public. Lorſque les Miſſionnaires entrerent autrefois dans le Japon, & qu'ils y prê-

cherent la sainte Loy, une grande multitude de peuples & de personnes distinguées par leur naissance crurent à l'Evangile. Les adorateurs des Idoles en conçurent du dépit ; ils resolurent de perdre les Missionnaires & d'aneantir la doctrine qu'ils prêchoient ; ils inventerent d'affreux supplices pour tourmenter les Pasteurs & le troupeau, le fer & le feu furent employez pour les forcer à renoncer au vrai Dieu. Les Missionnaires Européans souffrirent tous ces tourmens, non seulement avec constance, mais encore avec joye. Pendant l'espace de cinquante ans plusieurs milliers de Docteurs Européans & de Japonois Chrestiens souffrirent le martyre ; ils trouvoient de la douceur dans les plus cruels supplices, & rien ne leur estoit plus

agreable que de mourir en témoignage de leur foy. Et *Tchin-mao* oſe dire qu'ayant raſſemblé une multitude de peuples, ils ont attaqué le Japon au dehors & au dedans. Par ceux du dehors, il entend les Marchands d'Europe ; & par ceux du dedans, il parle des Miſſionnaires. On n'a jamais oui dire qu'il y ait eu combat entre les Japonois & les Européans. Il eſt vrai que les Miſſionnaires & les Chrétiens ont eſté mis à mort par les Japonois ; mais il n'eſt pas vrai qu'ils ayent repouſſé la force par la force, ni qu'ils ayent pris la fuite.

Tchin-mao dit : Ils bâtiſſent des Egliſes dans toutes les Provinces, ils font leurs cérémonies à certains temps marquez : je ne ſçai quelles peuvent eſtre leurs vûës, &c.

Réponſe. Le Seigneur du Ciel

est le principe de tous les estres, & le Pere commun de tous les peuples : les Saints de tous les siecles lui ont rendu tous les respects & toutes les adorations dont ils estoient capables : Les Missionnaires Europeans tâchent de le servir avec un amour & une pieté vraiement filiale : ils l'adorent avec un profond respect, ils lui offrent leurs prieres, afin qu'il les préserve des peines éternelles de l'enfer, & qu'il les fasse joüir dans le Ciel d'un bonheur qui ne finira jamais. C'est à quoi se termine toute leur politique, c'est-là le but qu'ils se proposent, & auquel nostre accusateur n'a pû atteindre. Du reste ils bâtissent leurs Eglises dans des lieux exposez aux yeux du public : c'est en plein jour qu'ils rendent leur culte au vrai Dieu : ils ne cherchent point les

tenebres, ils ne fuyent point la lumiere ; rien de caché parmi eux, parce qu'ils agissent avec simplicité & avec droiture. C'est ce que voit tout l'Empire sans en estre offensé : il n'y a que le seul *Tchin-mao* qui par toute sorte de voyes cherche à répandre d'injustes soupçons. Quel nom donner à cette conduite ?

Tchin-mao dit : Ils examinent avec soin l'estat de l'Empire, ils en dessinent les montagnes & les fleuves, &c.

Réponse. Il faut que nostre accusateur ait perdu toute pudeur pour en venir là : car ce n'est pas seulement les Européans qu'il calomnie, c'est la conduite même de l'Empereur qu'il censure. Les années dernieres les Européans joints aux Tartares eurent ordre de l'Empereur de dresser des Cartes de toutes

les Provinces : l'Edit qui fut porté sur cela par le Tribunal suprême de la milice, a esté rendu public, & a este envoyé à tous les *Tsong-tou* & à tous les Vicerois, & par leur moyen à tous les Mandarins. Comment nostre accusateur a t-il pû ignorer ce fait ? car il est notoire que cela n'a esté executé que par ordre de l'Empereur. Lorsque nostre accusateur en fait un crime aux Européans, dez-là il se regarde comme un homme d'une prudence consommée, mais en même-temps il a l'audace de blâmer la conduite de l'Empereur, comme si Sa Majesté eut manqué elle-même en cela de prudence. Peut-on faire un plus grand outrage à la Majesté Royale ? Cependant quelque attention que cela merite, je ne m'y arrête pas. Il n'y a pas long-

temps que noſtre accuſateur eſt parvenu à la haute dignité qu'il poſſede : non - ſeulement il a ignoré juſqu'ici combien l'Aſtronomie & la Géographie ſont utiles aux Empires, mais il n'a jamais eu aucune teinture de ces ſciences : faut-il s'étonner s'il dit à tort & à travers ce qui lui vient dans l'eſprit ? Mais convient-il à un homme ſi fort diſtingué dans la milice, d'ignorer que noſtre Empereur depuis cinquante-ſix ans qu'il eſt ſur le Trône, a coûtume de rendre chaque mois & chaque jour mémorable par quelque grande action ; que ſa gloire augmente tous les jours ; que par la ſageſſe de ſon gouvernement il égale & même ſurpaſſe, non-ſeulement les Rois ſes prédeceſſeurs, mais encore ces anciens Empereurs des trois plus illuſ-

tres

tres familles ; que son esprit est si pénétrant, qu'il comprend sans peine tout ce qui est dans les livres ; qu'il sçait parfaitement l'Astronomie, l'Arithmétique & la Philosophie ; & qu'il n'y a gueres eu de Prince sur le Trône qui méritât de lui estre comparé. Ce grand Prince ordonna autrefois au Pere Verbiest & aux autres Européans de réformer le Calendrier, de dresser des Globes celestes qui fussent exacts, & il les garda dans son Palais. Ensuite s'étant apperceu que les Cartes d'Europe qui lui avoient été presentées par les Missionnaires, estoient fort bien distinguées par les degrez qui répondoient parfaitement au Ciel, & que les Cartes de la Chine estoient fort éloignées de cette perfection ; il ordonna aux Européans & aux Tartares par

un Decret du Tribunal ſuprême, de parcoutir tout l'Empire aux frais publics, & d'en deſſiner toutes les parties. Les Miſſionnaires, pour executer cet ordre de l'Empereur, partagerent entr'eux les Provinces & les Villes de l'Empire, ils pénétrerent juſqu'aux lieux les plus reculez de la Tartarie orientale & occidentale, ils endurerent ce que la chaleur & le froid ont de plus incommode; ils s'appliquerent avec des fatigues d'eſprit & de corps inconcevables à rendre ces Cartes parfaites, & telles que l'Empereur les ſouhaittoit. Ils employerent pluſieurs années à ce travail; ils firent pour cela plus de dix mille lieux, & enfin ils preſenterent leur ouvrage à Sa Majeſté qui les receut avec bonté, & qui dit en faiſant leur éloge, que main-

tenant la Chine avoit de trés-bonnes Cartes géographiques. L'Empereur les examina lui-même, il les conserve, & il y jette de temps en temps les yeux. On y voit d'un coup d'œil les Provinces, les Villes, les Bourgages, chacune dans sa place, la distance des lieux, la source & le cours des rivieres, & les principales montagnes ; ce qui est d'une grande utilité pour le gouvernement de l'Empire. Cependant *Tchin-mao* qui ne paroist pas fort expérimenté dans la maniere de gouverner sagement un Etat, sans même avoir égard à la conduite de Sa Majesté, semble vouloir la censurer, lorsqu'il ose dire en parlant des Européans : Ils examinent l'estat de l'Empire, ils dessinent les montagnes & les fleuves, &c. Où est son bon sens ?

Tchin - mao dit : C'eſt une mauvaiſe Nation que celle des Européans, & qui trame ſourdement quelque conſpiration. Je ſupplie donc très - humblement Voſtre Majeſté d'enjoindre aux Tribunaux ſuprêmes de remedier au mal, & de le déraciner de bonne heure, afin qu'il ne s'étende pas plus loin.

Réponſe. Il paroiſt par ce diſcours que noſtre accuſateur ignore juſqu'aux choſes les plus récentes qui ſe ſont paſſées ſous cette Dynaſtie ; & de là vient qu'il avance des propoſitions ſi peu raiſonnables. L'an 31. de *Cam hi* à la ſeconde Lune, les Tribunaux après avoir déliberé ſelon l'ordre qu'ils en avoient de l'Empereur, firent réponſe à Sa Majeſté que les Européans, qui travailloient avec beaucoup de zele, avoient rendu de trés-

grands ſervices à l'Empire, qu'-ils ne faiſoient aucun mal, qu'-ils n'excitoient point de troubles, que leur doctrine n'eſtoit ni mauvaiſe, ni capable de ſéduire le peuple ou de le porter à la ſédition : qu'il falloit leur laiſſer leurs Egliſes comme auparavant, & permettre aux Chinois de les fréquenter. Ces concluſions furent confirmées par un Edit de l'Empereur, & tout cela ſe conſerve dans les Regiſtres publics : il eſt aiſé de s'en éclaircir. Ainſi, ſelon le ſentiment des Tribunaux confirmé par l'Edit de l'Empereur, les Européans ne font point de mal, & n'excitent point de troubles : & ſelon *Tchin-mao* les Miſſionnaires d'Europe ſont de méchantes gens qui forment de pernicieux deſſeins. Selon ces mêmes Tribunaux, il ne faut point dé-

fendre la Loy des Européans ; & selon *Tchin-mao* il faut l'anéantir le plûtost qu'il sera possible. C'est ainsi que nostre accusateur s'efforce d'abolir les Constitutions de la Cour suprême, & qu'il s'éleve contre les Edits mêmes de l'Empereur. Il y a vingt-six ans que les Chinois ont porté ce jugement de la conduite des Européans ; la sainte Loy est la même qu'elle estoit alors : les Missionnaires se comportent de la même maniere : quel nouveau crime *Tchin-mao* a-t-il remarqué en eux, pour les attaquer de la sorte, & pour vouloir anéantir la sainte Loy.

On dira peut-être : je veux que dans ce que dit *Tchin-mao*, il n'y ait point de fondement legitime à ses appréhensions : mais à considerer les choses en elles-mêmes, & par les lumieres de

la raiſon ; qui ſçait ſi rien de ſemblable n'arrivera pas ?

Réponſe. Une choſe qu'on a quelque raiſon de craindre, ne peut gueres manquer d'arriver dans l'eſpace d'un temps conſiderable. Puis donc que rien de ſemblable n'eſt arrivé juſqu'icy, il s'enſuit qu'il n'y a nulle raiſon de l'apprehender. Quand des perſonnes ont formé ſecrettement quelque deſſein, bien qu'ils ſçachent le cacher pendant quelque temps, il faut qu'à la fin il éclate. Si donc les Marchands & les Miſſionnaires ont formé de pareils projets, comment ſe peut-il faire qu'il n'en ait rien paru pendant l'eſpace de près de deux cens ans ? l'Empire fut agité de divers troubles ſur la fin de la Dynaſtie précédente, pluſieurs levoient hautement l'étendart de la rebel-

lion : pourquoi les Européans n'ont-ils pas ſaiſi une occaſion ſi favorable pour executer les mauvais deſſeins qu'on leur impute ? Ils attendoient ſans doute ce regne-cy, où tout eſt paiſible & tranquille ſur terre & ſur mer ; où l'Empire joüit de la fertilité & de l'abondance, & entretient des armées formidables. Quel eſt l'homme aſſez inſenſé pour tenir une telle conduite ? De plus, quand on veut réüſſir dans quelque projet, on ſe choiſit un chef, c'eſt un ſeul homme qui eſt l'ame de l'entrepriſe, les ſoldats doivent obéïr à un ſeul General, & ce n'eſt que par-là qu'on peut ſe flatter d'un heureux ſuccez. Qu'on me diſe de bonne foy où l'on trouvera le chef de cette prétenduë conſpiration ? *Tchin-mao* l'a-t-il trouvé dans ces dix Vaiſſeaux dont la vûë l'a effrayé, juſqu'à

dire que tout estoit perdu ? Ces Vaisseaux, & ceux qui abordent aux Ports de la Chine, partent chacun du Royaume particulier d'où il est. Les peuples de chaque Royaume sont differens les uns des autres, & aussi peu capables de s'accorder ensemble que le feu & l'eau. Dans chaque Vaisseau il y a un Capitaine qui le commande : qui est celui de ces Capitaines qui commanderoit aux autres ? Je veux que dans chaque Vaisseau il y ait plus de cent hommes, soit Marchands, soit matelots : joignez-les tous ensemble, ils feront environ mille hommes : Je veux encore que ces hommes fassent une descente pour faire le siege de quelque Ville & y faire le pillage : alors leurs Vaisseaux étant abandonnez, pourront estre brûlez sans peine par les sim-

ſimples barques des pêcheurs. Qu'on laiſſe une partie de l'équipage pour la garde des Vaiſſeaux, & que l'autre mette pied à terre pour butiner : ce partage les affoiblira, & ils ſeront aiſément défaits ſur terre & ſur mer. Ainſi l'on voit que quand même ces differens Royaumes ne dépendroient que d'un ſeul Prince, & que tous ces hommes qui viennent de divers Royaumes auroient le même deſſein, ils ne pourroient rien entreprendre. Dequoi ſeront ils capables, s'il eſt impoſſible qu'ils puiſſent même ſe réünir enſemble ? bien qu'on trouve dans l'Europe des Royaumes, les uns fort vaſtes, & d'autres fort petits, le petit n'obéït point au plus grand. Si un Prince entreprenoit d'opprimer un autre Prince, les autres viendroient auſſi-toſt à ſon ſe-

cours & prendroient sa défense. Les Européans d'un Royaume aimeroient mieux mourir que d'obéïr à qui que ce soit d'un autre Royaume ; tel est l'usage. Comment donc pourroient-ils se faire un chef ?

Mais, poursuivra-t-on, j'avouë qu'on n'a rien à craindre de dix Vaisseaux de divers Royaumes ; mais un seul de ces grands Royaumes pourroit armer plus de cent Vaisseaux & venir attaquer la Chine. Qu'arriveroit-il alors ?

A cela je réponds : quand même ce qu'on dit pourroit arriver, à quoi serviroit cet appareil, & ce vain épouventail de canons ? mais cette crainte est frivole. Il n'y a point de Royaume en Europe qui soit disposé à faire un pareil armement : l'Europe n'est point un repaire de

voleurs, ce n'eſt point un payis barbare, ni la demeure d'une troupe d'inſenſez : elle eſt éloignée par mer de neuf mille lieuës de la Chine, le chemin en eſt difficile & ſujet à une infinité de perils, les Vaiſſeaux ſont un ou deux ans dans la route : ils ont à eſſuyer de continuels dangers des vents, des flots, des écueils, des bas-fonds, en telle ſorte qu'ils ont bien de la peine à ſe préſerver du naufrage. Plus il y a de Vaiſſeaux, moins on avance, & les dangers croiſſent à proportion du temps qu'on eſt à faire le voyage. Les maladies ſe mettroient plus aiſément ſur les Vaiſſeaux s'ils eſtoient en grand nombre, & la contagion emporteroit preſque tout l'équipage. Les triſtes reſtes de cette nombreuſe flotte ne ſeroient pas plûtoſt arrivées à la Chine, qu'il

lui faudroit un prompt ſecours pour réparer ſes forces ; & où en trouveroit-on ? Comment ces infortunez pourroient-ils ſe dérober à une mort certaine ? S'imaginera t-on qu'un Prince ſoit aſſez peu ſenſé pour dégarnir ſon Royaume, pour épuiſer ſes finances, & pour engager ſes voiſins dans le même projet, & ſe rendre par-là la fable de la poſterité ! Imaginez-le encore cent fois plus inſenſé, il ne tentera jamais une pareille entrepriſe.

On dira peut eſtre encore : il eſt vrai que les Royaumes d'Europe ſont trop éloignez de celui-cy pour qu'on ait rien à craindre du dehors : mais n'eſt-ce pas nourrir au dedans un ennemi ſecret, que de ſouffrir les Européans dans le ſein de l'Empire & au milieu de nous ?

Réponſe. Il eſt clair qu'il y a encore moins à craindre de ce coſté - là. Les Européans qui viennent dans cet Empire en qualité de Miſſionnaires, ont eſté appliquez aux ſciences dez leur plus tendre jeuneſſe, & n'ont eu de commerce qu'avec les livres. Dans un âge plus avancé ils ont embraſſé la vie Religieuſe dans diverſes Congrégations, où ils ne s'occupoient que de leur propre perfection. Après s'eſtre rendu peu à peu habiles dans toutes les ſciences, ils ſe ſont conſacrez à la prédication de l'Evangile, & ils n'ont en vûë que de procurer au monde entier la connoiſſance ſi neceſſaire du ſouverain principe de toutes choſes, afin de renouveller en quelque ſorte tous les peuples, & de leur apprendre à mériter le bon-

heur du Ciel leur veritable patrie. C'est-là l'unique motif qui leur a fait abandonner leur terre natale, & qui les a portez à entreprendre de longs & de dangereux voyages, où ils ont prodigué leur vie. Le seul chagrin qu'ils ayent, c'est de ne pouvoir pas se transporter dans tous les Royaumes, pour y enseigner la voye du salut à tous les hommes. Dans cette vûë les Nations les plus reculées sont pour eux comme si elles estoient voisines. S'ils ont à souffrir des opprobres dans l'exercice de leur zele, ils s'en font un honneur; les plus durs travaux & les plus accablantes douleurs leur deviennent douces & agréables; la mort même leur est aussi précieuse que la vie. Après un trajet de neuf mille lieuës sur mer, quelle est la vie qu'ils ménent

dans la Chine ? Eloignez du commerce du ſiecle, ils paſſent une bonne partie du jour dans la priere & dans la méditation des choſes divines ; le reſte ils l'employent à ſe mortifier eux-mêmes, & à pratiquer la vertu. Pleins de mépris pour les affaires du monde, ils ne s'occupent que des œuvres de juſtice & de charité. Peut-on avoir le moindre ſoupçon que des hommes de ce caractere projettent une révolte ? Quand on a de ſemblables deſſeins, on y eſt pouſſé par l'ambition, ou par le deſir des richeſſes, & ſi l'on n'en peut joüir ſoi-même, on ſe flatte au moins de l'eſperance de les procurer à ſes deſcendans. Mais les Miſſionnaires ont renoncé au mariage, de même qu'aux dignitez du ſiecle : ils n'ont ni familles ni enfans à élever & à

agrandir; trouvera-t-on un homme assez insensé pour se rendre coupable du crime de rebellion, sans entrevoir aucune esperance pour lui ni pour les siens ? On ne regarde pas les Missionnaires qui sont à la Chine comme des hommes tout-à fait stupides & dépourvûs de sens : au contraire, ils passent pour avoir de l'esprit & de l'habileté dans les sciences. S'ils méditoient quelque soulevement, ils se feroient un parti d'hommes artificieux, hardis, courageux, & propres à soûtenir une entreprise : s'ils trouvoient quelque homme semblable à *Moung-puen*, ils se l'attacheroient comme un homme rare : ils n'épargneroient pas l'argent, ils le répandroient avec profusion pour entrainer la multitude, sur tout dans des temps de sterilité & de famine;

ils gagneroient les ambitieux par les grandes eſperances dont ils les flatteroient ; enfin ils mettroient tout en uſage, & profiteroient des liaiſons les plus étroites que le ſang ou l'inclination a formées, pour affermir ceux qui entreroient dans leur faction. Que *Tchin-mao* ſoupçonne de mauvaiſe intention ceux qui agiſſent ainſi, il aura raiſon. Mais pour ce qui eſt des Miſſionnaires, ils tiennent une conduite bien oppoſée. Ils ont peu de gens à leurs gages dans chaque Egliſe ; l'argent qui leur vient chaque année de l'Europe, ſuffit à peine pour leur entretien & leur nourriture. Comment donc, quand ils le voudroient, pourroient-ils employer les moyens que je viens de rapporter pour exciter les peuples à la révolte ? Loin d'en

avoir seulement la pensee, ils prêchent un Dieu mort sur une croix pour le salut des hommes; ils annoncent une loy qui est au dessus de la portée de l'esprit humain : ils veulent que leurs disciples ayent en horreur les fautes les plus legeres, qu'à l'exemple d'un Dieu mourant, ils souffrent patiemment pour la justice le mal qu'on leur fera, qu'ils n'ayent que du mépris pour les richesses du siecle, qui sont l'amorce de tous les vices, qu'ils detestent les plaisirs des sens qui enervent la vertu, enfin qu'ils soient convaincus de la vanité de la gloire mondaine, & qu'ils y renoncent. Croire que des hommes de ce caractere & qui enseignent une pareille doctrine, sont capables d'exciter des révoltes ; c'est vouloir defigurer un corps

ſain, en le couvrant du pus de quelque corps ulceré.

Il y a près de deux cens ans que les Miſſionnaires ſont entrez dans la Chine : on n'a jamais remarqué que droiture & probité dans ceux qui ont eu le bonheur de vivre ſous ce regne-cy & ſous le précédent. Pluſieurs de ceux qui ſont maintenant dans l'Empire, demeurent à la Cour au ſervice de l'Empereur ; Sa Majeſté appelle de temps en temps auprès d'Elle quelques-uns de ceux qui ſont diſperſez dans les Provinces, & elle les traitte comme ſes propres ſujets ; eux de leur coſté employent ce qu'ils ont de ſcience & de talens pour l'utilité publique. De-là vient que l'Empereur, qui veut leur procurer du repos & de la tranquillité dans la Chine, donna à chacun

d'eux l'année 45e. de *Cam-hi* une Patente scellée du sceau *Nui ou-fou*, où sont marquez leur nom, leur âge, leur payis, & autres choses semblables, afin de prévenir les injustes soupçons qui pourroient s'élever dans les Provinces, ce que nous regardons comme une faveur singuliere de Sa Majesté. Les Européans ont l'honneur d'estre depuis plusieurs années à la Cour & au service de l'Empereur ; ils l'accompagnent dans les voyages, & il n'y a jamais eu personne soit à la Cour, soit dans les Provinces, à qui ils aient esté tant soit peu suspects. Il n'y a eu autrefois qu'*Yang-kuang sien* qui ait eu la temerité de les calomnier, & aujourd'hui *Tchin-mao* qui renouvelle les mêmes calomnies, avec une égale imprudence.

Nous avons jugé à propos,

mon Reverend Pere, de rendre publique cette Apologie, afin d'effacer des esprits les mauvaises impressions que devoit naturellement produire la Requeste du Mandarin, laquelle estant inserée dans la Gazette publique, se répandoit dans toutes les Provinces, & pouvoit nuire infiniment à la propagation de la foy. Je suis, &c.





LETTRE DU PERE JACQUES DE HAZE, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS:

Au R. P. J. B. Arendts Provincial de la même Compagnie, dans la Province Flandro-Belgique.

A Buenos ayres ce 30. Mars 1718.



MON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

Depuis trente années que par la misericorde de Dieu je me

ſuis conſacré à ces Miſſions, rien ne m'a eſté plus ſenſible que de me voir éloigné de ceux avec qui j'ai paſſe mes premieres années, & dont le ſouvenir m'eſt toûjours infiniment cher. Mais le Seigneur qui nous a ſeparez, nous réünit dans le même eſprit, & dans le même deſſein que nous avons de procurer ſa gloire.

Après avoir paſſé 22. ans auprés des Indiens, on m'en a retiré pour me donner le gouvernement du College du Paraguay : c'eſt un fardeau qui eſt ſoit au deſſus de mes forces, & dont j'ai eſté chargé malgré moi : je m'attendois à finir mes jours avec mes chers Neophites, & je n'ay pû les quitter ſans douleur. Il n'eſt pas ſurprenant, mon R. P. qu'un Miſſionnaire qui a cultivé pendant pluſieurs années une

une Peuplade nombreuse d'Indiens, conserve pour eux un tendre attachement, sur tout lorsqu'il voit que Dieu benit ses instructions, & qu'il trouve dans les peuples qui lui sont confiez, une pieté solide, un veritable amour de la priere, & la plus vive reconnoissance envers ceux qui les ont tirez du sein des forests, pour les réünir en un même lieu & leur enseigner la voye du Ciel. C'est ce que je trouvois dans mes Neophites. Vous jugerez vous-même combien cette séparation me fut amere par le simple recit de ce qui se passa lorsque je fus sur le point de les quitter.

Le jour que je partis du Bourg de Nostre-Dame de Lorette, cinq mille Indiens me suivirent fondant en larmes, élevant les mains au Ciel, & me criant d'u-

ne voix entrecoupée de ſanglots: hé quoi ! mon Pere, vous nous abandonnez donc ? Les meres levoient en l'air leurs enfans que j'avois baptiſez, & me prioient de leur donner ma derniere benediction. Ils m'accompagnerent ainſi pendant une lieuë entiere juſqu'au fleuve où je devois m'embarquer. Quand ils me virent entrer dans la Barque, ce fut alors que leurs cris, & leurs gémiſſemens redoublerent. Je ſanglottois moi-même, & je ne pouvois preſque leur parler. Ils ſe tinrent ſur le rivage tant qu'ils purent me ſuivre des yeux, & je vous avouë que je ne croi pas avoir jamais reſſenti de douleur plus vive.

Nous receuſmes en l'année 1717. un ſecours de ſoixante-dix Miſſionnaires. Il y en avoit onze de la ſeule Province de Baviere

pleins de mérite & de zele. Je fus surpris de ne point voir dans ce nombre un seul de nos Peres de Flandres : ce n'est pas que je m'imagine que l'ardeur pour les Missions les plus pénibles se soit tant soit peu ralentie parmi eux, mais je me doute que les Superieurs, dans la crainte de perdre de bons sujets, en auront retenu cette année-là plusieurs qui aspiroient au bonheur de joindre leurs travaux aux nostres. Oserois-je vous le dire, mon R. P. ne craignons point que Dieu se laisse vaincre en liberalité : pour un homme de mérite que vous accorderez à ces Missions, il vous en donnera dix autres qui auront encore plus de vertu & plus de talens que celui dont vous vous serez privé.

La même année les besoins

de noſtre Miſſion m'appellerent à Cordoue du Tucuman. Je fis ce voyage qui eſt de trois cens lieuës, accompagné de quelques autres Miſſionnaires, dont deux furent maſſacrez par les Barbares, avec environ trente *Guaraniens* leurs Neophites. Ils ſe jetterent d'abord ſur le Pere Blaiſe de Sylva (c'eſt le nom du premier qui avoit gouverné pendant neuf ans cette Province,) ils lui caſſerent toutes les dents, ils lui arracherent les yeux, & enſuite l'aſſommerent à coups de maſſuë. Le P. Joſeph Maco (c'eſt le ſecond) fut tué preſque au même inſtant, & je vis toute en feu la Barque où il étoit. Je devois m'attendre au même ſort, car ils venoient fondre ſur moi avec fureur : mais les Indiens qui m'accompagnoient dans ma Barque, s'aviſerent de

décharger quelques-uns de leurs mousquets qui les mirent en fuite.

Ces Barbares qu'on appelle *Payaguas* errent continuellement sur les fleuves dans des canots qu'ils font aller avec une vitesse extrême, & ils tendent de perpetuelles embuches aux Chrestiens & aux Missionnaires. Ce sont eux qui massacrerent il y a peu de temps le P. Barthelemy de Blende, de la maniere que je vous le raconterai dans la suite de cette lettre.

La Mission des *Guaraniens* & celle des *Chiquites* sont fort étenduës. Les premiers sont rassemblez dans trente Bourgades differentes, situées sur les bords du fleuve *Parana*, & du fleuve *Uruguay*. Les seconds qu'on appelle *Chiquites*, parce qu'ils habitent dans des cabanes fort bas-

ſes, ſont du coſté du Perou, & l'on pénetre dans leur payis par la Ville de Sainte Croix de la Si ra. Il y a vingt-huit ans que le P. de Arce en fit la découverte, il les raſſembla avec des travaux infinis en cinq Bourgades, qui ſont très-nombreuſes, & qui ſe peuplent tous les jours de nouveaux fideles. Des campagnes immenſes, ou plûtoſt de vaſtes marécages ſeparent ces deux Nations.

Il y a deux chemins pour ſe rendre chez les *Chiquites*, le premier en paſſant par le Pérou ; ce chemin eſt fort long, & c'eſt néanmoins celui que nos Miſſionnaires ſont obligez de prendre : il eſt entrecoupé de rivieres qu'on ne peut paſſer à gué qu'en certaines ſaiſons de l'année. On pourroit tenir un autre chemin qui eſt la moitié plus

court, en s'embarquant sur le fleuve Paraguay, mais il a esté inconnu jusqu'icy, & c'est toûjours inutilement qu'on a tenté d'en faire la découverte. Le fleuve & les terres par où il faudroit passer, sont occupées par des peuples Barbares ennemis jurez des Espagnols, & de ceux qui professent le Christianisme. Les uns sont toûjours à cheval, & battent sans cesse la campagne: ils ne se servent point de selles, & ils montent leurs chevaux à nud. De toutes ces Nations barbares, c'est la Nation des *Guaycuréens* qui est la plus nombreuse, & en même temps la plus féroce. Le gibier est leur nourriture ordinaire, & quand il leur manque, ils vivent de lézards, & d'une espece de couleuvres fort grandes. Les autres au contraire demeurent presque

toûjours ſur le fleuve, où ils rodent continuellement dans des canots faits de tronc d'arbres : ils ne vivent gueres que de poiſſon : ils ſont preſque tous de la Nation des *Payaguas*, nation perfide & cruelle, qui eſt ſans ceſſe en embuſcade pour ſurprendre & maſſacrer les Chreſtiens. Tous ces Barbares adorent le Démon qui ſe montre à eux de temps en temps ſous la figure d'un grand oyſeau.

Sur la fin de l'année 1714. le P. Loüis de Rocca Provincial du Paraguay reſolut de faire une nouvelle tentative pour découvrir le chemin qui conduit aux *Chiquites* par le fleuve Paraguay. Il choiſit pour cette entrepriſe deux hommes d'une vertu rare & d'un courage extraordinaire, ſçavoir le Pere de Arce & le Pere de Blende, qui travail-

loient avec un grand zele dans la Mission des *Guaraniens*. Le P. Laurent Daffe Missionnaire de la Province Gallo-Belgique s'étoit offert pour cette expédition en la place du P. de Blende, mais les Superieurs eurent d'autres vûës sur lui, & lui donnerent le soin d'une Bourgade de quatre mille Indiens.

Les deux Missionnaires partirent donc pour le Paraguay avec trente Neophytes Indiens qu'on leur avoit donné pour les accompagner, dont quelques-uns sçavoient la langue des *Payaguas*. Ils arriverent au commencement de l'année 1715. à la Ville de l'Assomption qui est comme la Capitale du Paraguay. Quand ils y eurent pris quelques jours de repos, le P. Recteur du College leur fit équiper un Vaisseau où l'on mit les pro-

visions necessaires pour une année. Ce fut le 24. Janvier qu'ils s'embarquerent : ils furent conduits au Vaisseau par le Gouverneur & par les principaux de la Ville. Le Vaisseau estoit précedé de deux esquifs qui alloient à la découverte, afin de prévenir toute surprise de la part des Barbares.

Ils avoient fait plus de cent lieuës sur le fleuve sans trouver un seul de ces Infideles, lorsqu'ils apperçurent une Barque remplie de *Payaguas* qui estoient sans armes & sans défense. Ces Barbares aborderent le Vaisseau dans la posture de gens qui demandoient du secours. En effet, ils raconterent d'une maniere très - touchante la triste situa-
» tion où ils se trouvoient. Nous
» sommes en proye, dirent-ils, à
» deux ennemis redoutables qui

infestent l'un & l'autre rivage, «
& qui ont conjuré nostre perte; «
aux *Guaycuréens* d'une part nos «
ennemis jurez; & de l'autre aux «
Brasiliens qui viennent tout re- «
cemment de surprendre dans le «
bois plusieurs de nos femmes & «
de nos enfans, & les ont em- «
menez pour en faire leurs escla- «
ves. C'en est fait de nostre Na- «
tion, si vous n'avez pitié de nos «
malheurs : nous ne demandons «
pas mieux que de vivre comme «
les autres Indiens sous la con- «
duite des Missionnaires, de pro- «
fiter de leurs instructions, & «
d'embrasser la foy Chrestienne, «
ne nous refusez pas cette grace. «

Les deux Peres furent touchez de ce discours : ils permirent aux *Payaguas* de les suivre dans leurs canots, & ils les conduisirent dans une Isle assez vaste, où ils estoient à couvert des insultes

de leurs ennemis. Ce fut-là que les *Payaguas* formerent à la hâte une eſpece de Village où ils s'eſtablirent avec leurs femmes & leurs enfans. Le P. de Blende paſſoit les jours & les nuits à apprendre leur langue afin de les inſtruire, & il le faiſoit avec ſuccez, car la crainte les avoit rendus ſi dociles, qu'ils écoûtoient avec avidité les inſtructions du Miſſionnaire, & les repetoient ſans ceſſe, de ſorte que toute l'Iſle retentiſſoit continuellement du nom de Jeſus-Chriſt.

Cependant le P. de Arce qui cherchoit à s'ouvrir un chemin qui le menât aux Bourgades des *Chiquites*, eſſaya de mettre pied à terre en differens endroits, mais ce fut inutilement. Les *Guaycuréens* qui avoient préſſenti ſon deſſein, tenoient la cam-

pagne, & ils estoient en si grand nombre, qu'il n'eust pas esté prudent de s'exposer à leur fureur. Le Pere prit donc le parti de chercher une autre route. Il laissa dans l'Isle un de ses Néophytes pour continuer d'instruire les *Payaguas*, & il se fit accompagner par quelques-uns d'eux qui le suivoient dans leurs canots. Aprés diverses tentatives toutes inutiles, il arriva enfin à un lac d'une grandeur immense, où le fleuve Paraguay prend sa source.

Les *Payaguas* qui estoient à la suite des Missionnaires, voyant qu'il n'y avoit plus rien à craindre des Brasiliens, projettoient secrettement entre eux de tuer ceux qui estoient dans le Vaisseau, & de s'en emparer : ils cachoient leur perfide dessein sous des marques specieuses d'amitié

& de reconnoiſſance, tandis qu'ils obſervoient avec ſoin ce qui ſe paſſoit dans le Vaiſſeau, & qu'ils épioient le moment d'executer leur projet. Le P. de Arce ſe trouvant au milieu du lac jugea que gagnant le rivage, il pourroit ſe frayer un chemin chez les Chiquites. C'eſt pourquoi il laiſſa le Pere de Blende dans le Vaiſſeau avec quinze Néophytes Indiens & deux Eſpagnols qui conduiſoient la manœuvre; & il le chargea de l'attendre ſur ce lac juſqu'à ce qu'il ramenât le P. Provincial qui eſtoit allé viſiter les Bourgages des *Chiquites* par le chemin du Perou. Il ſe mit donc avec quinze autres Indiens dans les deux Eſquifs, & s'eſtant pourvû des proviſions neceſſaires, il gagna le rivage qui eſtoit fort éloigné. Il y aborda avec ſes Com-

pagnons, il ſe fit lui-même une route vers les *Chiquites*, & aprés deux mois de fatigues incroyables, il arriva à une de leurs Bourgades.

Les *Payaguas* voyant partir le P. de Arce & un bon nombre d'Indiens, jugerent qu'il eſtoit temps de ſe rendre maiſtres du Vaiſſeau : ils allerent chercher leurs Compagnons qui eſtoient dans l'Iſle, & ſous prétexte de venir écouter les Inſtructions du Miſſionnaire, ils monterent tous dans le Vaiſſeau. Auſſi-toſt qu'ils y furent entrez, ils ſe jetterent avec furie ſur nos gens qu'ils trouverent deſarmez, & ils les tuerent à coups de dards. Ils épargnerent néanmoins trois perſonnes ; le P. de Blende dont les manieres tout à-fait aimables avoient gagné le cœur du Chef des *Payaguas* ; un des deux

Eſpagnols qui gouvernoient le Vaiſſeau, dont ils avoient beſoin pour le conduire dans le lieu de leur retraite; & un Néophyte de leur Nation qui ſçachant parfaitement leur langue devoit ſervir d'Interprete. Ce fut, autant qu'on peut le conjecturer, au mois de Septembre de l'année 1715. qu'ils firent ce cruel maſſacre, & qu'ils enleverent le Vaiſſeau.

Auſſi-toſt que les *Payaguas* ſe virent au milieu de leurs habitations, ils vendirent à d'autres Barbares le Commandant du Vaiſſeau qui leur eſtoit deſormais inutile. Leur Chef fit dreſſer une méchante hutte pour ſervir de logement au Pere de Blende, & il laiſſa auprès de lui le Néophyte qu'il avoit amené pour lui ſervir d'Interprete. On peut aiſément ſe figurer ce que

le Missionnaire eut à souffrir sous un ciel bruslant, & au milieu d'un peuple si féroce. Il ne cessoit tous les jours de leur prêcher la Loy Chrestienne, soit par lui-même, soit par le moyen de son Interprete : il n'épargnoit ni les caresses ni les marques d'amitié capables de fléchir leur cœurs : tantost il leur representoit les feux éternels de l'enfer, dont ils seroient infailliblement la victime s'ils persévéroient dans leur infidélité & dans leurs desordres : d'autrefois il leur faisoit la peinture des récompenses que Dieu leur promettoit dans le Ciel, s'ils se rendoient dociles aux veritez qu'il leur annonçoit. Il parloit à des cœurs trop durs pour estre amollis : ces veritez si touchantes ne firent que les irriter, sur tout les jeunes gens qui ne pou-

voient ſouffrir qu'on leur parlât de renoncer à la licence & a la diſſolution avec laquelle ils vivoient : ils regarderent le Pere comme un cenſeur importun, dont il falloit abſolument ſe défaire, & ſa mort fut bien-toſt concluë. Ils prirent le temps que leur Chef qui aimoit le Miſſionnaire eſtoit allé dans des contrées aſſez éloignées; & auſſi-toſt qu'ils le ſçurent parti, ils coururent les armes à la main vers la cabanne de l'homme Apoſtolique. François (c'eſt le nom du Néophyte qui eſtoit ſon Interprete) ſe douta de leur deſſein: il eut le courage d'aller aſſez loin au devant d'eux & de s'expoſer le premier à leur fureur: les ayant atteint, il leur reprocha la noirceur du crime qu'ils méditoient, & il s'efforca tantoſt par des prieres, tantoſt par

des menaces, de les détourner d'une action si perfide. Loin de les toucher, il ne fit qu'avancer à soi-même le moment de sa mort : ces Barbares se jetterent sur lui, l'emmenerent assez loin, & le massacrerent à coups de dards. Ce Neophyte avoit passé depuis son baptême douze années dans une Bourgade des *Guaraniens*, où il avoit vécu dans une grande innocence, & il s'étoit presenté de lui-même aux Missionnaires pour les accompagner dans leur voyage.

Cette mort ne put estre ignorée du P. de Blende, & il vit bien qu'on ne tarderoit pas à le traitter avec la même inhumanité. Il passa la nuit en prieres pour demander à Dieu les forces qui lui estoient necessaires dans une pareille conjoncture, & se regardant comme une victime

prête à eſtre immolée, il offrit ſon ſang pour la converſion de ces peuples. Il ne ſe trompoit point, dez le grand matin il entendit les cris tumultueux de ces Barbares qui avancoient vers ſa cabanne. Il mit auſſi-toſt ſon chapelet au col, & il alla au devant d'eux ſans rien perdre de ſa douceur naturelle : quand il ſe vit aſſez peu éloigné de ces furieux, il ſe mit à genoux, la teſte nuë, & croiſant les mains ſur la poitrine il attendit avec un viſage tranquile & ſerain le moment auquel on devoit lui arracher la vie. Un des jeunes *Payaguas* lui déchargea d'abord un grand coup de maſſuë ſur la teſte, & les autres le percerent au même temps de pluſieurs coups de lance. Ils le dépoüillerent auſſi-toſt de ſes habits, & ils jetterent ſon corps

ſur le bord du fleuve pour y ſervir de joüet à leurs enfans : il fut entraîné la nuit ſuivante par les eaux qui ſe deborderent.

Ce fut ainſi que le Pere de Blende conſomma ſon ſacrifice. Ces Barbares furent étonnez de ſa conſtance, & ils publierent eux-mêmes qu'ils n'avoient jamais vû mourir perſonne avec plus de joie & de tranquilité. Il eſtoit né à Bruges le 24. d'Aouſt de l'année 1675. de parens conſiderables par leur nobleſſe, par leurs richeſſes, & encore plus par leur probité & leur vertu. Ce fut dans une famille ſi Chreſtienne qu'il puiſa dez ſon enfance les ſentimens de la plus tendre pieté. Il entra dans noſtre Compagnie à Malines, où en peu de temps il fit de grands progrez dans les vertus propres de ſon eſtat. Après avoir enſei-

ſeigné les belles lettres, & achevé les études de Theologie, il fit de fortes inſtances auprés de ſes Superieurs pour les engager à lui permettre de ſe conſacrer aux Miſſions des Indes : il obtint avec peine la permiſſion qu'il demandoit avec tant d'ardeur, & il fut deſtiné à la Miſſion du Paraguay. Il ſe rendit en Eſpagne, & eſtant obligé d'y faire quelque ſejour juſqu'au départ des Vaiſſeaux, il y édifia ceux qui le connurent, par ſon zele & par ſa pieté.

Il s'embarqua au Port de Cadix avec l'Archevêque de Lima, & un grand nombre de Miſſionnaires qui alloient dans l'Amerique : à peine ſe trouverent-ils en pleine mer qu'ils furent attaquez & pris par la Flotte Hollandoiſe, nonobſtant le Paſſeport qu'ils avoient de la feuë Reine d'An-

gleterre. Ils furent conduits à Lisbonne : on permit aux prisonniers de mettre pied à terre ; il n'y eut que l'Archevêque de Lima qu'on retint dans son Vaisseau avec le P. de Blende qui lui servit d'Interprete, parceque les Hollandois vouloient les transporter en Hollande. Le Prélat fut si charmé du Missionnaire qu'il le prit pour le directeur de sa conscience : il eut la consolation de l'avoir toûjours avec lui, non seulement en Hollande, mais encore dans le voyage qu'il fit par la Flandre & par la France pour s'en retourner en Espagne. Les choses ayant changé de face, & le Prélat n'estant plus destiné pour l'Amerique, il fit tous ses efforts pour retenir auprès de lui le P. de Blende, jusqu'à lui offrir une pension considerable. Le Pere

fut ſenſible à cette marque d'eſtime & de confiance que lui donnoit un Prélat ſi reſpectable, mais en même-temps il le conjura de ne pas s'oppoſer à la volonté de Dieu qui l'appelloit à la Miſſion des Indes. Il s'embarqua donc une ſeconde fois, & il arriva le 11e. d'Avril à Buenos-ayres.

Il eſtoit d'une douceur, d'une modeſtie, & d'une innocence de mœurs ſi grande, qu'il eſtoit regardé comme un ange, & c'eſt le nom que lui donnoient communément ceux qui avoient quelque liaiſon avec lui. Il avoit une devotion tendre pour noſtre Seigneur & pour ſa ſainte Mere, & il ſe portoit à toutes les choſes qui concernent le ſervice divin avec une ferveur qui éclatoit juſques ſur ſon viſage, principalement lorſqu'il célé-

broit

broit les Saints Mysteres. Aussitost qu'il fut arrivé à Buenos ayres, il fut envoyé dans le payis des *Guaraniens*, où après avoir appris la langue, il se consacra à leur instruction. S'estant offert pour l'expédition dont j'ai parlé, il finit ses travaux, ainsi que je viens de le dire, par une mort aussi illustre qu'elle est précieuse aux yeux de Dieu. On a sçeu les particularitez de sa mort d'un des *Payaguas* qui en fut témoin oculaire, & qui estant tombé entre les mains des Espagnols, fut envoyé par le Gouverneur du Paraguay dans les Bourgades des *Guaraniens*, pour y estre instruit des veritez Chrestiennes.

Revenons maintenant au P. de Arce. Il estoit chargé, ainsi que je l'ai dit au commencement de cette Lettre, de découvrir

ce chemin le plus court par le fleuve Paraguay, qui devoit faciliter aux Missionnaires l'entrée dans le payis des *Chiquites*, & donner le moyen aux Provinciaux de visiter les Bourgades nouvellement Chrestiennes. La route qu'on tenoit par le Perou estoit peu pratiquable : outre les fatigues d'un voyage de près de 800. lieuës, qu'il faut faire par cette route, les eaux qui inondent ces terres la plus grande partie de l'année, ôtent presque toute communication avec le Paraguay : c'est ce qui à fait qu'aucun Provincial n'a pû jusqu'icy visiter ces Missions : le seul P. de Rocca s'est senti assez de force pour une si pénible entreprise. Il alla donc par la voye ordinaire du Perou, jusqu'à la Bourgade de Saint Joseph, qui n'est qu'à huit journées du fleu-

ve Paraguay. Il avoit reglé que de-là il envoyeroit un Missionnaire avec plusieurs Indiens *Chiquites* jusqu'au fleuve pour y joindre le P. de Arce ; que ces Indiens emmeneroient le P. de Blende qui remplaceroit chez les *Chiquites* le Missionnaire ; que pour lui il retourneroit au Paraguay avec le P. de Arce par le fleuve ; & que de cette maniere on connoîtroit parfaitement ce chemin qui estoit trés-court, en comparaison de celui du Perou, & qui engageoit à beaucoup moins de dépenses & de fatigues.

Tout cela s'executa de sa part ainsi qu'il l'avoit projetté : mais s'estant rendu au lieu marqué, & n'ayant aucune nouvelle de l'arrivée du Vaisseau ; de plus le Missionnaire qu'il avoit envoyé, ayant rapporté à son retour que

tous les ſoins qu'il s'eſtoit donné pour le découvrir avoient eſté inutiles, il perdit toute eſperance, & il prit la réſolution de s'en retourner dans la Province par le même chemin par lequel il eſtoit venu. Il avoit déja quitté la Nation des *Chiquites*, & il eſtoit bien au delà de Sainte Croix de la Sierra, lorſqu'il lui vint un exprès avec des lettres du P. de Arce, par leſquelles il marquoit ſon arrivée dans l'une des Bourgades des *Chiquites*, & il le prioit de revenir ſur ſes pas, afin de s'en retourner au Paraguay par le chemin qu'il avoit enfin découvert. Le P. de Rocca balançoit s'il s'expoſeroit de nouveau aux fatigues qu'il avoit eſſuyées, & aux riſques qu'il avoit couru dans un voyage ſi long & ſi difficile : ceux qui l'accompagnoient l'en diſſuadoient forte-

ment ; mais comme il eſt d'un courage que nulle difficulté ne rebute, il ſe détermina à rebrouſſer chemin, & il dépêcha un Indien pour en donner avis au Pere de Arce. Celui-cy jugeant qu'il eſtoit inutile d'attendre le Pere de Rocca, partit auſſi-toſt avec quelques *Chiquites* pour ſe rendre au lac, où il avoit laiſſé le Vaiſſeau, afin d'y diſpoſer toutes choſes pour le retour : mais en y arrivant il fut bien étonné de ne trouver ni Vaiſſeau ni Barque. Comme il n'avoit nulle deffiance de la perfidie des *Payaguas*, il crut que les proviſions ayant manqué au P. de Blende, qui n'avoit pas receu de ſes nouvelles depuis trois mois, il s'en eſtoit retourné au Paraguay. Sur quoi il prit une réſolution qui fait aſſez connoiſtre l'intrépidité avec laquel-

le il affrontoit les plus grands périls : il fit couper ſur le champ deux arbres qui ne ſont pas fort gros dans ces contrées là ; il les fit creuſer & joindre enſemble en forme de bateau, & c'eſt ſur une ſi fragile machine qu'il réſolut de faire trois cens lieuës avec ſix Indiens (car le bateau n'en pouvoit pas contenir davantage) pour ſe rendre au Paraguay, où il avoit deſſein d'équiper un autre Vaiſſeau ſur lequel il viendroit chercher le P. de Rocca. Avant que de s'embarquer, il écrivit une lettre à ce Pere, dans laquelle il l'inſtruiſoit de l'embarras où il s'eſtoit trouvé, & du parti qu'il avoit pris : en même temps il le prioit inſtamment de demeurer quelques mois parmi les *Chiquites*, juſqu'à ce qu'il fut de retour.

Cependant le Pere de Rocca

arriva à la Bourgade des *Chiquites* la moins éloignée du fleuve, & ayant appris que le Pere de Arce avoit pris les devants pour disposer toutes choses au retour, il se mit en chemin pour l'aller joindre. C'estoit au mois de Decembre où les pluyes sont abondantes & continuelles : il estoit monté sur une mule qui n'avançoit qu'à peine dans ces terres grasses & marécageuses ; souvent même il estoit obligé de descendre & de marcher dans l'eau & dans la fange, dont la mule ne pouvoit se tirer sans ce secours. Il avoit fait environ cinquante lieuës, toûjours trempé de la pluye, & ne pouvant prendre de repas & de sommeil que sur quelque colline qui s'élevoit au dessus de l'eau, lorsqu'il receut la lettre du Pere de Arce. Ces tristes nouvelles l'affligerent

ſenſiblement, mais il adora avec une parfaite ſoumiſſion les ordres de la Providence, & il s'en retourna vers les *Chiquites* d'où il venoit. Il fut un mois dans ce voyage, où il ſouffrit toutes les incommoditez qu'on peut imaginer.

Cependant le Pere de Arce & ſes ſix Néophytes navigeoient dans leur petit bateau ſur le grand fleuve Paraguay. Ils furent apperceus des *Guaycuréens* qui les aſſaillirent & les maſſacrerent impitoyablement. C'eſt ce qu'on a appris du même *Payagua* qui a fait le détail de la mort du P. de Blende. Il n'a pû dire ni le lieu ni les circonſtances de la mort du P. de Arce : ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce Miſſionnaire a prodigué ſa vie dans une occaſion où il s'agiſſoit de procurer la gloire de Dieu, &

de faciliter la conversion des Indiens. Il naquit le 9. Novembre de l'année 1651. dans l'Isle de Palma l'une des Canaries. Ses parens qui estoient Espagnols, l'envoyerent en Espagne pour y faire ses études. Ce fut là qu'il entra dans nostre Compagnie. Il vint ensuite dans la Province du Paraguay, & il enseigna pendant trois ans avec succez la Philosophie à Cordouë du Tucuman. Peu après estant attaqué d'une maladie mortelle, il s'adressa à saint François Xavier qu'il honoroit particulierement, & il fit vœu de se dévoüer le reste de ses jours au salut des Indiens, si Dieu lui rendoit la santé. Il la recouvra aussi-tost contre toute esperance. Après avoir passé quelques années dans la Mission des *Guaraniens*, il entra chez les *Chiri-*

guanes qui confinent avec le Perou : le naturel féroce & indomptable de ces peuples rendirent ſes travaux preſque inutiles. Ce fut chez eux qu'il eut d'abord quelque connoiſſance de la Nation des *Chiquites*, & ayant trouvé un Indien qui ſçavoit parfaitement leur langue, il ſe mit à l'apprendre afin d'eſtre en eſtat de travailler à leur converſion. Quelques Néophytes *Guaraniens* l'accompagnerent chez les *Chiquites* : il raſſembla ces Barbares diſperſez dans les forêts avec des peines & des fatigues, dont le détail ſeroit trop long. Enfin avec le ſecours de quelques Miſſionnaires qu'on lui envoya, il forma cinq nombreuſes Peuplades : de ſorte qu'il doit eſtre regardé comme le fondateur de cette nouvelle Chreſtienté. C'eſtoit

un homme fort intérieur, détaché entierement de lui même, d'un courage à tout entreprendre, infatigable dans les travaux, intrépide au milieu des plus grands dangers; en un mot qui avoit les vertus propres d'un homme Apoſtolique.

Telle a eſté, mon R. P. la mort toute récente de ces deux Miſſionnaires : ſi nous apprenons dans la ſuite quelqu'autre particularité qui les regarde, je ne manquerai pas de vous en faire part. Leur ſang fertiliſera ſans doute ces terres Infideles, & y produira, ſelon la penſée de Tertullien, le précieux germe de la foy. Je me recommande à vos SS. SS. en l'union deſquels je ſuis avec beaucoup de reſpect, &c.



LETTRE DU PERE LE GAC, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS:

Au Pere Joseph le Gac son frere, de la même Compagnie.

A Chinnaballabaram ce 1. Dec. 1714.



MON TRES CHER FRERE,

La paix de N. S.

Cette Mission de *Devandapallé* où le Seigneur a eu la bonté

de me destiner , vient d'éprouver une rude persecution qui lui a esté suscitée par les *Dasseris* de cette Ville. Les *Dasseris* composent une Secte d'adorateurs de *Vichnou*, l'une des fausses Divinitez du payis : ce sont les plus grands ennemis du Christianisme, & ceux qui mettent le plus d'obstacles à la propagation de la foy. Le recit que je vous en ferai, sera d'autant plus fidele, que j'ai esté témoin de ce qui s'est passé durant le cours de cet orage.

Il commença vers la fin d'Août de l'année 1710. La constance de mes Néophytes fut mise pendant deux mois à de rudes épreuves : on en vint aux dernieres violences pour les forcer de renoncer à leur foy : mais par la misericorde du Seigneur, les efforts de nos ennemis furent

inutiles, les Chreſtiens demeurerent fermes, la verité triompha, & le calme ſucceda à la tempeſte. J'obtins alors du premier Miniſtre un écrit ſigné de ſa main, par lequel il declaroit que le Prince permettoit aux Chreſtiens de continuer en paix les exercices de leur Religion. Ce témoignage ne ſuſpendit que pour un temps la haine des *Daſſeris*, qui chercherent une occaſion plus favorable de la faire éclater, & de détruire entierement le Chriſtianiſme. C'eſt ce qui arriva vers le mois d'Aouſt de l'année derniere, ainſi que je vais le raconter.

J'eſtois parti au commencement du mois de Mai de la même année pour *Cruchnabouram*, où pluſieurs Catéchumenes m'attendoient afin de leur conferer le Baptême. J'y ap-

pris le nouveau tumulte qu'excitoient les *Dasseris* dans ma Mission de *Devandapallé*, lorsque je me préparois à célébrer la Feste de l'Assomption de la sainte Vierge. Cette nouvelle me consterna, & j'estois sur le point de courir au secours de mes Néophytes, ausquels ma presence sembloit necessaire pour les fortifier dans la foy. Mais on me representa que mon départ précipité à la veille d'une si grande Feste, allarmeroit les nouveaux fideles, & intimideroit les Proselytes qu'on disposoit au baptême. J'entrai dans cette raison, & je me contentai pour lors d'écrire une lettre commune aux Chrestiens de *Dévandapallé*, dans laquelle je les exhortois à rendre graces à Dieu de ce qu'il les avoit trouvé dignes de souffrir quelque chose pour la gloi-

re de ſon ſaint Nom : je leur rappellois le ſouvenir de ce que je leur avois dit ſi ſouvent en leur prêchant l'Evangile, que je ne leur promettois pas les biens de ce monde, mais des croix & des perſécutions qui ſont la ſemence des biens éternels que Dieu leur deſtinoit. Enfin je les aſſurois que je me rendrois inceſſamment auprès d'eux pour les conſoler, & pour participer à leurs ſouffrances.

Cependant je célébrai la Feſte de l'Aſſomption avec beaucoup d'appareil, & je baptiſai vingt Catéchumenes. Auſſi toſt après je me mis en chemin pour *Devandapallé*. J'appris ſur ma route que le P. Platel Italien & Superieur de la Miſſion de Maïſſour, à qui noſtre Miſſion de Carnate a des obligations infinies, eſtoit à *Cotta-cotta* (c'eſt

une Ville de la dépendance des Mores, qui n'eſt qu'à trois lieuës de *Devandapallé*,) je receus même à *Ponganour* deux de ſes lettres, par leſquelles il me donnoit avis de ce qui ſe paſſoit dans ma Miſſion : je crus devoir aller trouver ce zelé Miſſionnaire pour le remercier de ſes peines, & en même temps pour le conſulter ſur la conduite que je devois tenir dans les conjonctures preſentes.

Il m'apprit qu'il y avoit plus de ſix mois que les *Daßeris* de *Maïſſour* tâchoient d'exciter un orage dans ſa Miſſion ; qu'ils avoient écrit des lettres circulaires à tous ceux de leur ſecte ; qu'ils s'eſtoient attroupez en grand nombre à *Cotta-cotta* ; que le Gouverneur More ayant ſceu pour quelle raiſon ils s'aſſembloient, l'avoit appellé pour

venir diſputer avec eux ; qu'il s'eſtoit rendu auprès du Gouverneur cinq jours de ſuite, ſans qu'aucun *Daſſeri* eût oſé paroître ; que le Gouverneur outré de cette conduite, avoit ordonné que ſi les *Daſſeris* s'aſſembloient encore, on chaſtiât les plus mutins de la troupe ; que cet ordre les avoit diſſipez, qu'ils s'eſtoient retirez à *Devandapallé*, & qu'ils eſperoient venir plus aiſément à bout de leur pernicieux deſſeins, dans un payis où la foibleſſe du gouvernement leur donnoit lieu de tout entreprendre.

Les lettres qu'ils écrivirent à tous ceux de leur ſecte, furent le ſignal de la révolte. Les *Daſſeris* s'aſſemblerent, & vinrent en foule au ſon de leurs inſtrumens aſſieger l'Egliſe d'où ils ſçavoient que j'eſtois abſent. Il n'y a-

voit alors dans l'Eglise qu'un vieux Catechiste aveugle, & un Chrestien qui accourut au bruit que faisoit cette troupe insensée. Il n'eust pas plûtost ouvert la porte que les *Dasseris* y entrerent en poussant des cris de joye, & en vomissant les plus execrables blasphêmes contre le vrai Dieu. Ils se saisirent des deux Néophytes, & ils les promenerent en spectacle dans les ruës de la Ville, au milieu des huées d'un grand peuple qui les chargeoit d'outrages; après quoi ils les chasserent de la Ville, & ils défendirent aux Gardes de les y laisser rentrer.

Le Chrestien dont je parle donna en cette occasion des marques de sa foy & de sa constance. Bien qu'il lui fut facile d'échaper aux insultes de ces furieux, il marchoit à pas lents

dans les ruës, conduisant par la main le Catechiste aveugle. A la fermeté de sa contenance mêlée de gayeté & de modestie, on eut jugé que c'estoit pour lui un jour de triomphe. Les Payens mêmes en furent surpris & édifiez.

Les *Dasseris* parcoururent ensuite les maisons de la plûpart des Néophytes, & ils y commirent mille indignitez. Ils declarerent publiquemeut les Chrestiens déchus de leur Caste, & incapables de faire aucun commerce dans la Ville. Dez lors il ne fut plus permis aux Chrestiens de puiser de l'eau dans les puits & les étangs publics, d'acheter les plus grossieres utenciles du ménage, comme de la vaisselle de terre, ou d'autres choses de cette nature, ni même de faire laver leur linge.

La fureur des ennemis du Christianisme augmentant de plus en plus, les Chrestiens s'assemblerent aux environs du Palais, & s'estant avancez jusqu'à la porte, hommes, femmes, & enfans, ils demanderent justice de la violence qui leur estoit faite. Nos Docteurs, dirent-ils en « parlant des Missionnaires, visi- « tent les diverses contrées où ils « ont des disciples, ils seront bien- « tost de retour, & ils n'auront « pas de peine à faire voir la faus- « seté de ce que leurs ennemis leur « imputent. Cependant nous som- « mes prests à souffrir toute sorte « de tourmens & à perdre même « la vie, si l'on peut nous repro- « cher autre chose, que d'adorer le « vrai Dieu createur du Ciel & de « la terre.

Ils demeurerent juqu'au soir aux portes du Palais, exposez

aux railleries & aux inſultes des *Dasseris*, ſans qu'on daignât leur faire aucune réponſe. Enfin comme ils perſiſtoient à demander juſtice, le Prince leur fit dire qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer, & qu'il examineroit leur affaire. Les Chreſtiens comprirent bien que c'eſtoit-là une défaite : mais il fallut obeïr, & ils ſe retirerent.

Le lendemain les *Dasseris* publierent qu'ils avoient permiſſion du Prince de s'emparer de l'Egliſe ; ils en chaſſerent une famille Chreſtienne de Brames qui y demeuroit, & y eſtablirent des familles de leur Secte. Ils arracherent les médailles que des Chreſtiennes portoient au col, ou qu'elles avoient à leur chapellet, & les attachant par déſiſion à leurs ſouliers : c'eſt ainſi, diſoient-ils en les trainant par

les ruës, qu'il faut traitter les Dieux des Chrétiens, puisqu'ils ont l'audace de soûtenir que nos Divinitez ne sont que des Idoles inanimées.

A peine se furent-ils rendus maistres de l'Eglise, qu'ils en renverserent l'autel, & afin de purifier, disoient-ils, un lieu si abominable, ils y firent leurs cérémonies diaboliques. Ainsi le Temple du vrai Dieu devint-il la retraite des demons. Ils publierent ensuite dans la Ville, qu'en détruisant l'autel ils y avoient trouvé des ossemens, & une certaine poudre propre aux enchantemens magiques, que les Missionnaires employoient pour ensorceler ceux qu'ils vouloient attirer à leur Religion. C'est ce qu'ils oserent bien me reprocher à moi-même, comme si c'eust esté une verité prou-

vée, & dont il ne fut pas permis de douter.

J'estois dans l'impatience de me rendre auprès de mes chers Néophytes; mais il m'estoit difficile d'entrer dans la Ville sans estre découvert; car il y avoit défense aux Gardes d'y laisser entrer aucun Missionnaire. Je pris le temps de la nuit, & je m'estois déguisé de telle maniere que les Gardes ne me reconnurent point. Je passai cette nuit-là chez un fervent Chrestien, & le lendemain dez la pointe du jour je parus à l'entrée de la Forteresse sur un lieu un peu élevé. Comme c'estoit l'endroit où il y a le plus grand concours de peuple, les *Dasseris* furent bien-tost avertis de mon arrivée : deux des principaux me traitterent d'une maniere si injurieuse & si méprisante, que le peuple

peuple en fut indigné. J'eus occasion d'expliquer les veritez Chreſtiennes à beaucoup d'Infidelles, que la curioſité avoit attirez autour de moi : je me plaignis enſuite aux principaux Miniſtres du Prince, de l'injuſtice avec laquelle on s'eſtoit emparé de mon Egliſe durant mon abſence, & des mauvais traittemens qu'on avoit fait à mes Néophytes : je leur inſinuai que les *Dafferis* avoient parmi eux des perſonnes habiles ; que j'eſtois preſt de diſputer avec eux en preſence du Prince même ou des Principaux de la Ville : mais ils n'eurent garde d'accepter le défi que je leur faiſois. Ces prétendus Docteurs ne ſe piquent pas autrement de ſcience, & ils ſe contentent de s'enrichir du bien de ces malheureux qu'ils trompent, & dont ils ſe font

infiniment reſpecter.

Cependant quelques Chreſtiens qui m'avoient accompagné, ſe retirerent dans un corps de garde vis à-vis du lieu où j'étois, & ils s'entretenoient avec les ſoldats, lorſqu'un *Daſſeri* qui les apperceut, fit aux ſoldats une ſevere réprimande de ce qu'ils oſoient parler à des gens declarez infâmes & entierement perdus de réputation. Les Chreſtiens furent chaſſez honteuſement de ce lieu, & il ne fut plus permis de les y recevoir. Ce fut dans ces triſtes conjonctures que pour ſurcroît de douleur, j'appris la mort de deux de nos chers Miſſionnaires, les PP. Mauduit & de Courbeville : on ne doute point que les ennemis de la foy ne les aient empoiſonnez ; ils moururent tous deux en moins d'un quart d'heure.

Je passai deux jours & une nuit dans le même lieu, exposé à la pluie & aux ardeurs du soleil, sans prendre d'autre nourriture qu'un peu de ris sec. J'y serois demeuré plus long-temps (car je m'appercevois que les esprits revenoient en ma faveur) sans un incident qui m'obligea de me retirer.

Les Gentils célébroient ce jour-là une de leurs Festes, où l'on porte par la Ville l'Idole de leur principale Divinité, qu'ils appellent *Vichnou*. Peu de temps avant que pasśât cette pompe sacrilege, des Huissiers entre lesquels estoit un *Dasseri*, me demanderent si je ne me leverois pas pour honorer l'Idole à son passage. Je lui répondis que je n'adorois que le seul vrai Dieu, & que je ne reconnoissois point d'autre Divinité que la sienne.

Le premier Miniſtre du Prince qui eſt affectionné aux Chreſtiens me fit la même demande, & il receut la même réponſe : ſur quoi il me dit, que les *Daſſeris* eſtant en grand nombre autour de l'Idole, pourroient ſe porter à de fâcheuſes extremitez ſi je demeurois dans ce lieu, & qu'il me conſeilloit de me retirer. Je me ſerois eſtimé heureux de donner ma vie dans une ſemblable occaſion, & pour une pareille cauſe, puiſque c'eſt le bonheur auquel aſpire un Miſſionnaire, & qu'il va chercher dans ces terres barbares : mais la crainte d'aigrir les eſprits, & de nuire par-là aux intereſts de la Religion, m'engagea à ſuivre ſon avis, & je me retirai dans le jardin d'un ſoldat Chreſtien peu éloigné de l'endroit où j'eſtois.

Nos ennemis prirent de ma

retraite un nouveau prétexte d'empoiſonner l'eſprit du Prince. Ils lui dirent, comme on me le rapporta enſuite, que les invectives des Chreſtiens contre les Dieux du payis venoient d'eſtre confirmez tout récemment par ma conduite, & qu'il falloit que leur Divinité paſsât dans mon eſprit pour quelque choſe de bien abominable, puiſque j'avois même refuſé de la voir.

Deux jours après un ancien Brame qui a du crédit auprès du Prince lui parla en ma faveur : il lui repreſenta que ſon pere nous avoit toûjours protegé, & que malgré les efforts des *Daſſeris* dont il avoit examiné les plaintes, il nous avoit permis de bâtir une Egliſe ; qu'il devoit imiter une conduite ſi équitable, & ne pas prêter ſi facilement l'oreille aux diſcours de

gens qui n'ont que la paſſion pour guide.

Le Prince regnant qui eſtant fort jeune & ſans expérience, ſe livre aux premieres impreſſions, répondit qu'il examineroit l'affaire, & qu'il pacifieroit ces troubles : mais un autre Brame qui a le ſoin de la principale Pagode de la Ville, & qui eſt à la teſte des affaires, dit bruſquement que la choſe eſtoit toute examinée, & qu'il ne s'agiſſoit plus que de nous chaſſer pour toûjours de la Ville : & ſur ce que l'ancien Brame témoigna que j'eſtois digne de compaſſion, qu'il y avoit quatre jours que je ne prenois preſque point de nourriture, & que s'il m'arrivoit quelque accident, la malédiction du Ciel pourroit tomber ſur leur Ville: Je prends tout ſur moi, repliqua-t-il, s'il meurt, je ferai

traîner son corps par les ruës, & cette vengeance appaisera sans doute nos Dieux outragez. Quand ce Brame se fut ainsi declaré contre les Chrestiens, il n'y eut plus personne qui osât s'interesser pour eux.

Dez-lors les *Dasseris* se crurent en droit de tout entreprendre. De plus, ils se voyoient appuyez du beau-pere du Prince qui est General des troupes, homme peu éclairé, & livré aux caprices de ses faux Docteurs qu'il suit aveuglément. Ce fut par son ordre que deux jeunes soldats Chrestiens furent arrêtez dans la Forteresse, on mit tout en œuvre pour leur faire abandonner la foy, mais ces genereux fideles répondirent avec fermeté, que le Prince estoit le maistre de leurs biens & de leur vie, mais que pour leur Religion, ils é-

toient résolus de la conserver au prix de ce qui leur estoit le plus cher.

Les *Dasseris* accompagnez des Archers de la Ville, parcoururent de nouveau les maisons des Chrestiens, & ils leur ordonnerent de la part du Prince ou de renoncer à la foy, ou de sortir de la Ville. Ils briserent ce que ces pauvres gens avoient dans leurs maisons, ils les maltraitterent de paroles & de coups, ils défendirent au peuple d'avoir aucune liaison avec eux & même de leur parler. Ils pillerent en plein marché les denrées que quelques Chrestiens y apportoient pour vendre & pour avoir de quoi subsister. La plûpart d'entr'eux n'ayant plus la liberté de faire leur petit commerce, furent réduits à la plus extrême necessité. Leurs parens mêmes

devinrent leurs plus cruels persécuteurs ; personne n'estoit touché de leur disgrace, tant le nom Chrestien estoit devenu odieux dans le payis : la voix publique estoit qu'il ne falloit plus y souffrir ni ceux qui prêchoient la nouvelle loy, ni ceux qui l'écoutoient.

Les Chrestiens au milieu de ces indignes traittemens faisoient éclater leur joie & leur constance : ils disoient hautement qu'ils estoient prests de donner leur vie plûtost que d'abandonner la verité que Dieu leur avoit fait la grace de connoistre, & qu'on pouvoit en faire l'épreuve. Ce « n'est pas vostre vie que nous de- « mandons, répondoient les *Dasseris*, mais reprenez le *Naaman*, « c'est-à-dire, vostre ancienne Re- « ligion, ou sortez de la Ville. «

Quelques familles Chrestien-

nes furent obligées d'abandonner leurs maiſons, & de ſe réfugier dans une eſpece de caverne à une portée de mouſquet de la Ville : ils y demeurerent près de deux mois, & comme c'eſtoit la ſaiſon des pluyes, on peut juger ce qu'ils eurent à y ſouffrir : le lieu eſtoit fort étroit, ils y eſtoient les uns ſur les autres au milieu de l'eau & de la fange, ſans pouvoir ſe coucher pour prendre un peu de repos. D'ailleurs obligez de s'aprêter à manger dans ce lieu-là, la pluye ne leur permettant pas de ſortir dehors, la fumée eſtoit pour eux une nouvelle incommodité. Je les ai vûs en cet eſtat, & il m'eſtoit difficile de retenir mes larmes : mais autant que j'eſtois attriſté de leurs diſgraces, autant eſtois-je édifié de leur courage & de leur pieté. Quand je

tâchois de les consoler. Hé «
quoi ! mon Pere, me disoient- «
ils, d'un air content, avez-vous «
raison de nous plaindre ? Qu'a- «
vons-nous donc tant souffert ? «
Qui de nous a donné sa vie «
pour Jesus-Christ ? Nous som- «
mes en parfaite santé, & sa «
main puissante nous soutient «
dans ces legeres adversitez. «
Que son saint nom soit beni. «
Pourvû que ce Dieu de bonté «
nous fasse un jour misericor- «
de, ne sommes-nous pas trop «
heureux ? «

D'un autre costé les Chrestiens qui estoient restez dans la Ville, estoient exposez chaque jour à de nouvelles insultes : les *Dasseris* les traînoient hors de leurs maisons, & les traittoient avec la derniere violence. Ils allerent chez la belle-mere de deux jeunes Chrestiens qu'on re-

tenoit dans la Forteresse, & ayant honte de la frapper, ils lâcherent sur elle des femmes prostituées qu'ils avoient introduites dans sa maison ; ces femmes perduës d'honneur se jetterent sur la Néophyte, la traînerent par les cheveux dans la cour, la foulerent aux pieds, & la meurtrirent de coups. Elle vint me trouver le visage tout ensanglanté, & elle prévint ce que j'aurois pû lui dire pour la consoler, en m'assurant qu'elle avoit une veritable joye de souffrir quelque chose pour J. C. & qu'elle souhaittoit d'estre mise à de plus rudes épreuves pour lui mieux témoigner son amour.

Ce fervent Chrestien dont j'ai parlé au commencement de cette lettre, fut celui qui fit paroistre le plus de constance. Bien qu'il ne fut pas Catechiste, il

en remplissoit les fonctions : il alloit hardiment dans la Ville & dans la Forteresse, il parcouroit sans cesse les maisons des Chrestiens, & il les animoit à persévérer dans la foy. On lui vint dire un jour qu'on brisoit tout dans sa maison, il y alla, & y ayant trouvé une troupe de *Dasseris* : Sont-ce donc là, leur « dit-il, les instructions que vous « donnent vos prétendus Doc- « teurs ? Les violences que vous « exercez depuis tant de temps « contre nous, portent-elles le « caractere de la verité ? vos « Docteurs n'ont-ils rien de meil- « leur à vous enseigner ? Ensuite « adressant la parole à ceux qui estoient accourus en foule au bruit que faisoient les *Dasseris*, il leur fit un assez long discours, dans lequel il leur montra que la Religion Chrestienne ensei-

gnoit au contraire la douceur, la patience, l'amour des ennemis, le pardon des injures, & la connoiſſance du vrai Dieu. » Comparez maintenant, ajoû- » ta-t-il, ce que les Docteurs de » ce payis enſeignent à leurs diſ- » ciples, avec les veritez dont » je vous parle, & jugez vous- » mêmes qui ſont ceux que vous » devez ſuivre pour arriver au » Ciel. Il parla avec tant d'énergie, & parut ſi pénétré de ce qu'il diſoit, que les Gentils mêmes le comblerent d'éloges, & que les Archers s'excuſerent de leurs violences, ſur les ordres précis que leur avoit donnez le beau-pere du Prince.

Mais rien ne me toucha davantage que la réponſe généreuſe d'un jeune enfant de dix ans, & d'une petite fille de huit ans. Ils eſtoient à l'Egliſe avec leur

pere lorsque cette tempête commença à s'élever : les Officiers du Prince leur demanderent en plaisantant, s'ils estoient prests de mourir aussi pour le Dieu qu'ils adoroient ? A ces mots ces deux enfans se mirent à genoux : Ouy, dirent-ils, d'un « ton ferme, en joignant les « mains & en presentant le col ; « ouy nous sommes prêts de ver- « ser nostre sang pour le vrai « Dieu. C'est de leur pere que « j'ai appris cette particularité. Les Officiers se retirerent confus, & en mettant la main sur la bouche pour marquer leur étonnement.

Les *Dasseris* allerent chez un autre Chrétien qui garde les clefs d'une des portes de la Ville, dans le dessein de le chasser de sa maison lui & sa famille, qui est fort nombreuse. Le Néo-

phyte les receut d'un air tranquille, & il leur parla avec tant de candeur, il répondit avec tant de netteté aux objections qu'ils lui faisoient, qu'ils changerent tout à coup de résolution. Celui d'entr'eux qui paroissoit le plus irrité, lui dit en se levant, qu'ils estoient venus pour le chasser de sa maison, mais qu'il pouvoit y demeurer en paix. Il semble que Dieu ait voulu récompenser par-là la charité de ce vertueux Néophyte : sa maison estoit devenuë l'azile de plusieurs femmes Chrestiennes qui s'y retiroient. Ses amis avoient beau lui remontrer que s'il ne gardoit pas plus de mesures, il s'exposeroit infailliblement à la rage des *Dasseris*; il ne refusa jamais aucune des Chrestiennes qui se presenterent.

Une autre veuve Chreſtienne qui a quatre enfans, & qui d'une vie commode & aiſée, eſt tombée dans une indigence extrême, parce qu'on lui a oſté tous les moyens de gagner ſa vie ; loin de ſe plaindre de ſa ſituation, ne s'attriſtoit que d'une ſeule choſe : il lui ſembloit que ſes enfans ne prioient pas Dieu avec aſſez de ferveur, le reſte, me diſoit-elle, je le com- « pte pour rien : que mes enfans « aient de la pieté, Dieu ne les « abandonnera pas. «

Un ſoldat Chreſtien qui avoit eſté chaſſé de la Ville y fut rappellé par ſon Capitaine qui prétendoit le pervertir : ce ſoldat vint auſſi-toſt me trouver pour ſçavoir de moi ce qu'il devoit répondre : je l'exhortai en peu de mots à eſtre ferme dans ſa foy, & à mettre ſa confiance en

Dieu, qui ne manqueroit pas de lui inſpirer ce qu'il devoit dire dans cette rencontre. En effet, le Capitaine lui ayant fait de vifs reproches de ce qu'il » ſuivoit une loy nouvelle : Cet- » te loy que je profeſſe, ré- » pondit le ſoldat, eſt la plus » ancienne qui ſoit au monde, » puiſque c'eſt le vrai Dieu » qui en eſt l'auteur ; exami- » nez-là & vous en convien- « drez vous-même. Au reſte, ſi » vous croyez m'intimider par » vos menaces, je vous emene- » rai ma femme & mes enfans, » & vous verrez qu'eux & moi » nous ſommes preſts de ſacri- » fier noſtre vie pour conſerver » la foy que nous avons embraſ- » ſée. Je fus ſurpris qu'un hom- me d'un eſprit groſſier eut fait une réponſe ſi préciſe.

A en juger par les apparen-

ces, ce qui irritoit le plus les *Dasseris*, c'estoit de voir que nonobstant leurs efforts, ils n'avoient pû seduire encore un seul Néophyte. Ils essayerent s'Ils ne gagneroient rien par artifice. Pour cela ils rendirent visite à une famille Chrestienne, dont le chef estoit en garnison dans une place voisine : Nous sçavons, dirent-ils à ces bonnes gens, que vous ne pouvez vous délivrer des vexations qu'on vous fait ; mais prenez cet argent, portez-le à nos Docteurs, & priez-les de vous pardonner le crime que vous avez commis en suivant une Religion étrangere. De jeunes filles Chrestiennes qui entendirent ce discours, vinrent sur le champ me prier d'envoyer quelqu'un qui soûtinst leurs parens dans le danger present où ils se

trouvoient. Un fervent Chre-ſtien que j'avois auprès de moi y accourut, & s'adreſſant aux » *Daſſeris* : Ce ſont dont là, leur » dit-il, les lâches artifices que » vos Docteurs employent pour » nous perdre ? faites leur ſça-» voir que quand ils nous offri-» roient tous les biens que le » Prince poſſede, nul d'entre » nous n'abandonnera le vrai » Dieu qu'il adore. Ces repro-ches joints à la fermeté de cet-te famille, obligerent les *Daſ-ſeris* à ſe retirer bien confus de n'avoir pû réuſſir dans leur pro-jet.

Cependant comme je ne ga-gnois rien auprés du Prince, & qu'il ne me donnoit que des paroles ſteriles, tandis que nos ennemis entreprenoient tout à l'ombre de ſon autorité, j'écri-vis au P. Platel qui eſtoit enco-

re à *Cotta cotta*, & je le priai d'aller encore une fois à l'armée de *Maïssour* dont il connoissoit deux des principaux Chefs, afin d'y ménager de la protection. Il le fit, mais pendant huit jours qu'il resta au camp, il ne put rien obtenir.

D'un autre costé le P. de la Fontaine Superieur de la Mission de *Carnate* qui relevoit d'une longue maladie, estoit occupé du soin de la Chrestienté que gouvernoient les PP. Mauduit & de Courbeville qui venoient de mourir. A la premiere nouvelle qu'il eut de ce qui se passoit à *Devandapallé*, il crut que le meilleur moyen d'arrester le cours de cette persécution, étoit de s'adresser au *Nabab* qui demeure à *Arcadou*, & d'en obtenir des lettres de recommanmandation pour le Prince de

Devandapallé. Il eut recours pour cela à M. de ſaint Hilaire : c'eſt un François plein de zele pour la Religion, que ſon habileté dans la médecine a mis en grande réputation auprés du neveu du *Nabab.* Il obtint la lettre que nous demandions, & le Pere de la Fontaine la porta auſſi-toſt à *Devandapallé.*

Il n'y avoit que deux jours que j'eſtois ſorti de la Ville quand le Pere de la Fontaine y arriva. Juſqu'alors j'avois reſté dans le jardin dont j'ai parlé : c'eſtoit de-là que je fortifiois les Chreſtiens, & que je tâchois d'attendrir le Prince ſur les maux qu'on nous faiſoit ſouffrir. Comme ma preſence déplaiſoit aux *Daſſeris*, ils m'envoyerent des Archers pour m'ordonner de la part du Prince de ſortir au plûtoſt de la Ville. Je leur répondis que le

pere du Prince m'avoit permis d'y bâtir une Eglise au vrai Dieu; que depuis près de dix ans que nous y estions establis, personne n'avoit eu à se plaindre de nostre conduite ; & que j'obeïrois quand on m'auroit fait connoître de quel crime nous estions coupables ; que du reste leurs menaces & leurs violences n'étoient pas capables de m'intimider, & que j'estois sous la protection d'un Dieu tout-puissant, dont ils devoient eux-mêmes redouter la colere. Ils ne repliquerent rien à cette réponse, & ils cesserent de me faire de pareilles propositions, mais ils inquieterent continuellement le soldat chez qui je demeurois, & c'est ce qui m'obligea de sortir de la Ville.

J'allai visiter les Chrestiens qui estoient dans la caverne que

j'ai décrite, & après avoir demeuré quelques jours avec eux, j'allai plus loin pour en visiter d'autres, qui s'estoient retirez dans une semblable caverne. J'y trouvai le P. Platel qui au retour de l'armée de *Maïssour* s'étoit rendu auprès de mes Néophytes pour les fortifier dans la foy. Peu après mon arrivée vint aussi le Pere de la Fontaine : de sorte que nous nous trouvâmes trois Missionnaires avec nos Catechistes rassemblez dans le même endroit. Outre les incommoditez du lieu qui estoient grandes, nous estions encore dans une appréhension continuelle des soldats de l'armée de *Maïssour*, qui couroient toutes les nuits, & qui avoient commis beaucoup de meurtres dans notre voisinage.

La lettre de *Nabab* fut portée au

au Prince de *Devandapallé*, mais il n'y eut aucun égard. Nous dépêchâmes sur le champ un exprès à M. de Saint Hilaire, pour le prier de nous obtenir une seconde recommandation plus forte que la premiere. Il nous l'envoya aussi-tost par un More de la Maison du *Nabab*. Le beau-pere du Prince empêcha que cette seconde lettre ne produisist l'effet que nous avions sujet d'esperer, & il en prit même occasion de tourmenter davantage le peu de Chrestiens qui restoient dans la Ville. C'est ce qui nous fit prendre le parti de permettre aux Chrestiens de se retirer dans quelqu'autre Ville, où ils pussent gagner leur vie sans estre exposez continuellement au danger de se perdre.

Avant que de se séparer, ils voulurent tous se confesser &

communier : Nous admirions l'égalité d'ame & la constance de tant de généreux Chrestiens qui venoient de tout perdre, & qui pour la plûpart chargez de familles nombreuses ne faisoient paroître nulle inquietude sur l'a-
» venir. Quelque part que nous
» allions, nous disoient-ils, nous
» trouverons Dieu, il aura soin
» de nous & de nos enfans, la
» providence sur laquelle nous
» nous reposons ne nous man-
» quera pas. Une femme fort âgée qui estoit à l'extrémité, estoit hors d'estat de les suivre : on pria ses parens Idolâtres de lui donner une retraitte dans leur maison : ils eurent la crauté de la lui resuser. Une Chrestienne qui demeuroit avec sa famille dans une pauvre cabane, la fit transporter chez elle, & se chargea d'en prendre un soin particulier.

Une autre femme Chreſtienne eſtant ſur le point de partir avec ſes enfans, ſon mari qui eſt Gentil, vint la trouver & fit un dernier effort pour la ſeduire. Cette femme ſe jetta à ſes pieds en préſence de pluſieurs Chreſtiens, lui demanda pardon des ſujets de mécontentement qu'elle avoit pû lui donner, le pria de ne pas trouver mauvais qu'elle & ſes enfans ſe ſéparaſſent de lui, puiſqu'il ne leur eſtoit plus permis de reſter dans la Ville; que le ſeul intereſt éternel pouvoit les porter à une ſéparation ſi amere; qu'elle & ſes enfans prioient le Seigneur de lui donner la force de briſer les liens qui le tenoient attaché aux folles ſuperſtitions du Paganiſme, & qu'elle eſperoit que le vrai Dieu qu'elle adoroit, exauceroit leurs prieres. Les Chre-

ſtiens qui ont eſté témoins de cet adieu, m'ont aſſuré qu'elle avoit un air tranquille & content, tandis que ſon mari fondoit en pleurs, & qu'il mettoit tout en uſage pour l'attendrir.

Depuis que cette perſécution dure, il n'y a par la grace de Dieu aucun Chreſtien qui n'ait donné des preuves d'un attachement inviolable à ſa foy. Une ſeule femme s'eſtoit cachée dez les premiers jours que l'orage commença d'éclater : les Chreſtiens la ſoupçonnerent de crainte & de lâcheté, ils m'en porterent leurs plaintes, & ils me dirent que pour cette raiſon ils lui refuſoient le ſalut ordinaire que les Chreſtiens ſe donnent quand ils ſe rencontrent. Ce ſalut conſiſte à joindre les mains devant la poitrine en inclinant doucement la teſte, & à ſe dire

les uns aux autres : *gloire soit à Dieu tout - puissant.* Quelques jours après mon arrivée, cette pauvre femme vint me trouver, & elle me protesta avec larmes qu'elle avoit toûjours esté ferme dans la foy, & qu'elle ne s'estoit cachée que pour se dérober aux sollicitations de son mari infidele.

Il nous estoit bien douloureux de nous séparer ainsi de nos chers Néophytes ; mais les uns estoient obligez d'aller chercher dequoi vivre dans des Villes éloignées, & il n'estoit plus permis aux autres d'avoir aucune communication avec les Missionnaires ; on les épioit au sortir de la Ville, & on leur en refusoit l'entrée quand ils nous avoient parlé.

Comme la perte de la Mission de *Devandapallé* pouvoit avoir

des ſuites très-fâcheuſes, ſoit pour les anciennes Miſſions que nous avions dans d'autres Villes, ſoit pour les nouvelles que nous voudrions établir ; il eſtoit important de faire les derniers efforts pour rétablir les Chreſtiens dans leurs maiſons. C'eſt pourquoi le Pere de la Fontaine retourna à *Velour* afin de conſulter M. de Saint Hilaire ſur les meſures qui ſe pouvoient prendre auprés du *Nabab*. Cette voye eſtoit la ſeule qui dût eſtre efficace. Les pluyes extraordinaires jointes au débordement des rivieres & des étangs, rendirent ce voyage trés-pénible. Le Miſſionnaire fut contraint de paſſer quelques rivieres partie à la nâge, partie en ſe tenant au bout d'une planche. Il arriva enfin à *Velour*, & ayant obtenu de M. de Saint Hilaire les lettres qu'il

souhaittoit, il en repartit sur le champ pour les porter au *Nabab* qui s'avançoit avec son armée contre le *Maïssour*. Il la trouva campée aux portes de *Devandapallé*, & ce fut-là qu'il lui presenta les lettres.

Le *Nabab* receut le P. de la Fontaine avec des marques de distinction & d'amitié : il l'embrassa en presence de son armée, il le logea dans une tente qui estoit près de la sienne, & il lui fit servir des mets de sa table. Au bout de deux jours il le fit appeller pour lui dire qu'il pouvoit retourner dans son Eglise de *Devandapallé*, & il ordonna qu'on l'y conduisist sur un de ses Elephans. Ce fut ainsi que le Missionnaire entra dans la Ville au son des instrumens, & accompagné de quelques *Chofdars* ou Huissiers du *Nabab*. Il n'ac-

cepta pourtant cet honneur que parceque dans les conjonctures présentes il le jugeoit necessaire, soit pour relever le courage des Chrestiens, soit pour effacer les mauvaises impressions qu'on avoit données aux peuples par la maniere indigne dont on avoit traitté les Missionnaires & leurs disciples.

Le P. de la Fontaine n'estoit gueres en estat de goûter le plaisir, que pouvoit lui causer le retour dans une Ville, dont on nous avoit chassé quelques mois auparavant avec tant d'ignominie. Une longue maladie & les fatigues de tant de voyages l'avoient extrêmement affoibli, & il avoit actuellement la fievre quand il entra avec cet appareil dans *Devandapallé*. Le triste estat dans lequel il trouva l'Eglise, augmenta sa douleur, on

avoit tout pillé, & le Sanctuaire avoit esté changé en une étable.

Les *Dasseris* ne virent qu'avec dépit ce triomphe de la Religion, & afin de pouvoir continuer de nous nuire, ils chercherent de la protection dans l'armée du *Nabab.* Ils s'adresserent pour cela à un Brame grand adorateur de *Vichnou* , qui y avoit beaucoup de crédit. Ils se plaignirent à lui que nous enlevions leurs disciples, & que nous anéantissions leurs Divinitez. Sur quoi le Brame fit prier le P. de la Fontaine de venir le trouver au camp. Après lui avoir fait diverses questions sur son payis, & sur la doctrine qu'il prêchoit, il lui declara que s'il enseignoit desormais cette loy nouvelle aux Indiens, il lui feroit couper le nez & les oreilles. Le Pere ré-

pondit avec douceur qu'il ne faisoit violence à personne, & qu'on ne pouvoit pas lui faire un crime de ce qu'il enseignoit la vérité. Nous apprismes depuis que ce Brame avoit envoyé un de ses Gardes à *Devandapallé*, pour y publier la défense qu'il avoit faite au Missionnaire.

Sans ce contre-temps le Prince eut sans doute permis aux Chrestiens de rentrer dans la Ville & dans leurs maisons. Mais les *Dasseris* fiers de cette nouvelle protection, publioient hautement que le *Nabab* ne se seroit pas plûtost retiré, qu'ils commenceroient de nouveau à persécuter les Chrestiens, & l'empressement que le Prince avoit d'abord fait paroistre, s'estoit beaucoup ralenti. Il sembloit necessaire qu'il vînt un nouvel ordre

du *Nabab* pour faire restituer aux Chrestiens leurs maisons, & pour empêcher qu'on ne les inquietât davantage. M. de Saint Hilaire qui vouloit estre informé de ce qui arriveroit, se chargea avec son zele & sa générosité ordinaire, de presser l'exécution de cette affaire, qu'il regardoit comme très-importante à la Religion. Nous ne pouvions assez admirer avec quelle ardeur il s'employoit pour la faire réussir : loin de se rebuter de nos importunitez fréquentes, il n'épargnoit ni la dépense ni ses soins : une de ses lettres que je receus alors fait assez connoistre quelle estoit son inquiétude, & avec quel empressement il se portoit à ce qui pouvoit contribuer à l'établissement de la foy. La voici telle qu'il me l'écrivit.

» J'ai receu, mon R. P. les
» deux lettres dont vous m'avez
» honoré : je ne ſçaurois vous
» témoigner combien je ſuis
» touché des mauvais traitte-
» mens que ces Barbares font
» aux Chreſtiens, & du peu de
» ſuccez qu'a eu ma recomman-
» dation auprès du *Nabab*. Pour
» ce qui eſt de moi je vous aſ-
» ſure que s'il s'agiſſoit de verſer
» du ſang pour terminer cette
» malheureuſe affaire, je ſacri-
» fierois volontiers tout celui que
» j'ai, & je me croirois heureux
» de pouvoir le faire pour une
» pareille cauſe : Dieu connoît
» mes intentions. Le Pere de la
» Fontaine partira demain pour
» aller joindre le *Nabab* : nous
» avons pris les meſures néceſſai-
» res, ou du moins celles que
» nous avons jugé les plus pro-
» pres à procurer le calme & la

tranquillité. Dieu daigne y «
donner sa bénédiction. Je suis, «
&c. «

Le Pere de la Fontaine partit en effet pour l'armée, qui estoit à quatre lieuës de *Devandapallé*, avec les lettres de M. de Saint Hilaire pour le *Nabab*, & pour quelques Seigneurs de son armée; on le prioit de dire à l'Envoyé de *Devandapallé* qu'il souhaittoit qu'on rendît aux Chrestiens leurs maisons, & qu'on les y laissât tranquilles. Rien ne paroissoit plus aisé à obtenir. Mais le *Nabab* fit entendre qu'il n'en avoit déja que trop fait, & qu'il ne vouloit plus estre importuné sur cette affaire. Le Pere de la Fontaine obtint d'un Colonel More ce qu'il n'avoit pû obtenir du *Nabab*, & l'Envoyé écrivit par son ordre au Prince, que le *Nabab* & les principaux

de l'armée vouloient qu'on fiſt juſtice aux Chreſtiens. Mais cet Envoyé l'un des plus grands ennemis de noſtre ſainte Religion, tourna entierement l'eſprit du Colonel par mille fauſſetez qu'il débita contre nous. Le Miſſionnaire eſtant allé le remercier de la lettre favorable qu'il avoit fait expédier, il lui répondit qu'on ne l'inquiéteroit plus dans ſon Egliſe, mais qu'il eut à ne point enlever les diſciples des autres Sectes, c'eſt-à-dire, à ne point prêcher l'Evangile : que d'ailleurs il lui paroiſſoit injuſte d'ôter aux ſoldats les maiſons des Chreſtiens bannis, que le Prince leur avoit données.

Nonobſtant la prévention où eſtoit le Colonel More, on ne laiſſa pas de preſenter ſa lettre au Prince de *Devandapallé*. Il fit réponſe qu'il avoit donné les

maisons des Chrestiens & qu'il ne pouvoit plus les reprendre, mais qu'il leur permettoit d'en bâtir de nouvelles aux environs de l'Eglise. C'est là tout ce que nous avons pû obtenir : on n'inquiette plus le peu de Chrestiens qui sont dans la Ville, & ceux qui en ont esté chassez ont permission de venir s'y établir. Nous célebrâmes la Feste de Noël à l'ordinaire : les Chrestiens des Villages voisins s'y rendirent, quelques-uns même de ceux qu'on avoit bannis, y vinrent de douze lieuës. Nous apprîmes d'eux que nos Néophytes avoient esté receus avec beaucoup de charité des Chrestiens de la Mission de *Maïssour*, qu'on les avoit défrayez dans les Villages, & qu'on leur avoit fourni ce qui estoit necessaire pour continuer leur route.

Au même temps que nous rentrâmes en possession de nostre Eglise de *Devandapallé*, l'armée de *Maïssour* leva le siege devant la Ville de *Chinnaballabaram*, où nous avions une Eglise que le Pere de la Fontaine fut obligé de faire démolir aussi-tost que les ennemis eurent fait leur campement. Quoique cette Ville ne fût entourée que d'un simple fossé, & que les murailles ne fussent que de terre, l'armée ennemie composée de cent mille hommes fut arrêtée neuf mois devant la Ville sans pouvoir la prendre. Leurs tranchées consistoient en des parapets de terre & de bois plantez en forme de pilotis à l'epreuve du canon. On ne se sert icy que de canons de fer, & les boulets qui sont de pierre, sont d'une grosseur énorme : j'en ai vû qui avoient

deux coudées de circonference, & l'on m'a assuré qu'il y en avoit encore de plus gros. Après neuf mois de siege, les assiégeans n'avoient poussé leurs tranchées qu'à la portée du pistolet de la contrescarpe. Ils avoient fait une sappe pour attacher le mineur, mais la mine fut éventée.

Le siege ne fut pas plûtost levé que la maladie contagieuse qui se répandit dans la Ville, enleva en peu de temps un grand nombre de personnes. Plusieurs Chrestiens y moururent, un entr'autres dont nous regretterons long-temps la perte. C'étoit un modele de vertu pour cette Chrestienté naissante : le desir qu'il avoit d'expier les pechez de sa vie passée, le portoit à traitter son corps avec une extrême rigueur, & le zele qu'il avoit pour la Religion lui avoit

fait entreprendre la converſion de ſes parens Infideles. Il en avoit déja gagné pluſieurs à Jeſus-Chriſt. il eſtoit à la teſte de toutes les œuvres de pieté, & l'on ma aſſuré qu'il avoit contracté la maladie dont il eſt mort, en rendant les derniers devoirs aux Chreſtiens attaquez de la peſte. C'eſt dans cette adverſité commune que les Chreſtiens donnerent des témoignages publics de la charité qui regne entr'eux : ceux qui eſtoient en ſanté rendoient aux malades les ſervices les plus humilians, & qui répugnent le plus à la nature.

Le Pere de la Fontaine ayant rétabli le calme à *Devandapallé*, ne ſongea plus qu'à ſoulager les Chreſtiens de *Chinnaballabaram*. Comme aprés le ſiege on n'y avoit pû bâtir qu'une méchante

cabanne, l'incommodité du logement & l'air contagieux lui causerent une espece d'ulcere au costé droit, qui lui fit souffrir de cuisantes douleurs. Quelques jours après il fut attaqué du mal contagieux. Je lui avois représenté avant son départ, qu'avec une santé aussi foible que la sienne, c'estoit s'exposer à un péril évident de perdre la vie, que d'aller respirer le mauvais air de *Chinnaballabaram*, & je m'offrois de prendre sa place : mais son zele ne lui permit pas d'écouter mes remontrances.

Aussi-tost que j'eus appris sa maladie, j'allai à son secours. L'estat dans lequel nous nous trouvâmes estoit digne de compassion. Outre le P. de la Fontaine, trois de nos Catéchistes furent attaquez de la même maladie, & il nous falloit tous lo-

ger ſous une méchant apenti, expoſez au vent & aux injures de l'air. Deux Catéchiſtes moururent peu après mon arrivée, & preſque tous les Chreſtiens tomberent malades. M. de Saint Hilaire dont j'ai déja parlé, n'eut pas plûtoſt ſçu le danger où eſtoit le P. de la Fontaine, qu'il envoya des rafraichiſſemens & des remedes convenables à l'eſtat du malade : il fit partir en même-temps ſon Palanquin avec douze porteurs pour le tranſporter près des coſtes. Sans parler de la dépenſe qu'il fit en cette occaſion, nous lui ſommes redevables de la conſervation d'un Miſſionnaire, dont la perte eut eſté infiniment affligeante. Le malade commença à reprendre ſes forces auſſi-toſt qu'il eut changé d'air.

Après avoir demeuré quelque temps à *Chinnaballabaram*, j'en partis pour aller visiter la nouvelle Eglise de *Cruchnabouram*, à trois journées de-là vers le Nord. Je fus attaqué sur ma route par six Cavaliers *Marastes* qui estoient en embuscade dans un petit vallon. Ils coururent tout à coup sur nous la lance haute & le sabre à la main. Ils dépoüillerent d'abord les Catéchistes qui m'accompagnoient, & leur prirent ce qu'ils avoient. L'un d'eux me donna dans l'estomac un coup du bout de sa lance qui estoit ferrée. J'ai regardé comme un effet sensible de la protection de Dieu, qu'il ne m'ait pas tué de ce coup, & que j'en aye esté quitte pour une legere meurtrissure. Deux de ces Cavaliers me jetterent ensuite par terre, m'arracherent

une partie de mes habits, prirent l'argent que j'avois pour l'entretien de mes Catéchiſtes, & m'emporterent juſqu'à mon Breviaire & mon Calice. J'avois avec moi cinq Catéchiſtes, & comme il eſtoit nuit, nous nous retirâmes dans le prochain village, fort fatiguez d'avoir marché tout le jour ſous un ciel brûlant, & ſans avoir pû prendre de nourriture. Perſonne dans le village ne voulut nous aſſiſter, il n'y eut qu'un Brame qui touché de noſtre eſtat, nous apporta une poignée de groſſe caſſonade avec autant de farine que nous meſlâmes dans de l'eau froide, & dont nous fîmes noſtre repas.

Je reſtai deux mois à *Cruchnabouram*. A peine en eſtois-je parti, que le feu prit à quelques maiſons voiſines de noſtre Egli-

se. Elle fut réduite en cendres : c'estoit la mieux bâtie que nous eussions dans toute l'étenduë de cette Mission, parceque c'est le lieu où il y a le plus d'esperance d'establir une Chrestienté florissante. Cette Eglise vient d'estre rebâtie par les soins du P. de la Fontaine, & il y a déja baptisé un grand nombre d'Infideles.

Depuis nostre rétablissement à *Devandapallé*, les *Dasseris* ne se sont point découragez, & ils ont fait de nouveaux efforts pour nous en faire chasser une seconde fois. Ils ont presenté de nouvelles Requestes au Prince, ils ont fait venir de divers endroits des lettres séditieuses & menaçantes ; on m'a même assuré qu'ils avoient brûlé quelques maisons à la campagne pour intimider le Prince & le forcer à condescendre à leur fu-

reur. Ce fut sur tout sur la fin du mois d'Octobre de l'année 1713. qu'ils firent une tentative éclatante : c'est le temps où les Indiens de ces terres vont à un célébre pélerinage qu'on appelle *Tiroupati*. Les peuples y accourrent de plus de soixante lieuës, & je ne croi pas qu'il y ait dans l'Europe un lieu si fréquenté.

Les *Dasseris* arresterent ceux de leur Secte qui passoient par cette Ville, afin d'exciter une émeute generale : ils solliciterent les Principaux des Marchands & les Chefs des troupes pour les soutenir dans leur révolte : enfin ils n'attendoient plus que l'arrivée d'un célébre *Dasseri* pour faire main-basse sur les Missionnaires & sur les Chrestiens ; car ils publioient hautement qu'on ne viendroit jamais

à

à bout de disperser les disciples, qu'en ostant la vie à leurs Docteurs. Ce heros de leur Secte arriva avec sa troupe, & il fut conduit en pompe au Palais. Le Prince donnoit ce jour-là un repas aux *Dasseris* en l'honneur de *Vichnou* : c'est une coutume qu'il observe régulierement deux fois chaque mois, le 11. & le 27. de la lune. Ces mutins refuserent de manger, si on ne leur promettoit auparavant de nous chasser de la Ville : le Prince estoit incommodé ce jour là, & sa réponse ne fut pas favorable : ainsi le parti qu'ils prirent fut de bien manger ; après quoi ils se retirerent avec menaces de revenir bientost suivis de plus de deux mille *Dasseris*, pour vanger l'outrage que nous faisions à leurs Divinitez. Trop heureux si Dieu nous eust fait la même

grace qu'il accorda au P. Emmanuel Dacunha Missionnaire Portugais, lequel fut si maltraitté des *Dasseris*, à deux journées & demie de cette Ville, qu'il mourut peu de jours après de ses blessures. M. l'Archevêque de Cranganor vient de faire les informations d'une si glorieuse mort.

Nous commencions à goûter un peu de repos, les esprits paroissoient s'adoucir, les impressions fâcheuses que nos ennemis avoient données des Chrestiens s'effaçoient tous les jours, la constance des Néophytes & la modération avec laquelle ils parloient de leurs persécuteurs édifioit les Infideles, & leur faisoit dire qu'il n'y avoit que la veritable Religion qui pût inspirer de tels sentimens. A la faveur de ce calme la foy faisoit

de nouveaux progrès, plusieurs Gentils recevoient le Baptême, & d'autres s'y disposoient. Comme une partie de ces Neophytes demeuroit dans le quartier de la Ville où il y a le plus grand nombre de *Dasseris*, ceux cy ne purent ignorer long-temps la desertion de leurs disciples. Un jour qu'ils s'assembloient pour celébrer une de leurs principales Festes, leur Chef les conduisit par toute la Ville, en disant hautement qu'il falloit absolument raser nostre Eglise. Ils allerent au Palais & menacerent le Prince, que s'il n'y donnoit son consentement, il n'y auroit point de Feste, & qu'ils exciteroient une révolte générale. La réponse qu'ils eurent, fut que nous avions esté retablis à *Dévandapallé* par le *Nabab*, qu'il se tiendroit offensé des nouvel-

les insultes qu'on nous feroit, qu'ils célébrassent toûjours leur Feste, & qu'ensuite on chercheroit le moyen de les contenter.

Ces nouveaux troubles firent juger au P. de la Fontaine, qu'il falloit encore avoir recours au *Nabab* pour le prier de soutenir son ouvrage. Il convint avec M. de Saint Hilaire que pour mettre nostre Eglise hors d'insulte, le meilleur parti estoit de demander l'étendard du Mogol, qui fît connoistre aux Gentils que nous estions sous sa protection. Ce n'estoit pas une chose facile à obtenir : néanmoins la patience & l'activité de M. de Saint Hilaire triompherent de tous les obstacles : l'étendard fut accordé avec une Patente honorable, par laquelle le *Nabab* declaroit qu'il permettoit aux *Saniassis Romains* (c'est la

qualité que prennent les Missionnaires) de l'arborer dans la cour de leurs Eglises de *Devandapallé* & de *Ballabaram*. Deux Cavaliers furent chargez d'accompagner le Missionnaire pour porter l'étendard au Prince.

Il estoit naturel de croire que le Prince recevroit cet étendard avec honneur, & qu'il le feroit porter au son des instrumens jusqu'à nostre Eglise : mais la crainte d'irriter nos ennemis, qui mirent tout en œuvre pour l'en détourner, ne lui permit pas de suivre en cela la coûtume du payis : & aprés bien des délibérations ils nous envoya dire que nous pouvions placer l'étendard où nous jugerions à propos.

Ce triomphe de la Religion augmenta la fureur des *Dasseris*. Ils s'attrouperent, & ils chercherent à soulever la milice &

le peuple. On les voyoit parcourir les Boutiques des Marchands, & là il menaçoient, ils se répandoient en invectives contre les Missionnaires & contre ceux qui avoient embrassé la foy. Le Chef de ces insensez voyant ses efforts inutiles, conduisit sa troupe au Temple de la Ville qui est dans la Forteresse : il fit entendre qu'il n'en sortiroit point qu'on ne lui eût donné satisfaction ; il empêcha qu'on ne fist les sacrifices ordinaires, & il menaça d'assembler dans peu de jours plus de dix mille *Dasseris*, par le moyen desquels il ruineroit le payis : c'est dequoi on a vû de fréquens exemples. Plus on cherchoit à l'appaiser, plus il devenoit hardi & intraittable, & il fallut lui promettre que dans deux jours on chasseroit les deux plus con-

ſiderables familles de Chreſtiens qui avoient renoncé à ſa Secte.

En effet, les Archers de la Ville vinrent ſignifier à ces deux familles les intentions du Prince : elles eurent beau demander quelque temps pour mettre ordre à leurs affaires, il fallut ſortir ſur le champ, autrement on les menaçoit de les chaſſer à force ouverte, & de confiſquer ce qui eſtoit dans leurs maiſons. Elles ſe refugierent pendant quelques jours dans noſtre Egliſe, & enſuite elles ſe retirerent hors de la Ville.

Ce ſuccez rendit les *Daſſeris* plus inſolens. Perſuadez qu'ils avoient intimidé le Prince, ils s'aſſemblerent en plus grand nombre & demanderent le banniſſement de ſix autres familles Chreſtiennes qui eſtoient le ſoutien de cette Chreſtienté naiſ-

ſante. Soit qu'ils l'euſſent veritablement obtenu, ſoit qu'ils ſe prévaluſſent du nom & de l'autorité du Prince, ils eurent le pouvoir d'envoyer des ſoldats chez tous les Chreſtiens, après quoi ils ne garderent nulles meſures. Nul Chreſtien ne paroiſſoit hors de ſa maiſon qui ne fût maltraitté par ces furieux.

Ils trouverent dans le marché une Chreſtienne nommée Luce, ils ſe jetterent ſur elle, ils la frapperent à grands coups de baton, ils la foulerent aux pieds, & la traînerent dans les ruës. Ce n'eſt pas la ſeule fois que cette bonne Néophyte a merité de ſouffrir de ſemblables traittemens pour la défenſe de ſa foy : un autre jour qu'elle ſortoit d'un village où elle avoit vendu quelques denrées, elle fut apperçuë d'une troupe de *Daſ-*

seris qui l'accablerent de coups, sous lesquels elle auroit expiré, si des Payens qui accoururent au bruit ne l'avoient tirée de leurs mains.

Une autre femme d'une Caste considerable, & qui n'estoit encore qu'au rang des Catéchumenes, fut traittée par les *Dasseris* avec la même inhumanité. Son assiduité à l'Eglise leur fit croire qu'elle estoit Chrestienne.

Dans le même temps un soldat Chrestien qui s'entretenoit avec les Principaux de la Ville, fut attaqué par ces mutins, qui lui firent toutes sortes d'insultes. Le Néophyte qui a grande réputation dans les troupes, & qui a signalé sa valeur en plusieurs rencontres, souffrit ces affronts sans en paroistre tant soit peu ému. Comme on estoit surpris de sa modération, il répondit,

qu'outre le respect qu'il devoit aux personnes avec lesquelles il se trouvoit, il estoit Chrestien, & que par les loix de sa Religion la vengeance lui estoit interdite ; que sans cela il ne seroit pas homme à dissimuler de pareils outrages. En effet, il en eut sans doute couté la vie à quelques-uns de ces séditieux, s'ils eussent osé l'insulter ainsi, lorsqu'il vivoit encore dans les tenebres du Paganisme.

Je serois infini si je rapportois tout ce qu'ont eu à souffrir nos Néophytes, & les exemples de vertu qu'ils ont donnez. La persécution devint générale. Les *Dasseris* suivis de soldats parcouroient les maisons des familles Chrestiennes, & ils ne les quittoient point qu'ils ne les eussent conduits hors des portes de la Ville. Tout le peuple s'at-

troupoit pour estre spectateur de ces tristes scenes. Les uns applaudissoient aux *Dasseris*, & insultoient aux Chrestiens ; d'autres en avoient compassion : A « quoi bon tant d'opiniâtreté, « leur disoient-ils ? Que n'aban- « donnez - vous cette Religion « nouvelle que vous avez em- « brassée ? Estes - vous donc plus « éclairez que nous & que nos « Ancestres ? Il ne dépend que « de vous de vivre en paix, & il « ne s'agit pour cela que de re- « prendre la Religion de vos Pe- « res : à qui pouvez-vous attri- « buer qu'à vous-mêmes les mal- « heurs où vous vous précipitez « avec si peu de raison ? Tels é- « toient les discours que leur tenoient leurs amis, & ceux qui paroissoient sensibles à leurs disgraces.

Cependant le mal croiſſoit de plus en plus, & on n'y voyoit point de remede : c'eſt ce qui determina le P. de la Fontaine à aller ſur le ſoir à la Fortereſſe, pour ſe plaindre au Prince de la violence dont on uſoit envers les Chreſtiens Le Pere s'attendoit à eſtre arreſté à la porte de la Fortereſſe, & a y demeurer la nuit : néanmoins il paſſa les corps de garde, & il penétra ſans obſtacle juſqu'à l'appartement qui eſt proche celui du Prince. Il ſe plaignit hautement qu'on n'avoit nul égard ni aux promeſſes réiterées du Prince, ni à la protection du *Nabab*, & il proteſta qu'il alloit déchirer en leur preſence l'étendard qui lui avoit eſté donné, ſi l'on n'arreſtoit pas la fureur des *Daſſeris*.

Ces paroles firent impreſſion

sur ceux qui estoient presens : quelques Seigneurs vinrent de la part du Prince pour traitter d'accommodement. Le Missionnaire qu'on exhortoit à retourner dans son Eglise, répondit constamment qu'il ne lui estoit pas possible de sortir du lieu où il estoit, tandis que les Chrestiens chassez avec honte étoient couchez à l'air aux portes de la Ville. Après bien des allées & des venuës, un Brame favori du Prince vint assurer le Pere, qu'on alloit faire entrer les Chrestiens dans la Ville, & les remettre dans leurs maisons. Le Pere demanda que cet ordre fût executé par un homme envoyé immédiatement du Prince, ce qui lui fut accordé. Il alla sur l'heure faire ouvrir les portes de la Ville, les Chrestiens y rentrerent, & passerent

le reſte de la nuit dans leurs maiſons.

Les *Daſſeris* ne ſe rebuterent point de cette legere grace que le Prince venoit de faire aux Chreſtiens : ils s'aſſemblerent le lendemain en plus grand nombre, & ils empêcherent de vendre les ornemens dont ils ont coutume de ſe parer en l'honneur de leurs Dieux. Ils menacerent de les brûler aux portes de la Ville, & ils proteſterent qu'ils en ſortiroient tous pour n'eſtre pas les témoins de la vengeance éclatante que leurs Dieux alloient prendre d'un payis où ils eſtoient outragez. Pour ſe rendre encore plus redoutables, ils appellerent ceux de leur Secte qui demeurent dans les Villes voiſines, leſquels ſe rendirent auprès de leur Chef: enſuite ils marcherent tous ar-

mez en bon ordre vers la Forteresse au son des tambours & des trompettes, avec leurs enseignes & leurs banderolles déployées. Ils crioient comme des furieux dans les ruës où ils passoient, & ils protestoient qu'ils ne seroient pas contens, qu'ils n'eussent vû couler le sang des Prédicateurs de la loi nouvelle. Ils en vinrent jusqu'à empêcher qu'on ne fit dans la Pagode du Prince les sacrifices accoûtumez.

Outre la haine que les *Dasseris* portent depuis long-temps à la Religion Chrestienne, l'action d'un jeune Néophyte servit de nouveau prétexte à leur soulevement. Ce jeune homme travailloit dans le Palais à plusieurs sortes d'ouvrages, & parce qu'en certaines occasions on vouloit lui faire porter les sta-

tuës des faux Dieux, il résolut de quitter son emploi, & il dit pour raison, qu'estant Chrestien il ne lui estoit pas permis de porter les *cadavres de ces prétenduës Divinitez*. Cette expression par laquelle il vouloit marquer, que les Dieux des Gentils estoient des Idoles sans mouvement & sans vie, ne manqua pas d'estre relevée. Les *Dasseris* firent signer beaucoup de témoins qui l'avoient entendu, & en porterent leurs plaintes au Prince qui est de leur Secte, en y ajoûtant plusieurs autres calomnies qu'ils assuroient estre la doctrine que les Missionnaires enseignoient à leurs disciples. Ils lui declarerent que cette Religion des *Pranguis* (car c'est ainsi qu'ils appellent par mépris la Religion Chrestienne) faisoit tous les jours de nouveaux progrez, que

leurs Temples seroient bien tost deserts, qu'ils se verroient abandonnez de leurs disciples, & réduits par-là à une extrême pauvreté ; & pour mieux prouver ce qu'ils avançoient, ils lui representerent que nous avions seduit jusqu'aux *Linganistes* dont une famille venoit recemment de renoncer à sa Secte pour faire profession du Christianisme. Ces *Linganistes* composent une Secte d'Idolâtres qui honorent *Isouren* : ils portent sur eux l'Idole infâme de cette Divinité. L'esprit d'orgueil qui anime particulierement les *Linganistes*, leur fait mépriser les autres Sectes, & rend leur conversion presque impossible. Il ne leur est permis de manger ni de se marier qu'avec ceux qui sont de la même Secte.

Les Docteurs Gentils profite-

rent de cela pour aigrir l'eſprit du Prince : on fit de nouvelles recherches des Chreſtiens, & on les obligeoit à ſortir de leurs maiſons : pour peu qu'ils paruſſent reſiſter, on les traînoit par force, on mettoit en pieces leurs meubles, on les chargeoit d'injures, & on les accabloit de coups. La plupart ſe retirerent chez nous avec leurs femmes, leurs enfans, & ce qu'ils avoient pû emporter. Quelque triſte que fût la ſituation où ils ſe trouvoient, je puis vous aſſurer qu'on n'entendoit point parmi eux ni les plaintes ni les murmures ſi ordinaires dans la bouche des perſonnes qui ſouffrent : ils s'encourageoient les uns les autres, & ils ſe félicitoient de leurs ſouffrances.

Néanmoins comme ils n'avoient plus la liberté de travail-

ler dans la Ville, & qu'ils manquoient de tout, nous les secourusmes le Pere de la Fontaine & moi, autant que nostre pauvreté pouvoit le permettre. A la vûë de ce que souffroient ces généreux Neophytes, helas! nous disions-nous, qu'il y a de personnes riches & charitables en Europe qui se feroient un devoir de soulager ces pauvres gens leurs freres en Jesus-Christ, s'ils estoient témoins comme nous de ce qu'ils endurent pour la défense de leur foy.

Les ordres du Prince en faveur des Chrestiens estant si mal observez, nous crusmes devoir encore une fois nous adresser à lui: Nous allâmes le Pere de la Fontaine & moi à la Forteresse; mais nous fusmes arrestez à la premiere porte, & les Gardes nous repousserent rudement.

Comme il eſtoit nuit, nous nous retirâmes à l'entrée d'un Temple qui n'eſtoit pas loin de-là. Les *Daſſeris* furent bien-toſt avertis de noſtre démarche, & quelques-uns d'eux nous inſulterent en nous jettant des pierres & en nous accablant d'injures.

Le lendemain trois Brames des plus ſçavans de la Ville nous furent envoyez par le Miniſtre du Prince. Ils eſtoient accompagnez de pluſieurs autres Brames & de quelques *Choutres* : ils parurent vouloir entamer la diſpute, mais dans la ſuite de noſtre entretien, nous apperçûmes que celui qui paſſoit parmi eux pour le plus habile, ne parloit qu'avec reſerve, comme s'il eût apprehendé de s'engager trop avant. On parla d'abord du premier Eſtre, de ſa nature, &

de ses attributs : ils convinrent de son unité, de son éternité & de son immortalité. Mais il nous fallut refuter les diverses opinions des Indiens par rapport à l'ame. Les uns admettent des générations éternelles, & soutiennent que les ames n'ont pas esté créées : les autres disent qu'elles sont une portion de la substance divine : quelques-uns prétendent que l'ame n'est qu'une simple représentation de l'Estre divin, de même que la figure du Soleil paroist dans plusieurs vases remplis d'eau lorsqu'on les expose à ses rayons. Quelques autres enfin, quoiqu'en plus petit nombre, soutiennent que les ames sont matérielles. On disputa avec plus de chaleur touchant l'opinion de Pythagore sur la metempsycose que ces peuples admettent, & dont on a

bien de la peine à les détromper. Ils se fondent principalement sur certaines histoires ridicules, dont ils sont infatuez.

Ces trois Brames estoient de deux differentes opinions qui partagent les sçavans Brames de l'Inde. La premiere s'appelle *Aduidam*, & elle est la plus commune. On nomme la seconde *Duidam*. Les *Aduistes* disent qu'il n'y a qu'un seul Estre qui est Dieu, & que l'ame n'est pas differente de cet Estre. Plusieurs d'entr'eux croyent que toutes les choses qui sont dans le monde, & ausquelles nous donnons le nom d'Estre, n'existent point à proprement parler ; & que ce sont de purs fantômes : qu'il est faux, par exemple, que nous existons, que nous parlons, que nous mangeons. Pour ce qui est des *Duistes*, ils conviennent que

l'ame est un estre crée, distingué du premier Estre. Tout cela prouve que les Brames ont eu quelque connoissance des opinions des anciens Philosophes. Mais pour l'ordinaire ils ne suivent dans la dispute aucune regle de raisonnement : de sorte qu'il n'est pas difficile de les faire tomber en contradiction ; & lorsqu'ils y sont surpris, ils ne s'en mettent pas fort en peine.

La dispute tomba insensiblement sur les diverses causes des météores. Les Indiens distinguent cinq élemens, car ils prétendent que le vent est un element distingué de l'air Nos Brames convinrent sans peine de la cause des éclypses du Soleil & de la Lune, & ils avouent que ce qui se dit communément dans l'Inde de ce serpent qui les engloutit dans le temps de l'éclip-

ſe, eſt une de ces opinions extravagantes dont on amuſe le peuple ignorant.

Cette diſpute dura un temps aſſez conſiderable, & les Brames parurent contens de nos réponſes. L'un d'eux fit noſtre éloge, & avoüa que noſtre doctrine eſtoit veritable. Mais ajoûta-t-il, eſt-il juſte qu'eſtant venu ſeulement depuis quelques annees dans ces terres, vous enſeigniez une nouvelle doctrine aux diſciples des autres Sectes ? Les *Gouroux* de ce payis ont le même droit ſur leurs diſciples qu'ont les peres ſur leurs enfans: on ne doit point trouver mauvais qu'ils châtient ceux qui les abandonnent pour s'attacher à des étrangers. En effet, ſelon la coûtume de ces peuples, lorſqu'on a choiſi un *Gourou*, & qu'on a pris ſa marque,

que, qu'ils appellent *Dixa*, c'est parmi eux une infidelité que de l'abandonner ; & pour rendre cette desertion plus odieuse, ils la comparent à l'infidelité d'une femme qui quitteroit son mari pour suivre un étranger.

Nous restâmes encore trois jours à l'entrée du Temple, & il est aisé de juger ce que nous eûmes à essuyer d'insultes de la part des *Dasseris* & de leurs partisans. Ils nous faisoient passer pour des Sorciers & des Magiciens qui avions le secret d'ensorceler les peuples. Le demon leur mettoit dans la bouche les mêmes calomnies dont on s'efforçoit de noircir la réputation des premiers Fideles au sujet de leurs saintes assemblées.

Le quatriéme jour trois Brames des plus distinguez vinrent, à ce qu'ils disoient, de la part

du Prince, pour nous aſſurer que dans peu de jours il nous donneroit audience, & qu'il termineroit cette affaire à noſtre ſatisfaction. Ils nous conduiſirent à noſtre Egliſe, où ils nous donnerent les mêmes aſſurances. Mais quelque inſtance que nous fiſmes dans la ſuite, il nous fut impoſſible d'aborder le Prince, ni de mettre fin à ces vexations. Le parti que prirent les Chreſtiens, fut de ſe retirer pour chercher ailleurs dequoi faire ſubſiſter leurs familles.

Les *Daſſeris* pourſuivirent les Chreſtiens juſques dans les villages où ils ſe refugierent, bien que ces villages ne fuſſent pas de la dépendance de *Devandapallé*, & ils s'efforcerent, quoiqu'inutilement, de les faire ſortir de tous les endroits où ils cherchoient un azile. Le trait-

rement qu'ils firent à une Chrestienne nommée Claire, marque assez jusqu'où se portoit leur fureur. Elle estoit revenuë secrettement à *Devandapallé* pour y prendre quelques grains qu'elle avoit mis en dépost dans une maison voisine de la sienne : sa fille qui estoit restée dans la ruë, l'appella sans y penser par son nom : quelques *Dasseris* l'ayant oui nommer, coururent aussi tost en donner avis au corps de garde. Il estoit neuf heures du soir : on la fit venir à l'instant, & aprés plusieurs outrages, le Capitaine la fit attacher debout à un pilier les mains liées derriere le dos. Elle passa la nuit dans cette posture exposée à l'air & aux moucherons, dont les picqueures sont trés-douloureuses. Dez la pointe du jour on la délia, & on la conduisit

chez le Chef des *Dasseris* où elle fut meurtrie de coups. De-là elle fut traînée une seconde fois au corps de garde, où elle eut à souffrir de nouveaux outrages devant une foule d'Idolâtres qui s'y estoient assemblez. Enfin, comme ils virent qu'ils ne gagnoient rien sur son esprit, & qu'ils ne pouvoient lui faire abandonner sa Religion, ils la couvrirent de bouë, ce qui est icy le comble de l'ignominie, & la chasserent de la Ville à coups de pierre, en vomissant mille blasphêmes contre le vrai Dieu, & contre la Loy Chrestienne. Cette généreuse Néophyte rentra dans la Ville par une autre porte, & se rendit à l'Eglise où elle demeura deux jours presque sans mouvement & sans vie.

C'est ainsi, mon très-cher Frere, que nous avons passé les an-

nées 1713. & 1714. La joye que nous donnoit la constance des Chrestiens & leur ferme attachement à la Religion, fut bien moderée par la vive douleur que nous ressentismes de la perte d'une famille : elle eut la lâcheté, pour n'estre point chassée de la Ville, de donner à manger aux *Dasseris*, & de recevoir une de ces marques exterieures que prennent leurs disciples. On ne peut dire quelle fut l'indignation des autres Chrestiens. Je rencontrai quelque temps après dans un de mes voyages cette malheureuse famille, & je lui reprochai l'énormité de son crime ; tous ensemble me protesterent les yeux baignez de larmes, qu'ils reconnoissoient leur faute, qu'ils la pleuroient amerement, & qu'ils s'efforceroient de la réparer par une pénitence édifiante.

Nous craignions extrêmement que ces troubles excitez par les *Dasseris*, ne se communiquassent à *Ballabaram* : c'est une Ville bien plus considerable que *Devandapallé*, & qui n'en est éloignée que de quatre lieuës. Lorsque le P. de la Fontaine y bâtit il y a près de sept ans une Eglise, les *Dasseris* éclaterent, & l'on fut sur le point de nous en chasser. L'ordre nous en fut intimé de la part du Prince, mais une providence toute particuliere de Dieu en empêcha l'execution. Depuis ce temps-là la foy s'y est fortement établie, & un grand nombre de familles y ont receu le Baptême. Les *Dasseris* de *Devandapallé* s'étoient flatté d'y ruiner le Christianisme, mais leurs efforts ont esté surperflus. Il est arrivé au contraire que dans le temps que

la Chrestienté de *Devandapallé* estoit le plus vivement persécutée, Dieu a versé ses bénédictions les plus abondantes sur celle de *Ballabaram.* Plusieurs familles d'une des premieres Castes parmi les *Choutres* qui est celle du Prince, ont renoncé à leur Secte pour embrasser le Christianisme. Ces conversions sont d'autant plus singulieres, que ceux de cette Caste ont un incroyable attachement pour leurs fausses Divinitez.

Je ne dois pas omettre une coutume assez extraordinaire qui ne s'observe nulle part que parmi ceux qui sont de la Caste dont je parle. Quand le premier enfant d'une famille se marie, la mere est obligée de se couper avec un ciseau de charpentier les deux premieres jointures des deux derniers doigts de la main:

& cette coûtume eſt ſi indiſpenſable, qu'on ne peut y manquer ſans eſtre dégradé & chaſſé de la Caſte. Les femmes des Princes ſont privilégiées, & elles peuvent s'en diſpenſer pourvû qu'elles offrent deux doigts d'or.

Il eſt temps de finir, mon très-cher Frere ; je vous ai fait part des épreuves & des conſolations que nous avons eu ces deux dernieres années. Priez le Seigneur qu'il répande de plus en plus ſes bénédictions ſur cette Chreſtienté naiſſante. Je la recommande à vos ſaints ſacrifices, en l'union deſquels je ſuis, &c.





LETTRE DU PERE BOUCHET, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS:

A Monsieur le President Cochet de Saint Vallier.

A Pontichery ce 2. Octob. 1714.



ONSIEUR,

La paix de N. S.

Dans la pensée que j'ai eu de vous faire part de quelques connoissances de ce nouveau monde

qui méritent vostre attention, j'ai cru que ce seroit favoriser vostre goust, que de vous entretenir de la maniere dont la justice s'administre aux Indes, & de l'idée qu'on s'y forme de cette vertu. Car à qui pourrois je mieux adresser de semblables observations, qu'à un grand Magistrat qui a passé plusieurs années dans un des plus illustres emplois de la Robe, & qui s'y est si fort distingué par ses lumieres, par sa pénétration & par son integrité? C'est donc à vostre jugement, Monsieur, que je soûmets aujourd'hui la justice Indienne : ce que vous prononcerez pour ou contre ses maximes, sera une regle seure de ce qui doit estre approuvé ou blâmé.

Je tâcherai en même-temps de satisfaire à une partie de la

reconnoissance que vous doivent nos Missionnaires & leurs Néophytes. Des Eglises fondées, des Catéchistes entretenus, sont l'effet de vos libéralitez, & de vostre zele à étendre la connoissance du vrai Dieu. On a exécuté vos intentions sur la construction d'une Eglise en l'honneur des trois Rois : rien ne convenoit mieux à cette Mission naissante, puisque ces Rois furent les premices de la Gentilité qui reconnurent & adorerent le Sauveur des hommes. Le Pere Mauduit & le Pere de Courbeville éleverent cette Eglise dans un lieu nommé *Paroupour* au Nord-ouest de *Tarcolam.* Ce fut peu après l'avoir achevée, qu'ils moururent tous deux empoisonnez par les Idolâtres. Depuis ce temps-là elle a esté presque entierement rui-

née par les guerres continuelles qui ont déſolé le payis.

C'eſt ce qui me détermina moi-même à en bâtir une autre au Sud-oueſt de *Cangibouram* dans une Bourgade appellée *Tandarei.* Quoique cette Bourgade ne ſoit éloignée d'icy que de vingt lieuës, je traverſai pour m'y rendre deux deſerts affreux. J'y menai pour Catéchiſte le Brame que vous avez vû avec moi à Paris. La chambre qu'on m'avoit préparée eſtoit ſi baſſe, que je ne pouvois m'y tenir debout qu'au milieu, encore ma teſte touchoit-elle au toit ; & elle eſtoit ſi étroite, que je ne pouvois me coucher qu'en ployant les genoux. A noſtre arrivée nous fûmes preſque inondez des pluyes qui tomberent en abondance. Cependant auſſi-toſt qu'elles ceſſerent, plus de qua-

tre cens Chreſtiens vinrent m'y trouver, & j'y baptiſai vingt petits enfans & ſeize adultes.

La plus grande peine que nous euſmes pendant un mois & demi que j'y demeurai, fut de nous défendre des Tygres : nous allumions toute la nuit de grands feux pour les écarter. Peu de jours avant que j'arrivaſſe à *Tandarei*, un chaſſeur de la Peuplade avoit tué un de ces Tigres qu'on appelle Tygre Royal, apparemment parce que ceux de cette eſpece ſont plus grands que les autres. Un autre jour que j'eſtois ſorti d'aſſez bon matin, je trouvai fort près des dernieres maiſons du Village, les traces d'un de ces animaux. Il falloit qu'il ne fût pas bien éloigné ; car peu d'heures après il revint ſur ſes pas, & tua un bœuf dont il ſuça le ſang.

Cette Eglise que je venois de bâtir, n'a pas subsisté autant de temps que j'avois lieu de l'esperer. Les pluyes continuelles qui sont survenuës dans la suite, ont détrempé les murs qui ne sont que de terre, & elle s'est enfin écroulée Ainsi il nous faut recommencer à nouveaux frais. C'est ce que fait actuellement le Pere de la Lane : il en bâtit une nouvelle à quatre ou cinq lieuës de *Tandarei.* Je n'entre dans ce détail, Monsieur, que pour vous rendre compte de la fidélité avec laquelle nous avons suivi vos intentions : il faut maintenant satisfaire à ce que je vous ai promis, & vous parler des regles que les Indiens observent dans l'administration de la justice.

Ils n'ont ni Code ni Digeste, ni aucun Livre où soient écrites les Loix ausquelles ils doivent

se conformer pour terminer les differends qui naissent dans les familles. A la verité ils ont le *Vedam* qu'ils regardent comme un Livre saint : Ce Livre est divisé en quatre parties, qu'on appelle Loix divines. Mais ce n'est point de-là qu'ils tirent les maximes qui servent de regles à leurs jugemens. Ils ont un autre Livre qu'ils appellent *Vicnachuram* : on y trouve quantité de belles sentences, & quelques regles pour les differentes Castes qui pourroient guider un Juge : on y raconte la maniere tout-à-fait ingénieuse dont quelques Anciens ont découvert la verité qu'on tâchoit d'obscurcir par divers artifices. Mais si les Indiens admirent l'esprit & la sagacité de ces Juges, ils ne songent point à suivre leur methode. Enfin, on trouve une

infinité de Sentences admirables dans les Poëtes anciens qui faisoient profession d'enseigner une saine morale , mais ce n'est point encore là qu'ils puisent les principes de leurs décisions.

Toute l'équité de leurs jugemens est appuyée sur certaines coûtumes inviolables parmi eux, & sur certains usages que les Peres transmettent à leurs enfans. Ils regardent ces usages comme des regles certaines & infaillibles pour entretenir la paix des familles , & pour terminer les procez qui s'élevent , non-seulement entre les particuliers , mais encore entre les Princes. Dez-là qu'on a pû prouver que sa prétention est fondée sur la coûtume suivie dans les Castes, & sur l'usage du monde ; c'en est assez , il n'y a plus à raison-

ner, c'est la regle, & l'on doit s'y conformer. Quand vous auriez des démonstrations que cette coûtume est mal établie, & qu'elle est sujette à de grands inconveniens, vous ne gagneriez rien, la coûtume l'emportera toûjours sur les meilleures raisons.

Parmi plusieurs exemples que je pourrois apporter, j'en choisis un tiré des coûtumes qui s'observent pour le mariage. Les enfans des deux freres ou des deux sœurs sont déclarez freres entre eux par la coûtume de toutes les Castes : mais les enfans du frere & de la sœur ne sont que cousins germains. De là vient, disent-ils, que ces derniers peuvent bien se marier ensemble, mais non pas les premiers, parcequ'autrement il s'ensuivroit que le frere & la sœur pourroient

s'unir pareillement par les liens du mariage ; ce qui fait horreur, & choque tout-à-fait le bon ſens. Quand on leur repreſente que le degré de parenté eſt abſolument le même entre les enfans des deux freres ou des deux ſœurs, & les enfans du frere & de la ſœur, puiſqu'ils tirent leur origine de la même tige & en égale diſtance ; cette objection leur paroît abſurde, & ils regardent ceux qui la propoſent comme des gens qui combattent les premiers principes.

Leur enteſtement fondé ſur les préjugez de l'éducation & ſur l'uſage continuel de ces maximes, leur paroît avoir une évidence qui l'emporte ſur toutes les démonſtrations. Auſſi croyent-ils avoir répondu ſolidement à toutes les difficultez qu'on leur oppoſe quand ils ont

dit : c'est la coûtume. Car, poursuivent-ils, comment pourroit-on agir contre des usages établis du consentement general de nos Ancestres, de ceux qui les ont suivis, & de ceux qui vivent aujourd'hui ? Ne faudroit-il pas estre dépourvû de raison, pour contredire ce qui a esté reglé par tant d'hommes sages, & ce qui est autorisé par une continuelle experience ?

Je leur ai quelquefois demandé pourquoi ils n'avoient pas ramassé ces coûtumes dans des Livres que l'on pût consulter au besoin. Ils me répondoient, que si ces coûtumes estoient écrites dans des Livres, il n'y auroit que les Sçavans qui pourroient les lire ; au lieu qu'étant transmimises de siecle en siecle par le canal de la tradition, tout le monde en est parfaitement ins-

truit. Cependant, ajoûtent-ils, il ne s'agit ici que des Loix générales, & des coûtumes universelles : car pour ce qui est des coûtumes particulieres, elles étoient écrites sur des lames de cuivre qu'on gardoit avec soin dans une grande tour à *Cangibouram*. Les Mores ayant presque entierement ruiné cette grande & fameuse Ville, on n'a pû découvrir ce qu'estoient devenuës ces lames : on sçait seulement qu'elles contenoient ce qui regardoit en particulier chacune des Castes, & l'ordre que les Castes differentes devoient observer entr'elles.

Je puis confirmer ce que disent sur cela les Indiens, qu'on gardoit autrefois à *Cangibouram* ce qui concernoit certains actes publics. En effet, c'est de *Cangibouram* qu'un Brame tira au-

trefois la lame de cuivre, où étoit marquee la donation qu'un ancien Roi des Indes fit il y a plus de 400 ans de certaines peuplades à l'Eglise de saint Thomé. Lorsque j'arrivai aux Indes les Mogols ne s'estoient point encore emparez de *Cangibouram*. S'il s'élevoit alors parmi les Indiens quelque dispute sur la Caste : Allons à *Cangibouram*, disoient-ils, nous y trouverons plusieurs Brames qui ont les loix écrites sur les lames de cuivre ; & encore aujourd'hui que cette Ville commence à se rétablir, il y a dix ou douze Brames qu'on consulte souvent, & dont l'on suit les décisions. Ce n'est pas que je sois persuadé qu'ils ayent lû ces sortes de loix, mais du moins ils sont mieux instruits que d'autres de la tradition.

Pour ce qui est des autres ma-

tieres qui ne regardent point les Caſtes, elles ſe terminent aiſément, diſent les Indiens. Le bon ſens & la lumiere naturelle ſuffiſent à quiconque veut ſincerement juger avec équité. D'ailleurs il y a certaines maximes générales qui tiennent lieu de loix que tout le monde connoît: les principales même qui regardent les Caſtes, ne ſont ignorées de perſonne. Il ne ſe trouve de la difficulté que dans certains cas embaraſſez, & qui arrivent rarement. Je rapporterai quelques-unes de ces maximes qui fondent aux Indes une eſpece de coûtume.

Je me ſouviens que racontant autrefois à un habile homme d'Europe ce que j'ai l'honneur de vous mander, il me dit, que certainement il devoit ſe commettre beaucoup d'injuſtice aux

Indes, non-seulement par l'iniquité & par l'avarice des Juges, mais encore parcequ'il n'y a nulle regle seure, comme il y en a en Europe dans le Droit civil & dans le Droit canon. Sans entrer icy dans l'examen des grands avantages qu'on prétend tirer de cette multitude prodigieuse de loix, il me semble que les Indiens ne sont pas si fort blâmables de n'avoir pas pris le soin de compiler en un livre leurs coûtumes. Car enfin, ne suffit-il pas qu'ils les possedent parfaitement ? & si cela est, qu'ont-ils besoin de livres ? Or rien n'est plus connu que ces coûtumes : j'ai vû des enfans de dix ou douze ans qui les sçavoient à merveille, & quand on éxigeoit d'eux quelque chose qui y fut contraire, ils répondoient aussitost, *ajaratoucon virodam*, cela est

contre la coûtume. J'ai lû, ſi je ne me trompe, dans un livre de droit, que ſi des coûtumes ont eſté acceptées du conſentement général d'une Nation, il importe fort peu qu'elles ſoient écrites ; & même qu'une preuve admirable de leur validité & de leur autorité, c'eſt qu'il n'ait pas eſté neceſſaire de les écrire. Cette maxime autoriſe entierement l'uſage des Indiens.

Les Indiens conſervent cherement le ſouvenir de quelques Rois de l'Inde qui ſe ſont rendus célébres par l'équité des jugemens qu'ils ont rendus, & auſquels tous les peuples ont généralement applaudi. *Viéramarken* eſt un de ceux qui s'eſt le plus diſtingué. Il eſtoit admirable, diſent-ils, à démeſler la verité du menſonge, & à la tirer des plus épaiſſes tenebres où l'on

tâchoit

tâchoit de l'envelopper. Sa réputation étoit si universellement établie, que non-seulement les Princes & les Rois de son temps, mais les Dieux-mêmes s'en rapportoient à lui, lorsqu'il s'élevoit entr'eux quelque differend. C'est ce qui arriva aux Dieux du *Chorkam* (ils appellent ainsi un de leurs cinq Paradis). Ces Dieux estant en dispute sur une matiere importante, & ne pouvant s'accorder, convinrent de prendre *Viéramarken* pour Juge: on le fit monter sur un Char dans les airs : on le plaça sur le Trône de *Devendiren*, & on fut si satisfait de ses réponses, qu'on lui donna pour récompense le Trône où on l'avoit placé.

Mais, ajoûtent les Indiens, quelque célébre que fut ce Juge, il estoit bien au dessous d'un autre appellé *Mariadi-ramen.*

Celui-cy estoit regardé autrefois comme le chef des Castes ; quelques-uns disent qu'il estoit Brame. Jamais personne n'eut plus de sagacité & de pénétration. On prenoit quelquefois plaisir de feindre des causes trés-épineuses & très-embarassées, & l'on ne croyoit pas qu'il pût jamais s'en tirer. Mais on estoit bien surpris de voir avec quelle netteté il développoit les affaires les plus embroüillées, & avec quelle facilité il prononçoit des décisions où l'on n'avoit rien à repliquer. Il s'en faut bien pourtant que je croye ces jugemens aussi admirables que le disent les Indiens : Si je les rapportois ici avec les circonstances dont ils sont revêtus ; rien ne seroit moins conforme à nostre goust. Je me contente d'en choisir deux qui ont quelque

chose de remarquable. Le premier a du rapport au jugement de Salomon. Le voicy.

Un homme riche avoit épousé deux femmes : la premiere qui estoit née sans agrémens, avoit pourtant un grand avantage sur la seconde, car elle avoit eu un enfant de son mari, & l'autre n'en avoit point. Mais aussi en récompense celle-cy étoit d'une beauté qui lui avoit entierement gagné le cœur de son mari. La premiere femme outrée de se voir dans le mépris, tandis que sa rivale estoit chérie & estimée, prit la résolution de s'en venger, & eut recours à un artifice aussi cruel, qu'il est extraordinaire aux Indes. Avant que d'exécuter son projet, elle affecta de publier, qu'à la verité elle estoit infiniment sensible aux mépris de son

mari, qui n'avoit des yeux que pour ſa Rivale : mais auſſi qu'elle avoit un fils, & que ce fils lui tenoit lieu de tout. Elle donnoit alors toute ſorte de marques de tendreſſe à ſon enfant qui n'eſtoit encore qu'à la mammelle.
» C'eſt ainſi, diſoit-elle, que je
» me vange de ma Rivale, je n'ai
» qu'à lui montrer cet enfant, j'ai
» le plaiſir de voir peinte ſur ſon
» viſage, la douleur qu'elle a de
» n'en avoir pas autant.

Après avoir ainſi convaincu tout le monde de la tendreſſe infinie qu'elle portoit à ſon fils, elle reſolut, ce qui paroît incroyable aux Indes, de tuer cet enfant : & en effet, elle lui tordit le col pendant une nuit que ſon mari eſtoit dans une Bourgade éloignée, & elle le porta auprès de la ſeconde femme qui dormoit. Le matin faiſant ſem-

blant de chercher son fils, elle courut dans la chambre de sa Rivale,& l'y ayant trouvé mort, elle se jetta par terre, elle s'arracha les cheveux en poussant des cris affreux, qui s'entendirent de toute la Peuplade. La « Barbare, s'écrioit-elle, voila à « quoi l'a portée la rage qu'elle a « de ce que j'ai un fils, & de ce « qu'elle n'en a pas. Toute la Peu- « plade s'assembla à ses cris: les préjugez estoient contre l'autre femme; car enfin, disoit-on, il n'est pas possible qu'une mere tuë son propre fils, & quand une mere seroit assez dénaturée pour en venir-là, celle-cy ne peut pas même estre soupçonnée d'un pareil crime, puisqu'elle adoroit son fils, & qu'elle le regardoit comme son unique consolation. La seconde femme disoit pour sa défense, qu'il n'y

a point de paſſion plus cruelle & plus violente que la jalouſie, & qu'elle eſt capable des plus tragiques excez. Il n'y avoit pas de témoin, & l'on ne ſçavoit comment découvrir la verité. Pluſieurs ayant tenté vainement de prononcer ſur une affaire ſi obſcure, elle fut portée à *Mariadi-ramen.* On marqua un jour auquel chacune des deux femmes devoit plaider ſa cauſe. Elles le firent avec cette éloquence naturelle que la paſſion a coûtume d'inſpirer. *Mariadi-ramen* les ayant écoutées l'une & l'autre, prononça ainſi. Que celle qui eſt innocente & qui prétend que ſa rivale eſt coupable du crime dont il s'agit, faſſe une fois le tour de l'aſſemblée dans la poſture que je lui marque : cette poſture qu'il lui marquoit eſtoit indécente & indigne d'une fem-

me qui a de la pudeur : alors la mere de l'enfant prenant la parole : Pour vous faire connoiſtre, dit elle hardiment, qu'il eſt certain que ma rivale eſt coupable, non-ſeulement je conſens de faire un tour dans cette aſſemblée, de la maniere qu'on me le preſcrit, mais j'en ferai cent s'il le faut. Et moi, dit la ſeconde femme, quand même toute innocente que je ſuis, je devrois eſtre declarée coupable du crime dont on m'accuſe fauſſement, & condamnée enſuite à la mort la plus cruelle, je ne ferai jamais ce qu'on éxige de moi ; je perdrai plûtoſt mille fois la vie que de me permettre des actions ſi mal ſéantes à une femme qui a tant ſoit peu d'honneur. La premiere femme voulut repliquer, mais le Juge lui impoſa ſilence, & élevant la

voix, il declara que la seconde femme estoit innocente, & que la premiere estoit coupable : car, ajoûta-t-il, une femme qui est si modeste qu'elle ne veut pas même se dérober à une mort certaine, par quelque action tant soit peu indécente, n'aura jamais pû se déterminer à commettre un si grand crime. Au contraire, celle qui ayant perdu toute honte & toute pudeur, s'expose sans peine à ces sortes d'indécences, ne fait que trop connoistre qu'elle est capable des crimes les plus noirs. La premiere femme confuse de se voir ainsi découverte, fut forcée d'avoüer publiquement son crime. Toute l'assemblée applaudit à ce jugement, & la réputation de *Mariadi-ramen* vola bien-tost dans toute l'Inde.

Le second exemple a quelque

chose de singulier, ou plûtost de fabuleux. On sçait que les Indiens admettent des Dieux subalternes, qui, quoique d'un génie fort inférieur aux Dieux d'un ordre plus élevé, sont néanmoins beaucoup plus habiles que tous les hommes ensemble. Cela supposé, voici le fait.

Un homme appellé *Parjen*, recommandable par sa force & par son adresse extraordinaire, s'estoit marié & avoit vécu quelque temps fort paisiblement avec sa femme. Il arriva je ne sçai comment qu'un jour s'étant fort emporté contr'elle, il l'abandonna, & s'enfuit dans un Royaume éloigné. Pendant ce temps-là un de ces Dieux subalternes dont j'ai parlé, prit, ainsi que le racontent les Indiens, la figure de *Parjen*, & vint dans sa maison où il fit sa paix avec le

beau-pere & la belle-mere. Il y avoit déja trois ou quatre mois qu'ils demeuroient ensemble, lorsque le veritable *Parjen* arriva. Il alla se jetter aux pieds de son beau-pere & de sa belle-mere pour leur redemander sa femme, avoüant de bonne foy qu'il avoit eu tort de s'emporter aussi legerement qu'il avoit fait; mais enfin qu'une premiere faute méritoit bien d'estre pardonnée. Le beau-pere & la belle-mere furent fort étonnez de ce discours, car, ils ne comprenoient point que *Parjen* leur demandât une seconde fois le pardon qui lui avoit esté accordé quelques mois auparavant. La surprise fut bien plus grande, lorsque le faux *Parjen* arriva. Se trouvant tous deux ensemble, ils commencerent par se quereller réciproquement, & ils

vouloient se chasser l'un l'autre de la maison. Tout le monde s'assembla, & personne ne pouvoit démêler quel estoit le veritable. Ils avoient tous deux la même figure, le même habit, les mêmes traits du visage, le même ton de voix. Enfin, pour dire en peu de mots ce que les Indiens racontent fort au long, c'estoit justement les deux Sosies dont parle Plaute. On plaida devant le *Palleacaren*, & il avoüa qu'il ne comprenoit rien à cette affaire. On alla au Palais du Roi, il assembla ses Conseillers, & après avoir bien conféré ensemble, ils ne sçurent que dire. Enfin, l'affaire fut renvoyée à *Mariadi-ramen*. Il ne se trouva pas peu embarassé, lorsque le veritable *Parjen* ayant declaré son nom, celui de son pere, de sa mere, de ses autres parens,

du village où il avoit pris naiſſance, & les autres évenemens de ſa vie ; le faux *Parjen* dit : celui qui vient de parler eſt un fourbe, il s'eſt informé de mon nom, de mes parens, du lieu de ma naiſſance, & généralement de ce qui me regarde, & il vient icy fauſſement ſe déclarer pour *Parjen* : c'eſt moi qui le ſuis, & j'en prends à témoin ceux qui ſont icy preſens, ceux ſur tout qui ont vû quelle eſtoit ma force & mon adreſſe. Hé ! c'eſt moi, reprenoit le veritable *Parjen*, c'eſt moi qui ai fait ce que vous vous attribuez fauſſement. Une multitude prodigieuſe de perſonnes qui entendoient ces diſcours, crurent que pour le coup *Mariadi ramen* ne ſe tireroit jamais d'une affaire ſi embarraſſée ; néanmoins il fit bien-toſt voir qu'il avoit des expédiens

toûjours prests pour éclaircir les faits les plus obscurs & les plus embroüillez : car voyant une pierre d'une grosseur énorme que plusieurs hommes auroient eu de la peine à mouvoir, il parla ainsi : Ce que vous dites l'un & l'autre, me met hors d'estat de rien décider, j'ai pourtant un moyen de connoistre seurement la verité : celui qui est veritablement *Parjen* a la réputation d'avoir beaucoup de force & d'adresse : qu'il en donne une preuve, en soûtenant cette pierre dans ses mains. Le veritable *Parjen* fit ses efforts pour remuer la pierre, & l'on fut surpris qu'effectivement il la souleva tant soit peu, mais de l'effort qu'il fit il tomba par terre. Il ne laissa pas d'estre applaudi de l'assemblée, qui jugea qu'il estoit le vrai *Parjen*. Le

faux *Parjen* s'estant approché à son tour de la pierre, il l'éleva dans ses mains comme il auroit fait une plume. Il n'en faut plus douter, s'écria-t-on alors, c'est celui-cy qui est le veritable *Parjen*. *Mariadi-ramen* au contraire, prononça en faveur du premier qui avoit simplement soulevé la pierre, & il en apporta aussi-tost la raison. Celui dit-il, qui le premier a soulevé la pierre, a fait ce qu'on peut faire humainement, quand on a des forces extraordinaires. Mais le second qui a pris cette pierre, qui l'a levée sans peine, & qui estoit prest de la jetter en l'air, est certainement un Demon ou un des Dieux subalternes qui a pris la figure de *Parjen*; car il n'y a point de mortel qui ose tenter de faire ce qu'il a fait. Le faux *Parjen* fut si con-

fus de se voir découvert, qu'il disparut à l'instant. Cette fable a esté sans doute inventée pour faire connoistre jusqu'où alloit la sagacité de ce *Mariadi-ramen* : j'en ai retranché plusieurs circonstances rapportées par les Indiens, qui seroient plus ennuyeuses qu'elles ne vous feroient de plaisir.

Il y en a encore un nommé *Apachi*, dont les Indiens parlent souvent, c'estoit un homme à peu près semblable à nostre Esope : il estoit à la Cour d'un Roi des Indes, & avoit le talent de développer les énigmes les plus obscures, que les Rois de ce temps-là se proposoient les uns aux autres. Car on estoit obligé de découvrir le sens des énigmes, sur tout de celles qui estoient proposées par l'Empereur universel des Indes.

Il y avoit même des peines attachées à ceux qui ne pouvoient pas réüssir. Mais comme cela ne regarde qu'indirectement les jugemens qu'ont porté les Anciens, je n'en toucherai rien icy.

Ces exemples font assez voir l'idée qu'ont les Indiens d'un Juge : ils triomphent quand ils expriment les qualitez qu'il doit avoir, & s'ils estoient aussi exacts dans la pratique que dans la speculation, je croi qu'ils ne cederoient gueres aux Européans. Un Juge, disent-ils, doit posseder la matiere dont il est question ; il doit sçavoir parfaitement toutes les maximes qui tiennent lieu de Droit : il doit estre homme de bien : il faut qu'il soit riche pour ne pas se laisser corrompre par l'argent ; il doit avoir plus de vingt

ans, afin que l'indiscretion qui est si propre de la jeunesse, ne l'engage pas à précipiter ses décisions : il doit avoir moins de soixante ans, parceque, disent-ils, l'esprit commence à s'affoiblir dans les sexagenaires, & ils ne sont plus gueres capables d'une grande application ; s'il est ami ou parent d'une des parties, il doit se desister de la qualité de Juge, de peur que la passion ne l'aveugle ; il ne doit jamais juger seul, quelque bonne intention & quelques lumieres qu'il puisse avoir. Tout ce que je viens de dire est écrit en vers Grandoniques, c'est-à-dire, en langue *Samouseradam*. *

Ils disent encore que la principale attention du Juge doit estre à bien examiner les témoins, qu'il est facile de cor-

* Langue des Sçavans.

rompre, & qui ſont d'ordinaire très-adroits à faire des réponſes équivoques, afin de pouvoir ſe diſculper lorſqu'ils ſont ſurpris dans un faux témoignage. Et en effet, les Indiens, je dis même ceux qui ont le moins d'eſprit, feroient ſur cela des leçons à ceux qui en Europe ſont le plus accoûtumez à déguiſer la verité. C'eſt pourquoi les Juges qui veulent s'inſtruire exactement de la verité, ont ſoin de faire écrire les réponſes que les témoins ont faites à leurs interrogations; ils les renvoyent enſuite; deux jours après ils les font revenir, & ils leur propoſent les mêmes choſes d'une maniere un peu differente: & parceque les Juges ſont communément auſſi habiles que les témoins mêmes, ils tournent les réponſes des témoins en toute ſorte de ſens,

afin de ne leur pas laisser la liberté d'expliquer ce qu'ils ont dit autrement que dans le sens naturel. Cela arrive, disent les Indiens, quand le Juge n'est pas gagné ; car s'il s'est laissé corrompre, il fera dire infailliblement aux témoins ce qu'il voudra.

La patience, la douceur, & sur tout une grande attention à ce que prescrivent les coûtumes, sont encore recommandées aux Juges. Tous les vers Indiens sont remplis d'invectives contre un Juge qui n'écoute plus les Loix ; c'est un torrent impétueux, disent-ils, qui a rompu sa digue, & que rien ne peut plus arrester : il ravage, il desole ce qui se rencontre sur son passage.

Ils ont de même une espece de proverbe qu'ils répetent

ſans ceſſe : c'eſt qu'un Juge ne doit jamais regarder ni le viſage ni la main des parties qui plaident. On étend l'explication de cette maxime à tout ce qui met quelque rapport d'union entre le Juge & la partie, comme ſont la naiſſance, les alliances, les emplois. Il ne doit jamais regarder le viſage des parties, & ſur cela ils citent un quatrain qui eſt à peu près parmi eux, ce qu'eſtoient autrefois parmi nous les quatrains de Pibrac. En voici le ſens : Un Roi qui eſt obligé de juger un procez entre un de ſes ſujets & un des Princes ſes enfans, doit regarder le Prince ſon fils comme un de ſes ſujets, & le ſujet comme ſon fils, de peur que l'affection naturelle ne le ſéduiſe : encore ſera-ce beaucoup, ſi avec cette précaution l'amour propre par des retours

imperceptibles ne corrompt pas ses bonnes intentions. Je leur ai aussi entendu parler avec de grands éloges d'un Roi qui regnoit autrefois dans un siecle où l'on rendoit une exacte justice : il craignoit si fort de se laisser surprendre, que toutes les fois qu'il montoit sur son Trône pour juger quelque procès, il se faisoit bander les yeux avant que les parties fussent arrivées, & lorsqu'elles estoient en sa presence, il leur défendoit expressément de rien dire qui pust les designer ou les faire connoistre. Aussi est-ce alors, ajoûtent-ils, que les Dieux charmez de l'équité de ces Juges incorruptibles, descendoient sur la terre pour en estre les témoins, & répandoient une pluye de fleurs sur leurs testes. Mais que nostre siecle est different de ces siecles

heureux ! on n'y voit plus que fraude & qu'injuſtice.

En ſecond lieu, un Juge, diſent les Indiens, ne doit pas regarder la main des parties ; c'eſt-à-dire, qu'il ne doit pas ſe laiſſer gagner par des preſens, rien n'eſtant ſi indigne d'un homme en cette place, que de ſe livrer à une paſſion auſſi baſſe que l'avarice. Voicy une de leurs Sentences : Quand vous allez viſiter les Temples des Dieux, quand vous rendez vos devoirs aux Maiſtres qui vous ont enſeigné, quand vous allez voir quelqu'un de vos parens ou de vos amis que vous n'avez pas vû depuis long-temps, vous faites bien de leur porter quelque preſent ; mais non pas quand vous allez voir vos Juges : ce ſeroit leur faire un affront.

Je me ſuis autrefois entretenu

avec un Indien qui passoit pour très-habile : l'entretien estant tombé sur le sujet dont je parle ; il me dit que cette maxime, qu'un Juge ne doit regarder ni la main ni le visage des parties, avoit à la verité un très-beau sens ; mais que la maxime contraire avoit encore un sens plus fin & plus délicat. Il soutenoit donc qu'un Juge devoit regarder le visage & la main de ceux qui plaident : il doit regarder le visage, parceque souvent le visage des clients & des témoins porte des marques presque certaines de ce qui se passe dans le fonds de leur ame, & donne de grandes ouvertures pour approfondir la verité. Les passions, poursuivoit-il, sont d'ordinaire si bien peintes dans les yeux & dans le reste du visage, qu'on y reconnoist aisément la haine,

l'amour, la colere, & les autres paſſions qu'on s'efforce de déguiſer. Les traits en ſont quelquefois ſi bien marquez, qu'ils contribuent beaucoup à dévoiler ce qu'on vouloit cacher, & quoique ces ſignes naturels ne ſoient pas toûjours infaillibles, ils peuvent eſtre cependant d'une grande utilité. Le viſage qui ſe voit, diſent les Indiens, eſt l'image de l'ame qui ne ſe voit pas. Un Juge, ajoûtoit-il, doit pareillement regarder la main, c'eſt-à-dire, les preſens qu'on lui veut faire. Par-là il connoîtra, ou que le plaideur a mauvaiſe opinion de ſa cauſe, ou qu'il ſe défie de l'équité de ſon Juge : & ces connoiſſances peuvent fort bien le diriger dans la ſuite du procez.

Les Livres Indiens ſont remplis d'invectives & d'imprécations

tions contre les Juges iniques qui se laissent séduire ou qui vendent la justice. Voici le sens d'un de leurs quatrains : Le méchant Juge qui a condamné l'innocent, verra sa famille détruite, sa maison sera ruinée, les herbes & l'arbrisseau *eroucou* naistront dans les chambres qu'il a habitées, & ses enfans mourront dans un âge encore tendre. Je n'aurois jamais fait si je voulois m'étendre plus au long sur cette matiere : je passe à d'autres points qui ne sont pas moins importans.

Voici ce qu'ils pensent sur les témoins qu'un Juge est souvent obligé d'interroger. On doit se défier des témoins qui sont encore jeunes, ou qui passent soixante ans, & de ceux qui sont pauvres : Pour ce qui est des fem-

mes, il ne faut jamais les admettre, à moins qu'une necessité absoluë n'y oblige. Ils ont une plaisante idée du témoignage que portent les borgnes, les bossus, & ceux qui ont quelque difformité semblable. L'experience, disent-ils, nous a appris que le témoignage de ces sortes de gens est toûjours très-suspect, & qu'ils sont beaucoup plus faciles que d'autres à se laisser corrompre. J'ajouterai que les Européans ne sont nullement propres à recevoir le témoignage des Indiens, à moins qu'ils n'ayent fait un long sejour aux Indes, & qu'ils ne possedent parfaitement la langue : sans quoi ils seront toûjours trompez par les réponses ambiguës qui leur seront faites.

Chaque Chef de Bourgade est le Juge naturel des procez

qui s'élevent dans sa Bourgade : & afin que ce jugement se porte avec plus d'équité, il choisit trois ou quatre des habitans les plus expérimentez, qui sont comme ses assesseurs, & avec lesquels il prononce. Si celui qui est condamné n'est pas satisfait de la Sentence, il peut en appeller au *Maniacarren*, c'est une espece d'Intendant qui a plusieurs Bourgades dans son gouvernement. Celui-ci prend aussi avec lui deux ou trois personnes qui l'aident à examiner l'affaire, & à la juger. Enfin on peut encore appeller de cette Sentence aux Officiers immédiats du Prince qui jugent en dernier ressort. Si c'est une affaire qui regarde la Caste, ce sont les Chefs des Castes qui la décident. Les parens peuvent aussi s'assembler dans ces occasions, & d'ordinai-

re ils jugent très équitablement. Les *Gourous*, c'eſt-à-dire, les Peres ſpirituels, (car les Gentils en ont auſſi bien que les Chreſtiens) terminent une grande partie des procès qui s'élevent entre leurs diſciples. Quelquefoi ceux qui ſont en procés prennent des arbitres auſquels ils donnent le pouvoir de juger leur differend ; & alors ils acquieſcent à ce qu'ils ont décidé ſans avoir recours à d'autres Juges.

De tous ces Juges il n'y a que les *Maniacarrens* qui prennent de l'argent, encore ne le fontils pas toûjours. Mais il y en a qui prennent le dixiéme de la ſomme qui fait la matiere du procez, c'eſt-à-dire, que ſi la ſomme eſt de cent écus, on en donne dix au *Maniacarren*. C'eſt d'ordinaire celui qui gagne ſa cauſe qu'on oblige de payer

cette somme, celui qui la perd estant assez puni de payer ce qu'il doit. Pour ce qui est des *Gouroux* Payens, ils éxigent bien davantage. Mais à les entendre, cet argent n'est point pour eux, il est destiné à des œuvres saintes & utiles au public.

Après vous avoir entretenu des Juges, il faut vous faire connoistre, Monsieur, quel est le devoir des parties. Ceux qui ont un procez à soutenir, doivent plaider eux-mêmes leur cause, à moins que quelque ami ne leur rende ce service : Ils doivent se tenir dans une posture respectueuse en presence de leurs Juges : ils ne s'interrompent point, ils se contentent seulement de témoigner par un mouvement de teste qu'ils ont dequoi réfuter ce que dit la partie adverse.

Quand les Plaidoyers ſont finis, on renvoye les parties & les témoins : alors le Juge & les Conſeillers conferent enſemble, & quand ils ſont d'accord ſur ce qu'ils doivent prononcer, le Juge rappelle les parties, & leur ſignifie la Sentence. Vous voyez, Monſieur, que par-là on évite les lenteurs que la chicane a introduites, & que les frais de la juſtice vont à très-peu de choſe. Auſſi n'y a-t-il gueres de payis où l'on plaide à meilleur marché qu'aux Indes : pour peu que les Juges ſoient intégres, on eſt bien-toſt hors de cour & de procez.

Comme la plûpart des procez aux Indes, roulent ſur des dettes & ſur des ſommes empruntées qu'on differe trop long-temps de rendre, je ne puis me diſpenſer de vous expliquer la

maniere dont se font ces sortes d'emprunts. C'est la coûtume que celui qui emprunte donne un *mourri*, c'est-à-dire, une obligation par laquelle il s'engage de payer à son créancier la somme empruntée avec les interests. Pour que cet Acte soit autentique, il doit estre signé au moins de trois témoins : l'on y marque le jour, le mois, l'année qu'on a receu l'argent, & combien on a promis d'interest par mois.

Les Indiens distinguent des interests de trois sortes ; les uns qui sont vertu, d'autres qui sont peché, & d'autres qui ne sont ni peché ni vertu, car c'est ainsi qu'ils s'expriment. L'interest qui est vertu, est d'un pour cent chaque mois, c'est-à-dire, douze pour cent chaque année. Ils prétendent que ceux qui ne prennent

pas davantage, pratiquent un grand acte de vertu, parceque, disent ils, avec le peu de gain qu'ils font, ils soulagent la misere de ceux qui sont dans une necessité pressante. Ils parlent presque de cette maniere de prester comme d'une aumône. L'interest qui est peché, est de quatre pour cent chaque mois, c'est-à dire, de quarante huit par an, en telle sorte qu'au bout de deux ans deux mois la somme a doublé. L'interest qui n'est ni vertu ni peché, est de deux pour cent chaque mois, c'est-à-dire, de vingt-quatre par an. Ceux qui prestent & ne prennent que l'interest qui est vertu, ne comptent point d'ordinaire ni le premier mois, ni celui où l'on paye : ils ne sont pas pourtant obligez d'user de cette indulgence, & lorsqu'ils relâchent ainsi de leurs droits,

c'eſt un effet de leur générosité. Au reſte, il ne leur vient pas même en penſée d'examiner s'il y a uſure ou non dans cette ſorte de prêt, ils croyent avoir droit de faire valoir leur argent, & ils ne regardent comme défendu que l'interêt, qui de leur aveu même eſt peché.

Lorſqu'un créancier a attendu pluſieurs mois, ou une ou deux années, il a droit d'arrêter ſon debiteur au nom du Prince, & ſous peine d'être déclaré rebelle. Alors le debiteur eſt forcé de ne pas paſſer outre, juſqu'à ce qu'il ait ſatisfait celui à qui il doit. Cette coûtume approche aſſez du cri de Haro qui eſt en uſage en Normandie, par lequel on reclame le ſecours de la Juſtice, & l'on contraint le debiteur à venir devant le Juge. Icy le debiteur n'eſt pas encore

obligé de comparoître devant le Juge, parce que les premiers païsans intercedent pour lui, & obligent le créancier de lui accorder encore quelques mois de terme. Ce temps expiré, le créancier peut encore arrêter le debiteur au nom du Prince. Il est surprenant de voir l'obéïssance exacte de ceux qui sont ainsi arrêtez ; car non-seulement ils n'oseroient prendre la fuite, mais ils ne peuvent pas même ni boire ni manger, que le créancier ne leur en ait donné la permission. C'est alors qu'on le conduit devant le Juge, qui demande aussi quelque mois de delai. Pendant ce temps-là l'interêt court toûjours. Enfin si le debiteur manque de payer au temps qu'on lui a prescrit, le Juge le condamne, le fait mettre en une espece de prison, &

fait vendre ses bœufs & ses meubles. Il est rare néanmoins qu'on tire la somme entiere qui est dûë, on engage d'ordinaire le créancier à relâcher quelque chose des interêts qu'il auroit droit d'éxiger.

Lorsque quelqu'un est accusé d'un vol, & qu'il y a contre lui de forts préjugez, on l'oblige de prouver son innocence, en mettant sa main dans une chaudiere d'huile bouillante. Dez qu'il en a retiré la main, on l'enveloppe d'un morceau de toile, & on y applique un cachet vers le poignet. Trois jours après on visite la main, & s'il n'y paroist aucune marque de brulure, il est déclaré innocent. Cette épreuve est assez ordinaire aux Indes, & on y en voit plusieurs qui retirent de l'huile bouillante leur main très-saine.

Pour ne parler ici que des Chreſtiens, il y en a qu'on a forcé de donner ce témoignage de leur innocence, & qui ſans nous conſulter ſont allez dans les places publiques, & là à la vûë de tout le monde, ont enfoncé la main & le bras juſqu'au coude dans l'huile bouillante ſans en eſtre tant ſoit peu brulez. J'ai examiné leur main & leur bras, ſans y trouver la moindre impreſſion de brulure.

J'ai connu autrefois un Chreſtien qui ayant une femme très-ſage, ne pouvoit s'oſter de l'eſprit qu'elle ne lui fuſt infidele. Les reproches ſanglans qu'il lui faiſoit ſans ceſſe la réduiſoient au deſeſpoir. Un jour que cette pauvre femme eſtoit pénétrée de douleur, elle dit à ſon mari qu'elle eſtoit preſte de lui donner les preuves qu'il pouvoit de-

ſirer de ſon innocence. Le mari ferma la porte à l'inſtant, & ayant rempli un vaſe d'huile, il la fit bouillir, puis il ordonna à ſa femme d'y mettre la main: elle obéit auſſi-toſt, en diſant, qu'elle ne la retireroit que quand il le lui auroit commandé. La fermeté de cette femme étonna ſon mari, il la laiſſa un peu de temps ſans lui rien dire; mais voyant qu'elle ne donnoit aucun ſigne de douleur, & que ſa main n'eſtoit nullement brûlée, il ſe jetta à ſes pieds & lui demanda pardon. Quatre ou cinq jours après il me vint trouver avec ſa femme, & me raconta tout en pleurs ce qui lui eſtoit arrivé. J'interrogeai en particulier la femme, qui m'aſſura qu'elle n'avoit pas plus reſſenti de douleur que ſi ſa main euſt été dans de l'eau tiede. On en croira ce

qu'on voudra, mais moi qui ai vû jusqu'où alloit la folle jalousie de cet homme, & la conviction qu'il eut depuis de la vertu de sa femme, je ne puis pas douter de la verité de ce fait.

Une femme Chrestienne d'une autre Bourgade ayant été suspecte à son mari, il l'accusa d'infidelité devant sa Caste, où les Gentils avoient tout pouvoir. Elle fut condamnée aussitost à marcher vingt pas portant dans l'extremité de la toile qui lui couvroit la teste, une trentaine de charbons ardens. Si la toile brûloit, elle devoit estre déclarée coupable. Elle porta ces charbons, & après avoir fait vingt pas, elle les jetta sur son accusateur. C'est une chose qui se passa à la vûë de plus de deux cens témoins. J'arrivai deux mois après dans cet-

te Peuplade, & j'imposai au mari une pénitence proportionnée à sa faute.

J'en sçai d'autres qu'on a contraint de lécher avec la langue des tuiles en feu, & qui n'en ont point été brûlez. Quand les Gentils éxigent l'epreuve de l'huile bouillante, ils font laver les mains à l'accusé, & ils lui coupent les ongles de peur qu'il n'ait quelque remede caché qui l'empêche de se brûler.

Ils ont recours encore à une autre épreuve qui est assez ordinaire. On prépare un grand vase rond à peu près comme une grosse boule, dont l'entrée est si étroite, que c'est tout ce qu'on peut faire d'y mettre le poing. On met dans ce vase un de ces gros serpens dont la morsure est mortelle, si on n'y remédie sur l'heure : on y met aussi un an-

neau. Enſuite on oblige ceux qui ſont ſoupçonnez du vol de retirer l'anneau du vaſe. Le premier qui eſt mordu, eſt declaré coupable.

Mais avant que d'en venir à ces extrémitez, on prend de grandes précautions pour ne pas expoſer trop légérement les accuſez à ces ſortes d'épreuves : Si, par exemple, c'eſt un collier de grains d'or ou quelque autre bijou ſemblable qu'on a volé, on donne à trente ou quarante perſonnes des vaſes ronds à peu près comme une boule, à chacun le ſien, afin que le voleur puiſſe y mettre ſecretement le bijou : ces vaſes ſont faits d'une matiere aſſez aiſée à ſe diſſoudre dans l'eau : chacun va porter ſon vaſe dans une eſpece de cuvette, on y delaye tous les vaſes, & l'on trouve ordinairement au

fond de la cuvette ce qui a été volé, ſans qu'on puiſſe découvrir le voleur.

S'il s'agit d'un meurtre, & que la Loy du Talion ait lieu dans la Caſte, cette loy s'obſerve dans toute la rigueur. La lettre du Pere Martin que vous pouvez lire dans le dixiéme Recueil des Lettres édifiantes & curieuſes, vous en fournira pluſieurs exemples. Cependant il ne faut pas s'imaginer que cette Loy du Talion regne dans toute la Caſte des voleurs, elle n'eſt en uſage que parmi ceux qui ſont entre le Marava & le Maduré.

Les meurtres ſont aſſez rares dans toute l'Inde, & de-là vient peut-eſtre qu'il y a ſi peu de juſtice pour ces ſortes de crimes. Pourvû qu'on donne une certaine ſomme au Prince, cent Pagodes, par exemple, on ob-

tient aiſément ſa grace : & ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que ſi quelque Officier même du Prince a eſté tué, le meurtrier en ſera quitte moyennant un preſent de mille écus. Il eſt permis au mari ſuivant les loix de tuer ſa femme adultere & ſon complice, quand il peut les ſurprendre enſemble, mais il doit les tuer tous deux, & alors on ne peut point avoir d'action contre lui.

Ce n'eſt pas préciſément la crainte des châtimens qui les retient dans le devoir : Sous le regne de la Princeſſe *Mangamal* qui s'eſtoit fait une loy de ne faire mourir perſonne ; on n'a pas vû de plus grands deſordres que ſous celui des autres Rois qui puniſſoient les coupables. S'il ſe trouvoit un Etat en Europe, où il n'y euſt aucune peine

de mort, & où l'exil ne consistât, comme aux Indes, qu'à sortir par une porte de la Ville, & à rentrer par l'autre ; à quels excez ne s'y abandonneroit-on pas ?

Mais sous quelque Prince que ce soit, il n'est jamais permis aux Indes de faire mourir un Brame, de quelque crime qu'il soit coupable : on ne peut le punir qu'en lui arrachant les yeux. J'estois dans la Ville de *Trichirapali* lorsqu'on surprit deux Brames qui faisoient des sacrifices abominables pour procurer la mort de la Reine. On se contenta de leur arracher les yeux, encore cette exécution se fit-elle contre la volonté de la Reine, qui ne pouvoit se resoudre à permettre qu'on les punît. On voit pourtant dans l'Histoire des Rois de Maduré, que

quand ils eſtoient mécontens de quelques Brames, à la verité ils s'abſtenoient de répandre leur ſang, mais ils les faiſoient environner d'une haye d'épines large de douze ou quinze pieds : cette haye eſtoit gardée par des ſoldats ; on diminuoit chaque jour ce qu'on leur donnoit à boire & à manger, & ainſi peu à peu le défaut d'alimens leur cauſoit la mort.

Voilà, Monſieur, une idée générale de la maniere dont la juſtice eſt adminiſtrée aux Indes. Je vais vous rapporter quelques-unes de leurs maximes, qui ſont comme autant de loix qui les dirigent dans les jugemens qu'ils portent.



PREMIERE MAXIME.

Quand il y a plusieurs enfans dans une maison, les enfans mâles sont les seuls heritiers ; les filles ne peuvent rien prétendre à l'heritage.

J'ai souvent reproché aux Indiens que cette maxime paroissoit injuste & contraire au droit naturel, puisque les filles ont le même pere & la même mere que leurs freres. Mais ils m'apportoient d'abord cette réponse générale, que c'est la coûtume, & qu'une pareille coûtume ayant esté introduite du consentement de la Nation, elle ne pouvoit estre injuste. Ils ajoûtoient, que les filles n'estoient pas à plaindre, parce que les peres & les meres, & à leur défaut les freres estoient obligez de les ma-

rier : qu'ainſi en les transferant dans une autre famille auſſi noble que la leur (car on ne peut pas ſe marier hors de ſa Caſte) les avantages qu'une fille trouvoit dans cette famille où elle entroit , tenoit lieu de la part qu'elle auroit pû prétendre à l'heritage. Vous pouvez dire cela , leur répondois-je , aux Européans qui habitent les coſtes , & qui ne connoiſſent que très-ſuperficiellement vos coûtumes; mais non pas à moi , qui ai vécu tant d'années avec vous. Car enfin , leur repliquois - je , ne ſont-ce pas les peres & les meres qui retirent tout l'avantage du mariage de leurs filles ? N'eſt-ce pas à eux que les maris portent la ſomme dont ils achetent la fille qui lui eſt deſtinée ? Car il eſt bon d'obſerver , que parmi les Indiens ſe marier & acheter

une femme, c'est la même chose; aussi pour faire entendre qu'ils vont se marier, ils disent d'ordinaire qu'ils vont acheter une femme.

Cependant je ne dois pas dissimuler qu'ils ne répondent pas mal à cette difficulté. Voici ce qu'ils disent : la somme qui a esté donnée par le mari à son beau-pere, est presque toute employée à acheter des bijoux pour la nouvelle épouse. Ainsi on lui fait faire des pendants d'oreilles, des bracelets d'argent, des colliers meslez de corail & de grains d'or, des anneaux d'or & d'argent, suivant le rang & la noblesse de leurs Castes : (& il est à remarquer que ces anneaux se mettent souvent aussi-bien aux doigts des pieds qu'aux doigts des mains.) Le reste de la somme, ajoûtent-

ils, s'employe au festin du mariage ; & ce qu'il en coûte au pere de la fille, va souvent au de-là de ce qu'il a receu. Ceux qui en usent autrement sont méprisez : c'est pourquoi on reproche à quelques Brames leur avarice qui les porte à vendre leurs filles, sans presque rien employer pour elles de la somme qui leur a esté livrée. Ils répondent néanmoins, que l'emploi qu'ils en font est légitime, puisque cet argent qu'ils reçoivent sert à marier leurs enfans mâles.

Je me souviens qu'ayant autrefois exposé en Europe cette coûtume des Indiens, on se récria fort, en disant, que rien n'estoit plus barbare, ni plus contraire aux loix de la nature. Cependant nous voyons quelque chose de semblable dans les

livres

livres Sacrez : Il y est rapporté que les filles de Salphad aprés la mort de leur pere qui n'avoit point laissé d'enfans mâles, se presenterent à Moyse & à Eleazar, & demanderent de recueillir l'heritage. Sur quoi le Sçavant Cornelius à lapide dit, que l'on doit conclure de ce passage que les filles chez les Juifs, quand elles avoient des freres, ne devoient avoir aucune part à l'heritage de leur pere. *Ex hoc loco colligitur quod apud Hebræos, si proles aliqua esset mascula, illa omnium erat hæres, ita ut filiæ nullam hereditatis partem adire possent.* C'est, ajoûte cet Auteur, parceque les familles parmi les Israëlites estoient seulement nommées, distinguées, & conservées par les enfans mâles. Cette distinction fut ainsi établie par la Providence de Dieu,

Nomb. ch. 27. v. 1.

afin que l'on pût connoître les ſucceſſions des heritages, & de qui elles eſtoient ſorties, & qu'on compriſt clairement que le Redempteur eſtoit né des Juifs & de la famille de Juda, comme Dieu l'avoit promis à Jacob. Ainſi les filles parmi les Juifs ne devoient rien attendre de l'heritage de leur pere, ſuppoſé qu'elles euſſent des freres, & même quand elles n'en avoient point, il n'eſtoit pas ſi clair qu'elles euſſent droit d'y prétendre, puiſqu'on voit que les filles de Salphad ayant demandé d'avoir chacune leur part à l'heritage, il fallut conſulter Dieu, & attendre ſa réponſe qui leur fut favorable.

Les filles chez les Indiens ſont de pire condition que chez les Juifs, puiſque les filles Juiſves qui n'avoient pas de freres a-

voient droit à l'heritage ; au lieu que parmi les Indiens il y a une exclusion entiere pour les filles, bien qu'elles n'ayent pas de freres. Deux freres se marient ; l'un a un fils, & l'autre a une fille. Tout le bien qui devroit naturellement venir à la fille, va à son oncle ; mais aussi il contracte l'obligation de marier sa niece le plus avantageusement qu'il lui est possible.

Cependant il y a de petits Royaumes dans les Indes, où les Princesses ont de grands privileges, qui les mettent au dessus de leurs freres, parceque le droit de succeder ne vient que du costé de la mere. Si le Roi, par exemple, a une fille d'une femme qui soit de son sang, quoiqu'il ait un enfant mâle d'une autre femme de même Caste, ce sera la Princesse qui succede-

ra & à qui appartiendra l'heritage. Elle peut ſe marier à qui elle voudra, & quand ſon mari ne ſeroit pas du Sang Royal, ſes enfans ſeront toûjours Rois, parcequ'ils ſont du Sang Royal du coſté maternel, le pere n'étant compté pour rien, & le droit, comme je l'ai déja dit, venant uniquement du coſté de la mere.

On doit conclure de ce même principe, que ſi cette Princeſſe qui regne a un garçon & une fille, & qu'on ne puiſſe pas trouver une Princeſſe du Sang Roïal pour la marier au Prince, ce ſeront les enfans de la fille qui regneront préferablement aux enfans de ſon frere. Et quand ni le Prince ni la Princeſſe n'ont point d'enfans, comme cela eſt arrivé dans le Royaume de Travancor, on en cherche ailleurs

qui ſoient iſſus du même ſang : & cela ſe pratique, quoique le Roi ait des enfans de ſa Caſte, s'ils ne ſont pas du Sang Royal du coſté de la mere. Quand ce ſont les Reines qui ont la puiſſance abſoluë, il y a toûjours ſix ou ſept perſonnes qui l'aident à porter le fardeau du gouvernement.

SECONDE MAXIME.

Ce n'eſt pas toûjours le fils aîné des Rois & des Princes, des Palleacarrens, & des Chefs de Bourgade qui doit ſucceder aux Eſtats ou au gouvernement de ſon pere.

Cette maxime qui regle la ſucceſſion des Princes a beſoin d'explication. Les Indiens diſtinguent deux ſortes de dignitez : celles qui paſſent du pere

au fils, & celles qui ſont ſeulement attachées à quelques perſonnes, ſans qu'il ſoit neceſſaire qu'elles paſſent à leurs enfans. Il n'eſt pas queſtion de celles-ci, puiſque le Prince peut en diſpoſer à ſon gré & choiſir qui il lui plaira. Mais il eſt queſtion des Eſtats qui ſont héréditaires. La coûtume veut que les aînez ſuccedent, quand leurs bonnes qualitez les en rendent capables. Mais lorſqu'ils ont peu d'eſprit, & qu'ils ſemblent peu propres à bien gouverner ; & qu'au contraire le cadet a de grandes diſpoſitions pour remplir les devoirs d'un Prince, le Roi diſpoſe de telle ſorte, qu'il fait tomber ſes Eſtats au cadet. S'il ne le faiſoit pas, les parens s'aſſembleroient aprés ſa mort, & choiſiroient le cadet ; & comme c'eſt une coûtume eſtablie, l'aîné a

moins de peine à s'y conformer. Sa condition n'en est pas moins heureuse, car sans avoir les dégousts & les peines qui sont inséparables de la Royauté, il en a les agrémens & les douceurs : on n'omet rien de ce qui peut lui adoucir la peine que lui causeroit une soumission forcée.

Ce qui se dit des Rois & des Princes doit s'entendre à proportion des *Palleacarrens* & des Chefs de Bourgade. Le cadet est toûjours préféré à l'aîné, quand il a plus de mérite. On a vû avec admiration les deux freres Princes de *Tanjaor* gouverner tous deux ensemble le payis qui leur a esté laissé par leur frere aîné qui n'avoit point d'enfans. Il est vrai que l'expérience leur ayant appris que cette autorité commune embarassoit leurs sujets ; ils ont partagé en-

tr'eux le Royaume de *Tanjaor*, mais ils ne laiſſent pas de demeurer enſemble dans le même Palais, & d'y vivre dans une parfaite union. Ils ſont les enfans d'un frere du fameux Sivagi, ſi célébre dans les Indes, pour avoir ébranlé le Trône des ſucceſſeurs de Tamerlan.

La conduite que tiennent les Princes Mogols eſt bien differente : celui qui a des forces plus conſiderables & qui remporte la victoire ſur ſes freres, ſuccede aux vaſtes Eſtats du Mogol. Il en coûte toûjours la vie ou la priſon aux vaincus. On dit qu'-Aurengzebe ayant eſté prié de déterminer celui de ſes enfans qu'il croyoit le plus capable de lui ſucceder, il refuſa de le faire, apportant pour raiſon, que c'eſtoit au Ciel à en décider. Il eſtoit monté lui-même ſur le

Trône en faisant mourir ses freres, & en retenant prisonnier son propre pere, qu'il vouloit, disoit-il, décharger du poids du gouvernement. Etrange politique des Mogols qui réduit les freres à une espece de nécessité de s'égorger les uns les autres. Nos Princes Indiens abhorrent une si détestable maxime : il n'y a point de payis, où les freres soient plus unis.

TROISIE'ME MAXIME.

Quand les biens n'ont point esté partagez aprés la mort du Pere, tout le bien que peut avoir gagné un des enfans, doit estre mis à la masse commune, & estre partagé également.

Cette maxime paroîtra étrange, mais elle est généralement suivie aux Indes ; & c'est suivant

cette regle qu'on termine une infinité de procez. Un exemple rendra la chose plus claire. Supposons qu'un Indien qui a cinq enfans laisse en mourant cent Pagodes, qui font cinq cens livres de nostre monnoye. Si l'on faisoit le partage, on devroit donner à chacun cent livres : mais si le partage ne se fait pas, comme il est très rare qu'on le fasse, sur tout quand quelqu'un des freres n'est pas marié, alors quoique l'aîné ait gagné dix mille Pagodes, il faut qu'il mette cette nouvelle somme à la masse commune, afin qu'elle soit partagée également à tous les freres. On assemble pour cela les parens & les amis : si l'aîné fait quelque résistance, il est toûjours condamné par la maxime que j'explique.

Ils ont un autre usage que les

uns blâment, & que d'autres admirent. Lorsque parmi les freres il y en a quelqu'un qui a peu d'esprit, & que les autres en ont beaucoup, on fait le lot du premier beaucoup plus gros que celui des autres; parceque, disent-ils, celui qui n'a point d'esprit est incapable de faire valoir le bien qu'on lui laisse, au lieu que les autres qui ont du génie & du sçavoir faire, deviendront en peu de temps beaucoup plus riches que leur frere, auquel ils ont laissé la meilleure portion de l'héritage.

Il y a de certaines familles où l'on ne parle jamais de partage: les biens sont communs, & ils vivent dans une parfaite intelligence. Cela arrive lorsque quelqu'un de la famille est assez habile pour la faire subsister. C'est lui qui fait toute la dépense: il

eſt comme le ſupérieur des autres qui n'ont d'autre ſoin que de travailler ſous ſes ordres : il marie les fils & les petits fils de ſes freres, il pourvoit à leurs beſoins, aux vêtemens, à la nourriture, &c. Ce qu'il y a d'admirable, c'eſt qu'il ſe trouve quelquefois des femmes capables de gouverner ainſi pluſieurs familles. J'en ai vû une qui eſtoit chargée de plus de quatre-vingt perſonnes qu'elle entretenoit des choſes neceſſaires à la vie. Il y a de ces familles où l'on n'a jamais fait de partage, & elles ne laiſſent pas d'eſtre auſſi riches qu'on l'eſt communément aux Indes. Ceux qui compoſent ces familles dont l'union eſt ſi grande, ſont dans une eſtime générale, & l'on s'empreſſe à entrer dans leur alliance. Ce détachement des biens de la terre qu'on

voit parmi des Idolâtres, ne doit-il pas confondre tant de Chrestiens d'Europe, que le moindre interest divise, & engage dans des procez éternels?

QUATRIE'ME MAXIME.

Les enfans adoptifs entrent également dans le partage des biens avec les enfans des peres & meres qui les ont adoptez.

Quand un homme n'a point d'enfans, il en choisit souvent chez quelqu'un de ses parens qu'il adopte. Les cérémonies qu'on observe en cette occasion méritent d'estre rapportées. On fait une assemblée dans la maison des parens de celui qui adopte : là on prépare un grand vase de cuivre de la figure de nos grands plats : on le place de telle sorte que l'enfant y puisse

mettre les deux pieds, & s'y tenir debout s'il en a la force. Ensuite le mari & la femme disent à peu près ce qui suit. Nous vous avertissons que n'ayant point d'enfant, nous souhaittons adopter celui que vous voyez. Nous le choisissons tellement pour nostre fils, que nos biens lui appartiendront desormais, comme si veritablement il estoit né de nous. Il n'a plus rien à esperer de celui qui estoit son pere naturel. En foy dequoi nous allons boire l'eau de Safran, si vous y consentez. Les assistans donnent leur consentement par un signe de teste : après quoi le mari & la femme se baissent en versant de l'eau dans laquelle on a délayé du Safran : ils en lavent les pieds de l'enfant, & ils boivent l'eau qui est restée dans le vase. On passe aussi-tost

un écrit où l'on marque ce qui s'est passé, & les témoins signent. Cet écrit s'appelle *Manchinircani-chitou.*

Si le mari & la femme ont dans la suite des enfans, ces enfans deviennent les cadets de celui qui a esté adopté, & celui-ci jouit des prérogatives de l'aîné, les loix ne mettant nulle difference entre l'enfant adopté & les veritables enfans. On a vû même souvent, que les peres & les meres avoient plus de tendresse pour le fils adoptif que pour leurs veritables enfans, s'imaginant que les Dieux touchez de la vertu qu'ils avoient pratiquée en faisant cette adoption, leur avoient accordé des enfans & des biens temporels, qu'ils n'auroient pas eus sans cela.

Il y a une autre espece d'adoption qui n'a pas les mêmes

avantages, mais qui ne laiſſe pas d'avoir quelque choſe de ſingulier. Si un pere & une mere qui ont perdu leur enfant en voient un autre qui lui reſſemble, ils le prient de les regarder comme eſtant maintenant ſon pere & ſa mere : c'eſt à quoi l'enfant ne manque gueres de conſentir ; & alors l'adoption eſt faite. Elle s'appelle dans la langue du payis *oppari pirieradou.* Ce qu'il y a de particulier, c'eſt qu'un *Choutre* peut prendre par voye d'*oppari* un Brame pour ſon fils, s'il a des traits ſemblables à l'un de ſes enfans morts, & ce Brame l'appellera ſon pere : cependant comme ils ſont de Caſte differente, ils ne mangeront jamais enſemble.

Ce qu'on dit du pere & de la mere à l'égard du fils adopté par *oppari*, doit ſe dire pareille-

ment des freres & des sœur squi adoptent de la même façon celui ou celle qui ressemble ou au frere ou à la sœur que la mort leur a enlevé. Ils les traittent dans la suite comme freres & sœurs, ils les assistent dans l'occasion, ils prennent part aux avantages ou aux disgraces qui leur arrivent. Les Indiens disent, que par-là ils soulagent beaucoup la douleur qu'ils ont de la mort de leurs plus proches parens, puisqu'ils trouvent dans ceux qu'ils adoptent d'autres enfans, d'autres freres, d'autres sœurs. Mais cette sorte de parenté finit par la mort de ceux qui ont adopté, & ne passe point à leurs enfans.



CINQUIE'ME MAXIME.

Les orphelins doivent eſtre traittez comme les enfans de ceux à qui on les confie.

Un des plus ſages Reglemens qui ſoit aux Indes regarde les orphelins. S'ils ont des oncles & des tantes ; comme ces oncles & ces tantes ſont cenſez par la loy peres & meres des enfans de leurs freres & de leurs ſœurs, ils ſont élevez comme les autres enfans de la maiſon. Le pere putatif eſt obligé de les pourvoir de la même maniere que les autres enfans, de les marier quand ils ſont en âge, & de faire les frais neceſſaires pour les mettre en eſtat de gagner leur vie.

C'eſt en conſéquence de cette coûtume que lorſqu'un homme a perdu ſa femme, il fait ce

qui dépend de lui pour épouser la sœur de la défunte. Cette maxime leur paroît admirable, car disent-ils, par ce moyen il n'y a point de belle-mere, & les enfans de la sœur morte, deviennent toûjours les enfans de la sœur vivante. On ne sçauroit les convaincre de l'équité de la loy Ecclesiastique, qui défend à un homme d'épouser en secondes nôces la sœur de sa femme défunte. Ne voyez-vous pas, « nous disent ils, que si cet hom « me ne se marie pas avec la « sœur de sa femme, il faudra « qu'il épouse une autre fille qui « sera une veritable marastre, « qui ne manquera pas de mal- « traitter les enfans de son ma- « ri pour avantager les siens : au « lieu que si la sœur de la défun- « te se marie avec son beau-fre- « re qui est veuf, les enfans de «

» la sœur aînée seront toûjours
» censez ses propres enfans.

Enfin, si les orphelins n'ont ni frere aîné, ni oncle, ni tante, on fait une assemblée de parens qui choisissent quelqu'un qui ait soin d'eux. On écrit ce que le pere de l'orphelin a laissé, & on est obligé de le lui remettre aussi tost qu'il est majeur. Ceux qui élevent les orphelins, leur font gagner leur vie dez qu'ils sont en âge de travailler. S'ils ont de l'esprit, on les met à l'école pour y apprendre à lire, à écrire, & à chiffrer.

SIXIE'ME MAXIME.

Quelque crime qu'ayent commis les enfans à l'égard de leurs peres, ils ne peuvent jamais estre desheritez.

Cette maxime, toute étrange

qu'elle paroist, arreste une infinité de procez. Il est souvent trés-difficile de prouver en Europe qu'un pere qui deshérite son fils, ait eu une raison légitime de le faire. A la verité ce pouvoir des peres & la crainte de l'exhérédation, peuvent contenir les enfans dans le devoir : mais on ne peut nier qu'il ne se trouve des occasions où la seule haine portent les peres à abuser de leur pouvoir.

Quoiqu'il en soit, les Indiens s'imaginent que leur coûtume est trés-sage & remplie d'équité. Ainsi quand un fils auroit frappé son pere, qu'il l'auroit blessé, je dis plus, que dans un mouvement de colere il auroit même attenté à sa vie, sans pourtant executer son dessein, le pere est obligé de lui pardonner : & s'il arrivoit que le pere

declarât en mourant que quelqu'un de ses enfans ne mérite pas d'avoir part à son héritage, à cause des mauvais traittemens qu'il en a receus ; les freres qui prétendroient exécuter la volonté de leur pere, seroient condamnez à tous les Tribunaux des Indes. Quand on dit aux Indiens qu'il est contre les bonnes mœurs qu'un pere ne puisse pas priver de ses biens un fils ingrat qui l'a méprisé & insulté : ils répondent, que rien au contraire n'est plus scandaleux que de voir mourir un pere avec des sentimens de haine pour ses enfans. L'obligation d'un pere, ajoûtent-ils, est de pardonner à son fils, quelque ingrat, quelque dénaturé qu'il soit : car enfin, ce fils n'est-il pas né de son pere ? il en est donc une portion Héquand est-ce qu'on a vû un

homme se couper la main droite, parcequ'elle a coupé la main gauche ?

C'est par la même raison que les enfans ne peuvent pas deshériter leur pere, quelque déraisonnable qu'il ait esté à leur égard. Ainsi un fils unique marié & qui meurt sans enfans avec beaucoup de bien, c'est son pere qui est son heritier, & il n'y a aucune raison qui puisse le priver de l'heritage.

SEPTIE'ME MAXIME.

Le pere est obligé de payer toutes les dettes que les enfans ont contractées ; & les enfans sont pareillement obligez de payer toutes les dettes de leur pere.

Cette regle est générale, & sert à vuider les procès qui touchent cette matiere. Cependant

de la maniere que les Indiens l'expliquent, elle a quelque chose qui surprend. Car enfin, selon cette coûtume, si un enfant est débauché, s'il emprunte à toutes mains, & qu'il donne des obligations en bonne forme, le pere est obligé de payer ses dettes. On a beau dire que le fils ne mérite nulle grace, puisque l'argent qu'il a emprunté n'a servi qu'à fomenter son libertinage : ils répondent, que la bonté d'un pere ne lui permet pas d'user de cette rigueur. La même regle s'observe à l'égard des dettes que contractent les peres ; les enfans sont pareillement obligez de les payer. Quand même on prouveroit que le pere a employé l'argent emprunté en des dépenses folles & indignes d'un honneste homme; quand même le fils renonceroit à

à l'heritage, il sera toûjours condamné à payer les dettes de son pere.

Il faut raisonner de la même maniere des dettes qu'un des freres a contractées avant le partage des biens; l'aîné est obligé de les payer, & celui qui a esté un dissipateur, ne laisse pas d'avoir sa part comme les autres à la masse commune. La raison de cette conduite est fondee sur cette maxime que les Indiens admirent; sçavoir, qu'après la mort du pere, le fils aîné devient comme le pere de ses freres. Et en effet, les autres freres viennent se jetter à ses pieds, & lui il les regarde comme ses enfans. Ainsi comme le pere est obligé de payer les dettes de ses enfans, le frere aîné qui tient lieu de pere à ses freres, est pareillement obligé de payer leurs

dettes. Cela s'entend avant le partage, mais ce partage se fait toûjours fort tard. Cette regle ne s'étend point aux filles : Le pere n'est point obligé de payer leurs dettes, ni le frere les dettes de ses sœurs.

Ce sont, Monsieur, ces maximes générales qui servent de loix aux Indes, & qui sont suivies dans l'administration de la Justice. Il y a d'autres loix particulieres qui regardent chaque Caste : comme elles me meneroient trop loin, elles pourront faire la matiere d'une autre lettre que j'aurai l'honneur de vous écrire. J'ai celui d'estre très-respectueusement, Monsieur, vostre, &c.



LETTRE
DU PERE
DOMENGE,
MISSIONNAIRE
DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

A Nanyang-fou de la Province de Honan le 1. Juillet 1716.



ON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

Je vais vous faire en peu de mots le recit d'une petite persé-

cution qui s'éleva ſur la fin de l'année 1714. contre les Chreſtiens de cette Ville ; par la miſericorde de Dieu elle n'a pas eu de ſuite fâcheuſe. Le *Tchi-fou* * n'eut pas plûtoſt pris poſſeſſion de ſa charge, qu'il ſe déchaîna contre noſtre ſainte Religion ; il dit même en pleine audience qu'elle eſtoit mauvaiſe, & qu'il falloit la proſcrire. Le *San-fou*, c'eſt-à-dire, ſon aſſeſſeur, dans le deſſein de lui plaire, voulut engager le Chef des Lettrez à preſenter une Requeſte ſignée de tous les Lettrez, par laquelle ils demanderoient la démolition de mon Egliſe. Il n'y eut pas un ſeul des Lettrez qui ne refuſât de la ſigner, ſoit que cette demande leur parût injuſte, ſoit qu'ils craigniſſent que je ne les citaſſe

* Gouverneur de la Ville.

au Tribunal du Viceroy. Le *Tchi-fou* eut recours à un autre stratagême. Il défendit en général toutes les Sectes dans une Ordonnance qu'il publia, & au nombre des Sectes il comprenoit principalement la Religion Chrestienne. Il dressa une Formule qu'il devoit faire signer à ceux qu'il contraindroit de renoncer à la foy : cette formule estoit conceuë en ces termes :

Pour obéir à l'Ordonnance « émanée du sage gouvernement « du *Tchi-fou*, qui fait actuel- « lement une recherche exacte « des Sectes & des fausses doctri- « nes, Je N. atteste qu'ayant « embrassé par mégarde & mal « à propos la Religion du Sei- « gneur du Ciel, je renonce de « mon plein gré à cette Religion, « & cela pour me conformer « à ladite Ordonnance. Mon «

» témoignage eſt ſincere & nullement équivoque. Je renonce en même-temps à toutes les fauſſes doctrines. Signé N. la 55[e] année de *Cam-hi* tel jour de telle Lune. Après quoi ſuivoit la ſignatûre du Chef du quartier, & des voiſins qui ſe faiſoient caution pour celui qui avoit ſigné l'Ordonnance.

Le *Tchi-fou* fit venir les Chefs de quartier, & il leur ordonna d'avoir ſoin qu'il ne ſe fiſt aucune aſſemblée dans mon Egliſe, & d'empêcher qu'on ne miſt des croix aux portes des maiſons.

Il y eut deux Chreſtiens qui furent intimidez par les menaces du Mandarin, & qui eurent la foibleſſe de ſe conformer à ſes ordres. L'un a déja reconnu publiquement le crime de ſon Apoſtaſie, & en a demandé pardon à Dieu, en ré-

pandant un torrent de larmes. L'autre avoit fait paroiſtre d'abord une conſtance admirable : il vouloit, diſoit-il, mourir martyr : les coups de baſtonade & le banniſſement dont il eſtoit menacé ne l'effrayoient point. Mais la grace du martyre n'eſtoit point pour un préſomptueux qui avoit mené une vie fort tiede depuis ſon Baptême. Il ſuccomba du moins à l'extérieur : & depuis il s'eſt retiré à Pekin, où je ne doute pas qu'il ne faſſe une ſévére pénitence de ſa faute, & qu'il ne revienne ici dans la ſuite plus humble & plus fervent.

Cet orage excité par le *Tchifou* n'a nullement décrédité noſtre ſainte Religion, comme il y avoit lieu de le craindre. Ce Mandarin avoit fait paroiſtre trop de paſſion ; & ce qu'il y a-

voit d'honneſtes gens dans la Ville, blâmoient hautement ſa conduite, & rendoient ce témoignage à la doctrine que nous prêchons, qu'elle eſt ſainte, & tout à fait conforme à la raiſon.

Un incident qui fut ſans doute ménagé par la Providence, acheva de déconcerter le *Tchifou*. Les gens du Tribunal eſtant occupez bien avant dans la nuit à tirer des copies de la Formule dont je viens de parler, il ſe fit un vol & un meurtre dans la Ville. Le lendemain on diſoit publiquement dans les ruës, que c'eſtoit une choſe honteuſe qu'on travaillât toute la nuit aux moyens de proſcrire une Religion qui ne fait aucun mal, tandis qu'on veilloit ſi peu à la ſeureté des habitans: Si dans cette circonſtance j'eſtois allé à la Ca-

pitale pour me plaindre au Viceroi, comme quelques Chrestiens vouloient m'y engager, le *Tchi-fou* en seroit peut-estre mort de chagrin, dans l'apprehension où il auroit esté que je ne vinsse à réveler le meurtre, avant qu'on en eust découvert l'auteur : Mais un pareil dessein est bien éloigné d'un Missionnaire, à qui Jesus Christ n'a laissé en partage que la douceur & la patience. Je songeai donc à ramasser & à consoler mon petit troupeau, lui faisant connoître le prix des souffrances, & l'obligation indispensable aux Chrestiens de pardonner à leurs ennemis, & de prier Dieu pour leur conversion.

Les Chefs de quartier comprirent bien-tost qu'ils ne pouvoient plus rien entreprendre contre moi ni contre mon Egli-

ſe : de ſorte que cette perſécution, ſi on peut l'appeller ainſi, fut éteinte preſque dans ſa naiſſance. Cependant quelques Officiers du Tribunal vinrent un Dimanche à mon Egliſe pour examiner s'il ne s'y tenoit point d'aſſemblée : outre qu'ils y vinrent de trop grand matin pour la ſaiſon, les voiſins y accoururent, & firent mon apologie & celle de mes Catéchiſtes en des termes ſi honorables, que les Officiers ſe retirerent confus ; & je ne croi pas que l'envie leur prenne deſormais de faire une ſeconde viſite de mon Egliſe.

Un de mes plus fervens Néophytes reſſentit le contrecoup de la haine que le *Tchi-fou* avoit fait paroiſtre contre la Religion. C'eſtoit un homme d'âge & d'une vie très-exemplaire ; il eſtoit malade, & ſa maladie dé-

généroit visiblement en phtysie. Une veuve ennemie déclarée du Christianisme chez qui il logeoit, n'eut pas plûtost appris ce qui se passoit au Tribunal, qu'elle l'accabla d'injures, & lui ordonna d'aller mourir hors de sa maison, à moins qu'il ne renonçât sur le champ à sa foy. Ce bon viellard ne balança point : il partagea comme il pût sa famille chez plusieurs de ses parens, & il vint me trouver à l'Eglise, où je lui donnai une retraite jusqu'aprés le nouvel an Chinois. Il se retira ensuite chez un de ses freres, & s'affoiblissant de plus en plus, il y mourut en prédestiné.

Peu après le procédé inique du *Tchi-fou*, plusieurs Lettrez de la Ville & de la campagne vinrent me trouver, & me demander des Livres qui leur en-

ſeignaſſent noſtre ſainte loy : le peuple vint à ſon ordinaire pour ſe faire inſtruire : Une veuve de la premiere qualité, dont le mari a eſté Général d'armes dans la Province, me rendit viſite deux mois après avec une ſuite de quinze perſonnes. Elle me pria de l'entretenir de la Religion : noſtre entretien fut trés-long, & elle en parut ſi ſatisfaite, qu'elle permit à une de ſes ſuivantes de ſe faire Chreſtienne. Une autre veuve dont le mari a eſté Mandarin des Lettrez de cette Ville, a receu depuis le Baptême, auſſi-bien que ſon fils qu'elle avoit amené avec elle.

Un jeune Etudiant qui eſt marié, vint pareillement me demander le Baptême, cinq ou ſix mois après l'éclat qu'avoit fait le Tribunal, où ſon pere a un emploi. Je le refuſai honneſtement, ſous

prétexte qu'il n'estoit pas encore assez instruit. Il est revenu cette année me faire de nouvelles instances, & il a parfaitement bien répondu aux questions que je lui ai faites. Mes Catéchistes lui ont representé qu'il y avoit un obstacle à son Baptême, que son pere estoit Officier du *Tchi-fou*; qu'il avoit un grand pere âgé de plus de 80. ans qui estoit sur le point de mourir, & qu'infailliblement on l'obligeroit de faire quelque superstition à ses funerailles. Sur cela le jeune homme pria deux de mes Catéchistes de le suivre: il les mena dans sa maison, & il tira de son pere & de son grand-pere un écrit par lequel ils consentoient que leur fils & sa femme embrassassent la loy Chrestienne, & s'engageoient à ne point éxiger ni de l'un ni de l'au-

tre aucune des cérémonies superſtitieuſes qui ſont en uſage parmi les ſeuls Gentils, & que les Chreſtiens déteſtent. Je ne pus alors me défendre de lui accorder le Baptême, & depuis qu'il la receu, il eſt très-aſſidu à l'Egliſe. Voici le Certificat tel qu'il me le mit en main.

» Nous N. N. certifions que
» noſtre petit-fils N. deſirant
» avec ſa femme d'entrer dans
» la Religion du Seigneur du
» Ciel pour le ſervir, il lui ſera
» libre de la profeſſer ſans ja-
» mais l'enfreindre, & que quel-
» ques cérémonies qu'on faſſe
» d'ici à cent ans pour ſon pere
» & ſon grand-pere, comme
» d'aller aux *Miao* * &c. il n'y
» ſera nullement obligé. Et par-
» ce que peut-eſtre le pere ſpiri-
» tuel des Chreſtiens ne le vou-

* Temple d'Idoles.

droit pas croire, nous avons «
donné ce Certificat en pre- «
sence de N. N. l'an 55e. de «
Cam-hi 20e. de la 3e. Lune. «

Ce qui m'a rempli de consolation, c'est qu'un grand nombre de Chrestiens que je baptisai à vingt lieuës d'ici dans la même année 1714. sont tous demeurez fermes dans leur foy, nonobstant les faux bruits que répandoient les Infideles, à dessein de les pervertir. Le Catéchiste qui prend soin de leur instruction, y a beaucoup contribué en les rassemblant souvent, & leur faisant de fréquentes exhortations. Il se détermina même à presenter une Requeste au *Tchi-fou*, (c'est ainsi qu'on appelle le Gouverneur d'une Ville du 3e. ordre.) Il expliquoit en peu de mots dans cette Requête les principes de la Religion

Chreſtienne. Le Mandarin la lut, & lui fit cette réponſe : *Ching hien tchi tao tſiou chi leo*, c'eſt-à-dire, voſtre loy eſt la doctrine des ſaints & des ſages, vous faites bien de la ſuivre.

Pour comble de bonheur le *Tchi-fou* vient d'eſtre envoyé par le Viceroy pour conduire des mules ſur les frontieres de *Chenſi* : & le *Sanfou* ayant eſté pareillement nommé pour eſcorter le tribut de la Province juſqu'à Pekin, a eſté volé en chemin, & caſſé de ſon emploi.

C'eſt ainſi que s'eſt terminé cet orage, qui n'a ſervi qu'à inſpirer plus de ferveur à nos Chreſtiens, & qu'à les rendre plus aſſidus aux exercices de pieté qui ſe pratiquent dans mon Egliſe.

Dans la même année 1714. la divine Providence m'ouvrit une

grande & belle Mission dans le ressort de *Juning-fou*. C'est une Ville du troisiéme ordre qui n'est qu'à 50. lieuës à l'Est de *Nanyang-fou*. Voici comment la chose se passa. A peine avois je demeuré un an à *Nanyang fou* que dix Chinois, cinq du ressort de cette Ville, & cinq du ressort de *Juning-fou* vinrent me demander le Baptême : c'estoit le jour de l'octave des Rois. Celui qui me les amenoit les avoit fort bien instruits. Il me vint en pensée d'aller dans leur payis, dans l'espérance d'y instruire & d'y baptiser leurs femmes & leurs enfans. Je leur en fis la proposition comme au hasard, & je leur donnai le temps de déliberer pour m'en dire ensuite leur avis. Le lendemain qui estoit un Dimanche, ils me dirent que si je voulois prendre la peine d'al-

ler chez eux, j'y trouverois plus de quarante familles bien inſtruites & diſpoſées à eſtre régénérées dans les eaux du Baptême. Il n'en fallut pas davantage pour me déterminer à ce voïage. Je partis dez le Lundi matin avec ces bonnes gens. Après vingt lieuës de marche, ceux de *Juning-fou* prirent les devants pour donner avis de mon arrivée. J'allai ce jour-là à un village qui eſt du reſſort de *Nanyang-fou*. Là je baptiſai environ dix-huit familles qui faiſoient quatre-vingt-dix-huit perſonnes. Ce ſont les Chreſtiens dont j'ai déja parlé qui n'ont point eſté ébranlez dans leur foy, malgré les bruits qu'on faiſoit courir de la perſécution. De-là je paſſai à *Juning-fou*. On m'attendoit dans cinq villages qui ſont peu éloignez les uns des

autres : J'y trouvai en effet un grand peuple qui ſoupiroit après le Baptême. Le matin je baptiſois les hommes & le ſoir les femmes. Je comptai dans ces cinq villages, trois cens cinquante perſonnes qui receurent la grace du Baptême. Quelques autres qui n'eſtoient pas encore aſſez inſtruits, furent differez à un autre temps. Après avoir établi un ordre pour le gouvernement de cette Chreſtienté naiſſante, je réglai le temps des aſſemblées, je laiſſai des Livres, des Images, & quelques petits meubles de dévotion pour chaque famille, & je retournai à *Nanyang-fou.*

Cette année j'ai fait une autre excurſion d'environ cent quarante lieuës, qui a duré près de trois mois, dans laquelle j'ai viſité mes Chreſtiens de l'un & de l'autre reſſort. J'y ai trouvé

beaucoup de ferveur parmi les nouveaux Fideles, & le nombre en eſt augmenté de cinq cens ſoixante & dix que j'y ai baptiſez. Enfin, j'ai terminé la Miſſion de *Iuning-fou* par la converſion de tout un village composé d'environ dix familles. A peine eurent-ils receu le Baptême qu'ils coururent en foule vers leur *Miao* pour le détruire. Ce Temple n'avoit pas beaucoup d'apparence, mais il eſtoit ſitué fort avantageuſement. Les enfans ſe ſignalerent dans cette démolition : Je prenois un plaiſir ſingulier à les voir mettre en pieces chaque Idole, en diſant par maniere d'inſulte : Tu nous « as trompé juſqu'ici, mais main- « tenant un rayon de la lumiere « celeſte nous a éclairez, & tu « ne nous tromperas plus. J'ai « lieu de croire que Dieu aura

dans ce village un bon nombre de fideles adorateurs.

Ce que je viens de dire de la Mission de *Juning-fou* fait assez connoistre que la présence d'un Missionnaire y sera desormais necessaire. L'eloignement où elle est de *Nanyang-fou*, ne permet au Missionnaire d'y aller qu'une fois l'an. Outre les frais d'un pareil voyage, il n'y peut faire que peu de séjour. Ainsi les nouveaux Chrestiens manquent d'instruction, & les moribonds des derniers secours de l'Eglise. Ce furent les P. P. Regis & de Mailla qui acheterent l'Eglise où je suis, lorsqu'ils furent envoyez par l'Empereur pour faire la Carte de cette Province : elle leur coûta seize cens francs. De qui Dieu se servira-t-il pour procurer le même avantage aux Chrestiens de *Ju-*

ning-fou ? C'eſt un ouvrage qui produiroit la converſion & le ſalut de pluſieurs milliers d'Infideles. Aidez-moi du ſecours de vos prieres, en l'union deſquelles je ſuis, &c.



EXTRAITS

De quelques Lettres écrites ces années dernieres de la Chine & des Indes.

DU PERE PARENNIN.

A Pekin le 27. Mars 1715.

J'Eus l'honneur de vous écrire il y a environ un mois de *Geho-ell*, & je vous mandois que le Frere Bernard Rhodes âgé de plus de soixante & dix ans n'estoit plus en estat de continuer ses longs voyages de Tartarie à la suite de l'Empereur. Je ne sçavois pas pour lors que c'estoit-là le dernier voyage que nous ferions ensemble. Le Seigneur

a voulu le récompenſer & nous affliger, en l'enlevant le 10ᵉ. de ce mois à une journée de Pekin. Cette perte a eſté trés ſenſible, non-ſeulement aux Miſſionnaires & aux Chreſtiens, mais encore aux Infideles.

Avant que d'entrer dans cette Miſſion, il avoit déja paſſé pluſieurs années dans celle des Indes. Les Hollandois ayant aſſiegé & pris Pontichery, il fut fait priſonnier de guerre avec le feu P. Tachard, & conduit en Hollande aux priſons d'Amſterdam, où il attendit patiemment l'échange des priſonniers. Quand il fut arrivé à Paris, il ſe conſacra de nouveau aux Miſſions, & après tant de fatigues eſſuyées, il ne balança point d'entreprendre le voyage de la Chine, & plus long & plus dangereux que ceux qu'il avoit faits.

Il s'embarqua donc avec le P. Pelisson, sur un petit Bâtiment nommé le petit Saint Jean : ils passerent au Brasil, de-là ils toucherent à l'Isle d'Anjouan. Des Flibustiers qui occupoient l'Isle ayant pris ce qu'ils avoient, ils continuerent comme ils purent leur voyage jusqu'aux Indes. L'année suivante ils s'embarquerent sur des Vaisseaux Anglois, & ils arriverent heureusement l'an 1699. à *Hia-men* qui est un Port de la Province de *Fo-kien*, d'où le Frere Rhodes fut conduit à la Cour par les Mandarins que l'Empereur avoit chargez de cette commission.

La douceur, la modestie, & l'humilité qui éclatoit dans ses discours & dans ses actions, lui attirerent d'abord l'estime & l'amitié des Chinois : mais quand ses talens furent connus, & que

l'expérience eut fait voir quelle estoit son habileté dans la Chirurgie, dans la Pharmacie, & même dans la connoissance du poulx & des maladies, on l'estima bien davantage. L'Empereur lui confia plusieurs malades ausquels il s'interessoit, & que les Médecins Chinois n'avoient pû guérir. Le Frere Rhodes leur rendit la santé, & l'Empereur témoigna combien il en estoit satisfait.

Les Mandarins du Palais qui estoient chargez de rendre compte à l'Empereur des cures que faisoit le frere Rhodes, revinrent bientost de la folle prévention qu'ont presque tous les Chinois contre les Médecins étrangers; prévention que les Médecins de la Chine ont grand soin d'entretenir. Ils le prierent de voir quelques-uns de leurs

domestiques qui estoient malades, & ils furent si contens de ses services, que dans la suite ils mirent en lui leur confiance, & ne voulurent point avoir d'autre Médecin. Qu'il y a de difference, me disoient-ils souvent, « entre ce Médecin Européan & « les Medecins de nostre Na- « tion. Ceux-ci mentent hardi- « ment, & entreprennent égale- « ment, au grand péril des ma- « lades, de donner des reme- « des pour des maladies qu'ils « ne connoissent pas, comme « pour celles qu'ils connoissent: « Si l'on paroist se défier de leurs « ordonnances, ils nous inon- « dent d'un deluge de mots bar- « bares ausquels nous ne com- « prenons rien. En un mot, ils « n'ont que le talent & l'adresse « de tirer une bonne somme du « malade avant que de l'envoyer «

» au tombeau. Celui-là au con-
» traire parle peu, promet peu,
» & fait beaucoup. S'il dit qu'il
» n'y a rien à craindre, nous pou-
» vons compter ſur ce qu'il nous
» dit, & il ne ſe trompe point.
» S'il a de la peine à nous répon-
» dre, s'il a un air triſte, c'eſt un
» ſigne de mort ; & une conti-
» nuelle expérience nous a con-
» vaincus de la certitude avec
» laquelle il prononçoit ſur les
» diverſes maladies. Mais ce que
» nous admirons davantage,
» c'eſt ſa patience & ſa douceur :
» rien ne le rebute, il eſt toû-
» jours le même. Sa charité s'é-
» tend indifferemment à tout le
» monde, aux pauvres comme
» aux riches. Au ſortir de nos
» appartemens, il va dans nos
» écuries viſiter nos domeſti-
» ques : il les traitte, il les con-
» ſole, il les guérit. La ſeule cho-

ſe qui nous fait de la peine, «
c'eſt que nous ne ſçaurions l'en- «
gager à recevoir la moindre «
bagatelle : lui en faire ſeule- «
ment la propoſition, c'eſt le «
chagriner, c'eſt l'obliger de «
prendre la fuite. «

En effet, il viſitoit encore plus volontiers les pauvres que les grands Seigneurs: Il quittoit tout dès qu'ils le demandoient. Quand il n'avoit plus de remedes, il en compoſoit exprès pour eux. Pluſieurs venoient à noſtre porte en demander, il ne refuſoit perſonne, il en laiſſoit à diſtribuer pendant ſon abſence. Des familles entieres doivent leur converſion à ſes ſoins charitables. A combien de petits enfans même du Sang Royal, n'a-t-il pas ouvert la porte du Ciel, quand il ne pouvoit pas leur rendre la ſanté du corps par le

moyen de ses remedes?

Je me suis trouvé avec lui à la suite de l'Empereur dans plus de dix voyages, dont la plûpart ont esté de six mois. C'est-là qu'il exerçoit sa profession selon l'étenduë de son zele. J'estois témoin qu'il estoit occupé presque tout le jour à traitter les pauvres malades : car combien n'y en a-t-il pas dans une suite de plus de trente mille personnes ; & parmi ces malades, ceux qui faisoient le plus d'horreur & qui causoient le plus de dégoust, estoient les premiers objets de sa charité. J'ai entendu plus d'une fois les Chinois se récrier a- » vec admiration : Ah ! qu'il est » extraordinaire de voir un é- » tranger faire gratuitement, ce » que nos Médecins les plus in- » tereſſez ne feroient pas même » pour de l'argent ! Un homme

de qualité qui est idolâtre, me dit un jour que c'estoit grand dommage que le Frere Rhodes ne fût pas Chinois ; S'il estoit « né parmi nous, disoit-il, ce se- « roit un grand saint, & on éle- « veroit plus d'un monument à « sa gloire. Je pris de-là occasion « de lui expliquer les motifs bien plus relevez qui faisoient agir le Frere Rhodes, & je m'étendis assez au long sur les vûës qui nous avoient portez à quitter nostre terre natale pour venir à la Chine. Ce que je lui dis lui parut admirable, il nous donna de grands éloges, mais il n'alla pas plus loin, & il ne songea nullement à se convertir.

C'est sur tout dans ce dernier voyage que le Frere Rhodes a travaillé au de-là de ses forces. Jamais il n'y eut plus de malades ; en moins de quatre mois

il épuiſa les quaiſſes pleines de remedes que l'Empereur avoit fait apporter à *Geho-ell* ſelon ſa coûtume : Il en donna des ſiens, & ceux-ci ayant manqué, il en fit venir d'autres de noſtre maiſon de Pekin. Vers la fin du mois de Juin juſqu'au 25. Juillet, l'Empereur eut une tumeur fâcheuſe ſur la levre ſupérieure. Il appella le F. Rhodes pour le traitter, & moi pour lui ſervir d'interprete ; quelques années auparavant il avoit donné des preuves de ſon habileté, en guériſſant Sa Majeſté de violentes palpitations de cœur qui faiſoient craindre pour ſa vie, & auſquelles la Médecine Chinoiſe n'avoit point de remedes. Le Frere Rhodes s'acquitta de ce nouveau devoir à la ſatisfaction de l'Empereur, qui fut parfaitement guéri. Mais lui-même il ſe trouva incommodé

de ce qu'il avoit eu à souffrir pendant le temps que dura cette cure. Il lui falloit depuis le matin jusqu'à la nuit demeurer dans le Palais, resserré dans une petite chambre, pour éviter de voir les femmes & d'en estre veu, marcher à pied une demie-lieuë lorsqu'il venoit au Palais & qu'il en sortoit ; & cela durant les plus grandes chaleurs de l'esté. Ces fatigues affoiblirent extremement un vieillard qui estoit déja très infirme. Cependant il se trouva mieux vers la mi-Octobre : c'estoit le temps auquel l'Empereur avoit accoûtumé de retourner à Pekin : mais des raisons particulieres l'obligerent cette année-là de prolonger son voyage de quinze jours. La saison changea tout à coup, le vent de Nord commença à souffler, & en peu de jours tout fut gla-

cé à *Geho-ell*. Le Frere Rhodes fut ſaiſi d'un froid ſi ſubit, il lui prit un catarre accompagné de fievre. Il ne laiſſoit pas de traitter les malades, & l'on s'empreſſoit d'autant plus à avoir recours à lui, que le départ de l'Empereur eſtoit plus proche. Je lui propoſai d'uſer de quel-
» ques remedes. Je ferai ce qu'il
» vous plaira, me répondit-il,
» mais ſi vous voulez que je vous
» diſe franchement ce que je
» penſe, je croi les remedes inu-
» tiles : mes voyages de Tarta-
» rie ſont finis, & il faut me pré-
» parer à celui de l'éternité.

Bien qu'il ſe diſposât depuis long-temps à la mort, & que ſa vie ne fût qu'un exercice continuel de charité & d'oraiſon, il ſe confeſſa le Vendredy, & receut N. S. dans la petite Chapelle où je diſois la Meſſe. Le

Dimanche il fit la même chose, & le mardy suivant nous partîmes. Deux jours après se trouvant extrêmement foible, il me fit une confession générale avec les sentimens d'un Prédéstiné, & avec une résignation parfaite à la volonté de Dieu. L'Empereur lui fit prendre les devants, & ordonna au P. Tillisk Jesuite Allemand de l'accompagner. S. M. me retint auprès d'elle, parceque sçachant mieux la langue Chinoise, j'estois plus en estat de lui répondre. Le mal augmenta de plus en plus, & sa foiblesse devint extrême. Il conserva néanmoins la connoissance jusqu'au dernier soupir. Il mourut le 10. de Novembre à huit heures du matin en recitant les Litanies de la sainte Vierge, & n'estant qu'à une journée de Pekin.

Le P. Tillisk fit porter le corps

au lieu deſtiné à noſtre ſépulture, qui eſt hors de la Ville. Tous les Jeſuites de PEKIN allerent le recevoir, & après les prieres ordinaires, ils l'enterrerent le 25e du même mois : Les pleurs & les gémiſſemens d'une foule de Chreſtiens & d'Infideles redoublerent la douleur que nous avions de le perdre. Ce qui nous conſole, c'eſt que nous ſommes perſuadez qu'il eſt allé recevoir la récompenſe de ſes longs travaux & de ſa ſainte vie. Il eſtoit doux, modeſte, humble, patient, fidele obſervateur de nos Regles, affable, toûjours preſt à obliger, infatigable dans le travail & dans le ſoin qu'il prenoit des pauvres. Enfin, pendant ſeize ans que j'ai vécu avec lui, je n'ai jamais vû perſonne qui ne m'ait fait ſon éloge.

A mon retour de Tartarie j'ai

lû dans le dixiéme volume des Lettres édifiantes & curieuses un extrait d'une de mes lettres, dans laquelle je parlois d'une Mission naissante que j'avois formée à *Coupe-keu* au passage de la grande muraille. J'ajoûterai ici que depuis ce temps-là Dieu y a donné sa bénédiction : ce n'est plus une Mission commencée, c'est une Mission establie, & où l'on trouve beaucoup de ferveur. L'Eglise que j'avois fait bâtir, est maintenant trop petite : elle ne peut pas même avec la cour contenir la moitié des hommes. En passant par-là le mois dernier, j'en baptisai encore plus de trente. Ces bonnes gens me proposerent d'abandonner cette Eglise aux femmes pour y tenir leurs assemblées, & d'en bâtir une autre beaucoup plus grande pour les hommes. Ils offrirent

même d'y contribuer ſelon leurs forces : mais ce qu'ils peuvent eſt fort peu de choſe ; comme ils ſont la plûpart ſoldats, ils n'ont pour tout bien que leur paye qui eſt aſſez modique. J'allai voir une maiſon qui eſt aſſez propre à ce deſſein : elle coûtera 5. ou 600. Taels, qui ne ſont pas aiſez à trouver. Nous ferons ce que nous pourrons avec le ſecours de la Providence.

Ces nouveaux Fideles ſont remplis de pieté. Comme ils ſont plus maiſtres de leur temps que les gens de commerce, ils ne manquent pas d'aller tous les jours à l'Egliſe où les Chefs les inſtruiſent. Ils recitent ſoir & matin la Priere au ſon des inſtrumens ; ils en ont acheté pour plus de cinquante écus, & ont appris à en joüer à de jeunes Chreſtiens. Ils ont pareillement

acheté un lieu pour leur sépulture, & les ornemens necessaires pour enterrer les morts avec décence. Comme je ne puis visiter cette Chrestienté qu'en passant, il n'y a alors qu'une partie des Chrestiens qui se confessent & qui communient. Le P. Contancin y va de temps en temps pour suppléer à ce que je n'ai pû faire : il doit y aller au premier jour. Quand j'estois à *Gcho-ell*, ceux qui y venoient pour quelque affaire, ou qui y estoient envoyez par leurs Mandarins, ne manquoient pas de venir me trouver pour participer aux Sacremens. Plusieurs y venoient à leurs dépens sans y avoir d'autre affaire, que celle de s'acquitter de ce devoir : c'estoit pour eux un voyage de trente lieuës. Je ne sçai si l'on trouveroit le même empressement dans les an-

ciens Fideles de l'Europe. Je recommande cette Miſſion aux prieres & à la charité de ceux qui ont du zele pour agrandir le Royaume de Jeſus-Chriſt parmi les Idolâtres, & ſuis, &c.

DU PERE DE BOURZES.

De la Miſſion de Maduré le 5. Fev. 1715.

VOUS n'ignorez pas que la Cour de Tanjaor s'eſt toûjours declarée contre le Chriſtianiſme. Dans la perſécution qui arriva il y a 13. ou 14. ans, rien ne fit plus de peine aux Chreſtiens, que de voir enlever leurs enfans de l'un & de l'autre ſexe, pour les confiner dans le Palais du Prince : on prenoit tous ceux qu'on trouvoit de bonne Caſte : pluſieurs néanmoins

échaperent à l'attention des Officiers qui les recherchoient. Voici quelle estoit la vûë du Roi de Tanjaor : il prenoit un plaisir extrême aux danses, & à tous les tours d'agileté & de souplesse du corps. C'est à ces sortes d'exercices qu'il appliqua ces jeunes enfans : outre les maîtres de danse, il leur donna d'autres maîtres pour leur apprendre la musique, les langues, & la poësie : on leur enseigna à joüer des instrumens : enfin, à en juger selon les idées qu'on a en Europe, on peut dire qu'ils estoient très-bien élevez. Mais les Indiens en pensent autrement. Danser, joüer des instrumens, ce sont des exercices qui leur paroissent tout à fait bas & indignes d'un homme d'honneur. Mais ce qui touchoit plus sensiblement les parens Chrestiens,

c'eſtoit le danger manifeſte où eſtoient leurs enfans de perdre la foy. Le Seigneur en haine duquel ce tendre troupeau eſtoit dans l'eſclavage, veilla ſur lui d'une façon bien ſinguliere. Le premier trait de la Providence à leur égard, fut le choix qu'on fit de quelques veuves Chreſtiennes, qu'on enferma avec eux dans le Palais, afin de les ſoigner & de leur tenir lieu de meres. Elles s'appliquerent d'abord à inſtruire ces enfans de ce qu'ils eſtoient, & pour quel crime on les avoit enfermez dans le Palais : elles leur firent connoiſtre les obligations de leur Baptême, & le bonheur qu'ils avoient d'eſtre enfans de Dieu : elles leur inſpirerent une grande horreur pour les Idoles, & pour ce qui a rapport à leur culte : enfin elles leur enſeignerent les

veritez Chrestiennes autant qu'elles en estoient capables.

Il y avoit ce, semble, de justes raisons d'apprehender que les filles ne fussent destinees à satisfaire l'incontinence du Prince: c'est ce qui n'arriva point. A la réserve d'une seule qu'on mit dans le Serrail, & qui fut donnée pour concubine à un Seigneur du Palais, les autres ne furent occupée qu'à la danse & à d'autres emplois indifferens. Bien plus, comme le Prince n'avoit aucun penchant pour le sexe, non-seulement il ne songeoit pas à séduire ces jeunes captives, mais encore, ce qui paroissoit incroïable, il avoit une attention extrême à les conserver dans l'innocence & dans l'éloignement de tout desordre. Je sçay sur cela des particularitez fort singulieres, mais qui me mene-

roient trop loin. Il ſuffit de dire qu'il a eſté quelquefois cruel ſur des ſoupçons très-mal fondez.

Malgré cette éducation beaucoup moins mauvaiſe qu'on n'avoit lieu d'eſperer dans le Palais d'un Prince Gentil ; on ne peut s'empêcher d'avoüer que quelques uns de ces jeunes gens ont donné dans certains écueils, ſoit en coopérant à l'idolâtrie par crainte ou par complaiſance, ſoit en échapant à la vigilance du Prince en ce qui concerne la pureté des mœurs. Mais doit-on s'en étonner ? Ne ſçait-on pas combien il eſt dangereux dans un âge ſi foible d'habiter les Palais des Princes, ſur tout dans l'Inde. Le Roi de Tanjaor voïant que ſes précautions n'empêchoient pas le deſordre, prit la ſage réſolution de fixer ces jeunes gens par d'honneſtes ma-

riages : il leur permit de chercher parmi les filles captives celles qui leur agréeroient davantage : on n'eut point d'égard aux Castes, parceque dez-là qu'on est esclave du Palais, on est déchu de sa Caste, ou du moins on est censé faire une Caste à part.

Comme l'instruction qu'ils avoient reçuë des veuves Chrestiennes dans leur enfance n'estoit pas suffisante, Dieu suppléa à ce qui y manquoit, en permettant que quelques Catéchistes trouvassent le moyen d'entrer dans le Palais sous prétexte d'y voir leurs enfans, & même d'y rester quelques jours pour les instruire secrettement. Ces jeunes esclaves ayant l'esprit déja ouvert par les sciences du payis qu'on leur avoit apprises avec beaucoup de soin, firent en peu

de temps de grands progrez dans la ſcience du ſalut. On leur envoya dans la ſuite peu à peu des livres, des chapelets, des images, & ce qui eſtoit propre à entretenir leur piété. Quelques-uns d'eux qui avoient plus d'eſprit & de vertu que les autres, devinrent comme les chefs & les maiſtres de cette Chreſtienté, qu'ils gouvernoient avec une prudence qui eſtoit au deſſus de leur âge.

Au reſte quoique le Roi de Tanjaor ait eſté fort décrié à cauſe de ſon avarice, il n'épargnoit point la dépenſe en leur faveur. Outre les appointemens ordinaires qui ſuffiſoient pour leur entretien, il viſitoit ſouvent leurs appartemens, pour ſçavoir d'eux-mêmes s'il ne leur manquoit rien, & il leur faiſoit fournir exactement tout ce qu'ils de-

mandoient. Mais s'ils gagnoient d'un costé, ils perdoient infiniment de l'autre : il leur falloit chaque jour danser & chanter en sa présence, & ces chansons étoient souvent ou contraire à la pudeur, ou remplies d'éloges des faux Dieux ; ce qui s'accordoit mal avec la sainteté du Christianisme. La Providence a eu encore soin de lever cet obstacle. Le Roi mourut il y a quelques années : son frere qui lui a succedé, n'a aucun goût pour ces danses, ni pour les autres exercices où les Indiens font paroistre la force & la souplesse du corps : il est entesté de la guerre ; & s'il prend plaisir à quelques danses, c'est uniquement à celles qu'on nomme *Tamul caligay* : c'est une danse molle & efféminée de femmes perduës de réputation. De-là vient qu'il ne

penſe gueres aux jeunes gens dont nous parlons. Depuis qu'il eſt ſur le trône il n'a aſſiſté qu'une ſeule fois à leurs exercices, encore fuſt-ce par hazard. On aſſure même qu'à ſon avenement à la Couronne, il ſongea à les renvoyer du Palais : mais il en fut détourné par ſa mere, qui lui repreſenta que ce ſeroit une choſe honteuſe pour lui, de congédier des gens que ſon frere avoit entretenus & élevez comme ſes propres enfans.

Ainſi rien n'empêche ces jeunes Néophytes d'eſtre de parfaits Chreſtiens que la captivité, qui les prive du ſecours des Miſſionnaires, & par conſéquent de l'uſage des Sacremens. A cela près ils ſe comportent d'une maniere très-édifiante. Car en premier lieu, ils ont chacun dans leur appartement, qui eſt com-
poſé

posé de trois petites chambres, un endroit où ils font réguliere-ment matin & soir leurs prieres. En second lieu, ils s'assemblent les Festes & les Dimanches pour réciter ensemble certaines prieres qui sont en usage dans la Mission, par lesquelles on supplée en quelque sorte au saint Sacrifice de la Messe, quand on ne peut pas l'entendre. Ils y ajoûtent plusieurs autres prieres, comme les Litanies, le Chapelet, &c. Ils font une lecture spirituelle, ils chantent des Cantiques, &c. Enfin ils célébrent les grandes Festes, même avec pompe : ils ornent l'Autel de fleurs, & comme ils sçavent joüer des instrumens, ils entremeslent leurs prieres de symphonies : quelquefois ils font des feux d'artifice en signe de réjoüissance.

Il eſtoit bien difficile que les choſes ſe paſſant avec cet éclat au milieu du Palais, le Prince n'en fuſt averti. Les ennemis de la foy eurent ſoin de lui en porter des plaintes, & de meſler à leurs accuſations beaucoup de calomnies. Le Roi ordonna aux Néophytes de venir rendre compte de leur conduite : ils parlerent ſi fort à propos, que le Prince parut ſatisfait de leurs réponſes : & depuis ce temps-là on ne les a jamais inquietez. Cette indulgence ne m'a pas tout à fait ſurpris : car bien qu'une des principales raiſons qui attire tant d'ennemis à noſtre ſainte Religion, c'eſt qu'elle anéantit la Religion du payis : cependant il eſt vrai de dire que cette raiſon ne touche pas le commun des Indiens. Ce qui rend la Religion odieuſe ; c'eſt qu'elle eſt

prêchée par des gens qu'on soupçonne d'estre *Pranguis*. On entend maintenant ce terme en France, mais on ne concevra jamais bien l'idée de mépris & d'horreur que les Indiens y ont attachée. Ce qui la rend odieuse cette Loy sainte, c'est qu'elle est regardée comme la loy des Européans, des *Parias*, des *Paravas*, des *Mucuas*, & d'autres Castes qui passent pour infames aux Indes ; c'est qu'elle défend de concourir à l'idolatrie, de traîner les Chars des Idoles, & de prendre part aux Festes des Gentils. A cela près la Religion, quand elle est bien exposée, attire l'admiration des Indiens. Or les Chrestiens qui sont enfermez dans le Palais, n'ont presque aucun de ces obstacles : ils n'ont aucun commerce avec

ceux qui ſont d'une Caſte baſſe, ny avec les Miſſionnaires que leur couleur naturelle fait ſoupçonner d'eſtre *Pranguis* : on ne les appelle point non plus aux corvées propres des Idoles, & ils n'ont point la peine de s'en défendre : cela fait qu'on les laiſſe en repos ſous les yeux même du Roy, tandis que hors de-là les autres Chreſtiens ſont continuellement inquiétez. Ainſi cette Chreſtienté ſe conſerve ſans peine. Les fautes qui échapent aux particuliers, ne ſont pas impunies : Les plus diſtinguez s'aſſemblent, & ayant bien examiné la nature de la faute, ils impoſent une pénitence au coupable, ils l'excommunient même en quelque ſorte, ſi la faute le mérite, en l'excluant des aſſemblées, & en interdiſant aux autres tout commerce avec lui,

jusqu'à ce qu'il ait réparé le scandale qu'il a donné.

Outre les enfans des Chrestiens qui furent enfermez dans le Palais en haine du Christianisme, quelques autres quoique Gentils y ont esté mis pareillement, pour punir leurs peres des fautes qu'ils avoient commises, principalement dans les Intendances & dans la levée des deniers publics. Mais en quoi l'on doit admirer la Providence, c'est que plusieurs d'entr'eux ont trouvé dans leur captivité même, la liberté des enfans de Dieu. Les filles infideles qui ont épousé des Chrestiens ont embrassé la foy : quelques hommes instruits par les Chrestiens & édifiez de leur conduite irréprochable, se sont convertis & ont esté baptisez, où sont maintenant Catéchumenes. Ainsi le

nombre des Chreſtiens augmente de jour en jour, & l'on voit avec admiration la bonne odeur de Jeſus-Chriſt ſe répandre dans un Palais, qui d'ailleurs eſt le ſéjour de tous les vices. Cette Chreſtienté s'accroît encore par les fruits du mariage : pluſieurs ont déja des enfans, à qui ils n'ont pas manqué de conférer le Baptême. Le nombre de ces Chreſtiens captifs eſt, à ce qu'on m'a aſſuré, de quatre-vingt ou quatre-vingt-dix. Ce qu'on ne peut aſſez déplorer, c'eſt qu'ils ſoient privez de la participation des Sacremens. Quelques-uns ont trouvé le moyen de ſortir, l'un d'eux en ayant obtenu la permiſſion, ne retourna plus au Palais ; il ſe retira dans la Miſſion de Carnate où il ſervit de Catéchiſte : il eſt mort, & eſt encore aujourd'hui fort regret-

té des Missionnaires. La fuite de celui-là a fait resserrer les autres, de crainte qu'ils ne suivissent son exemple. Cependant sous ombre d'aller voir leurs parens, d'assister à quelque mariage, ou sous quelque semblable prétexte, quelques-uns ont eu le bonheur d'aller à l'Eglise & d'y participer aux Sacremens. Les uns sont allez à *Elacurrichi* où le P. Machado les a confessez & communiez. D'autres sont venus me trouver à *Eilour*, & ils m'ont extrêmement édifié. L'un d'eux qui est fils de mon Catéchiste, est fort habile dans les langues du payis. Outre le Tamul qui est sa langue naturelle, il sçait le Telongou, le Maraste, le Turc, & même le Samuseradam qui est la langue sçavante. Il en vint un autre qui me fit sa confession générale avec des sen-

timens de piété dont je me ſouviendrai toute ma vie. Trois de ces jeunes femmes captives dont l'une s'eſt convertie dans le Palais, vinrent me trouver à mon Egliſe, & je fus charmé de leur piété. J'eſtois vivement touché quand je conſiderois que ces pauvres gens n'avoient perdu le rang d'honneur qu'ils auroient eu dans leur Caſte, & n'eſtoient priſonniers, que parce qu'ils eſtoient nez de parens Chreſtiens : & en même-temps je remerciois le Seigneur des moyens qu'il leur donne pour ſe ſanctifier. J'eſpere que ſa providence qui a tant fait en leur faveur, achevera ſon ouvrage. Ils ont déja fait quelques tentatives pour obtenir du moins un peu plus de liberté. Un jour que le Roi ſortoit, ils fendirent la foule des Courtiſans & des Officiers, ſans

que personne osast les arrester, car ils ont le privilege de ne pouvoir estre chastiez que par l'ordre exprès du Roi : & s'approchant du Prince : C'est à vostre « justice, lui dirent-ils, que nous « avons recours : on nous retient « dans la plus étroite captivité : « il ne nous est pas permis de « sortir, n'y d'aller chercher les « choses les plus necessaires à la « vie ; on nous les vend le dou- « ble de ce qu'elles coustent au « marché. Craint-on que nous « ne prenions la fuite ? Hé où « pourrions nous aller ! dequoi « sommes-nous capables, & com- « ment gagnerions-nous dequoi « vivre ? N'avons-nous pas nos « familles dans le Palais qui ré- « pondent de nous ? Nous vous « regardons comme nostre pe- « re, ordonnez qu'on nous trait- « te comme vos enfans. Le Roi «

ne s'offenſa pas de ce diſcours, il les écouta avec bonté, & leur promit d'examiner leur demande à ſon retour.

Quelques-uns de nos Miſſionnaires ſe flattent que ce Palais eſt peut-eſtre un Séminaire, d'où ſortiront pluſieurs excellens Catéchiſtes : car ſi le Prince leur rend un jour la liberté, comme il y a quelque lieu de l'eſperer, ils ne ſont point propres à d'autres emplois ; & comme ils ſont habiles dans la connoiſſance des langues, & que d'ailleurs ils ont beaucoup de pieté, ils ſont très-capables de bien remplir les fonctions de Catéchiſtes. Qu'il ſeroit glorieux à la Religion, ſi Dieu permettoit que dans la Cour la plus ennemie de la loy Chreſtienne, ſe fuſſent formez ceux-là mêmes, que ſa providence deſtinoit à en eſtre les prédicateurs !

****

DU MESME.

De la Mission de Maduré le 25. Nov. 1718.

LE secours qu'on m'a envoyé cette année de France est venu très à propos. Il y a un an entier que la famine fait ici de grands ravages. Je me suis trouvé chargé de 10. Catéchistes & de 3. éleves : ce sont treize familles qu'il m'a fallu nourrir. J'ai esté heureux d'avoir réservé une petite somme des années précédentes, où j'avois moins de Catéchistes : car la Mission est si épuisée qu'elle n'auroit pas pû m'aider dans ce pressant besoin. Nous ne pouvons donc ni moi ni mes Néophytes avoir assez de reconnoissance pour les personnes charitables qui nous ont fait ressentir l'effet de leurs libéralitez.

Il ſemble que les Lutheriens aient deſſein d'imiter le zele que les vrais Catholiques ont eu de tout tems pour étendre la connoiſſance du vrai Dieu parmi les Nations Idolâtres. Le Roi de Dannemark fait de grandes dépenſes pour l'entretien de quelques Prédicans à *Trancambar*, c'eſt une place Danoiſe ſituée ſur la coſte de *Cholamandalam*, ou, comme on dit en Europe, de *Cholomandel.* Il leur fournit l'argent neceſſaire pour les entretenir eux & pluſieurs Catéchiſtes, pour payer des maiſtres d'Ecole, pour acheter une Imprimerie, & faire imprimer des Livres Tamuls, pour acheter de petits enfans & en faire des Lutheriens. On aſſure qu'à force d'argent ils ont gagné à leur Secte environ cinq cens perſonnes. Pour nous il ne nous eſt

pas permis d'assister nos Néophytes, quand même nous en aurions les moyens : c'est sur quoi on m'a donné des avis très-sérieux, de crainte que le *Maniacarren* (c'est ainsi qu'on appelle le Gouverneur d'une ou de plusieurs Peuplades) ne s'imaginât que je suis riche. Ce seul trait est bien capable de faire connoistre quel est le payis où nous vivons. Il n'en est pas de même des Prédicans Luthériens : ils sont dans une Ville Danoise où ils n'ont rien à craindre de l'avarice des Gentils.

Je ne vous parle point de ce qui s'est passé durant la détention du Pere Emmanuel Machado ; mais la reconnoissance m'engage à vous entretenir de la maniere dont il a esté délivré de sa prison. Vous connoissez de réputation Monsieur de

Saint Hilaire : c'eſt un Gentilhomme de Gaſcogne que ſes avantures, ou plûtoſt la divine Providence a conduit aux Indes, pour y ſervir la Religion, comme il a fait en pluſieurs rencontres. C'eſt par ſon zele qu'il a mérité d'eſtre fait Chevalier de Chriſt. Le Viceroi de Portugal lui a fait cet honneur au nom du Roi ſon maiſtre, qui à l'exemple des Rois ſes prédéceſſeurs n'oublie rien de ce qui peut contribuer à faire connoiſtre Jeſus-Chriſt aux Nations Infideles. Monſieur de Saint Hilaire eſt en qualité de Médecin auprés de *Baker-ſaibu* Gourverneur de la forte place de *Velour* dans le Carnate, & neveu du *Nabab* ou Viceroi dans ce payis pour le Mogol. Dieu bénit viſiblement les remedes qu'il donne : il a fait des cures dont les plus habiles

Médecins de l'Europe se feroient honneur. Il est aussi Médecin du *Nabab*, & il s'attire l'estime de tout le monde par l'intégrité de ses mœurs, & par la libéralité qu'il pousse quelquefois au delà des bornes. Il a sur tout un grand zele pour la Religion. Peu après que le P. Machado fut arresté, nous nous adressames à lui, dans l'espérance qu'une lettre qu'il nous procureroit du *Nabab* obtiendroit la délivrance du Missionnaire, parceque le Roi de *Tanjaor* est tributaire du Mogol, & c'est le *Nabab* qui vient presque tous les ans lever ce tribut. Le *Nabab* fortement sollicité par Monsieur de Saint Hilaire écrivit plusieurs lettres: mais elles ne produisirent aucun effet. Un Nabab Européan auroit pris feu : le phlegme Indien ne s'échauffe pas si aisément,

nous avions perdu toute eſpérance, mais M. de Saint Hilaire ne ſe rebuta pas. Le *Nabab* eſtant venu l'année paſſée ſur les confins de Tanjaor pour lever le tribut, M. de Saint Hilaire recommanda fort le P. Machado à pluſieurs Seigneurs Turcs du premier rang, & il accompagna ſa recommandation de preſens conſiderables. Heureuſement pour nous *Candogi-vichitiram* favori du Roi de *Tanjaor* vint au camp du *Nabab.* Les Seigneurs Turcs le preſſerent ſi fort, qu'il promit avec ſerment de procurer la liberté au Miſſionnaire. Il tint ſa parole. Le P. Machado ſortit de priſon le 6. Juin, après y avoir eſté retenu près de deux ans, & y avoir ſouffert d'extrêmes incommoditez. Il alla auſſi-toſt remercier M. de Saint Hilaire & les Seigneurs

Mahometans qui s'estoient interessez pour sa délivrance, sur tout *Baker saibu.* Celui-ci lui fit beaucoup de caresses, l'embrassa, & lui fit present de quelques pieces de mousseline & de soye. Il le fit promener par la Ville monté sur un Elephant, & M. de Saint Hilaire précédoit à cheval cette espece de triomphe.

Vous croirez peut-estre que le Roi de *Tanjaor* en persécutant le Pasteur, n'aura pas épargné les ouailles. Cependant par une providence particuliere de Dieu, les Chrestiens ont esté tranquilles, ceux mêmes qui demeurent dans le Palais. Aussi c'est bien moins le Roi de *Tanjaor* qui fit arrester le P. Machado, qu'un de ses premiers Ministres nommé *Anandarau*, qui après s'estre saisi du Missionnaire, fit esperer au Roi qu'il en

tireroit des ſommes conſiderables. C'eſt chez ce Brame, & non dans les priſons du Roi, que le Pere a eſté tourmenté & retenu ſi long-temps priſonnier. Il s'eſt élevé d'autres orages qu'il nous a fallu eſſuyer, particulierement dans le Marava : il n'y a rien eu d'aſſez ſingulier pour vous en faire part. Cette année le P. Riccardi Jéſuite Piémontois a eſté arreſté par les Gentils : mais ſa détention n'a eu aucune ſuite fâcheuſe.

La famine dont je vous ai parlé nous a procuré un avantage, qui ſeul peut nous dédommager des autres maux qu'elle nous a cauſez. Nos Catéchiſtes ont baptiſé quantité d'enfans qui mouroient de faim, dont la plûpart ſont déja dans le Ciel. Le P. Michel Bertholdo Supérieur de cette Miſſion a ſignalé en cela

son zele ; je crois que dans la seule Ville de *Trichirapali* il a administré le saint Baptême à près de trois cens enfans.

DU PERE LE CARON.

A Pontichery ce 15. Octob. 1718.

JE suis enfin arrivé à l'heureux terme, qui depuis plus de douze ans a esté l'unique objet de mes vœux les plus ardens. Dieu en soit éternellement béni. On a bien raison d'appeller cette mission la mission des Saints: si ceux qui y viennent travailler ne le sont pas encore, elle leur fournit les moyens de le devenir : c'est ce qui fait ma plus douce consolation. La vie dure & pénitente de nos Missionnaires, les persécutions presque

continuelles, les priſons, la mort même à quoi ils ſont ſans ceſſe expoſez, les détachent aiſément des choſes de la terre, & ne les attachent qu'à Dieu leur unique appui.

En arrivant ici je trouvai deux de nos Peres Portugais de la Miſſion de Maduré, qui y eſtoient venus pour ſe délaſſer de leurs travaux apoſtoliques. Il me ſembloit voir ces premiers Apoſtres de l'Egliſe naiſſante s'entretenir du progrès de l'Evangile dans les contrées Idolâtres, de leurs ſouffrances, & de leurs combats pour la cauſe de Jeſus-Chriſt. J'eſtois charmé de leur entendre raconter les principales circonſtances de la glorieuſe mort du P. Jean de Britto, les rigueurs extrêmes que les Maures exercerent l'an paſſé ſur un de leurs peres, l'ayant

appliqué deux fois à une cruelle torture qu'il ſoutint avec une conſtance heroïque, & tant d'autres traverſes que l'ennemi de la foy leur ſuſcite tous les jours. Je n'ai pas joui long-temps des grands exemples de vertu, & de l'aimable compagnie de ces Peres : trois jours après mon arrivée, ils apprirent que les Idolâtres excitoient de nouveaux troubles, & inquietoient leur troupeau : ils partirent le même jour à neuf heures du ſoir en habit de pénitens pour aller conjurer l'orage. Je fus attendri en diſant adieu à ces ſaints Miſſionnaires, qui après avoir blanchi dans de continuels travaux, voloient encore pleins de joye à de nouveaux combats.

Vous eſtes ſans doute dans l'impatience d'apprendre des nouvelles de mon voyage : je vous

ſatisferai en peu de mots: Nous nous embarquâmes à Saint Malo les premiers jours de Mars, & après avoir attendu durant près de trois ſemaines les vents favorables, on leva l'ancre le 20e du même mois. Le quatriéme d'Avril nous arrivâmes à ſainte Croix de Tenerif l'une des Canaries. Nous en partîmes le 6. d'Avril, & à plus de 30. lieuës de-là nous découvrions aſſez diſtinctement le pied de Tenerif: c'eſt une montagne d'une hauteur prodigieuſe, ſon ſommet eſtoit couvert de neiges, tandis que nous éprouvions au pied de la colline d'exceſſives chaleurs. Comme la ſemaine Sainte approchoit, nous donnâmes à l'équipage une retraite de huit jours, qui ſe fit auſſi tranquillement, que ſi nous euſſions eſté dans une maiſon Religieuſe.

Tout le monde fit ses Pâques avec de grands sentimens de pieté. Durant le voyage on faisoit exactement la priere matin & soir, on recitoit le Chapelet à deux chœurs, on faisoit l'examen de conscience, on assistoit à une lecture spirituelle, & l'on approchoit souvent des Sacremens. Ces bonnes œuvres ont attiré visiblement sur nous les bénédictions du Ciel. Trois mois entiers nous n'avons vû que le Ciel & la mer : les calmes qui par leur durée sont tant à craindre sous la ligne, nous ont peu retardez : les grandes chaleurs ne s'y sont fait sentir que sept ou huit jours. Il paroissoit de temps en temps de gros poissons, dont plusieurs se laissoient prendre àl'hameçon : des baleines longues de trente pieds se sont approchées plusieurs fois

de noſtre Vaiſſeau : ces animaux exhaloient une odeur qui empoiſonnoit.

Au commencement du mois de Juillet nous abordâmes à l'Iſle d'*Anjouan* qui eſt à plus de quatre mille lieuës de France. Ces Inſulaires vinrent ſur une écorce d'arbre nous apporter des fruits : pour une aiguille on avoit ſix groſſes oranges. Eſtant deſcendus à terre je vis donner quatre gros chapons pour un gobelet de deux ſols. On prit pour la proviſion du Navire trente bœufs, plus de cinquante cabris, quantité de volailles, du ris, des légumes, & beaucoup d'autres choſes : le tout ne coûta pas cent écus.

Nous ne nous arreſtâmes-là que deux jours, & nous fimes route vers la coſte de Goa. Du plus loin que nous l'apperçûmes, nous

nous invoquâmes saint François Xavier. De-là nous allâmes à Trancambar, où les Danois ont une belle Forteresse qui n'est qu'à 150. lieuës de Pontichery. Le Roi de Dannemark y a fait bâtir un beau Seminaire, où on éleve les enfans des Idolâtres dans la Religion Protestante. Il leur donne chaque année deux mille écus pour leur entretien. Celui qui est chargé de ce Séminaire alla il y a deux ans en Europe : il ramassa pour cet établissement de grosses aumônes en Allemagne, en Hollande, & en Angleterre. Il a voulu entreprendre depuis quelque temps la conversion des Brames : il s'avança pour cela dans les terres, & il fit quelques instructions devant un grand Peuple que la nouveauté avoit attiré. Il ignoroit apparemment l'horreur que

les Indiens ont pour le vin, & pour toute autre liqueur capable d'enyvrer : ſe trouvant un peu alteré au milieu d'une inſtruction, il tira de ſa poche une petite bouteille de vin, dont il vuida la moitié, & donna le reſte à ſon compagnon. Les Brames s'offenſerent d'une action ſi oppoſée à leurs manieres : ils l'abandonnerent ſur le champ, & le décrierent dans le payis. Ce pauvre Prédicant fut contraint de ſe retirer tout honteux avec ſa femme & ſes enfans dans ſon Séminaire.

Enfin, le 20. d'Aouſt nous arrivâmes à Pontichery après cinq mois de la plus belle & la plus heureuſe navigation qui ſe ſoit jamais faite, ſans tempête, ſans danger, ſans accident, ſans maladie. Douze jours après le P. Boudier avec qui j'avois fait le

voyage, partit sur le même Vaisseau pour le Royaume de Bengale qui est à 300. lieuës d'ici. Il fallut nous séparer après avoir vécu dix ans ensemble dans une grande union : ces sortes de séparations coûtent à la nature. Je le conduisis sur le bord de la mer, & là nous nous embrassâmes tendrement, peut estre pour la derniere fois. Pour moi l'on m'a destiné à la Mission de Carnate la plus avancée dans les terres : je serai éloigné de quelques journées du P. le Gac qui soutient avec un courage admirable la vie austere des grands pénitens de l'Inde. Je m'applique pour cela à l'étude de la langue *Telongou*. Accordez-moi le secours de vos prieres, & recommandez-moi souvent à la très-sainte Vierge. La premiere Eglise que je bâtirai, ce sera en

l'honneur de ſon immaculée Conception. Demandez-lui qu'elle m'obtienne la grace de travailler long-temps & avec fruit à la converſion de ces pauvres Idolâtres, & de terminer ma vie par la couronne du martyre. C'eſt une grace que je ne mérite pas, mais l'eſperance de l'obtenir par vos prieres dans un lieu où les perſécutions ſont ſi fréquentes, me remplit en ce moment d'une joie que je ne puis vous exprimer. Trop heureux ſi je pouvois avoir le ſort ou du P. deBritto qui eutla teſte tranchée pour la foy dans le Marava, ou des Peres Mauduit & de Courbeville qui furent empoiſonnez, ou des Peres Faure & Bonnet qui ont eſté maſſacrez par les Nicobarins.

❦❦❦❦❦❦❦❦❦❦❦❦❦❦❦❦

DU PERE LE ROYER.

Au Tankin en l'année 1714.

CETTE Chrestienté jouissoit d'une paix profonde : mais un Edit du Roi publié le 10. Mai de l'année 1712. l'a mise dans une agitation extrême. Les Missionnaires ont esté obligez de se tenir cachez sans pouvoir visiter leurs Néophytes. Un frere Coadjuteur de nostre Compagnie nommé Pie - Xavier Tonkinois, un de nos Catéchistes, & trois autres Catéchistes de M. l'Evêque d'Auren furent arrêtez quelques jours avant la publication de l'Edit. Ils ont esté bastonnez plusieurs fois, & ils ont receu de grands coups de massue sur les genoux : ils sont

encore en priſon, & il y a de l'apparence qu'on les y laiſſera juſqu'à leur mort. On aſſure que le Roi a eſté engagé à porter cet Edit par les preſſantes ſollicitations de ſa mere, qui eſt dévouée aux Pagodes, & d'un Mandarin lettré qui a beaucoup de crédit.

Le plus grand éclat qu'ait produit ce nouvel Edit, a eſté la ſortie de M^rs^ les Evêques d'Auren & de Baſilée, & de M. Guizain qui paſſa au Tonkin avec moi. Ces Meſſieurs demeuroient ici publiquement en qualité de facteurs de la Compagnie du commerce de France. On ſçavoit qu'ils eſtoient chefs des Chreſtiens, & l'on n'avoit jamais parlé d'eux dans les Edits précédens : mais dans celui-ci on les a déſignez nommément, & il y a eu ordre au Gouverneur de la

Province du Midi de les faire ſortir du Royaume, ſans qu'il leur ſoit jamais permis d'y rentrer. Ils ont fait de grands preſens à des perſonnes conſiderables qui leur promettoient de les ſervir : mais inutilement. Le Gouverneur devoit à ces Prélats ſept cens Taels, qu'il leur avoit empruntez dans un beſoin. Cette dette qu'il eſtoit ravi de ne pas payer, l'aura ſans doute porté à executer promptement les ordres de la Cour. Nous nous perſuadions qu'on ne voudroit pas expoſer aux vents & aux tempêtes de la mer Monſieur l'Evêque d'Auren qui a plus de 80. ans, & qu'on le laiſſeroit finir ici tranquillement ſes jours : mais on n'a eu nul égard à ſon âge. On a conſtruit deux barques pour les tranſporter : l'embarras eſtoit de leur fournir

des matelots & un Capitaine. Un Navire Anglois venu de Madras qui avoit échoué au Port du Tonkin, a levé cette difficulté. Comme les Officiers Anglois cherchoient à s'en retourner, ils ont esté ravis de trouver cette occasion. Les Prélats s'embarquerent à *Hien*, & de-là ils ont dû estre conduits à Siam.

On a saisi quantité de terres qu'ils avoient en differens endroits, avec les contrats d'achat, & ce qui se trouva dans leur maison. Leur Séminaire de *Hien* avec leurs jardins, étangs, &c. ont esté donnez au Gouverneur de *Hien* qui estoit chargé de les chasser du Royaume. Une belle maison qu'ils avoient à la Cour, & qu'ils avoient achetée trente barres d'argent, a esté sauvée par les soins d'une Dame Chrestienne, qui a décla-

ré qu'elle avoit loué cette maison. On avoit transpôrté à la Cour leurs papiers, leurs livres, & d'autres meubles semblables, qu'on leur a rendus dans la suite. Ces Messieurs passoient ici pour estre riches, & ils ne cachoient pas les sommes d'argent qu'ils recevoient, afin qu'on fût convaincu qu'ils ne venoient pas au Tonkin pour y chercher dequoi vivre.

Un des articles de l'Edit qui fait le plus de peine, c'est que les Chrestiens qui seront découverts, sont condamnez à payer 60. Taels au profit de l'accusateur. Cette récompense rendra les Payens trés-attentifs à surprendre les Chrestiens & les Missionnaires. Chacun se cache où il peut. Pour moi je demeure dans des forests de mon district avec quelques Catéchistes, en

attendant un temps plus favorable. Les Chreſtiens viennent m'y trouver. J'ai eu juſqu'à preſent la conſolation de dire la Meſſe tous les jours, ce qui n'a pas eſté permis à quelques autres Miſſionnaires.

Une famine générale qui eſt arrivée dans le Royaume, a fait dire aux Payens mêmes, que c'eſtoit un châtiment du Dieu du Ciel, qui a puni ce Royaume toutes les fois qu'on a perſécuté les Chreſtiens. Cette penſée a procuré du repos à nos Néophytes dans pluſieurs villages.

Comme le dernier Edit auſſi-bien que les Edits précédens, n'ont jamais nommé la loy Chreſtienne, loy du Dieu ou du maiſtre du Ciel, mais qu'ils l'ont défenduë ſous le nom de loy *Hoalang*, c'eſt-à-dire, loy Por-

tugaise, les Mandarins ont fait la distinction de ces deux loix, quand ils ont voulu favoriser quelque Chrestien. En voici un exemple tout récent. Une Dame fort riche ayant assemblé plus de deux cens Chrestiens pour accompagner le corps de sa mere au lieu de sa sépulture, le Chef du village alla aussi-tost trouver le Gouverneur de la Province, & l'accusa de suivre la loy *Hoalang* que le Roi venoit de défendre. Cette Dame estant citée au Tribunal, répondit, qu'on ne prouveroit jamais qu'elle eut suivi d'autre loy que celle du Dieu du Ciel. Le Gouverneur se contenta de cette réponse, & il fit fustiger l'accusateur qui ne pouvoit donner aucune preuve qu'elle eust embrassé la loy *Hoalang*. Mais la plûpart des Ministres Payens

ne recevoient pas cette diſtinc-tion, qu'ils regardoient comme une ſubtilité dont on ſe ſert pour éluder l'Edit du Roi. Tel eſt l'eſtat preſent de cette Miſſion affligée. Je la recommande à vos ſaintes prieres.

P. S. Depuis ma lettre écrite nous avons appris que Monſieur l'Evêque d'Auren eſt allé ſeul à Siam, & que Monſieur l'Evêque de Baſilée avec Monſieur Guizain, avoit relâché dans une Province nommée *Ngean*, & s'eſtoit retiré dans un village Chreſtien, où des Preſtres & des Catéchiſtes lui avoient ménagé une retraite.



EXTRAIT D'UNE LETTRE

ECRITE DE PEKIN.

Le 2. Novembre 1717.

LA petite boëte que je vous envoye renferme une curiosité de ce payis qui vous fera peut-estre plaisir: c'est un musc avec la partie de l'animal dans lequel on le trouve. On a parlé jusqu'ici diversement de l'origine du musc; quelques Auteurs prétendent qu'il se forme au nombril de l'animal, ils se trompent: certainement c'est dans sa vessie qu'il se forme. Cet animal est une espece de chevreuil que les Chinois appellent *Hiang-tchang-tse*, c'est-à-dire, chevreuil odo-

riférant, chevreuil musqué, ou qui porte le musc. *Tchang - tse* signifie chevreuil, & *hiang* signifie proprement odeur. Mais il signifie odoriferant quand il est joint à un substantif, parcequ'alors il devient adjectif.

Vous pouvez compter sur ce que je vous en écris, comme sur une chose très-certaine, puisque je ne dis rien que je n'aye vû moi-même. J'ai acheté l'animal qu'on venoit de tuer à dessein de me le vendre, & j'ai conservé la partie qu'on coupa selon la coûtume pour avoir son musc, qui est plus cher que l'animal même. Voici comment la chose se passa.

A l'Occident de la Ville de Pekin se voit une chaîne de montagnes, au milieu desquelles nous avons une Chrestienté & une petite Eglise. On trouve

dans ces montagnes des chevreuils odoriferans. Pendant que j'estois occupé aux exercices de ma Mission, de pauvres habitans du village allerent à la chasse dans l'espérance que j'acheterois leur gibier pour le porter à Pekin : ils tuerent deux de ces animaux, un mâle & une femelle qu'ils me presenterent encore chauds & sanglans. Avant que de convenir du prix, ils me demanderent si je voulois prendre aussi le musc, & ils me firent cette question, parcequ'il y en a qui se contentent de la chair de l'animal, laissant le musc aux chasseurs qui le vendent à ceux qui en font commerce. Comme c'estoit principalement le musc que je souhaittois, je leur répondis que j'acheterois l'animal entier. Ils prirent aussi-tost le mâle, ils lui couperent la vessie,

& de peur que le muſc ne s'évaporât, il la lierent en haut avec une ficelle. Quand on veut la conſerver par curioſité, on la fait ſecher, comme on a fait ſecher celle que je vous envoye. L'animal & ſon muſc ne me coûterent qu'un écu.

Le muſc ſe forme dans l'interieur de la veſſie, & s'y attache au tour comme une eſpece de ſel. Il s'y en forme de deux ſortes : celui qui eſt en grain eſt le plus précieux : il s'appelle *teou-pan-hiang*. L'autre qui eſt moins eſtimé, & qu'on nomme *mi-hiang*, eſt fort menu & fort délié. La femelle ne porte point de muſc, ou du moins ce qu'elle porte qui en a quelque apparence, n'a nulle odeur.

La chair des ſerpens eſt, à ce qu'on me dit, la nourriture la plus ordinaire de cet animal.

Bien que ces ſerpens ſoient d'une grandeur énorme, le chevreuil n'a nulle peine à les tuer, parceque dez qu'un ſerpent eſt à une certaine diſtance du chevreuil, il eſt tout à coup arrêté par l'odeur du muſc ; ſes ſens s'affoibliſſent, & il ne peut plus ſe mouvoir.

Cela eſt ſi conſtant que les payiſans qui vont chercher du bois ou faire du charbon ſur ces montagnes, n'ont point de meilleur ſecret pour ſe garantir de ces ſerpens, dont la morſure eſt très dangereuſe, que de porter ſur eux quelques grains de muſc. Alors ils dorment tranquillement après leur dîner. Si quelque ſerpent s'approche d'eux, il eſt tout à coup aſſoupi par l'odeur du muſc, & il ne va pas plus loin.

Ce qui ſe paſſa quand je fus

de retour à Pekin, confirme en quelque ſorte ce que j'ai dit, que la chair de ſerpent eſt la principale nourriture de l'animal muſqué. On ſervit à ſouper une partie du chevreuil : un de ceux qui eſtoient à table a une horreur extrême du ſerpent : cette horreur eſt ſi grande, qu'on ne peut même en prononcer le nom en ſa préſence, qu'il ne lui prenne auſſi-toſt de violentes nauſées. Il ne ſçavoit rien de ce qui ſe dit de cet animal & du ſerpent, & je me donnai bien de garde de lui en parler ; mais j'eſtois fort attentif à ſa contenance. Il prit du chevreuil comme les autres avec intention d'en manger, mais à peine en eut-il porté un morceau à la bouche, qu'il ſentit un ſoulévement de cœur extraordinaire, & qu'il refuſa d'y

toucher davantage. Les autres en mangeoient volontiers, & il fut le ſeul qui témoigna de la répugnance pour cette ſorte de mets.

FIN.

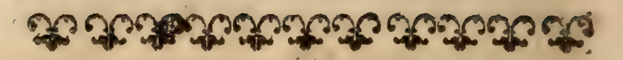


TABLE.

Lettre du P. Domenge,

Démolition

EXTRAITS de quelques autres Lettres, 431

Du P. Parennin.

Du P. de Bourzes.

Du même.

Fin de la Table.

De l'Imprimerie de la Veuve d'Antoine Lambin.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hôtel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Seneschaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien amé le Pere J. B. DU HALDE de la Compagnie de JESUS, Nous ayant fait remontrer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé: *Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de* JESUS, s'il nous plaisoit lui en accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires. A CES CAUSES: Voulant favorablement traitter ledit Exposant, Nous luy avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer ledites Lettres en tel volume forme, marge, caractere, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & debiter par tout nostre Royaume pendant le temps de douze années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toute sorte de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucuns lieux de nostre obéissance ; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire lesdites Lettres cy-dessus specifiées en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement sans la permission expresse & par écrit dudit sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de quinze cens livres d'amande contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel Dieu de Paris, l'autre tiers audit sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts. A la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; Que l'impression de ces Lettres cy-dessus expliquées, sera faite dans nostre Royaume

& non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de l'exposer en vente, les manuscrits ou imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdites Lettres seront remises dans le même état où l'Aprobation y aura été donnée és mains de nôtre trés cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux de nôtre Ordre Militaire de Saint Louis; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans nostre Bibliotheque publique, un dans celle de nostre Chasteau du Louvre, & un dans celle de nostre tres cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux de nôtre Ordre Militaire de Saint Louis, le tout à peine de nullité des Presentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchemens. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdites Lettres, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires foy soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander d'autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires: Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le neuviéme jour du mois de Fevrier l'an de grace mil sept cens vingt, & de nostre Regne le cinquiéme. Par le Roy en son Conseil,

DE S. HILAIRE.

Il est ordonné par l'Edit du Roi du mois d'Aoust 1686. & Arrêts de son Conseil, que les Livres dont l'impression se permet par Privilege de Sa Majesté, ne pouront être vendus que par un Libraire ou Imprimeur

Registré sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 564 Num. 604. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. Fait à Paris le 19. Février 1720. *Signé*, G. MARTIN,

Adjoint du Syndic.





